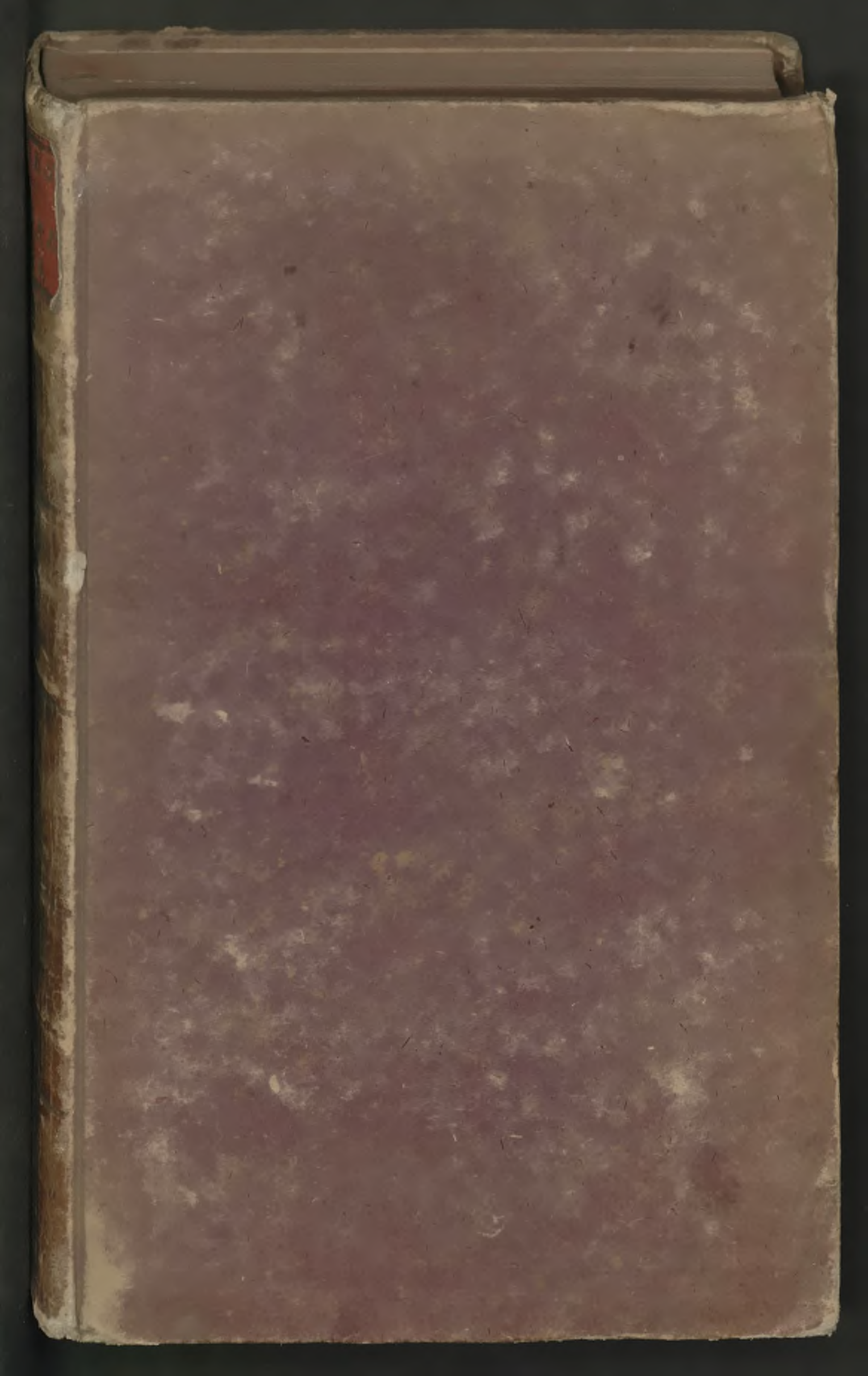



OEUVRES
DE
VOLTAIRE
TOM.

OEUVRES
COMPLETES
DE
VOLTAIRE.

OEUVRES
COMPLETES
DE
VOLTAIRE.

TOME VINGT-UNIEME.

A GOTHA
Chez CHARLES-GUILLAUME ETTINGER, Libraire.
1785.



SIECLE
DE
LOUIS XIV.

CHAPITRE XX.

Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies et de Turin, et leurs suites.

UN des premiers exploits de ces troupes anglaises fut de prendre Gibraltar, qui passait avec raison pour imprenable. Une longue chaîne de rochers escarpés en défendent toute approche du côté de terre : il n'y a point de port. Une baie longue, mal sûre et orageuse, y laisse les vaisseaux exposés aux tempêtes et à l'artillerie de la forteresse et du mole : les bourgeois seuls de cette ville la défendraient contre mille vaisseaux et cent mille hommes. Mais cette force même fut la cause de la prise. Il n'y avait que cent hommes de garnison ; c'en était assez ; mais ils négligeaient un service qu'ils croyaient inutile. Le prince de Hesse avait débarqué avec dix-huit cents soldats dans l'isthme qui est au nord derrière la ville : mais de ce côté-là, un rocher escarpé rend la ville inattaquable. La flotte tira en vain quinze mille coups de canon. Enfin des matelots, dans une de leurs réjouissances, s'approchèrent dans des

Prise de Gibraltar.

barques ſous le mole, dont l'artillerie devait les foudroyer; elle ne joua point. Ils montent ſur le mole; ils s'en rendent maîtres: les troupes y accourent; il
4 août 1704. fallut que cette ville imprenable ſe rendît. Elle eſt encore aux Anglais dans le temps que j'écris. (*a*) L'Eſpagne, redevenue une puiſſance ſous le gouvernement de la princeſſe de Parme, ſeconde femme de *Philippe V*, et victorieuſe depuis en Afrique et en Italie, voit encore, avec une douleur impuiſſante, Gibraltar aux mains d'une nation ſeptentrionale, dont les vaiſſeaux fréquentaient à peine, il y a deux ſiècles, la mer Méditerranée.

Immédiatement après la priſe de Gibraltar, la flotte anglaiſe, maîtreſſe de la mer, attaqua, à la vue de Malaga, le comte de Toulouſe amiral de France: bataille indéciſe à la vérité, mais dernière époque de la puiſſance de *Louis XIV*. Son fils naturel, le comte de Toulouſe, amiral du royaume, y commandait cinquante vaiſſeaux de ligne et vingt-quatre galères. Il ſe retira avec gloire et ſans perte.
Mars 1705. Mais depuis, le roi ayant envoyé treize vaiſſeaux pour attaquer Gibraltar, tandis que le maréchal de *Teſſé* l'aſſiégeait par terre, cette double témérité perdit à la fois et l'armée et la flotte. Une partie des vaiſſeaux fut briſée par la tempête; une autre priſe par les Anglais à l'abordage, après une réſiſtance

(*a*) En 1740. *N. B.* Cette place eſt reſtée aux Anglais à la paix de 1748, à celle de 1763, et enfin à celle de 1783, après avoir eſſuyé un long blocus. Une armée combinée d'Eſpagnols et de Français, commandée par M. le duc de *Crillon* qui venait de prendre Minorque, ſe préparait en 1782 à tenter une attaque contre Gibraltar du côté de la mer: mais les batteries flottantes deſtinées à en détruire les défenſes furent brûlées par les boulets rouges de la place.

admirable; une autre brûlée ſur les côtes d'Eſpagne. Depuis ce jour on ne vit plus de grandes flottes françaiſes, ni ſur l'Océan, ni ſur la Méditerranée. La marine rentra preſque dans l'état dont *Louis XIV* l'avait tirée, ainſi que tant d'autres choſes éclatantes, qui ont eu ſous lui leur orient et leur couchant.

Ces mêmes Anglais, qui avaient pris pour eux Gibraltar, conquirent en ſix ſemaines le royaume de Valence et de Catalogne pour l'archiduc *Charles*. Ils prirent Barcelone, par un haſard qui fut l'effet de la témérité des aſſiégeans. Les Anglais prennent le royaume de Valence et la Catalogne.

Les Anglais étaient ſous les ordres d'un des plus ſinguliers hommes qu'ait jamais porté ce pays ſi fertile en eſprits fiers, courageux et bizarres. C'était le comte *Péterboroug*, homme qui reſſemblait en tout à ces héros dont l'imagination des Eſpagnols a rempli tant de livres. A quinze ans, il était parti de Londres pour aller faire la guerre aux Maures en Afrique. Il avait, à vingt ans, commencé la révolution d'Angleterre, et s'était rendu le premier en Hollande auprès du prince d'Orange: mais de peur qu'on ne ſoupçonnât la raiſon de ſon voyage, il s'était embarqué pour l'Amérique; et de là il était allé à la Haye ſur un vaiſſeau hollandais. Il perdit, il donna tout ſon bien, et rétablit ſa fortune plus d'une fois. Il feſait alors la guerre en Eſpagne preſque à ſes dépens, et nourriſſait l'archiduc et toute ſa maiſon. C'était lui qui aſſiégeait Barcelone avec le prince de Darmſtadt. (*b*) Il lui propoſe une attaque ſoudaine aux retranchemens qui couvrent Belle aventure du comte *Péterboroug*.

(*b*) L'hiſtoire de *Reboulet* appelle ce prince chef des factieux, comme s'il eût été un eſpagnol révolté contre *Philippe V*.

le fort Mont-joui et la ville. Ces retranchemens, où le prince de Darmſtadt périt, ſont emportés l'épée à la main. Une bombe crève dans le fort ſur le magaſin des poudres, et le fait ſauter: le fort eſt pris: la ville capitule. Le vice-roi parle à *Péterboroug* à la porte de cette ville. Les articles n'étaient pas encore ſignés, quand on entend tout à coup des cris et des hurlemens. *Vous nous trahiſſez*, dit le vice-roi à *Péterboroug: nous capitulons avec bonne foi, et voilà vos anglais qui ſont entrés dans la ville par les remparts. Ils égorgent, ils pillent, ils violent. Vous vous méprenez*, répondit le comte *Péterboroug; il faut que ce ſoit des troupes du prince de Darmſtadt. Il n'y a qu'un moyen de ſauver votre ville, c'eſt de me laiſſer entrer ſur le champ avec mes anglais: j'apaiſerai tout, et je reviendrai à la porte achever la capitulation.* Il parlait d'un ton de vérité et de grandeur, qui, joint au danger préſent, perſuada le gouverneur: on le laiſſa entrer. Il court avec ſes officiers: il trouve des allemands et des catalans, qui, joints à la populace de la ville, ſaccageaient les maiſons des principaux citoyens; il les chaſſe; il leur fait quitter le butin qu'ils enlevaient: il rencontre la ducheſſe de *Popoli* entre les mains des ſoldats, prête à être déshonorée; il la rend à ſon mari. Enfin, ayant tout apaiſé, il retourne à cette porte, et ſigne la capitulation. Les Eſpagnols étaient confondus de voir tant de magnanimité dans des anglais, que la populace avait pris pour des barbares impitoyables, parce qu'ils étaient hérétiques.

A la perte de Barcelone ſe joignit encore l'humiliation de vouloir inutilement la reprendre. *Philippe V*,

qui avait pour lui la plus grande partie de l'Eſpagne, n'avait ni généraux ni ingénieurs, ni preſque de ſoldats. La France fourniſſait tout. Le comte de Touloufe revient bloquer le port avec vingt-cinq vaiſſeaux qui reſtaient à la France. Le maréchal de *Teſſé* forme le ſiége, avec trente et un eſcadrons et trente-ſept bataillons: mais la flotte anglaiſe arrive; la françaiſe ſe retire; le maréchal de *Teſſé* lève le ſiége avec précipitation. Il laiſſe dans ſon camp des proviſions immenſes; il fuit et abandonne quinze cents bleſſés à l'humanité du comte *Péterboroug*. Toutes ces pertes étaient grandes: on ne ſavait s'il en avait plus coûté auparavant à la France pour vaincre l'Eſpagne qu'il lui en coûtait alors pour la ſecourir. Toutefois le petit-fils de *Louis XIV* ſe ſoutenait par l'affection de la nation caſtillane, qui met ſon orgueil à être fidèle, et qui perſiſtait dans ſon choix.

Diſgrace des Français devant Barcelone.

Les affaires allaient bien en Italie. *Louis XIV* était vengé du duc de Savoie. Le duc de *Vendôme* avait d'abord repouſſé avec gloire le prince *Eugène*, à la journée de Caſſano près de l'Adda: journée ſanglante, et l'une de ces batailles indéciſes pour leſquelles on chante des deux côtés des *Te Deum*, mais qui ne ſervent qu'à la deſtruction des hommes, ſans avancer les affaires d'aucun parti. Après la bataille de Caſſano, il avait gagné pleinement celle de Caſſinato, (*c*) en l'abſence du prince *Eugène*: 19 avril 1706.

Bataille de Caſſano, 16 août 1705.

(*c*) C'était à la vérité un comte de *Reventlau*, né en Danemarck, qui commandait au combat de Caſſinato; mais il n'y avait que des troupes impériales.

La Beaumelle dit à ce ſujet, dans ſes notes ſur l'hiſtoire du ſiècle de

et ce prince étant arrivé le lendemain de la bataille, avait vu encore un détachement de ſes troupes entièrement défait. Enfin les alliés étaient obligés de céder tout le terrain au duc de *Vendôme*. Il ne reſtait plus guère que Turin à prendre. On allait l'inveſtir : il ne paraiſſait pas poſſible qu'on le ſecourût. Le maréchal de *Villars*, vers l'Allemagne, pouſſait le prince de Bade. *Villeroi* commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes ; et il ſe flattait de réparer contre *Marlborough* le malheur qu'il avait eſſuyé en combattant le prince *Eugène*. Son trop de confiance en ſes propres lumières fut plus que jamais funeſte à la France.

Ramillies. Près de la Mehaigne, et vers les ſources de la petite Ghette, le maréchal de *Villeroi* avait campé ſon armée. Le centre était à Ramillies, village devenu auſſi fameux qu'Hochſtet. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers-généraux lui conſeillaient ce parti ; mais le déſir aveugle de la gloire l'emporta. 23 mai 1706. Il fit, à ce qu'on prétend, la diſpoſition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais ſuccès. Des troupes de recrue, ni diſciplinées, ni complètes, étaient au centre : il laiſſa les bagages entre les lignes de ſon armée ; il poſta ſa gauche derrière un marais, comme s'il eût voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi. (*d*)

Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, arrange ſon armée pour en profiter. Il voit que la

Louis XIV, que *les Danois ne valent pas mieux ailleurs que chez eux*. Il faut avouer que c'eſt une choſe rare de voir un tel homme outrager ainſi toutes les nations.

(*d*) Voyez les mémoires de *Feuquières*.

gauche de l'armée françaiſe ne peut aller attaquer ſa droite : il dégarnit auſſitôt cette droite, pour fondre vers Ramillies avec un nombre ſupérieur. M. de *Gaſſion* lieutenant-général, qui voit ce mouvement des ennemis, crie au maréchal : ,, Vous êtes perdu, ſi vous ,, ne changez votre ordre de bataille. Dégarniſſez ,, votre gauche, pour vous oppoſer à l'ennemi à ,, nombre égal. Faites rapprocher vos lignes davan-,, tage. Si vous tardez un moment il n'y a plus de ,, reſſource. ,, Pluſieurs officiers appuyèrent ce conſeil ſalutaire. Le maréchal ne les crut pas. *Marlborough* attaque. Il avait à faire à des ennemis rangés en bataille comme il les eût voulu poſter lui-même pour les vaincre. Voilà ce que toute la France a dit ; et l'hiſtoire eſt en partie le récit des opinions des hommes : mais ne devait-on pas dire auſſi que les troupes des alliés étaient mieux diſciplinées, que leur confiance en leurs chefs et en leurs ſuccès paſſés leur inſpirait plus d'audace ? N'y eut-il pas des régimens français, qui firent mal leur devoir ? et les bataillons les plus inébranlables au feu ne font-ils pas la deſtinée des Etats ? L'armée françaiſe ne réſiſta pas une demi-heure. On s'était battu près de huit heures à Hochſtet, et on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs ; mais à la journée de Ramillies, on ne leur en tua pas deux mille cinq cents : ce fut une déroute totale : les Français y perdirent vingt mille hommes, la gloire de la nation, et l'eſpérance de reprendre l'avantage. La Bavière, Cologne avaient été perdues par la bataille d'Hochſtet ; toute la Flandre eſpagnole le fut par celle de Ramillies. *Marlborough* entra victorieux dans Anvers,

dans Bruxelles : il prit Ostende : Menin se rendit à lui.

Paroles de *Louis XIV*

Le maréchal de *Villeroi* au désespoir, n'osait écrire au roi cette défaite. Il resta cinq jours sans envoyer de courriers. Enfin il écrivit la confirmation de cette nouvelle, qui consternait déjà la cour de France. Et quand il reparut devant le roi, ce monarque, au lieu de lui faire des reproches, lui dit : *Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge.*

Le roi tire aussitôt le duc de *Vendôme* d'Italie, où il ne le croyait pas nécessaire, pour l'envoyer en Flandre réparer, s'il est possible, ce malheur. Il espérait du moins, avec apparence de raison, que la prise de Turin le consolerait de tant de pertes. Le prince *Eugene* n'était pas à portée de paraître pour secourir cette ville. Il était au-delà de l'Adige; et ce fleuve, bordé en-deçà d'une longue chaîne de retranchemens, semblait rendre le passage impraticable. Cette grande ville était assiégée par quarante-six escadrons et cent bataillons.

Duc de *la Feuillade.*

Le duc de *la Feuillade*, qui les commandait, était l'homme le plus brillant et le plus aimable du royaume : et quoique gendre du ministre, il avait pour lui la faveur publique. Il était fils de ce maréchal de *la Feuillade*, qui érigea la statue de *Louis XIV* dans la place des victoires. On voyait en lui le courage de son père, la même ambition, le même éclat, avec plus d'esprit. Il attendait, pour récompense de la conquête de Turin, le bâton de maréchal de France. *Chamillard* son beau-père, qui l'aimait tendrement, avait tout prodigué pour lui assurer le succès. L'imagination est effrayée du détail des préparatifs

de ce siége. Les lecteurs, qui ne sont point à portée d'entrer dans ces discussions, seront peut-être bien aises de trouver ici quel fut cet immense et inutile appareil.

Préparatifs immenses et perdus.

On avait fait venir cent quarante pièces de canon; et il est à remarquer que chaque gros canon monté revient à environ deux mille écus. Il y avait cent dix mille boulets, cent six mille cartouches d'une façon et trois cents mille d'une autre, vingt et un mille bombes, vingt-sept mille sept cents grenades, quinze mille sacs à terre, trente mille instrumens pour le pionnage, douze cents mille livres de poudre. Ajoutez à ces munitions, le plomb, le fer et le fer-blanc, les cordages, tout ce qui sert aux mineurs, le soufre, le salpêtre, les outils de toute espèce. Il est certain que les frais de tous ces préparatifs de destruction suffiraient pour fonder et pour faire fleurir la plus nombreuse colonie. Tout siége de grande ville exige ces frais immenses; et quand il faut réparer chez soi un village ruiné, on le néglige.

Le duc de *la Feuillade*, plein d'ardeur et d'activité, plus capable que personne des entreprises qui ne demandaient que du courage, mais incapable de celles qui exigeaient de l'art, de la méditation et du temps, pressait ce siége contre toutes les règles. Le maréchal de *Vauban*, le seul général peut-être qui aimât mieux l'Etat que soi-même, avait proposé au duc de *la Feuillade* de venir diriger le siége comme ingénieur, et de servir dans son armée comme volontaire : mais la fierté de *la Feuillade* prit les offres de *Vauban* pour de l'orgueil caché sous de la modestie. Il fut piqué que le meilleur ingénieur de l'Europe

lui voulût donner des avis. Il manda dans une lettre que j'ai vue : *J'espère prendre Turin à la Cohorn.* Ce *Cohorn* était le *Vauban* des alliés, bon ingénieur, bon général, et qui avait pris plus d'une fois des places fortifiées par *Vauban.* Après une telle lettre, il fallait prendre Turin : mais l'ayant attaqué par la citadelle, qui était le côté le plus fort, et n'ayant pas même entouré toute la ville, des secours, des vivres pouvaient y entrer : le duc de Savoie pouvait en sortir : et plus le duc de *la Feuillade* mettait d'impétuosité dans des attaques réitérées et infructueuses, plus le siége traînait en longueur.

Le duc de Savoie sortit de la ville avec quelques troupes de cavalerie, pour donner le change au duc de *la Feuillade.* Celui-ci se détache du siége pour courir après le prince qui, connaissant mieux le terrain, échappe à ses poursuites. *La Feuillade* manque le duc de Savoie, et la conduite du siége en souffre.

Bruits ridicules.

Presque tous les historiens ont assuré que le duc de *la Feuillade* ne voulait point prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à madame la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père ; ils débitent que cette princesse engagea Mme de *Maintenon* à faire prendre toutes les mesures qui furent le salut de cette ville. Il est vrai que presque tous les officiers de cette armée en ont été long-temps persuadés : mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvellistes et qui déshonorent les histoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin et prendre le duc de Savoie.

Depuis le 13 mai jusqu'au 20 juin, le duc de *Vendôme* au bord de l'Adige favorisait ce siége ; et il comptait, avec soixante-dix bataillons et soixante escadrons, fermer tous les passages au prince *Eugène.*

Le général des impériaux manquait d'hommes et d'argent. Les merciers de Londres lui prêtèrent environ six millions de nos livres : il fit enfin venir des troupes des cercles de l'Empire. La lenteur de ces secours eût pu perdre l'Italie ; mais la lenteur du siége de Turin était encore plus grande.

Vendôme était déjà nommé pour aller réparer les pertes de la Flandre. Mais avant de quitter l'Italie, il souffre que le prince *Eugène* passe l'Adige : il lui laisse traverser le canal blanc, enfin le Pô même, fleuve plus large et en quelques endroits plus difficile que le Rhône. Le général français ne quitta les bords du Pô qu'après avoir vu le prince *Eugène* en état de pénétrer jusqu'auprès de Turin. Ainsi il laissa les affaires dans une grande crise en Italie, tandis qu'elles paraissaient désespérées en Flandre, en Allemagne et en Espagne.

Grandes fautes.

Le duc de *Vendôme* va donc rassembler vers Mons les débris de l'armée de *Villeroi* ; et le duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, vient commander vers le Pô les troupes du duc de *Vendôme.* Ces troupes étaient en désordre, comme si elles avaient été battues. *Eugène* avait passé le Pô à la vue de *Vendôme* : il passe le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans ; il prend Carpi, Corregio, Reggio ; il dérobe une marche aux Français ; enfin il joint le duc de Savoie auprès d'Asti. Tout ce que put faire le duc d'Orléans,

Duc d'Orléans.

ce fut de venir joindre le duc de *la Feuillade* au camp devant Turin. Le prince *Eugène* le fuit en diligence. Il y avait alors deux partis à prendre : celui d'attendre le prince *Eugène* dans les lignes de circonvallation, ou celui de marcher à lui, lorfqu'il était encore auprès de Veillane. Le duc d'Orléans affemble un confeil de guerre : ceux qui le compofaient étaient le maréchal de *Marfin*, celui-là même qui avait perdu la bataille d'Hochftet, le duc de *la Feuillade*, *Albergoti*, *Saint-Fremont* et d'autres lieutenans-généraux. ,, Meffieurs, leur dit le duc ,, d'Orléans, fi nous reftons dans nos lignes, nous ,, perdons la bataille. Notre circonvallation eft de ,, cinq lieues d'étendue : nous ne pouvons border ,, tous ces retranchemens. Vous voyez ici le régi- ,, ment de la marine, qui n'eft que fur deux hommes ,, de hauteur : là vous voyez des endroits entière- ,, ment dégarnis. La Doire, qui paffe dans notre ,, camp, empêchera nos troupes de fe porter mu- ,, tuellement de prompts fecours. Quand le Français ,, attend qu'on l'attaque, il perd le plus grand de ,, fes avantages, cette impétuofité et ces premiers ,, momens d'ardeur, qui décident fi fouvent du ,, gain des batailles. Croyez-moi, il faut marcher à ,, l'ennemi. ,, Tous les lieutenans-généraux répondirent : *Il faut marcher.* Alors le maréchal de *Marfin* tire de fa poche un ordre du roi, par lequel on devait déférer à fon avis en cas d'action : et fon avis fut de refter dans les lignes.

Le duc d'Orléans indigné vit qu'on ne l'avait envoyé à l'armée que comme un prince du fang, et non comme un général ; et forcé de fuivre le

confeil du maréchal de *Marfin*, il fe prépara à ce combat fi défavantageux.

Les ennemis paraiffaient vouloir former à la fois plufieurs attaques. Leurs mouvemens jetaient l'incertitude dans le camp des Français. Le duc d'Orléans voulait une chofe, *Marfin* et *la Feuillade* une autre : on difputait, on ne concluait rien. Enfin on laiffe les ennemis paffer la Doire. Ils avancent fur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur. Il faut dans l'inftant leur oppofer des bataillons d'une épaiffeur affez forte.

Albergoti, placé loin de l'armée fur la montagne des capucins, avait avec lui vingt mille hommes, et n'avait en tête que des milices, qui n'ofaient l'attaquer. On lui envoie demander douze mille hommes. Il répond qu'il ne peut fe dégarnir : il donne des raifons fpécieufes ; on les écoute : le temps fe perd. Le prince *Eugène* attaque les retranchemens, et au bout de deux heures il les force. Le duc d'Orléans bleffé s'était retiré pour fe faire panfer. A peine était-il entre les mains des chirurgiens qu'on lui apprend que tout eft perdu, que les ennemis font maîtres du camp, et que la déroute eft générale. Auffitôt il faut fuir ; les lignes, les tranchées font abandonnées, l'armée difperfée. Tous les bagages, les provifions, les munitions, la caiffe militaire tombent dans les mains du vainqueur. 7 feptembre 1706.

Le maréchal de *Marfin* bleffé à la cuiffe eft fait prifonnier. Un chirurgien du duc de Savoie lui coupa la cuiffe ; et le maréchal mourut quelques momens après l'opération. Le chevalier *Méthuin*, ambaffadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie,

le plus généreux, le plus franc et le plus brave homme de son pays qu'on ait jamais employé dans les ambassades, avait toujours combattu à côté de ce souverain. Il avait vu prendre le maréchal de *Marsin*, et il fut témoin de ses derniers momens. Il m'a raconté que *Marsin* lui dit ces propres mots : *Croyez au moins, Monsieur, que ç'a été contre mon avis que nous vous avons attendu dans nos lignes.* Ces paroles semblaient contredire formellement ce qui s'était passé dans le conseil de guerre, et elles étaient pourtant vraies : c'est que le maréchal de *Marsin*, en prenant congé à Versailles, avait représenté au roi qu'il fallait aller aux ennemis, en cas qu'ils parussent pour secourir Turin : mais *Chamillard*, intimidé par les défaites précédentes, avait fait décider qu'on devait attendre et non présenter la bataille ; et cet ordre, donné dans Versailles, fut cause que soixante mille hommes furent dispersés. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille : mais on a déjà vu que le carnage fait moins que la consternation. L'impossibilité de subsister, qui ferait retirer une armée après la victoire, ramena vers le Dauphiné les troupes après la défaite. Tout était si en désordre que le comte de *Médavi-Grancei*, qui était alors dans le Mantouan avec un corps de troupes, et qui battit à Castiglione les impériaux, commandés par le landgrave de Hesse, depuis roi de Suède, ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. On perdit en peu de temps le Milanais, le Mantouan, le Piémont et enfin le royaume de Naples.

Causes de la défaite devant Turin.

9 septembre 1706.

CHAPITRE XXI.

Suite des disgraces de la France et de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue etc.

La bataille d'Hochstet avait coûté à *Louis XIV* la plus florissante armée, et tout le pays du Danube au Rhin ; elle avait coûté à la maison de Bavière tous ses Etats. La journée de Ramillies avait fait perdre toute la Flandre jusqu'aux portes de Lille. La déroute de Turin avait chassé les Français d'Italie, ainsi qu'ils l'ont toujours été dans toutes les guerres depuis *Charlemagne.* Il restait des troupes dans le Milanais, et cette petite armée victorieuse sous le comte de *Médavi.* On occupait encore quelques places. On proposa de céder tout à l'empereur, pourvu qu'il laissât retirer ces troupes, qui montaient à près de quinze mille hommes. L'empereur accepta cette capitulation. Le duc de Savoie y consentit. Ainsi l'empereur, d'un trait de plume, devint le maître paisible en Italie. La conquête du royaume de Naples et de Sicile lui fut assurée. Tout ce qu'on avait regardé en Italie comme feudataire fut traité comme sujet. Il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Luques, Gênes, malgré leur liberté, furent comprises dans ces impositions.

Les Français perdent toute l'Italie.

L'empereur, qui jouit de tous ces avantages, n'était pas ce *Léopold*, ancien rival de *Louis XIV*,

L'empereur fait sentir sa puissance.

qui, fous les apparences de la modération, avait nourri fans éclat une ambition profonde. C'était fon fils aîné *Jofeph*, vif, fier, emporté, et qui cependant ne fut pas plus grand guerrier que fon père. Si jamais empereur parut fait pour afservir l'Allemagne et l'Italie, c'était *Jofeph I*. Il domina delà les monts : il rançonna le pape : il fit mettre de fa feule autorité, en 1706, les électeurs de Bavière et de Cologne au ban de l'Empire : il les dépouilla de leur électorat : il retint en prifon les enfans du bavarois, et leur ôta jufqu'à leur nom. (1) Leur père n'eut d'autre reffource que d'aller traîner fa difgrace en France et dans les Pays-Bas. *Philippe V* lui céda depuis toute la Flandre efspagnole en 1712. (*e*) S'il avait gardé cette province, c'était un établiffement qui valait mieux que la Bavière, et qui le délivrait de l'affujettiffement à la maifon d'Autriche : mais il ne put jouir que des villes de Luxembourg, de Namur et de Charleroi ; le refte était aux vainqueurs.

(1) Le duc de Bavière était père de ce jeune prince appelé par *Charles II* au trône d'Efpagne, et mort à Bruxelles. L'électeur, dans fon manifefte contre l'empereur, dit, en parlant de la mort de fon fils, qu'il avait fuccombé à un mal qui *avait fouvent fans péril attaqué fon enfance*, avant qu'il eût été déclaré l'héritier de *Charles II*. Il ajoutait que l'étoile de la maifon d'Autriche avait toujours été funefte à ceux qui s'étaient oppofés à fa grandeur. Une accufation directe eut peut-être été moins infultante que cette terrible ironie. Le duc de Bavière, en fe féparant de l'Empire pour s'unir à un prince en guerre avec l'Empire, donnait un prétexte à l'empereur. *Louis XIV* avait traité avec autant de dureté le duc de Lorraine et l'électeur palatin, et il avait moins d'excufes.

(*e*) Dans l'hiftoire de *Reboulet*, il eft dit qu'il eut cette fouveraineté dès l'an 1700 : mais alors il n'avait que la vice-royauté.

Grandes pertes de *Louis XIV*.

Tout femblait déjà menacer ce *Louis XIV* qui avait auparavant menacé l'Europe. Le duc de Savoie pouvait entrer en France. L'Angleterre et l'Ecoffe fe réuniffaient, pour ne plus compofer qu'un feul royaume ; ou plutôt l'Ecoffe, devenue province de l'Angleterre, contribuait à la puiffance de fon ancienne rivale. Tous les ennemis de la France femblaient vers la fin de 1706 et au commencement de 1707, acquérir des forces nouvelles, et la France toucher à fa ruine. Elle était preffée de tous côtés, et fur mer et fur terre. De ces flottes formidables que *Louis XIV* avait formées, il reftait à peine trente-cinq vaiffeaux. En Allemagne, Strasbourg était encore frontière ; mais Landau perdu laiffait toujours l'Alface expofée. La Provence était menacée d'une invafion par terre et par mer. Ce qu'on avait perdu en Flandre fefait craindre pour le refte. Cependant, malgré tant de défaftres, le corps de la France n'était point encore entamé ; et dans une guerre fi malheureufe, elle n'avait encore perdu que des conquêtes.

Il réfifte de tous côtés.

Louis XIV fit face par-tout. Quoique par-tout affaibli, il réfiftait, ou protégeait, ou attaquait encore de tous côtés. Mais on fut auffi malheureux en Efpagne qu'en Italie, en Allemagne et en Flandre. On prétend que le fiége de Barcelone avait été encore plus mal conduit que celui de Turin.

Le comte de Touloufe n'avait paru que pour ramener fa flotte à Toulon. Barcelone fecourue, le fiége abandonné, l'armée françaife diminuée de moitié s'était retirée fans munitions dans la Navarre, petit royaume qu'on confervait aux Efpagnols, et

dont nos rois ajoutent encore le titre à celui de France, par un uſage qui ſemble au-deſſous de leur grandeur.

A ces déſaſtres s'en joignait un autre, qui parut déciſif. Les Portugais, avec quelques anglais, prirent toutes les places devant leſquelles ils ſe préſentèrent, et s'avancèrent juſque dans l'Eſtramadoure eſpagnole, différente de celle du Portugal. C'était un français devenu pair d'Angleterre qui les commandait, milord *Galloway*, autrefois comte de *Ruvigny*; tandis que le duc de *Berwick*, anglais et neveu de *Marlborough*, était à la tête des troupes de France et d'Eſpagne, qui ne pouvaient plus arrêter les victorieux.

L'archiduc *Charles* proclamé roi d'Eſpagne.

Philippe V, incertain de ſa deſtinée, était dans Pampelune. *Charles*, ſon compétiteur, groſſiſſait ſon parti et ſes forces en Catalogne : il était maître de l'Arragon, de la province de Valence, de Carthagène, d'une partie de la province de Grenade. Les Anglais avaient pris Gibraltar pour eux, et lui avaient donné Minorque, Ivica et Alicante. Les chemins d'ailleurs lui étaient ouverts juſqu'à Madrid.

26 juin 1706. *Galloway* y entra ſans réſiſtance, et fit proclamer roi l'archiduc *Charles*. Un ſimple détachement le fit auſſi proclamer à Tolède. (2)

Tout parut alors ſi déſeſpéré pour *Philippe V*

(2) On tint à Madrid, au nom de l'archiduc, pluſieurs conſeils où furent appelés les hommes les plus diſtingués de ſon parti. Le marquis de *Ribas* ſecrétaire d'Etat ſous *Charles II* y aſſiſta. C'était lui qui avait dreſſé le teſtament de ce prince en faveur de *Philippe V*. Des cabales de cour l'avaient fait diſgracier. On lui propoſa de déclarer que le teſtament avait été ſuppoſé; mais il ne voulut conſentir à aucune déclaration qui pût affaiblir l'autorité de cet acte; ni les menaces ni les promeſſes ne purent l'ébranler.

que le maréchal de *Vauban*, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, homme toujours occupé de projets, les uns utiles, les autres peu praticables, et tous ſinguliers, propoſa à la cour de France d'envoyer *Philippe V* régner en Amérique; ce prince y conſentit. On l'eût fait embarquer avec les eſpagnols attachés à ſon parti. L'Eſpagne eût été abandonnée aux factions civiles. Le commerce du Pérou et du Mexique n'eût plus été que pour les Français; et dans ce revers de la famille de *Louis XIV*, la France eût encore trouvé ſa grandeur. On délibéra ſur ce projet à Verſailles : mais la conſtance des Caſtillans, et les fautes des ennemis, conſervèrent la couronne à *Philippe V*. Les peuples aimaient dans *Philippe* le choix qu'ils avaient fait, et dans ſa femme, fille du duc de Savoie, le ſoin qu'elle prenait de leur plaire, une intrépidité au-deſſus de ſon ſexe, et une conſtance agiſſante dans le malheur. Elle allait elle-même de ville en ville animer les cœurs, exciter le zèle, et recevoir les dons que lui apportaient les peuples. Elle fournit ainſi à ſon mari plus de deux cents mille écus en trois ſemaines. Aucun des grands, qui avaient juré d'être fidelles, ne fut traître. Quand *Galloway* fit proclamer l'archiduc dans Madrid, on cria, *vive Philippe*; et à Tolède, le peuple ému chaſſa ceux qui avaient proclamé l'archiduc.

On propoſe d'envoyer *Philippe V* en Amérique.

Les Eſpagnols avaient juſque-là fait peu d'efforts pour ſoutenir leur roi; ils en firent de prodigieux quand ils le virent abattu, et montrèrent en cette occaſion une eſpèce de courage contraire à celui des autres peuples, qui commencent par de grands efforts, et qui ſe rebutent. Il eſt difficile de donner

un roi à une nation malgré elle. Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens, qui étaient en Efpagne, furent harcelés par-tout, manquèrent de vivres, firent des fautes prefque toujours inévitables dans un pays étranger, et furent battus en détail. Enfin *Philippe V*, trois mois après être forti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant, et fut reçu avec autant d'acclamations que fon rival avait éprouvé de froideur et de répugnance.

Philippe V rentre dans Madrid. 22 feptembre 1706.

Louis XIV redoubla fes efforts, quand il vit que les Efpagnols en fefaient; et tandis qu'il veillait à la fureté de toutes les côtes fur l'Océan et fur la Méditerranée, en y plaçant des milices; tandis qu'il avait une armée en Flandre, une auprès de Strasbourg, un corps dans la Navarre, un dans le Rouffillon; il envoyait encore de nouvelles troupes au maréchal de *Berwick* dans la Caftille.

25 avril 1707.

Ce fut avec ces troupes, fecondées des Efpagnols, que *Berwick* gagna la bataille importante d'Almanza fur *Galloway*. (3) Almanza, ville bâtie par les Maures, eft fur la frontière de Valence: cette belle province fut le prix de la victoire. Ni *Philippe V* ni l'archiduc ne furent préfens à cette journée; et c'eft fur quoi le fameux comte *Péterboroug*,

(3) *Berwick* avait commandé avec fuccès en Efpagne pendant l'année 1704. Des intrigues de cour le firent rappeler. Le maréchal de *Teffé* demandait un jour à la jeune reine pourquoi elle n'avait pas confervé un général dont les talens et la probité lui auraient été fi utiles. *Que voulez-vous que je vous dife*, répondit-elle, *c'eft un grand diable d'anglais, fec, qui va toujours tout droit devant lui*. Dans la campagne que termina la bataille d'Almanza, *Berwick* était inftruit de l'état de l'armée alliée, et de fes projets, par un officier-général portugais qui, perfuadé que l'alliance du roi de Portugal avec l'empereur était contraire à fes vrais intérêts, le trahiffait par efprit de patriotifme. *Mém. de Berwick.*

fingulier en tout, s'écria *qu'on était bien bon de fe battre pour eux*. C'eft ce qu'il manda au maréchal de *Teffé*, et c'eft ce que je tiens de fa bouche. Il ajoutait qu'il n'y avait que des efclaves qui combattiffent pour un homme, et qu'il fallait combattre pour une nation. Le duc d'Orléans, qui voulait être à cette action, et qui devait commander en Efpagne, n'arriva que le lendemain; mais il profita de la victoire: il prit plufieurs places, et entr'autres Lérida, l'écueil du grand *Condé*. (4)

D'un autre côté, le maréchal de *Villars*, remis en France à la tête des armées, uniquement parce qu'on avait befoin de lui, réparait en Allemagne le malheur de la journée d'Hochftet. Il avait forcé les lignes de Stollhofen au-delà du Rhin, diffipé toutes les troupes ennemies, étendu les contributions à cinquante lieues à la ronde, pénétré jufqu'au Danube. Ce fuccès paffager fefait refpirer fur les frontières de l'Allemagne; mais en Italie tout était perdu. Le royaume de Naples fans défenfe, et accoutumé à changer de maître, était fous le joug des victorieux; et le pape, qui n'avait pu empêcher que les troupes allemandes paffaffent par fon territoire, voyait, fans ofer murmurer, que l'empereur fe fit fon vaffal malgré lui. C'eft un grand exemple de la force des opinions reçues et du pouvoir de la

22 mai 1707.

(4) L'armée du duc d'Orléans prit auffi Saragoffe; lorfque les troupes françaifes parurent à la vue de la ville, on fit accroire au peuple que ce camp qu'il voyait n'était pas un objet réel, mais une apparence caufée par un fortilége: le clergé fe rendit proceffionnellement fur les murailles pour exorcifer ces fantômes; et le peuple ne commença à croire qu'il était affiégé par une armée réelle, que lorfqu'il vit les houffards abattre quelques têtes. *Mémoires de Berwick.*

coutume, qu'on puiſſe toujours s'emparer de Naples ſans conſulter le pape, et qu'on n'oſe jamais lui en refuſer l'hommage.

Pendant que le petit-fils de *Louis XIV* perdait Naples, l'aïeul était ſur le point de perdre la Provence et le Dauphiné. Déjà le duc de Savoie et le prince *Eugène* y étaient entrés par le col de Tende.

Les frontières du côté du Dauphiné toujours négligées.

Ces frontières n'étaient pas défendues comme le ſont la Flandre et l'Alſace, théâtre éternel de la guerre, hériſſé de citadelles que le danger avait averti d'élever. Point de pareilles précautions vers le Var, point de ces fortes places qui arrêtent l'ennemi, et qui donnent le temps d'aſſembler des armées. Cette frontière a été négligée juſqu'à nos jours, ſans que peut-être on puiſſe en alléguer d'autre raiſon, ſinon que les hommes étendent rarement leurs ſoins de tous les côtés. Le roi de France voyait, avec une indignation douloureuſe, que ce même duc de Savoie, qui un an auparavant n'avait preſque plus que ſa capitale, et le prince *Eugène*, qui avait été élevé dans ſa cour, fuſſent prêts de lui enlever Toulon et Marſeille.

Août 1707.

Toulon était aſſiégé et preſſé : une flotte anglaiſe, maîtreſſe de la mer, était devant le port et le bombardait. Un peu plus de diligence, de précautions et de concert auraient fait tomber Toulon. Marſeille ſans défenſe n'aurait pas tenu ; et il était vraiſemblable que la France allait perdre deux provinces. Mais le vraiſemblable n'arrive pas toujours. On eut le temps d'envoyer des ſecours. On avait détaché des troupes de l'armée de *Villars*, dès que ces provinces avaient été menacées ; et on ſacrifia les

avantages qu'on avait en Allemagne pour ſauver une partie de la France. Le pays par où les ennemis pénétraient eſt ſec, ſtérile, hériſſé de montagnes ; les vivres rares ; la retraite difficile. Les maladies, qui déſolèrent l'armée ennemie, combattirent encore pour *Louis XIV*. Le ſiége de Toulon fut levé, et bientôt la Provence délivrée, et le Dauphiné hors de danger : tant le ſuccès d'une invaſion eſt rare, quand on n'a pas de grandes intelligences dans le pays. *Charles-Quint* y avait échoué ; et de nos jours les troupes de la reine de Hongrie y échouèrent encore. (*f*)

La Provence ſauvée. 22 août 1707.

Cependant cette irruption, qui avait coûté beaucoup aux alliés, ne coûtait pas moins aux Français : elle avait ravagé une grande étendue de terrain, et diviſé les forces.

L'Europe ne s'attendait pas que dans un temps d'épuiſement, et lorſque la France comptait pour un grand ſuccès d'être échappée à une invaſion, *Louis XIV* aurait aſſez de grandeur et de reſſources pour tenter lui-même une invaſion dans la Grande-Bretagne, malgré le dépériſſement de ſes forces maritimes, et malgré les flottes des Anglais, qui couvraient la mer. Ce projet fut propoſé par des

(*f*) Le reſpect pour la vérité dans les plus petites choſes oblige encore de relever le diſcours que le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* fait tenir par le roi de Suède *Charles XII* au duc de *Marlborough*. *Si Toulon eſt pris, je l'irai reprendre.* Ce général anglais n'était point auprès du roi de Suède dans le temps du ſiége. Il le vit dans Altranſtad en avril 1707, et le ſiége de Toulon fut levé au mois d'août. *Charles XII* d'ailleurs ne ſe mêla jamais de cette guerre ; il refuſa conſtamment de voir tous les français qu'on lui députa. On ne trouve dans les mémoires de *Maintenon* que des diſcours qu'on n'a ni tenus ni pu tenir ; et on ne peut regarder ce livre que comme un roman mal digéré.

écoſſais attachés au fils de *Jacques II*. Le ſuccès était douteux ; mais *Louis XIV* enviſagea une gloire certaine dans la ſeule entrepriſe. Il a dit lui-même que ce motif l'avait déterminé autant que l'intérêt politique.

Louis XIV envoie le prétendant en Ecoſſe avec une flotte.

Porter la guerre dans la Grande-Bretagne, tandis qu'on en ſoutenait le fardeau ſi difficilement en tant d'autres endroits, et tenter de rétablir du moins ſur le trône d'Ecoſſe le fils de *Jacques II*, pendant qu'on pouvait à peine maintenir *Philippe V* ſur celui d'Eſpagne, c'était une idée pleine de grandeur, et qui après tout n'était pas deſtituée de vraiſemblance.

Parmi les Ecoſſais, tous ceux qui ne s'étaient pas vendus à la cour de Londres gémiſſaient d'être dans la dépendance des Anglais. Leurs vœux ſecrets appelaient unanimement le deſcendant de leurs anciens rois, chaſſé au berceau des trônes d'Angleterre, d'Ecoſſe et d'Irlande, et à qui on avait diſputé juſqu'à ſa naiſſance. On lui promit qu'il trouverait trente mille hommes en armes, qui combattraient pour lui, s'il pouvait ſeulement débarquer vers Edimbourg, avec quelque ſecours de la France.

Louis XIV, qui dans ſes proſpérités paſſées avait fait tant d'efforts pour le père, en fit autant pour le fils, dans le temps même de ſes revers. Huit vaiſſeaux de guerre, ſoixante et dix bâtimens de tranſport furent préparés à Dunkerque. Six mille hommes furent embarqués. Le comte de *Gacé*, depuis maréchal de *Matignon*, commandait les troupes. Le chevalier *Forbin Janſon*, l'un des plus grands-hommes de mer, conduiſait la flotte. La conjoncture paraiſſait favorable ; il n'y avait en Ecoſſe que trois mille hommes

Mars 1708. Le prétendant aborde et revient.

de troupes réglées. L'Angleterre était dégarnie. Ses ſoldats étaient occupés en Flandre ſous le duc de *Marlborough*. Mais il fallait arriver ; et les Anglais avaient en mer une flotte de près de cinquante vaiſſeaux de guerre. Cette entrepriſe fut entièrement ſemblable à celle que nous avons vue en 1744 en faveur du petit-fils de *Jacques II*. Elle fut prévenue par les Anglais. Des contre-temps la dérangèrent. Le miniſtère de Londres eut même le temps de faire revenir douze bataillons de Flandre. On ſe ſaiſit dans Edimbourg des hommes les plus ſuſpects. Enfin, le prétendant s'étant préſenté aux côtes d'Ecoſſe, et n'ayant point vu de ſignaux convenus, tout ce que put faire le chevalier de *Forbin*, ce fut de le ramener à Dunkerque. Il ſauva la flotte ; mais tout le fruit de l'entrepriſe fut perdu. Il n'y eut que *Matignon* qui y gagna. Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les proviſions de maréchal de France ; récompenſe de ce qu'il voulut et qu'il ne put faire.

Quelques (*g*) hiſtoriens ont ſuppoſé que la reine *Anne* était d'intelligence avec ſon frère. C'eſt une trop grande ſimplicité de penſer qu'elle invitât ſon compétiteur à la venir détrôner. On a confondu les temps : on a cru qu'elle le favoriſait alors, parce

(*g*) Entr'autres *Reboulet*, pag. 233 du tom. VIII. Il fonde ſes ſoupçons ſur ceux du chevalier de *Forbin*. Celui qui a donné au public tant de menſonges, ſous le titre de mémoires de madame de *Maintenon*, et qui fit imprimer en 1752 à Francfort une édition frauduleuſe du *Siècle de Louis XIV*, demande dans une des notes qui ſont ces hiſtoriens qui ont prétendu que la reine *Anne* était d'intelligence avec ſon frère. *C'eſt un fantôme*, dit-il. Mais on voit ici clairement que ce n'eſt point un fantôme et que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'avait rien avancé que la preuve en main, il n'eſt pas permis d'écrire l'hiſtoire autrement.

que depuis elle le regarda en ſecret comme ſon héritier. Mais qui peut jamais vouloir être chaſſé par ſon ſucceſſeur ?

Duc de Bourgogne commande les armées.

Tandis que les affaires de la France devenaient de jour en jour plus mauvaiſes, le roi crut qu'en feſant paraître le duc de Bourgogne ſon petit-fils à la tête des armées de Flandre, la préſence de l'héritier préſomptif de la couronne ranimerait l'émulation, qui commençait trop à ſe perdre. Ce prince, d'un eſprit ferme et intrépide, était pieux, juſte et philoſophe. Il était fait pour commander à des ſages. Elève de *Fénélon* archevêque de Cambrai, il aimait ſes devoirs: il aimait les hommes; il voulait les rendre heureux. Inſtruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme le fléau du genre humain et comme une néceſſité malheureuſe, que comme une ſource de gloire. On oppoſa ce prince philoſophe au duc de *Marlborough:* on lui donna pour l'aider le duc de *Vendôme.* Il arriva ce qu'on ne voit que trop ſouvent: le grand capitaine ne fut pas aſſez écouté, et le conſeil du prince balança ſouvent les raiſons du général. Il ſe forma deux partis; et dans l'armée des alliés, il n'y en avait qu'un, celui de la cauſe commune. Le prince *Eugène* était alors ſur le Rhin; mais toutes les fois qu'il fut avec *Marlborough*, ils n'eurent jamais qu'un ſentiment.

Le duc de Bourgogne était ſupérieur en forces; la France, que l'Europe croyait épuiſée, lui avait fourni une armée de près de cent mille hommes; et les alliés n'en avaient alors que quatre-vingts mille. Il avait encore l'avantage des négociations, dans un pays ſi

long-temps eſpagnol, fatigué de garniſons hollandaiſes, et où beaucoup de citoyens penchaient pour *Philippe V*. Des intelligences lui ouvrirent les portes de Gand et d'Ypres: mais les manœuvres de guerre firent évanouir le fruit des manœuvres de politique. La diviſion, qui mettait de l'incertitude dans le conſeil de guerre, fit que d'abord on marcha vers la Dendre, et que deux heures après on rebrouſſa vers l'Eſcaut, à Oudenarde: ainſi on perdit du temps. On trouva le prince *Eugène* et *Marlborough* qui n'en perdaient point, et qui étaient unis. On fut mis en déroute vers Oudenarde; ce n'était pas une grande bataille, mais ce fut une fatale retraite. Les fautes ſe multiplièrent. Les régimens allaient où ils pouvaient ſans recevoir aucun ordre. Il y eut même plus de quatre mille hommes qui furent pris en chemin par l'armée ennemie, à quelques milles du champ de bataille.

Défaite à Oudenarde. 11 juillet 1708.

L'armée découragée ſe retira ſans ordre, ſous Gand, ſous Tournai, ſous Ypres, et laiſſa tranquillement le prince *Eugène*, maître du terrain, aſſiéger Lille avec une armée moins nombreuſe.

Siége de Lille.

Mettre le ſiége devant une ville auſſi grande et auſſi fortifiée que Lille, ſans être maître de Gand, ſans pouvoir tirer ſes convois que d'Oſtende, ſans les pouvoir conduire que par une chauſſée étroite, au haſard d'être à tout moment ſurpris; c'eſt ce que l'Europe appela une action téméraire, mais que la méſintelligence et l'eſprit d'incertitude, qui régnaient dans l'armée françaiſe, rendirent excuſable. C'eſt enfin ce que le ſuccès juſtifia. Leurs grands convois, qui pouvaient être enlevés, ne le furent point. Les

troupes qui les efcortaient, et qui devaient être battues par un nombre fupérieur, furent victorieufes. L'armée du duc de Bourgogne, qui pouvait attaquer les retranchemens de l'armée ennemie encore impar-
23 octobre 1708. faits, ne les attaqua pas. Lille fut prife au grand étonnement de toute l'Europe, qui croyait le duc de Bourgogne plus en état d'affiéger *Eugène* et *Marlborough* que ces généraux en état d'affiéger Lille. Le maréchal de *Boufflers* la défendit pendant près de quatre mois.

Les habitans s'accoutumèrent tellement au fracas du canon et à toutes les horreurs qui fuivent un fiége, qu'on donnait dans la ville des fpectacles auffi fréquentes qu'en temps de paix; et qu'une bombe qui tomba près de la falle de la comédie n'interrompit point le fpectacle.

Le maréchal de *Boufflers* avait mis fi bon ordre à tout que les habitans de cette grande ville étaient tranquilles fur la foi de fes fatigues. Sa défenfe lui mérita l'eftime des ennemis, les cœurs des citoyens et les récompenfes du roi. Les hiftoriens, ou plutôt les écrivains de Hollande qui ont affecté de le blâmer, auraient dû fe fouvenir que, quand on contredit la voix publique, il faut avoir été témoin et témoin éclairé, pour prouver ce qu'on avance. (*h*)

(*h*) Telle eft l'hiftoire qu'un libraire, nommé *van-Duren*, fit écrire par le jéfuite *la Motte*, réfugié en Hollande fous le nom de *la Hode*, continuée par *la Martinière*; le tout fur les prétendus mémoires d'un comte de... fecrétaire d'Etat. Les mémoires de madame de *Maintenon*, encore plus remplis de menfonges, difent tome IV, page 119, que les affiégeans jetaient dans la ville des billets conçus en ces termes : *Raffurez-vous, Français, la Maintenon ne fera pas votre reine; nous ne léverons pas le fiége. On croira*, ajoute-t-il, *que Louis dans la ferveur du plaifir que lui donnait la certitude d'une victoire inattendue, offrit ou promit le trône à madame de Maintenon.* Comment dans *la ferveur* de l'impertinence peut-on mettre fur le papier ces nouvelles et ces difcours de halles? comment cet infenfé a-t-il pu pouffer l'effronterie jufqu'à dire que le duc de Bourgogne trahit le roi fon grand-père et fit prendre Lille par le prince *Eugène*, de peur que madame de *Maintenon* ne fût déclarée reine?

L'armée de France fans fuccès et fans union.

Cependant l'armée qui avait regardé faire le fiége de Lille fe fondait peu à peu; elle laiffa prendre enfuite Gand, Bruges, et tous fes poftes l'un après l'autre. Peu de campagnes furent auffi fatales. Les officiers attachés au duc de *Vendôme* reprochaient toutes ces fautes au confeil du duc de Bourgogne; et ce confeil rejetait tout fur le duc de *Vendôme*. Les efprits s'aigriffaient par le malheur. (5) Un (*i*) courtifan du duc de Bourgogne dit un jour au duc de *Vendôme* : *Voilà ce que c'eft de n'aller jamais à la meffe; auffi vous voyez quelles font nos difgraces.* ,, Croyez-vous, ,, lui répondit le duc de *Vendôme*, que *Marlborough* y ,, aille plus fouvent que moi? ,, Les fuccès rapides des alliés enflaient le cœur de l'empereur *Jofeph.*

(5) On peut voir les détails de cette campagne dans les mémoires de *Berwick*, mais il faut les lire avec précaution. *Berwick* était dans l'armée, mais humilié de fervir fous *Vendôme*, et prefque toujours d'un avis contraire au fien. *Vendôme*, fatigué des contradictions qu'il éprouvait, femblait avoir perdu, pendant cette campagne, fon activité et fes talens. *Louis XIV* envoya deux fois *Chamillart* à l'armée comme un arbitre entre les généraux.

Durant le fiége de Lille, *Marlborough* écrivit au maréchal de *Berwick* fon neveu pour qu'il propofât à *Louis XIV* d'entamer une négociation pour la paix avec les députés de Hollande, le prince *Eugène* et lui. On crut à la cour que cette propofition était la fuite des inquiétudes de *Marlborough*, fur le fuccès du fiège de Lille, et on obligea le duc de *Berwick* à faire une réponfe négative. *Marlborough* aimait beaucoup la gloire et l'argent, et il pouvait alors défirer la paix comme le meilleur moyen de mettre fa fortune en fureté, et d'ajouter une autre efpèce de gloire à fa réputation militaire qui ne pouvait plus croître. Bientôt après il s'oppofa de toutes fes forces à cette paix qu'il avait défirée, parce que la guerre lui était devenue néceffaire pour foutenir fon crédit dans fa patrie.

(*i*) Le marquis d'*O*.

Deſpotique dans l'Empire, maître de Landau, il voyait le chemin de Paris preſqu'ouvert par la priſe de Lille. Déjà même un parti hollandais avait eu la hardieſſe de pénétrer de Courtrai juſqu'auprès de Verſailles, et avait enlevé ſur le pont de Sève le premier écuyer du roi, croyant ſe ſaiſir de la perſonne du dauphin, père du duc de Bourgogne. (*k*) La terreur était dans Paris.

L'empereur *Joſeph I* force le pape à reconnaître *Charles* ſon frère, roi d'Eſpagne.

L'empereur avait autant d'eſpérance au moins d'établir ſon frère *Charles* en Eſpagne que *Louis XIV* d'y conſerver ſon petit-fils. Déjà cette ſucceſſion, que les Eſpagnols avaient voulu rendre indiviſible, était partagée entre trois têtes. L'empereur avait pris pour lui la Lombardie et le royaume de Naples. *Charles* ſon frère avait encore la Catalogne et une partie de l'Arragon. L'empereur força alors le pape *Clément XI* à reconnaître l'archiduc pour roi d'Eſpagne. Ce pape, dont on diſait qu'il reſſemblait à *St Pierre*, parce qu'il affirmait, niait, ſe repentait et pleurait, avait toujours reconnu *Philippe V*, à l'exemple de ſon prédéceſſeur; et il était attaché à la maiſon de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'Empire beaucoup de fiefs qui relevaient juſqu'alors des papes, et ſur-tout Parme et Plaiſance, en ravageant

(*k*) Ce furent des officiers au ſervice de Hollande qui firent ce coup hardi. Preſque tous étaient des français que la révocation fatale de l'édit de Nantes avait forcés de choiſir une nouvelle patrie; ils prirent la chaiſe du marquis de *Beringhen* pour celle du dauphin, parce qu'elle avait l'écuſſon de France. L'ayant enlevé, ils le firent monter à cheval; mais comme il était âgé et infirme, ils eurent la politeſſe en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaiſe de poſte. Cela conſuma du temps. Les pages du roi coururent après eux, le premier écuyer fut délivré, et ceux qui l'avaient enlevé furent priſonniers eux-mêmes; quelques minutes plus tard ils auraient pris le dauphin qui arrivait après *Beringhen* avec un ſeul garde.

quelques terres eccléſiaſtiques, en ſe ſaiſiſſant de la ville de Comacchio.

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui aurait diſputé le droit le plus léger; et cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône: mais la puiſſance des clefs étant réduite à peu près au point où elle doit l'être, *Clément XI*, animé par la France, avait oſé un moment ſe ſervir de la puiſſance du glaive. Il arma, et s'en repentit bientôt. Il vit que les Romains, ſous un gouvernement tout ſacerdotal, n'étaient pas faits pour manier l'épée. Il déſarma; il laiſſa Comacchio en dépôt à l'empereur; il conſentit à écrire à l'archiduc: *A notre très-cher fils roi catholique en Eſpagne*. Une flotte anglaiſe dans la Méditerranée, et les troupes allemandes ſur ſes terres, le forcèrent bientôt d'écrire: *A notre très-cher fils roi des Eſpagnes*. Ce ſuffrage du pape, qui n'était rien dans l'empire d'Allemagne, pouvait quelque choſe ſur le peuple eſpagnol, à qui on avait fait accroire que l'archiduc était indigne de régner, parce qu'il était protégé par des hérétiques qui s'étaient emparés de Gibraltar.

Reſtait à la monarchie eſpagnole, au-delà du continent, l'île de Sardaigne avec celle de Sicile. Une flotte anglaiſe donna la Sardaigne à l'empereur *Joſeph*; car les Anglais voulaient que l'archiduc ſon frère n'eût que l'Eſpagne. Leurs armes feſaient alors les traités de partage. Ils réſervèrent la conquête de la Sicile pour un autre temps, et aimèrent mieux employer leurs vaiſſeaux à chercher ſur les mers les galions de l'Amérique, dont ils prirent quelques-uns, qu'à donner à l'empereur de nouvelles terres.

Août 1708.

La France était aussi humiliée que Rome, et plus en danger : les ressources s'épuisaient ; le crédit était anéanti ; les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités, murmuraient contre *Louis XIV* malheureux.

Grande détresse de la France.

Des partisans, à qui le ministère avait vendu la nation pour quelque argent comptant dans ses besoins pressans, s'engraissaient du malheur public, et insultaient à ce malheur par leur luxe. Ce qu'ils avaient prêté était dissipé. Sans l'industrie hardie de quelques négocians, et sur-tout de ceux de Saint-Malo, qui allèrent au Pérou, et rapportèrent trente millions dont ils prêtèrent la moitié à l'Etat, *Louis XIV* n'aurait pas eu de quoi payer ses troupes. La guerre avait ruiné la France, et des marchands la sauvèrent. Il en fut de même en Espagne. Les galions, qui ne furent pas pris par les Anglais, servirent à défendre *Philippe*. Mais cette ressource de quelques mois ne rendait pas les recrues de soldats plus faciles. *Chamillart*, élevé au ministère des finances et de la guerre, se démit en 1708 des finances, qu'il laissa dans un désordre que rien ne put réparer sous ce règne ; et en 1709 il quitta le ministère de la guerre, devenu non moins difficile que l'autre. On lui reprochait beaucoup de fautes. Le public, d'autant plus sévère qu'il souffrait, ne songeait pas qu'il y a des temps malheureux où les fautes sont inévitables. (*l*) *Voisin* qui après lui gouverna l'Etat

(*l*) L'histoire de l'ex-jésuite *la Motte*, rédigée par *la Martinière*, dit que *Chamillart* fut destitué du ministère des finances en 1703, et que la voix publique y appela le maréchal d'*Harcourt*. Les fautes de cet historien sont sans nombre.

militaire

militaire, et *Desmarets* qui administra les finances, ne purent ni faire des plans de guerre plus heureux, ni rétablir un crédit anéanti. (6)

Funestes effets de l'hiver de 1709.

Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la nation. Les oliviers, qui sont une grande ressource dans le midi de la France, périrent. Presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte. On avait très-peu de magasins. Les grains qu'on pouvait faire venir à grands frais des Echelles du Levant et de l'Afrique pouvaient être pris par les flottes ennemies, auxquelles on n'avait presque plus de vaisseaux de guerre à opposer. Le fléau de cet hiver était général dans l'Europe, mais les ennemis avaient plus de ressources. Les Hollandais sur-tout, qui ont été si long-temps les facteurs des nations, avaient assez de magasins pour mettre les armées florissantes des alliés dans l'abondance ; tandis que les troupes de France, diminuées et découragées, semblaient devoir périr de misère.

Le roi vendit pour quatre cents mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent leur vaisselle d'argent à la monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. Madame de *Maintenon* en donna l'exemple.

Louis XIV demande la paix.

Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix, n'hésita pas, dans ces circonstances funestes, à la demander à ces mêmes Hollandais autrefois si maltraités par lui.

(6) Pour bien juger *Desmarets* il faut lire le mémoire qu'il présenta au régent pour lui rendre compte de son administration ; ce mémoire fait regretter que ce prince ne l'ait pas laissé à la tête des finances.

Les Etats-Généraux n'avaient plus de ſtathouder depuis la mort du roi *Guillaume*; et les magiſtrats hollandais, qui appelaient déjà leurs familles *les familles patriciennes*, étaient autant de rois. Les quatre commiſſaires hollandais, députés à l'armée, traitaient avec fierté trente princes d'Allemagne à leur ſolde. *Qu'on faſſe venir Holſtein*, diſaient-ils; *qu'on diſe à Heſſe de nous venir parler.* (*m*) Ainſi s'expliquaient des marchands qui, dans la ſimplicité de leurs vêtemens et dans la frugalité de leurs repas, ſe plaiſaient à écraſer à la fois l'orgueil allemand qui était à leurs gages, et la fierté d'un grand roi autrefois leur vainqueur.

Les Hollandais deviennent fiers.

On les avait vus vendre à bas prix leur attachement à *Louis XIV* en 1665, ſoutenir leurs malheurs en 1672 et les réparer avec un courage intrépide; et alors ils voulaient uſer de leur fortune. Ils étaient bien loin de s'en tenir à faire voir aux hommes, par de ſimples démonſtrations de ſupériorité, qu'il n'y a de vraie grandeur que la puiſſance: ils voulaient que leur Etat eût en ſouveraineté dix villes en Flandre, entr'autres Lille qui était entre leurs mains, et Tournai qui n'y était pas encore. Ainſi les Hollandais prétendaient retirer le fruit de la guerre, non-ſeulement aux dépens de la France, mais encore aux dépens de l'Autriche pour laquelle ils combattaient; comme Veniſe avait autrefois augmenté ſon territoire des terres de tous ſes voiſins. L'eſprit républicain eſt au fond auſſi ambitieux que l'eſprit monarchique.

(*m*) C'eſt ce que l'auteur tient de la bouche de vingt perſonnes qui les entendirent parler ainſi à Lille après la priſe de cette ville. Cependant il ſe peut que ces expreſſions fuſſent moins l'effet d'une fierté groſſière que d'un ſtyle laconique aſſez en uſage dans les armées.

Il y parut bien quelques mois après; car lorſque ce fantôme de négociation fut évanoui, lorſque les armes des alliés eurent encore de nouveaux avantages, le duc de *Marlborough*, plus maître alors que ſa ſouveraine en Angleterre, et gagné par la Hollande, fit conclure avec les Etats-Généraux, en 1709, ce célèbre traité de la barrière, par lequel ils reſteraient maîtres de toutes les villes frontières qu'on prendrait ſur la France, auraient garniſon dans vingt places de la Flandre aux dépens du pays, dans Hui, dans Liége et dans Bonn; et auraient en toute ſouveraineté la haute Gueldre. Ils ſeraient devenus en effet ſouverains des dix-ſept provinces des Pays-bas; ils auraient dominé dans Liége et dans Cologne. C'eſt ainſi qu'ils voulaient s'agrandir ſur les ruines mêmes de leurs alliés. Ils nourriſſaient déjà ces projets élevés, quand le roi leur envoya ſecrétement le préſident *Rouillé* pour eſſayer de traiter avec eux.

Prétentions des Hollandais.

Ce négociateur vit d'abord dans Anvers deux magiſtrats d'Amſterdam, *Bruys* et *Vanderduſſen*, qui parlèrent en vainqueurs, et qui déployèrent avec l'envoyé du plus fier des rois toute la hauteur dont ils avaient été accablés en 1672. On affecta enſuite de négocier quelque temps avec lui, dans un de ces villages que les généraux de *Louis XIV* avaient mis autrefois à feu et à ſang. Quand on l'eut joué aſſez long-temps, on lui déclara qu'il fallait que le roi de France forçât le roi ſon petit-fils à deſcendre du trône ſans aucun dédommagement; que l'électeur de Bavière *François-Marie*, et ſon frère l'électeur de Cologne demandaſſent grâce, ou que le ſort des armes ferait les traités.

Le roi leur envoie un négociateur.

Les dépêches défefpérantes du préfident de *Rouillé* arrivaient coup fur coup au confeil dans le temps de la plus déplorable mifère où le royaume eût été réduit dans les temps les plus funeftes. L'hiver de 1709 laiffait des traces affreufes ; le peuple périffait de famine. Les troupes n'étaient point payées ; la défolation était par-tout. Les gémiffemens et les terreurs du public augmentaient encore le mal.

Le confeil était compofé du dauphin, du duc de Bourgogne fon fils, du chancelier de France *Pontchartrain*, du duc de *Beauvilliers*, du marquis de *Torci*, du fecrétaire d'Etat de la guerre *Chamillart* et du contrôleur-général *Defmarets*. Le duc de *Beauvilliers* fit une peinture fi touchante de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne en verfa des larmes et tout le confeil y mêla les fiennes. Le chancelier conclut à faire la paix à quelque prix que ce pût être. Les miniftres de la guerre et des finances avouèrent qu'ils étaient fans reffource. *Une fcène fi trifte*, dit le marquis de *Torci*, *ferait difficile à décrire*, *quand même il ferait permis de révéler le fecret de ce qu'elle eut de plus touchant*. Ce fecret n'était que celui des pleurs qui coulèrent.

Le marquis de *Torci*, dans cette crife, propofa d'aller lui-même partager les outrages qu'on fefait au roi dans la perfonne du préfident *Rouillé*; mais comment pouvait-il efpérer d'obtenir ce que les vainqueurs avaient déjà refufé ? il ne devait s'attendre qu'à des conditions plus dures.

Les alliés commençaient déjà la campagne. *Torci* 22 mai 1709. va fous un nom emprunté jufque dans la Haye. Le grand-penfionnaire *Heinfius* eft bien étonné, quand

on lui annonce que celui qui eft regardé chez les étrangers comme le principal miniftre de France eft dans fon antichambre. *Heinfius* avait été autrefois envoyé en France par le roi *Guillaume*, pour y difcuter fes droits fur la principauté d'Orange. Il s'était adreffé à *Louvois* fecrétaire d'Etat ayant le département du Dauphiné, fur la frontière duquel Orange eft fituée. Le miniftre de *Guillaume* parla vivement, non-feulement pour fon maître, mais pour les réformés d'Orange. Croirait-on que *Louvois* lui répondit *qu'il le ferait mettre à la baftille?* (*n*) Un tel difcours tenu à un fujet eût été odieux; tenu à un miniftre étranger, c'était un infolent outrage au droit des nations. On peut juger s'il avait laiffé des impreffions profondes dans le cœur du magiftrat d'un peuple libre.

Humiliation de *Louis XIV*.

Il y a peu d'exemples de tant d'orgueil fuivi de tant d'humiliations. Le marquis de *Torci*, fuppliant dans la Haye au nom de *Louis XIV*, s'adreffa au prince *Eugène* et au duc de *Marlborough*, après avoir perdu fon temps avec *Heinfius*. Tous trois voulaient la continuation de la guerre. Le prince y trouvait fa grandeur et fa vengeance; le duc fa gloire et une fortune immenfe qu'il aimait également; le troifième, gouverné par les deux autres, fe regardait comme un fpartiate qui abaiffait un roi de Perfe. Ils propofèrent non pas une paix, mais une trève; et pendant cette trève une fatisfaction entière pour tous leurs alliés, et aucune pour les alliés du roi; à condition que le roi fe joindrait à fes ennemis pour chaffer

Propofitions infultantes faites à *Louis XIV*.

(*n*) Voyez les mémoires de *Torci*, tome III, page 2; ils ont confirmé tout ce qui eft avancé ici.

d'Eſpagne ſon propre petit-fils dans l'eſpace de deux mois, et que pour ſureté il commencerait par céder à jamais dix villes aux Hollandais dans la Flandre, par rendre Strasbourg et Briſac, et par renoncer à la ſouveraineté de l'Alſace. *Louis XIV* ne s'était pas attendu, quand il refuſait autrefois un régiment au prince *Eugène*, quand *Churchil* n'était pas encore colonel en Angleterre, et qu'à peine le nom de *Heinſius* lui était connu, qu'un jour ces trois hommes lui impoſeraient de pareilles lois. En vain *Torci* voulut tenter *Marlborough* par l'offre de quatre millions : le duc qui aimait autant la gloire que l'argent, et qui, par ſes gains immenſes produits par des victoires, était au-deſſus de quatre millions, laiſſa au miniſtre de France la douleur d'une propoſition honteuſe et inutile. *Torci* rapporta au roi les ordres de ſes ennemis. *Louis XIV* fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec ſes ſujets. Il ſe juſtifia devant eux; il adreſſa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire, par laquelle, en rendant compte à ſes peuples du fardeau qu'il était obligé de leur faire encore ſoutenir, il excitait leur indignation, leur honneur et même leur pitié. (*o*) Les politiques dirent que *Torci* n'était allé s'humilier à la Haye que pour mettre les

(*o*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, pag. 92 et 93 du tome V, que *le duc de Marlborough et le prince Eugène gagnèrent Heinſius*, comme ſi *Heinſius* avait eu beſoin d'être gagné. Il met dans la bouche de *Louis XIV*, au lieu des belles paroles qu'il prononça en plein conſeil, ces mots bas et plats : *Alors comme alors*. Il cite l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et le reprend d'avoir dit que *Louis XIV fit afficher ſa lettre circulaire dans les rues de Paris*. Nous avons confronté toutes les éditions du *Siècle de Louis XIV*, Il n'y a pas un ſeul mot de ce que cite cet homme, pas même dans l'édition ſubreptice qu'il fit à Francfort en 1752.

ennemis dans leur tort, pour juſtifier *Louis XIV* aux yeux de l'Europe, et pour animer les Français par le reſſentiment de l'outrage fait en ſa perſonne à la nation; mais il n'y était allé réellement que pour demander la paix. On laiſſa même encore quelques jours le préſident *Rouillé* à la Haye, pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablantes : et pour toute réponſe, les Etats ordonnèrent à *Rouillé* de partir dans vingt-quatre heures.

Réſolution de *Louis XIV*.

Louis XIV, à qui l'on rapporta des réponſes ſi dures, dit en plein conſeil : *Puiſqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.* Il ſe prépara donc à tenter encore la fortune en Flandre. La famine, qui déſolait les campagnes, fut une reſſource pour la guerre. Ceux qui manquaient de pain ſe firent ſoldats. Beaucoup de terres reſtèrent en friche; mais on eut une armée. Le maréchal de *Villars*, qu'on avait envoyé commander l'année précédente en Savoie quelques troupes dont il avait réveillé l'ardeur, et qui avait eu quelques petits ſuccès, fut rappelé en Flandre, comme celui en qui l'Etat mettait ſon eſpérance.

Action honorable du maréchal de *Boufflers*.

Déjà *Marlborough* avait pris Tournai, dont *Eugène* avait couvert le ſiége. Déjà ces deux généraux marchaient pour inveſtir Mons. Le maréchal de *Villars* s'avança pour les en empêcher. Il avait avec lui le maréchal de *Boufflers*, ſon ancien, qui avait demandé à ſervir ſous lui. *Boufflers* aimait véritablement le roi et la patrie. Il prouva en cette occaſion (malgré la maxime d'un homme de beaucoup d'eſprit) que dans un Etat monarchique, et ſur-tout ſous un bon maître, il y a des vertus. Il y en a ſans doute

tout autant que dans les républiques, avec moins d'enthouſiaſme peut-être, mais avec plus de ce qu'on appelle honneur. (*p*)

Dès que les Français s'avancèrent pour s'oppoſer à l'inveſtiſſement de Mons, les alliés vinrent les attaquer près des bois de Blangies et du village de Malplaquet.

(*p*) Cet endroit mérite d'être éclairci. L'auteur célèbre de l'*Eſprit des lois* dit que l'honneur eſt le principe des gouvernemens monarchiques, et la vertu le principe des gouvernemens républicains.

Ce ſont-là des idées vagues et confuſes qu'on a attaquées d'une manière auſſi vague ; parce que rarement on convient de la valeur des termes, rarement on s'entend. L'honneur eſt le déſir d'être honoré, d'être eſtimé : de-là vient l'habitude de ne rien faire dont on puiſſe rougir. La vertu eſt l'accompliſſement des devoirs, indépendamment du déſir de l'eſtime : de-là vient que l'honneur eſt commun, la vertu rare.

Le principe d'une monarchie, ou d'une république, n'eſt ni l'honneur ni la vertu. Une monarchie eſt fondée ſur le pouvoir d'un ſeul ; une république eſt fondée ſur le pouvoir que pluſieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un ſeul. La plupart des monarchies ont été établies par des chefs d'armées, les républiques par des citoyens aſſemblés. L'honneur eſt commun à tous les hommes, et la vertu rare dans tout gouvernement. L'amour-propre de chaque membre d'une république veille ſur l'amour-propre des autres; chacun voulant être maître, perſonne ne l'eſt ; l'ambition de chaque particulier eſt un frein public, et l'égalité règne.

Dans une monarchie affermie, l'ambition ne peut s'élever qu'en plaiſant au maître, ou à ceux qui gouvernent ſous le maître. Il n'y a dans ces premiers reſſorts ni honneur ni vertu, de part ni d'autre; il n'y a que de l'intérêt. La vertu eſt en tout pays le fruit de l'éducation et du caractère. Il eſt dit dans l'*Eſprit des lois* qu'il faut plus de vertu dans une république; c'eſt en un ſens tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour, pour réſiſter à tant de ſéductions. Le duc de *Montauſier*, le duc de *Beauvilliers* étaient des hommes d'une vertu très-auſtère. Le maréchal de *Villeroi* joignit des mœurs plus douces à une probité non moins incorruptible. Le marquis de *Torci* a été un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale. Les contrôleurs-généraux *le Pelletier* et *Chamillart* paſſèrent pour être moins habiles que vertueux.

Il faut avouer que *Louis XIV*, dans cette guerre malheureuſe, ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables; c'eſt une obſervation très-vraie, et très-importante dans une hiſtoire où les mœurs ont tant de part.

L'armée des alliés était d'environ quatre-vingts mille combattans, et celle du maréchal de *Villars* d'environ ſoixante et dix mille. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés, cent quarante. Le duc de *Marlborough* commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la ſolde d'Angleterre. Le prince *Eugène* était au centre ; *Tilli* et un comte de *Naſſau*, à la gauche avec les Hollandais.

1 ſeptembre 1709.

Le maréchal de *Villars* prit pour lui la gauche, et laiſſa la droite au maréchal de *Boufflers*. Il avait retranché ſon armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, long-temps malheureuſes, dont la moitié était compoſée de nouvelles recrues, et convenable encore à la ſituation de la France, qu'une défaite entière eût miſe aux derniers abois. Quelques hiſtoriens ont blâmé le général dans ſa diſpoſition : *Il devait*, diſaient-ils, *paſſer une large trouée, au lieu de la laiſſer devant lui.* Ceux qui de leur cabinet jugent ainſi ce qui ſe paſſe ſur un champ de bataille ne ſont-ils pas trop habiles ?

Tout ce que je ſais, c'eſt ce que le maréchal dit lui-même que les ſoldats, qui ayant manqué de pain un jour entier venaient de le recevoir, en jettèrent une partie pour courir plus légérement au combat. Il y a eu depuis pluſieurs ſiècles peu de batailles plus diſputées et plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre choſe de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut preſque toute détruite, et même pourſuivie la

baïonnette au bout du fusil. *Marlborough* à la droite fesait et soutenait les plus grands efforts. Le maréchal de *Villars* dégarnit un peu son centre pour s'opposer à *Marlborough*, et alors même ce centre fut attaqué. Les retranchemens qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes, qui les défendait, ne put résister. Le maréchal, en accourant de sa gauche à son centre, fut blessé, et la bataille fut perdue. Le champ était jonché de près de trente mille morts ou mourans.

On marchait sur les cadavres entassés, sur-tout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laissèrent environ vingt et un mille tués ou blessés; mais le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus.

Le maréchal de *Boufflers* (q) fit la retraite en bon

(q) Dans le livre intitulé *Mémoires du maréchal de Berwick*, il est dit que le maréchal de *Berwick* fit cette retraite. C'est ainsi que tant de mémoires sont écrits. On trouve dans ceux de madame de *Maintenon* par *la Beaumelle*, tome V, page 99, que les alliés accusèrent le maréchal de Villars *de s'être blessé lui-même, et que les Français lui reprochèrent de s'être retiré trop tôt*. Ce sont deux impostures ridicules. Ce général avait reçu un coup de carabine au-dessous du genou, qui lui fracassa l'os, et qui le fit boiter toute sa vie. Le roi lui envoya le Sr *Maréchal* son premier chirurgien, qui seul empêcha qu'on lui coupât la cuisse. C'est ce que je tiens de la bouche de M. le maréchal de *Villars* et de ce chirurgien célèbre : c'est ce que tous les officiers ont su ; c'est ce que M. le duc de *Villars* daigne me confirmer par ses lettres. Il n'oppose que le mépris aux sottises insolentes et calomnieuses de *la Beaumelle*.

N. B. Les mémoires de *Berwick* dont parle M. de *Voltaire* ne sont pas le même ouvrage que nous avons cité dans nos notes. Le maréchal de *Berwick* défendit le Dauphiné et la Provence contre le duc de Savoie pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711 et 1712, avec beaucoup de succès et malgré une grande infériorité de forces. Ces campagnes, pendant lesquelles

ordre, aidé du prince de *Tingri-Montmorenci*, depuis maréchal de *Luxembourg*, héritier du courage de ses pères. L'armée se retira entre le Quênoi et Valenciennes, emportant plusieurs drapeaux et étendards pris sur les ennemis. Ces dépouilles consolèrent *Louis XIV:* et on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir disputée si long-temps, et de n'avoir perdu que le champ de bataille. Le maréchal de *Villars*, en revenant à la cour, assura le roi que sans sa blessure il aurait remporté la victoire. J'en ai vu ce général persuadé ; mais j'ai vu peu de personnes qui le crussent.

On peut s'étonner qu'une armée, qui avait tué aux ennemis deux tiers plus de monde qu'elle n'en avait perdu, n'essayât pas d'empêcher que ceux qui n'avaient eu d'autre avantage que celui de coucher au milieu de leurs morts, allassent faire le siége de Mons. Les Hollandais craignirent pour cette entreprise. Ils hésitèrent. Mais le nom de bataille perdue impose aux vaincus, et les décourage. Les hommes ne font jamais tout ce qu'ils peuvent faire ; et le soldat, à qui on dit qu'il a été battu, craint de l'être encore. Ainsi Mons fut assiégé et pris, et toujours pour les Hollandais, qui le gardèrent, ainsi que Tournai et Lille.

il n'y eut aucune action d'éclat, lui ont fait plus d'honneur auprès des militaires que la victoire d'Almanza et la prise de Barcelone ; et l'ont placé, dans l'opinion des hommes éclairés, fort au-dessus de plusieurs généraux qui ont eu des succès plus brillans. Il fut envoyé en Flandre après la bataille de Malplaquet, pour faire lever le siége de Mons ; entreprise qu'il ne trouva point praticable. C'est ce qui a trompé l'auteur des faux mémoires de *Berwick*. M. de *Voltaire* ne parle point de ces campagnes de Dauphiné ; mais il avait passé sa jeunesse chez les princes de *Vendôme* et chez le maréchal de *Villars* qui n'aimaient pas le maréchal de *Berwick*.

CHAPITRE XXII.

Louis XIV continue à demander la paix et à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.

NON-SEULEMENT les ennemis avançaient ainsi pied à pied, et fesaient tomber de ce côté toutes les barrières de la France; mais ils prétendaient, aidés du duc de Savoie, aller surprendre la Franche-Comté, et pénétrer par les deux bouts dans le cœur du royaume. Le général *Merci*, chargé de faciliter cette entreprise, en entrant dans la haute Alsace par Basle, fut heureusement arrêté près de l'île de Neubourg sur le Rhin, par le comte depuis maréchal *du Bourg*. Je ne sais par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de *Merci* ont toujours été aussi malheureux qu'estimés. Celui-ci fut vaincu de la manière la plus complète. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoie; (*) mais on n'en craignait pas moins du côté de la Flandre; et l'intérieur du royaume était dans un état si languissant que le roi demanda encore la paix en suppliant. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, de ne donner aucun secours à son petit-fils, et de l'abandonner à sa fortune; de donner quatre places en otage; de rendre Strasbourg et Brisac; de renoncer à la souveraineté de l'Alsace, et de n'en garder que la préfecture; de raser toutes ses places depuis Basle

Victoire du maréchal *du Bourg*, 26 août 1709.

Offres de *Louis XIV*.

(*) Voyez la note précédente, *N. B.*

jusqu'à Philipsbourg; de combler le port si long-temps redoutable de Dunkerque, et d'en raser les fortifications; de laisser aux Etats-Généraux Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient servir de fondement à la paix qu'il implorait.

Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de discuter les soumissions de *Louis XIV*. On permit à ses plénipotentiaires de venir, au commencement de 1710, porter dans la petite ville de Gertrudenberg les prières de ce monarque : il choisit le maréchal d'*Uxelles*, homme froid, taciturne, d'un esprit plus sage qu'élevé et hardi; et l'abbé depuis cardinal de *Polignac*, l'un des plus beaux esprits et des plus éloquens de son siècle, qui imposait par sa figure et par ses grâces. L'esprit, la sagesse, l'éloquence ne sont rien dans des ministres, lorsque le prince n'est pas heureux : ce sont les victoires qui font les traités. Les ambassadeurs de *Louis XIV* furent plutôt confinés qu'admis à Gertrudenberg. Les députés venaient entendre leurs offres, et les rapportaient à la Haye au prince *Eugène*, au duc de *Marlborough*, au comte de *Zinzendorf* ambassadeur de l'empereur; et ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur insultait par des libelles outrageans, tous composés par des réfugiés français, devenus plus ennemis de la gloire de *Louis XIV* que *Marlborough* et *Eugène*.

Congrès de Gertrudenberg.

Les plénipotentiaires de France poussèrent l'humiliation jusqu'à promettre que le roi donnerait de l'argent pour détrôner *Philippe V*, et ne furent point écoutés. On exigea que *Louis XIV*, pour préliminaires,

s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils dans deux mois par la voie des armes. Cette inhumanité absurde, beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inspirée par de nouveaux succès.

Tandis que les alliés parlaient ainsi en maîtres irrités contre la grandeur et la fierté de *Louis XIV* également abaissées, ils prenaient la ville de Douai. Ils s'emparèrent bientôt après de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant; et le lord *Stair* proposa d'envoyer des partis jusqu'à Paris.

Presque dans le même temps, l'armée de l'archiduc commandée en Espagne par *Gui de Staremberg*, le général allemand qui avait le plus de réputation après le prince *Eugène*, remporta près de Saragosse une victoire complète sur l'armée en qui le parti de *Philippe V* avait mis son espérance, à la tête de laquelle était le marquis de *Bay*, général malheureux. On remarqua encore que les deux princes qui se disputaient l'Espagne, et qui étaient l'un et l'autre à portée de leur armée, ne se trouvèrent pas à cette bataille. De tous les princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le duc de Savoie qui fit la guerre par lui-même. Il était triste qu'il n'acquît cette gloire qu'en combattant contre ses deux filles, dont il voulait détrôner l'une pour acquérir en Lombardie un peu de terrain, sur lequel l'empereur *Joseph* lui fesait déjà des difficultés, et dont on l'aurait dépouillé à la première occasion.

Bataille de Saragosse, 20 août 1710.

Cet empereur était heureux par-tout, et n'était nulle part modéré dans son bonheur. Il démembrait de sa seule autorité la Bavière; il en donnait les fiefs à ses parens et à ses créatures. Il dépouillait le jeune

L'empereur *Joseph I* heureux et puissant.

duc de la Mirandole en Italie; et les princes de l'Empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, sans penser qu'ils travaillaient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient; tant était encore dominante dans les esprits la vieille haine contre le nom de *Louis XIV*, qui semblait le premier des intérêts. La fortune de *Joseph* le fit encore triompher des mécontens de Hongrie. La France avait suscité contre lui le prince *Ragotski*, armé pour ses prétentions et pour celles de son pays. *Ragotski* fut battu, ses villes prises, son parti ruiné. Ainsi *Louis XIV* était également malheureux au dehors, au dedans, sur mer et sur terre, dans les négociations publiques et dans les intrigues secrètes.

Toute l'Europe croyait alors que l'archiduc *Charles*, frère de l'heureux *Joseph*, régnerait sans concurrent en Espagne. L'Europe était menacée d'une puissance plus terrible que celle de *Charles-Quint*; et c'était l'Angleterre long-temps ennemie de la branche d'Autriche-espagnole, et la Hollande son esclave révoltée, qui s'épuisaient pour l'établir. *Philippe V* réfugié à Madrid en sortit encore, et se retira à Valladolid; tandis que l'archiduc *Charles* fit son entrée en vainqueur dans la capitale.

Philippe V obligé de fuir encore.

Le roi de France ne pouvait plus secourir son petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ses ennemis exigeaient à Gertrudenberg, d'abandonner la cause de *Philippe*, en fesant revenir, pour sa propre défense, quelques troupes demeurées en Espagne. Lui-même à peine pouvait résister vers la Savoie, vers le Rhin, et sur-tout en Flandre, où se portaient les plus grands coups.

L'Efpagne défolée.

L'Efpagne était encore bien plus à plaindre que la France. Prefque toutes fes provinces avaient été ravagées par leurs ennemis et par leurs défenfeurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son commerce périffait. La difette était générale; mais cette difette fut plus funefte aux vainqueurs qu'aux vaincus ; parce que dans une grande étendue de pays, l'affection des peuples refufait tout aux Autrichiens et donnait tout à *Philippe*. Ce monarque n'avait plus ni troupes ni général de la part de la France. Le duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie fa fortune chancelante, loin de continuer de commander fes armées, était regardé alors comme fon ennemi. Il eft certain que malgré l'affection de la ville de Madrid pour *Philippe*, malgré la fidélité de beaucoup de grands et de toute la Caftille, il y avait contre *Philippe V* un grand parti en Efpagne. Tous les Catalans, nation belliqueufe et opiniâtre, tenaient obftinément pour fon concurrent. La moitié de l'Arragon était auffi gagnée. Une partie des peuples attendait alors l'événement : une autre haïffait plus l'archiduc qu'elle n'aimait *Philippe*. Le duc d'Orléans, du même nom de *Philippe*, mécontent d'ailleurs des miniftres efpagnols, et de la princeffe des *Urfins* qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il était venu défendre ; et lorfque *Louis XIV* avait propofé lui-même d'abandonner fon petit-fils, et qu'on parlait déjà en Efpagne d'une abdication, le duc d'Orléans fe crut digne de remplir la place que *Philippe V* femblait devoir quitter. Il avait à cette couronne des droits que le teftament du feu roi d'Efpagne

Philippe V prefqu'abandonné.

avait

avait négligés, et que fon père avait maintenus par une proteftation.

Il fit par fes agens une ligue avec quelques grands d'Efpagne, par laquelle ils s'engageaient à le mettre fur le trône en cas que *Philippe V* en defcendît. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'efpagnols empreffés à fe ranger fous les drapeaux d'un prince qui favait combattre. Cette entreprife, fi elle eût réuffi, pouvait ne pas déplaire aux puiffances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Efpagne et la France réunies dans une même main ; et elle aurait apporté moins d'obftacles à la paix. Le projet fut découvert à Madrid vers le commencement de 1709, tandis que le duc d'Orléans était à Verfailles. Ses agens furent emprifonnés en Efpagne. *Philippe V* ne pardonna pas à fon parent d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, et d'avoir eu la penfée de lui fuccéder. La France cria contre le duc d'Orléans. Monfeigneur, père de *Philippe V*, opina dans le confeil qu'on fit le procès à celui qu'il regardait comme coupable : mais le roi aima mieux enfevelir dans le filence un projet informe et excufable, que de punir fon neveu dans le temps qu'il voyait fon petit-fils toucher à fa ruine.

Enfin, vers le temps de la bataille de Saragoffe, le confeil du roi d'Efpagne et la plupart des grands voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à oppofer à *Staremberg*, qu'on regardait comme un autre *Eugene*, écrivirent en corps à *Louis XIV* pour lui demander le duc de *Vendôme*. Ce prince retiré dans Anet partit alors, et fa préfence valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, et que la

malheureuse campagne de Lille n'avait pu lui faire perdre, frappait les Espagnols. Sa popularité, sa libéralité qui allait jusqu'à la profusion, sa franchise, son amour pour les soldats lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Espagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à *Bertrand du Guesclin.* Son nom seul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent: les communautés des villes, des villages et des religieux en donnèrent. Un esprit d'enthousiasme saisit la nation. Les débris de la bataille de Saragosse se rejoignirent sous lui à Valladolid. Tout s'empressa de fournir des recrues. Le duc de *Vendôme*, sans laisser ralentir un moment cette nouvelle ardeur, poursuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, oblige l'ennemi de se retirer vers le Portugal; le suit, passe le Tage à la nage, fait prisonnier dans Brihuega *Stanhope* avec cinq mille anglais; atteint le général *Staremberg* et le lendemain lui livre la bataille de Villa-Viciosa. *Philippe V* qui n'avait point encore combattu avec ses autres généraux, animé de l'esprit du duc de *Vendôme*, se met à la tête de l'aile droite. Le général prend la gauche. Il remporte une victoire entière; de sorte qu'en quatre mois de temps, ce prince, qui était arrivé quand tout était désespéré, rétablit tout, et affermit pour jamais la couronne d'Espagne sur la tête de *Philippe.* (*r*)

Août 1710.

Philippe V solidement rétabli.

Tandis que cette révolution éclatante étonnait les

(*r*) On assure qu'après la bataille, *Philippe V* n'ayant point de lit, le duc de *Vendôme* lui dit: *Je vais vous faire donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché;* et il fit faire un matelas des étendards et des drapeaux pris sur les ennemis.

alliés, une autre plus sourde et non moins décisive se préparait en Angleterre. Une allemande avait par sa mauvaise conduite fait perdre à la maison d'Autriche toute la succession de *Charles-Quint*, et avait été ainsi le premier mobile de la guerre; une anglaise par ses imprudences procura la paix. *Sara Jennings*, duchesse de *Marlborough* gouvernait la reine *Anne*, et le duc gouvernait l'Etat. Il avait en ses mains les finances, par le grand-trésorier *Godolphin*, beau-père d'une de ses filles. *Sunderland* secrétaire d'Etat, son gendre, lui soumettait le cabinet. Toute la maison de la reine, où commandait sa femme, était à ses ordres. Il était maître de l'armée, dont il donnait tous les emplois. Si deux partis, les *Wighs* et les *Toris*, divisaient l'Angleterre, les *Wighs*, à la tête desquels il était, fesaient tout pour sa grandeur; et les *Toris* avaient été forcés à l'admirer et à se taire. Il n'est pas indigne de l'histoire d'ajouter que le duc et la duchesse étaient les plus belles personnes de leur temps, et que cet avantage séduit encore la multitude, quand il est joint aux dignités et à la gloire.

Intrigues à la cour de Londres, causes d'un grand changement.

Il avait plus de crédit à la Haye que le grand-pensionnaire, et il influait beaucoup en Allemagne. Négociateur et général toujours heureux, nul particulier n'eut jamais une puissance et une gloire si étendues. Il pouvait encore affermir son pouvoir par ses richesses immenses, acquises dans le commandement. J'ai entendu dire à sa veuve qu'après les partages faits à quatre enfans il lui restait, sans aucune grâce de la cour, soixante et dix mille pièces de revenu, qui font plus de quinze cents cinquante

mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. S'il n'avait pas eu autant d'économie que de grandeur, il pouvait fe faire un parti que la reine *Anne* n'aurait pu détruire ; et fi fa femme avait eu plus de complaifance, jamais la reine n'eût brifé fes liens. Mais le duc ne put jamais triompher de fon goût pour les richeffes, ni la ducheffe de fon humeur. La reine l'avait aimée avec une tendreffe qui allait jufqu'à la foumiffion et à l'abandonnement de toute volonté.

Une petite caufe produit de très-grands changemens.

Dans de pareilles liaifons, c'eft d'ordinaire du côté des fouverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la fupériorité ; ce font eux qui font fentir le joug, et c'était la ducheffe de *Marlborough* qui l'appefantiffait. Il fallait une favorite à la reine *Anne*; elle fe tourna du côté de miladi *Masham*, fa dame d'atour. Les jaloufies de la ducheffe éclatèrent. Quelques paires de gants d'une façon fingulière qu'elle refufa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laiffa tomber en fa préfence, par une méprife affectée, fur la robe de Mme *Masham*, changèrent la face de l'Europe. Les efprits s'aigrirent. Le frère de la nouvelle favorite demande au duc un régiment ; le duc le refufe et la reine le donne. Les *Toris* faifirent cette conjoncture pour tirer la reine de cet efclavage domeftique, pour abaiffer la puiffance du duc de *Marlborough*, changer le miniftère, faire la paix et rappeler, s'il fe pouvait, la maifon de *Stuart* fur le trône d'Angleterre. Si le caractère de la ducheffe eût pu admettre quelque foupleffe, elle eût régné encore. La reine et elle étaient dans l'habitude de s'écrire tous les jours fous des noms empruntés. Ce myftère et cette familiarité

laiffent toujours la voie ouverte à la réconciliation ; mais la ducheffe n'employa cette reffource que pour tout gâter. Elle écrivit impérieufement. Elle difait dans fa lettre : *Rendez-moi juftice et ne me faites point de réponfe.* Elle s'en repentit enfuite : elle vint demander pardon ; elle pleura, et la reine ne lui répondit autre chofe, fi non : *Vous m'avez ordonné de ne vous point répondre, et je ne vous répondrai pas.* Alors la rupture fut fans retour. La ducheffe ne parut plus à la cour ; et quelque temps après on commença par ôter le miniftère au gendre de *Marlborough*, *Sunderland*, pour dépoffèder enfuite *Godolphin* et le duc lui-même. Dans d'autres Etats cela s'appelle une difgrace : en Angleterre c'eft une révolution dans les affaires ; et la révolution était encore très-difficile à opérer.

Changemens à la cour de Londres, mais non encore dans le royaume.

Les *Toris*, maîtres alors de la reine, ne l'étaient pas du royaume. Ils furent obligés d'avoir recours à la religion. Il n'y en a guère aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour diftinguer les factions. Les *Wighs* penchaient pour le presbytérianifme. C'était la faction qui avait détrôné *Jacques II*, perfécuté *Charles II*, et immolé *Charles I*. Les *Toris* étaient pour les épifcopaux, qui favorifaient la maifon de *Stuart*, et qui voulaient établir l'obéiffance paffive envers les rois, parce que les évêques en efpéraient plus d'obéiffance pour eux-mêmes. Ils excitèrent un prédicateur à prêcher dans la cathédrale de St Paul cette doctrine, et à défigner d'une manière odieufe l'adminiftration de *Marlborough*, et le parti qui avait donné la couronne

au roi *Guillaume.* (*s*) Mais la reine, qui favoriſait ce prêtre, ne fut pas aſſez puiſſante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans par les deux chambres dans la ſalle de Weſtminſter, et que ſon ſermon ne fût brûlé. Elle ſentit encore plus ſa faibleſſe, en n'oſant jamais, malgré ſes ſecrètes inclinations pour ſon ſang, lui rouvrir le chemin du trône, fermé à ſon frère par le parti des *Wighs*. Les écrivains qui diſent que *Marlborough* et ſon parti tombèrent, quand la faveur de la reine ne les ſoutint plus, ne connaiſſent pas l'Angleterre. La reine, qui dès-lors voulait la paix, n'oſait pas même ôter à *Marlborough* le commandement des armées; et au printemps de 1711, *Marlborough* preſſait encore la France, tandis qu'il était diſgracié dans ſa cour.

Sur la fin de janvier de cette même année 1711 arrive à Verſailles un prêtre inconnu, nommé l'abbé *Gautier*, qui avait été autrefois aide de l'aumônier du maréchal de *Tallart* dans ſon ambaſſade auprès du roi *Guillaume.* Il avait depuis ce temps demeuré toujours à Londres, n'ayant d'autre emploi que celui de dire la meſſe dans la chapelle privée du comte de *Galas*, ambaſſadeur de l'empereur en Angleterre. Le haſard l'avait introduit dans la confidence d'un lord ami du nouveau miniſtère oppoſé au duc de *Marlborough.* Cet inconnu ſe rend chez le marquis

(*s*) Le marquis de *Torci* l'appelle dans ſes mémoires *miniſtre prédicant:* il ſe trompe; c'eſt un titre qu'on ne donne qu'aux presbytériens. *Henri Sacheverel*, dont il eſt queſtion, était docteur d'Oxford et du parti épiſcopal: il avait prêché dans la cathédrale de St Paul l'obéiſſance abſolue aux rois et l'intolérance. Ces maximes furent condamnées par le parlement; mais ſes invectives contre le parti de *Marlborough* le furent bien davantage.

de *Torci*, et lui dit ſans autre préambule: Voulez-vous faire la paix, Monſieur? je viens vous apporter les moyens de la traiter. C'était, dit M. de *Torci*, demander à un mourant s'il voulait guérir. (*t*)

On entama bientôt une négociation ſecrète avec le comte d'*Oxford* grand-tréſorier d'Angleterre, et *St Jean* ſecrétaire d'Etat, depuis lord *Bolingbroke.* Ces deux hommes n'avaient d'autre intérêt de donner la paix à la France que celui d'ôter au duc de *Marlborough* le commandement des armées, et d'élever leur crédit ſur les ruines du ſien. Le pas était dangereux; c'était trahir la cauſe commune des alliés; c'était rompre tous ſes engagemens, et s'expoſer ſans aucun prétexte à la haine de la plus grande partie de la nation, et aux recherches du parlement qui auraient pu leur coûter la tête. Il eſt fort douteux qu'ils euſſent pu réuſſir: mais un événement imprévu facilita ce grand ouvrage. L'empereur *Joſeph I* mourut, et laiſſa les Etats de la maiſon d'Autriche, l'Empire d'Allemagne, et les prétentions ſur l'Eſpagne et ſur l'Amérique, à ſon frère *Charles*, qui fut élu empereur quelques mois après. (*u*)

27 avril 1711.

(*t*) Mémoires de *Torci*, tome III, page 33.

(*u*) Le lord *Bolingbroke* rapporte dans ſes lettres qu'alors il y avait de grandes cabales à la cour de *Louis XIV*; il ne doute pas, tome II, page 144, *qu'il ne ſe formât dans ſa cour d'étranges projets d'ambition particulière:* il en juge par un diſcours que lui tinrent depuis à ſouper les ducs de la *Feuillade* et de *Mortemar: Vous auriez pu nous écraſer, pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Bolingbroke*, malgré ſes lumières et ſa philoſophie, tombe ici dans le défaut de quelques miniſtres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit ſignifient quelque choſe. On connaît aſſez l'état de la cour de France, et celui de ces deux ducs, pour ſavoir qu'il n'y avait, du temps de la paix d'Utrecht, ni deſſeins, ni factions, ni aucun homme en ſituation de rien entreprendre.

Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations commencèrent à se dissiper en Angleterre, par les soins du nouveau ministère. On avait voulu empêcher que *Louis XIV* ne gouvernât l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile sous le nom de son petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'Etats dans la main de l'empereur *Charles VI?* pourquoi la nation anglaise aurait-elle épuisé ses trésors? Elle payait plus que l'Allemagne et la Hollande ensemble. Les frais de la présente année allaient à sept millions de livres sterling. Fallait-il qu'elle se ruinât pour une cause qui lui était étrangère, et pour donner une partie de la France aux Provinces-Unies rivales de son commerce? Toutes ces raisons, qui enhardissaient la reine, ouvrirent les yeux à une grande partie de la nation; et un nouveau parlement étant convoqué, la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe.

Mais, en la préparant en secret, elle ne pouvait pas encore se séparer publiquement de ses alliés; et quand le cabinet négociait, *Marlborough* était en campagne. Il avançait toujours en Flandre; il forçait les lignes que le maréchal de *Villars* avait tirées de Montreuil jusqu'à Valenciennes; il prenait Bouchain; il s'avançait au Quênoi: et de là vers Paris il y avait à peine un rempart à lui opposer.

Septembre 1711.

Ce fut dans ce temps malheureux que le célèbre *du Gué-Trouin*, aidé de son courage et de l'argent de quelques marchands, n'ayant encore aucun grade dans la marine, et devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, et alla prendre une des principales

villes du Bresil, St Sébastien de Rio-Janéiro. Son équipage revint chargé de richesses; et les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna. Mais le mal qu'on fesait au Bresil ne soulageait pas les maux de la France.

Prise de Rio-Janéiro. Septembre et octobre 1711.

CHAPITRE XXIII.

Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétablissement des affaires. Paix générale.

Les négociations, qu'on entama enfin ouvertement à Londres, furent plus salutaires. La reine envoya le comte de *Strafford*, ambassadeur en Hollande, communiquer les propositions de *Louis XIV.* Ce n'était plus alors à *Marlborough* qu'on demandait grâce. Le comte de *Strafford* obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires, et à recevoir ceux de la France.

Trois particuliers s'opposaient toujours à cette paix. *Marlborough*, le prince *Eugène* et *Heinsius* persistaient à vouloir accabler *Louis XIV.* Mais quand le général anglais retourna dans Londres à la fin de 1711, on lui ôta tous ses emplois. Il trouva une nouvelle chambre-basse, et n'eut pas pour lui la pluralité de la haute. La reine, en créant de nouveaux pairs, avait affaibli le parti du duc, et fortifié celui de la couronne. Il fut accusé, comme *Scipion*, d'avoir malversé: mais il se tira d'affaire, à peu près de même, par sa gloire et par la retraite. Il était encore puissant dans sa disgrace. Le prince

Les affaires changent en Angleterre.

Eugène n'héſita pas à paſſer à Londres pour ſeconder ſa faction. Ce prince reçut l'accueil qu'on devait à ſon nom et à ſa renommée, et les refus qu'on devait à ſes propoſitions. La cour prévalut; le prince *Eugène* retourna ſeul achever la guerre; et c'était encore un nouvel aiguillon pour lui, d'eſpérer de nouvelles victoires, ſans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'aſſemblait à Utrecht, tandis que les miniſtres de France, tant maltraités à Gertrudenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le maréchal de *Villars*, retiré derrière des lignes, couvrait encore Arras et Cambrai. Le prince *Eugène* prenait la ville du Quênoi, et il étendait dans le pays une armée d'environ cent mille combattans. Les Hollandais avaient fait un effort; et n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenſes qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au-delà de leur contingent cette année. La reine *Anne* ne pouvait encore ſe dégager ouvertement; elle avait envoyé à l'armée du prince *Eugène* le duc d'*Ormond* avec douze mille anglais, et payait encore beaucoup de troupes allemandes. Le prince *Eugène*, ayant brûlé le faubourg d'Arras, s'avançait ſur l'armée françaiſe. Il propoſa au duc d'*Ormond* de livrer bataille. Le général anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulières entre l'Angleterre et la France avançaient. Une ſuſpenſion d'armes fut publiée entre les deux couronnes. *Louis XIV* fit remettre aux Anglais la ville de Dunkerque, pour ſureté de ſes engagemens. Le duc d'*Ormond* ſe retira vers Gand. Il voulut emmener

4 juillet 1712.

Suſpenſion d'armes entre la France et l'Angleterre. 19 juillet 1712.

avec les troupes de ſa nation celles qui étaient à la ſolde de ſa reine; mais il ne put ſe faire ſuivre que de quatre eſcadrons de Holſtein, et d'un régiment liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Heſſe, de Danemarck, reſtèrent ſous les drapeaux du prince *Eugène*, et furent payées par les Hollandais. L'électeur de Hanovre même, qui devait ſuccéder à la reine *Anne*, laiſſa malgré elle ſes troupes aux alliés, et fit voir que ſi ſa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas ſur la faveur de la reine *Anne* qu'elle comptait.

Le prince *Eugène*, privé des Anglais, était encore ſupérieur de vingt mille hommes à l'armée françaiſe; il l'était par ſa poſition, par l'abondance de ſes magaſins et par neuf ans de victoires.

Le maréchal de *Villars* ne put l'empêcher de faire le ſiége de Landreci. La France, épuiſée d'hommes et d'argent, était dans la conſternation. Les eſprits ne ſe raſſuraient point par les conférences d'Utrecht, que les ſuccès du prince *Eugène* pouvaient rendre infructueuſes. Déjà même des détachemens conſidérables avaient ravagé une partie de la Champagne, et pénétré juſqu'aux portes de Rheims.

Etat déſaſtreux de la France.

Déjà l'alarme était à Verſailles comme dans le reſte du royaume. La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an; le duc de Bourgogne, la ducheſſe de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois, et portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfans moribond; toutes ces infortunes domeſtiques, jointes aux étrangères et à la miſère publique, feſaient

Février 1712.

regarder la fin du règne de *Louis XIV* comme un temps marqué pour la calamité ; et l'on s'attendait à plus de déſaſtres que l'on n'avait vu auparavant de grandeur et de gloire.

Mort du duc de *Vendôme*. 11 juin 1712.

Préciſément dans ce temps-là, mourut en Eſpagne le duc de *Vendôme*. L'eſprit de découragement, généralement répandu en France, et que je me ſouviens d'avoir vu, feſait encore redouter que l'Eſpagne, ſoutenue par le duc de *Vendôme*, ne retombât par ſa perte.

Landreci ne pouvait pas tenir long-temps. Il fut agité dans Verſailles ſi le roi ſe retirerait à Chambor ſur la Loire. Il dit au maréchal d'*Harcourt* qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la nobleſſe de ſon royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré ſon âge de ſoixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête.

Le maréchal de *Villars* ſauve la France.

Une faute que fit le prince *Eugène* délivra le roi et la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ſes lignes étaient trop étendues ; que le dépôt de ſes magaſins dans Marchiènes était trop éloigné ; que le général *Albemarle*, poſté à Dénain entre Marchiènes et le camp du prince, n'était pas à portée d'être ſecouru aſſez tôt, s'il était attaqué. On m'a aſſuré qu'une italienne fort belle, que je vis quelque temps après à la Haye, et qui était alors entretenue par le prince *Eugène*, était dans Marchiènes, et qu'elle avait été cauſe qu'on avait choiſi ce lieu pour ſervir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre juſtice au prince *Eugène*, de penſer qu'une femme pût avoir part à ſes arrangemens de guerre.

Combat de Dénain, et proſpérités.

Ceux qui ſavent qu'un curé, et un conſeiller de Douai nommé *le Févre d'Orval*, ſe promenant enſemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait aiſément attaquer Dénain et Marchiènes, ſerviront mieux à prouver par quels ſecrets et faibles reſſorts les grandes affaires de ce monde ſont ſouvent dirigées. *Le Févre* donna ſon avis à l'intendant de la province ; celui-ci au maréchal de *Monteſquiou* qui commandait ſous le maréchal de *Villars* ; le général l'approuva et l'exécuta. Cette action fut en effet le ſalut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le maréchal de *Villars* donna le change au prince *Eugène*. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme ſi l'on ſe préparait à l'attaquer ; et tandis que ces dragons ſe retirent enſuite vers Guiſe, le maréchal marche à Dénain avec ſon armée ſur cinq colonnes. On force les retranchemens du général *Albemarle*, (24 juillet 1712.) défendus par dix-ſept bataillons ; tout eſt tué ou pris. Le général ſe rend priſonnier avec deux princes de *Naſſau*, un prince de Holſtein, un prince d'Anhalt et tous les officiers. Le prince *Eugène* arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes ; il veut attaquer un pont qui conduiſait à Dénain et dont les Français étaient maîtres ; il y perd du monde, et retourne à ſon camp après avoir été témoin de cette défaite.

Tous les poſtes vers Marchiènes, le long de la Scarpe, ſont emportés l'un après l'autre avec rapidité. (30 juillet 1712.) On pouſſe à Marchiènes défendue par quatre mille hommes ; on en preſſe le ſiége avec tant de vivacité qu'au bout de trois jours on les fait

prifonniers, et qu'on fe rend maître de toutes les munitions de guerre et de bouche, amaffées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la fupériorité eft du côté du maréchal de *Villars*. L'ennemi

Septembre et octobre 1712.

déconcerté lève le fiége de Landreci, et voit reprendre Douai, le Quênoi, Bouchain. Les frontières font en fureté. L'armée du prince *Eugène* fe retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Dénain jufqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus fignalée n'aurait pas produit de plus grands avantages.

Si le maréchal de *Villars* avait eu cette faveur populaire qu'ont eue quelques autres généraux, on l'eût appelé à haute voix *le reftaurateur de la France*; mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait; et dans la joie publique d'un fuccès inefpéré, l'envie prédominait encore. (*x*)

(*x*) Le maréchal de *Villars* eut à Verfailles une partie de l'appartement qu'avait occupé *Monfeigneur*, et le roi vint l'y voir. L'auteur des mémoires de *Maintenon*, qui confond tous les temps, dit tome V, page 119 de ces mémoires, que le maréchal de *Villars* arriva dans les jardins de Marli, et que le roi lui ayant dit qu'il était *très-content de lui*, le maréchal *fe tournant vers les courtifans*, leur dit: *Meffieurs, au moins vous l'entendez*. Ce conte, rapporté dans cette occafion, ferait tort à un homme qui venait de rendre de fi grands fervices. Ce n'eft pas dans ces momens de gloire qu'on fait ainfi remarquer aux courtifans que le roi eft content. Cette anecdote défigurée eft de l'année 1711. Le roi lui avait ordonné de ne point attaquer le duc de *Marlborough*. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le maréchal de *Villars*. Ce fut après cette campagne de 1711 que le roi lui dit qu'il était content; et c'eft alors qu'il pouvait convenir à un général d'impofer filence aux reproches des courtifans, en leur difant que fon fouverain était fatisfait de fa conduite, quoique malheureufe.

Ce fait eft très-peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites chofes.

N. B. On voit, par des lettres écrites dans ce temps-là, qu'à la première

Chaque progrès du maréchal de *Villars* hâtait la paix d'Utrecht. Le miniftère de la reine *Anne*, refponfable à fa patrie et à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des alliés, ni la fureté publique. Il exigea d'abord que *Philippe V*, affermi en Efpagne, renonçât à fes droits fur la couronne de France, qu'il avait toujours confervés; et que le duc de Berri fon frère, héritier préfomptif de la France, après l'unique arrière-petit-fils qui reftait à *Louis XIV*, renonçât auffi à la couronne d'Efpagne en cas qu'il devînt roi de France. On voulut que le duc d'Orléans fît la même renonciation. On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue, qui oblige les defcendans à fe priver du droit de régner, auquel auront renoncé les pères. (7)

Ces renonciations ne font efficaces que lorfque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient pour le moment préfent une tempête de douze années: et il était probable qu'un jour plus d'une nation réunie foutiendrait ces renonciations, devenues la bafe de l'équilibre et de la tranquillité de l'Europe.

On donnait par ce traité au duc de Savoie l'île de Sicile, avec le titre de roi; et dans le continent, Feneftrelle, Exilles et la vallée de Pragelas.

nouvelle du combat de Dénain on regardait généralement à la cour cette affaire comme un léger avantage auquel la vanité du maréchal de *Villars* voulait donner de l'importance.

(7) Ces renonciations ne peuvent devenir obligatoires que par la fanction des feuls vrais intéreffés, les peuples.

Ainſi on prenait pour l'agrandir ſur la maiſon de *Bourbon*.

On donnait aux Hollandais une barrière conſidérable qu'ils avaient toujours déſirée ; et ſi l'on dépouillait la maiſon de France de quelques domaines en faveur du duc de Savoie, on prenait en effet ſur la maiſon d'Autriche de quoi ſatisfaire les Hollandais, qui devaient devenir à ſes dépens les conſervateurs et les maîtres des plus fortes villes de la Flandre. On avait égard aux intérêts de la Hollande dans le commerce ; on ſtipulait ceux du Portugal.

On réſervait à l'empereur la ſouveraineté des huit provinces et demie de la Flandre eſpagnole, et le domaine utile des villes de la barrière. On lui aſſurait le royaume de Naples et la Sardaigne, avec tout ce qu'il poſſédait en Lombardie, et les quatre ports ſur les côtes de la Toſcane. Mais le conſeil de Vienne ſe croyait trop léſé, et ne pouvait ſouſcrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre, ſa gloire et ſes intérêts étaient en ſureté. Elle feſait démolir et combler le port de Dunkerque, objet de tant de jalouſies. L'Eſpagne la laiſſait en poſſeſſion de Gibraltar et de l'île Minorque. La France lui abandonnait la baie d'Hudſon, l'île de Terre-Neuve et l'Acadie. Elle obtenait pour le commerce en Amérique des droits qu'on ne donnait pas aux Français, qui avaient placé *Philippe V* ſur le trône. Il faut encore compter parmi les articles glorieux au miniſtère anglais, d'avoir fait conſentir *Louis XIV* à faire ſortir de priſon ceux de ſes propres ſujets qui étaient retenus

pour

pour leur religion. C'était dicter des lois, mais des lois bien reſpectables.

Enfin la reine *Anne*, ſacrifiant à ſa patrie les droits de ſon ſang et les ſecrètes inclinations de ſon cœur, feſait aſſurer et garantir ſa ſucceſſion à la maiſon de Hanovre.

Quant aux électeurs de Bavière et de Cologne, le duc de Bavière devait retenir le duché de Luxembourg et le comté de Namur, juſqu'à ce que ſon frère et lui fuſſent rétablis dans leurs électorats ; car l'Eſpagne avait cédé ces deux ſouverainetés au bavarois en dédommagement de ſes pertes, et les alliés n'avaient pris ni Namur ni Luxembourg.

Pour la France, qui démoliſſait Dunkerque et qui abandonnait tant de places en Flandre, autrefois conquiſes par ſes armes, et aſſurées par les traités de Nimègue et de Ryſvick, on lui rendait Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant.

Ainſi il paraiſſait que le miniſtère anglais rendait juſtice à toutes les puiſſances. Mais les *Wighs* ne la lui rendirent pas ; et la moitié de la nation perſécuta bientôt la mémoire de la reine *Anne*, pour avoir fait le plus grand bien qu'un ſouverain puiſſe jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembrer la France et de ne l'avoir pas fait. (*y*)

(*y*) La reine *Anne* envoya au mois d'août ſon ſecrétaire d'Etat le vicomte de *Bolingbroke* conſommer la négociation. Le marquis de *Torci* fait un très-grand éloge de ce miniſtre, et dit que *Louis XIV* lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet il fut reçu à la cour comme un homme qui venait donner la paix ; et lorſqu'il vint à l'opéra, tout le monde ſe leva pour lui faire honneur : c'eſt donc une grande calomnie dans les mémoires de *Maintenon*

Tous ces traités furent ſignés l'un après l'autre dans le cours de l'année 1713. Soit opiniâtreté du prince *Eugène*, ſoit mauvaiſe politique du conſeil de l'empereur, ce monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau et peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la reine *Anne*. Il s'obſtina à la guerre et il n'eut rien. Le maréchal de *Villars*, ayant mis ce qui reſtait de la Flandre françaiſe en ſureté, alla vers le Rhin; et après s'être rendu maître de Spire, de Vorms, de tous les pays d'alentour, il prend ce même Landau que l'empereur eût pu conſerver par la paix; il force les lignes que le prince *Eugène* avait fait tirer dans le Briſgau; défait dans ces lignes le maréchal *Vaubonne*; aſſiège et prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure.

1713 20 août. — 20 ſeptemb. — 30 octobre.

Le conſeil de Vienne preſſait de tous côtés les ſecours qu'avaient promis les cercles de l'Empire, et ces ſecours ne venaient point. Il comprit alors que l'empereur, ſans l'Angleterre et la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France, et il ſe réſolut trop tard à la paix.

Le prince *Eugène* et le maréchal de *Villars* ſignent la paix.

Le maréchal de *Villars*, après avoir ainſi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Raſtat avec le prince *Eugène*. C'était peut-être la première fois qu'on avait vu deux généraux oppoſés, au ſortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Ils y portèrent tous deux la franchiſe de leur caractère. J'ai ouï conter au maréchal

de dire, page 115 du tome V : *Le mépris que Louis XIV témoigna pour milord Bolingbroke ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de ſes penſionnaires.* Il eſt plaiſant de voir un tel homme parler ainſi des plus grands-hommes.

de *Villars* qu'un des premiers diſcours qu'il tint au prince *Eugène* fut celui-ci: *Monſieur, nous ne ſommes point ennemis; vos ennemis ſont à Vienne, et les miens à Verſailles.* En effet l'un et l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre.

Il ne fut point queſtion dans ce traité des droits que l'empereur réclamait toujours ſur la monarchie d'Eſpagne, ni du vain titre de roi catholique que *Charles VI* prit toujours, tandis que le royaume reſtait aſſuré à *Philippe V*. *Louis XIV* garda Strasbourg et Landau qu'il avait offert de céder auparavant, Huningue et le nouveau Briſac qu'il avait propoſé lui-même de raſer, la ſouveraineté de l'Alſace à laquelle il avait offert de renoncer. Mais ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs Etats et dans leurs rangs les électeurs de Bavière et de Cologne.

La France aſſure les droits des princes d'Allemagne.

C'eſt une choſe très-remarquable que la France, dans tous ſes traités avec les empereurs, a toujours protégé les droits des princes et des Etats de l'Empire. Elle poſa les fondemens de la liberté germanique à Munſter, et fit ériger un huitième électorat pour cette même maiſon de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Veſtphalie. Elle fit rendre par le traité de Ryſvick tous les biens du cardinal de *Furſtemberg*. Enfin par la paix d'Utrecht elle rétablit deux électeurs. Il faut avouer que, dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre et la fit à l'Empire.

Les mémoires hiſtoriques du temps, ſur leſquels on a formé les compilations de tant d'hiſtoires de *Louis XIV*, diſent que le prince *Eugène*, en finiſſant

les conférences, pria le duc de *Villars* d'embrasser pour lui les genoux de *Louis XIV*, et de présenter à ce monarque les assurances du plus profond respect *d'un sujet envers son souverain*. Premièrement, il n'est pas vrai qu'un prince, petit-fils d'un souverain, demeure le sujet d'un autre prince pour être né dans ses Etats. Secondement, il est encore moins vrai que le prince *Eugène*, vicaire-général de l'Empire, pût se dire sujet du roi de France.

Terme de *sujet* employé mal à propos.

Cependant chaque Etat se mit en possession de ses nouveaux droits. Le duc de Savoie se fit reconnaître en Sicile, sans consulter l'empereur, qui s'en plaignit en vain. *Louis XIV* fit recevoir ses troupes dans Lille. Les Hollandais se saisirent des villes de leur barrière; et la Flandre leur a payé toujours douze cents cinquante mille florins par an, pour être les maîtres chez elle. (8) *Louis XIV* fit combler le port de Dunkerque, raser la citadelle et démolir toutes les fortifications du côté de la mer, sous les yeux d'un commissaire anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par-là tout leur commerce périr, députèrent à Londres pour implorer la clémence de la reine *Anne*. Il était triste pour *Louis XIV* que ses sujets allassent demander grâce à une reine d'Angleterre; mais il fut encore plus triste pour eux que la reine *Anne* fût obligée de les refuser.

Le roi, quelque temps après, fit élargir le canal de Mardick; et au moyen des écluses, on fit un port qu'on disait déjà égaler celui de Dunkerque.

(8) L'empereur *Joseph II* vient de s'affranchir de ce ridicule tribut, et de faire démolir les fortifications de presque toutes les places de la barrière.

Le comte de *Stair*, ambassadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce monarque. Il est dit, dans un des meilleurs livres que nous ayons, (*) que *Louis XIV* répondit au lord *Stair*: *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir.* Je sais de science certaine que jamais *Louis XIV* ne fit une réponse si peu convenable. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais: il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui; mais il s'agissait de savoir s'il était le maître d'éluder un traité auquel il devait son repos, et peut-être une grande partie de son royaume. (2)

Réponse ridicule attribuée mal à propos à *Louis XIV*.

La clause du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque et de ses écluses ne stipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a osé imprimer que le lord *Bolingbroke*, qui rédigea le traité, fit cette omission, gagné par un présent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'histoire de *Louis XIV* sous le nom de *la Martinière*; et ce n'est pas la seule qui déshonore cet ouvrage. *Louis XIV* paraissait être en droit de profiter de la négligence des ministres anglais, et de s'en tenir à la lettre du traité; mais il aima mieux en remplir l'esprit, uniquement pour le bien de la paix; et loin de dire au lord *Stair* qu'*il ne le fit pas souvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien

Traités accomplis.

(*) L'abrégé chronologique de *Hénault*.

(2) Jamais le lord *Stair* ne parla au roi qu'en présence du secrétaire d'Etat *Torci*, qui a dit n'avoir jamais entendu un discours si déplacé. Ce discours aurait été bien humiliant pour *Louis XIV* quand il fit cesser les ouvrages de Mardick.

céder à ses représentations, auxquelles il pouvait résister. Il fit discontinuer les travaux de Mardick au mois d'avril 1714. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence, et le traité accompli dans tous ses points.

Après cette paix d'Utrecht et de Rastat, *Philippe V* ne jouit pas encore de toute l'Espagne; il lui resta la Catalogne à soumettre, ainsi que les îles de Majorque et d'Ivica.

Le roi d'Espagne soumet les Catalans.

Il faut savoir que l'empereur *Charles VI* ayant laissé sa femme à Barcelone, ne pouvant soutenir la guerre d'Espagne, et ne voulant ni céder ses droits ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la reine *Anne* que l'impératrice et ses troupes, devenues inutiles en Catalogne, seraient transportées sur des vaisseaux anglais. En effet la Catalogne avait été évacuée; et *Staremberg* en partant s'était démis de son titre de vice-roi. Mais il laissa toutes les semences d'une guerre civile, et l'espérance d'un prompt secours de la part de l'empereur et même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province se flattèrent qu'ils pourraient former une république sous une protection étrangère, et que le roi d'Espagne ne serait pas assez fort pour les conquérir. Ils déployèrent alors ce caractère que *Tacite* leur attribuait il y a si long-temps. „ Nation intrépide, dit-il, qui „ compte la vie pour rien, quand elle ne l'emploie „ pas à combattre. „

La Catalogne est un des pays les plus fertiles de la terre, et des plus heureusement situés. Autant arrosé de belles rivières, de ruisseaux et de fontaines

que la vieille et la nouvelle Castille en sont dénuées, elle produit tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'homme, et tout ce qui peut flatter ses désirs, en arbres, en blés, en fruits, en légumes de toute espèce. Barcelone est un des beaux ports de l'Europe, et le pays fournit tout pour la construction des navires. Ses montagnes sont remplies de carrières de marbre, de jaspe, de crystal de roche; on y trouve même beaucoup de pierres précieuses. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol y sont abondantes: la côte orientale produit du corail. La Catalogne enfin peut se passer de l'univers entier, et ses voisins ne peuvent se passer d'elle.

Loin que l'abondance et les délices aient amolli les habitans, ils ont toujours été guerriers, et les montagnards sur-tout ont été féroces: mais malgré leur valeur et leur amour extrême pour la liberté, ils ont été subjugués dans tous les temps. Les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarrasins les conquirent.

Ils secouèrent le joug des Sarrasins, et se mirent sous la protection de *Charlemagne*. Ils appartinrent à la maison d'Arragon, et ensuite à celle d'Autriche.

Nous avons vu que sous *Philippe IV*, poussés à bout par le comte duc d'*Olivarès* premier ministre, ils se donnèrent à *Louis XIII* en 1640. (*aa*) On leur conserva tous leurs priviléges; ils furent plutôt protégés que sujets. Ils rentrèrent sous la domination autrichienne en 1652, et dans la guerre de la succession ils prirent le parti de l'archiduc *Charles* contre

(*aa*) Dans l'*Essai sur les mœurs*, etc.

Philippe V. Leur opiniâtre réſiſtance prouva que *Philippe V*, délivré même de ſon compétiteur, ne pouvait ſeul les réduire. *Louis XIV*, qui dans les derniers temps de la guerre n'avait pu fournir ni ſoldats ni vaiſſeaux à ſon petit-fils contre *Charles* ſon concurrent, lui en envoya alors contre ſes ſujets révoltés. Une eſcadre françaiſe bloqua le port de Barcelone ; et le maréchal de *Berwick* l'aſſiégea par terre.

La reine d'Angleterre, plus fidelle à ſes traités qu'aux intérêts de ſon pays, ne ſecourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés ; ils ſe feſaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laiſſé détruire Sagonte. L'empereur d'Allemagne promit de vains ſecours. Les aſſiégés ſe défendirent avec un courage fortifié par le fanatiſme. Les prêtres, les moines coururent aux armes et ſur les brèches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit ſourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents eccléſiaſtiques moururent dans ce ſiége les armes à la main. On peut juger ſi leurs diſcours et leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborèrent ſur la brèche un drapeau noir, et ſoutinrent plus d'un aſſaut. Enfin les aſſiégeans ayant pénétré, les aſſiégés ſe battirent encore de rue en rue ; et retirés dans la ville neuve tandis que l'ancienne était priſe, ils demandèrent encore en capitulant qu'on leur conſervât tous leurs privi-
12 ſeptembre 1714. léges. Ils n'obtinrent que la vie et leurs biens. La plupart de leurs priviléges leur furent ôtés ; et de tous les moines qui avaient ſoulevé le peuple et

combattu contre leur roi, il n'y en eut que ſoixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galères. *Philippe V* avait traité plus rudement la petite ville de Xativa (*bb*) dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble, pour faire un exemple : mais ſi l'on raſe une petite ville de peu d'importance, on n'en raſe point une grande, qui a un beau port de mer, et dont le maintien eſt utile à l'Etat.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animé quand *Charles VI* était parmi eux, et qui les tranſporta quand ils furent ſans ſecours, fut la dernière flamme de l'incendie qui avait ravagé ſi long-temps la plus belle partie de l'Europe, pour le teſtament de *Charles II* roi d'Eſpagne. (9)

(*bb*) Cette ville de Xativa fut raſée en 1707, après la bataille d'Almanſa. *Philippe V* fit bâtir ſur ſes ruines une autre ville qu'on nomme à préſent *San Phelipo*.

(9) Les alliés ne firent de progrès en Eſpagne qu'à l'aide du parti qui y ſubſiſtait en faveur de la maiſon d'Autriche. Ce parti s'était formé pendant la vie de *Charles II*, et les fautes du miniſtère de *Philippe V* lui donnèrent des forces. Il était impoſſible qu'il n'y eût des cabales dans la cour d'un roi étranger à l'Eſpagne, jeune, incapable de gouverner par lui-même; et il était impoſſible d'empêcher ces cabales de dégénérer en conſpirations et en partis. Peut-être cependant eût-on prévenu les ſuites funeſtes de ces cabales, ſi au lieu d'abandonner ſon petit-fils aux intrigues de la princeſſe des *Urſins*, des ambaſſadeurs de France, des français employés à Madrid, des miniſtres eſpagnols, *Louis XIV* lui eût donné pour guide un homme capable à la fois d'être ambaſſadeur, miniſtre et général ; aſſez ſupérieur à tous les préjugés pour n'en bleſſer aucun inutilement ; aſſez au-deſſus de la vanité pour ne faire aucune parade de ſon pouvoir, et ſe borner à être utile en ſecret ; aſſez modeſte pour cacher à la haine des Eſpagnols pour les étrangers le bien qu'il ferait à leur pays ; un homme enfin, dont le nom reſpecté dans l'Europe en imposât à la jalouſie nationale. Cet homme exiſtait en France ; mais madame de *Maintenon* trouvait qu'il n'avait pas *une véritable piété*.

La nation caſtillane montra un attachement inébranlable pour

Philippe V. Lorſque les troupes de l'archiduc traverſèrent la Caſtille, elles la trouvèrent preſque déſerte : le peuple fuyait devant elles, cachait ſes vivres pour n'être pas obligé de leur en vendre; les ſoldats qui s'écartaient étaient tués par les payſans. Les courtiſannes de Madrid ſe rendirent en foule au camp des Anglais et des Allemands, dans l'intention d'y répandre le poiſon que les compagnons de *Colomb* avaient porté en Eſpagne. (*Mém. de St Philippe.*) A peine ſortis d'une ville, les partiſans de l'archiduc entendaient le bruit des réjouiſſances que le peuple feſait en l'honneur de *Philippe.* Mais la nation arragonaiſe penchait pour l'archiduc. La haine entre les deux nations ſemblait s'être réveillée. Les eſpagnols des deux partis montrèrent dans cette guerre le même caractère qu'ils avaient déployé dans leurs guerres contre les Carthaginois et les Romains. La domination de Rome, des Goths et des Maures, la révolution dans la religion et dans le gouvernement ne l'avaient point changé. Pluſieurs villes ſe défendirent comme Sagonte et comme Numance; mais comme dans ces anciennes époques, nulle réunion entre les différens cantons, nul effort ſuivi et combiné : cette force de caractère ne ſe montrait que quand ils étaient attaqués, et alors elle devenait indomptable.

Les Catalans furent dépouillés de leurs privilèges ; heureuſement ces prétendus privilèges n'étaient que des droits accordés aux villes et aux riches, aux dépens des campagnes et du peuple. Depuis leur deſtruction, l'induſtrie de cette nation s'eſt ranimée ; l'agriculture, les manufactures, le commerce ont fleuri ; et l'orgueil de la victoire a ordonné ce que dans un temps plus éclairé un gouvernement paternel eût voulu faire.

CHAPITRE XXIV.

Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.

JOSE appeler encore cette longue guerre une guerre civile. Le duc de Savoie y fut armé contre ſes deux filles. Le prince de *Vaudemont*, qui avait pris le parti de l'archiduc *Charles*, avait été ſur le point de faire priſonnier dans la Lombardie ſon propre père qui tenait pour *Philippe V.* L'Eſpagne avait été réellement partagée en factions. Des régimens entiers de calviniſtes français avaient ſervi contre leur patrie. C'était enfin pour une ſucceſſion entre parens que la guerre générale avait commencé : et l'on peut ajouter que la reine d'Angleterre excluait du trône ſon frère, que *Louis XIV* protégeait, et qu'elle fut obligée de le proſcrire. Dans la guerre de 1701, parens contre parens.

Les eſpérances et la prudence humaine furent trompées dans cette guerre, comme elles le ſont toujours. *Charles VI*, deux fois reconnu dans Madrid, fut chaſſé d'Eſpagne. *Louis XIV*, près de ſuccomber, ſe releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le conſeil d'Eſpagne, qui n'avait appelé le duc d'Anjou au trône que dans le deſſein de ne jamais démembrer la monarchie, en vit beaucoup de parties ſéparées. La Lombardie, la Flandre (*cc*) reſtèrent à la maiſon d'Autriche : la maiſon de Pruſſe eut une petite partie de cette même Flandre ; et les Changemens en Europe opérés par la paix d'Utrecht.

(*cc*) On appelle généralement du nom de Flandre les provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la maiſon d'Autriche, comme on appelle les ſept Provinces-Unies la Hollande.

Hollandais dominèrent dans une autre; une quatrième partie demeura à la France. Ainsi l'héritage de la maison de Bourgogne resta partagé entre quatre puissances, et celle qui semblait y avoir le plus de droit n'y conserva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'empereur, lui resta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples, ce grand fief de Rome, qu'on s'est arraché si souvent et si aisément. Le duc de Savoie eut quatre ans la Sicile, et ne l'eut que pour soutenir contre le pape le droit singulier, mais ancien, d'être pape dans cette île, c'est-à-dire d'être, au dogme près, souverain absolu dans les affaires ecclésiastiques.

La reine *Anne* eût voulu que son frère lui succédât.

La vanité de la politique parut encore plus après la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il est indubitable que le nouveau ministère de la reine *Anne* voulait préparer en secret le rétablissement du fils de *Jacques II* sur le trône. La reine *Anne* elle-même commençait à écouter la voix de la nature, par celle de ses ministres; et elle était dans le dessein de laisser sa succession à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendrie par les discours de madame *Masham* sa favorite, intimidée par les représentations des prélats *Toris* qui l'environnaient, elle se reprochait cette proscription dénaturée. J'ai vu la duchesse de *Marlborough* persuadée que la reine avait fait venir son frère en secret, qu'elle l'avait embrassé, et que s'il avait voulu renoncer à la religion romaine, qu'on regarde en Angleterre et chez tous les protestans comme la mère de la tyrannie, elle l'aurait fait désigner pour son successeur. Son aversion pour la maison de Hanovre augmentait encore son inclination pour le sang des *Stuarts*. On a prétendu que la veille de sa mort elle s'écria plusieurs fois : Ah mon frère, mon cher frère! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 août 1714.

Ses partisans et ses ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les *Edouard III* et les *Henri V* il n'y eut point de règne si glorieux; jamais de plus grands capitaines ni sur terre ni sur mer; jamais plus de ministres supérieurs, ni de parlemens plus instruits, ni d'orateurs plus éloquens.

Sa mort prévint tous ses desseins. La maison de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère et qu'elle n'aimait pas, lui succéda; ses ministres furent persécutés.

Le vicomte de *Bolingbroke*, qui était venu donner la paix à *Louis XIV* avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un asile en France, et d'y reparaître en suppliant. Le duc d'*Ormond*, l'ame du parti du prétendant, choisit le même refuge. *Harlay* comte d'*Oxford* eut plus de courage. C'était à lui qu'on en voulait; il resta fièrement dans sa patrie; il y brava la prison où il fut renfermé, et la mort dont on le menaçait. C'était une ame sereine, inaccessible à l'envie, à l'amour des richesses et à la crainte du supplice. Son courage même le sauva, et ses ennemis dans le parlement l'estimèrent trop pour prononcer son arrêt.

Louis XIV touchait alors à sa fin. Il est difficile de croire qu'à son âge de soixante et dix-sept ans, dans la détresse où était son royaume, il osât

s'exposer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, et qu'on appelait alors le *chevalier de St George*; cependant le fait est très-certain. Il faut avouer que *Louis* eut toujours dans l'ame une élévation qui le portait aux grandes choses en tout genre. Le comte de *Stair* ambassadeur d'Angleterre l'avait bravé. Il avait été forcé de renvoyer de France *Jacques III*, comme dans sa jeunesse on avait chassé *Charles II* et son frère. Ce prince était caché en Lorraine à Commerci. Le duc d'*Ormond* et le vicomte de *Bolingbroke* intéressèrent la gloire du roi de France; ils le flattèrent d'un soulévement en Angleterre et sur-tout en Ecosse contre *George I*. Le prétendant n'avait qu'à paraître; on ne demandait qu'un vaisseau, quelques officiers et un peu d'argent. Le vaisseau et les officiers furent accordés sans délibérer; ce ne pouvait être un vaisseau de guerre, les traités ne le permettaient pas. L'*Epine d'Anican* célèbre armateur fournit le navire de transport, du canon et des armes. A l'égard de l'argent le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cents mille écus, et ils ne se trouvèrent pas. *Louis XIV* écrivit de sa main au roi d'Espagne *Philippe V* son petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce secours que le prétendant passa secrètement en Ecosse. Il y trouva en effet un parti considérable, mais il venait d'être défait par l'armée anglaise du roi *George*.

Anecdote singulière.

Louis était déjà mort; le prétendant revint cacher dans Commerci la destinée qui le poursuivit toute sa vie, pendant que le sang de ses partisans coulait en Angleterre sur les échafauds.

Nous verrons dans les chapitres réservés à la vie privée et aux anecdotes, comment mourut *Louis XIV* au milieu des cabales odieuses de son confesseur, et des plus méprisables querelles théologiques qui aient jamais troublé des esprits ignorans et inquiets. Mais je considère ici l'état où il laissa l'Europe.

La puissance de la Russie s'affermissait chaque jour dans le Nord, et cette création d'un nouveau peuple et d'un nouvel empire était encore trop ignorée en France, en Italie et en Espagne.

La Suède, ancienne alliée de la France, et autrefois la terreur de la maison d'Autriche, ne pouvait plus se défendre contre les Russes, et il ne restait à *Charles XII* que de la gloire.

Un simple électorat d'Allemagne commençait à devenir une puissance prépondérante. Le second roi de Prusse, électeur de Brandebourg, avec de l'économie et une armée, jetait lès fondemens d'une puissance jusque-là inconnue.

La Hollande jouissait encore de la considération qu'elle avait acquise dans la dernière guerre contre *Louis XIV*: mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint toujours moins considérable. L'Angleterre, agitée de troubles dans les premières années du règne d'un électeur de Hanovre, conserva toute sa force et toute son influence. Les Etats de la maison d'Autriche languirent sous *Charles VI*; mais la plupart des princes de l'Empire firent fleurir leurs Etats. L'Espagne respira sous *Philippe V*, qui devait son trône à *Louis XIV*. L'Italie fut tranquille jusqu'à

l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle eccléſiaſtique en Europe qui pût donner au pape un prétexte de faire valoir ſes prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conſervées. Le janſéniſme ſeul troubla la France, mais ſans faire de ſchiſme, ſans exciter de guerre civile.

CHAPITRE XXV.

Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV.

Il faut ſe défier des anecdotes.

LES anecdotes ſont un champ reſſerré où l'on glane après la vaſte moiſſon de l'hiſtoire; ce ſont de petits détails long-temps cachés, et de-là vient le nom d'*anecdotes;* ils intéreſſent le public quand ils concernent des perſonnages illuſtres.

Les vies des grands-hommes dans *Plutarque* ſont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines: comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de *Théſée* et de *Licurgue?* Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ſes héros plus d'utilité morale que de vérité hiſtorique.

L'hiſtoire ſecrète de *Juſtinien* par *Procope* eſt une ſatire dictée par la vengeance; et quoique la vengeance puiſſe dire la vérité, cette ſatire, qui contredit l'hiſtoire publique de *Procope*, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'eſt pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procope*. Nous n'admettons pour vérités hiſtoriques que celles qui ſont garanties. Quand des contemporains comme le cardinal de *Retz* et le duc de

de la *Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait eſt indubitable; quand ils ſe contrediſent, il faut douter: ce qui n'eſt point vraiſemblable ne doit point être cru, à moins que pluſieurs contemporains dignes de foi ne dépoſent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuſes ſont les écrits ſecrets que laiſſent les grands princes, quand la candeur de leur ame ſe manifeſte dans ces monumens; tels ſont ceux que je rapporte de *Louis XIV*. (*)

Les détails domeſtiques amuſent ſeulement la curioſité; les faibleſſes qu'on met au grand jour ne plaiſent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faibleſſes n'inſtruiſent, ou par les malheurs qui les ont ſuivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires ſecrets des contemporains ſont ſuſpects de partialité; ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent uſer de la plus grande circonſpection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, et combattre la ſatire.

Louis XIV mit dans ſa cour, comme dans ſon règne, tant d'éclat et de magnificence que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſur-tout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour que les révolutions de quelques autres Etats. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe

(*) Chapitre XXVIII de cette hiſtoire.

paſſait dans le cabinet et dans la cour d'*Auguſte* que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Ses premières amours, ſujet de plusieurs méchans livres.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'hiſtoriens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la baronne de *Beauvais*, pour mademoiſelle d'*Argencourt*, pour la nièce du cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au comte de *Soiſſons* père du prince *Eugène*; ſur-tout pour *Marie Mancini* ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connétable *Colonne*.

Il ne régnait pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal *Mazarin*, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, et fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire qu'il remporta ſur ſa paſſion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte et plus difficile; en laiſſant le cardinal *Mazarin* maître abſolu. La reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : „ Je ne ſais pas ce que j'aurais fait, s'il „ avait vécu plus long-temps. „ (*dd*)

Comment il ſe formait l'eſprit et le goût.

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loiſir; il liſait ſur-tout avec la connétable *Colonne*, qui avait de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. Il ſe plaiſait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en ſecret ſon caractère. Il liſait les tragédies de *Corneille*, et ſe formait le goût, qui n'eſt que la ſuite d'un ſens droit et le ſentiment prompt d'un eſprit bien fait. La converſation de ſa mère et des dames de ſa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'eſprit, et à le former à cette politeſſe ſingulière, qui commençait dès-lors à caractériſer la cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie eſpagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. (10) Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens, depuis dix-huit ans juſqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les ſciences, ſous ſon précepteur, l'abbé de *Beaumont*, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait preſque rien appris. Il eût été à déſirer qu'au moins on l'eût inſtruit de l'hiſtoire, et ſur-tout de l'hiſtoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triſte qu'on n'eût encore réuſſi que dans les romans inutiles, et que ce qui était néceſſaire fût rebutant.

Traductions imprimées ſous ſon nom.

On fit imprimer ſous ſon nom une traduction des commentaires de *Céſar*, et une de *Florus* ſous le nom

(*dd*) Cette anecdote eſt accréditée par les mémoires de *la Porte*, pag. 255 et ſuivantes. On y voit que le roi avait de l'averſion pour le cardinal; que ce miniſtre, ſon parrain et ſurintendant de ſon éducation, l'avait très-mal élevé, et qu'il le laiſſa ſouvent manquer du néceſſaire. Il ajoute même des accuſations beaucoup plus graves, et qui rendraient la mémoire du cardinal bien infame; mais elles ne paraiſſent pas prouvées, et toute accuſation doit l'être.

(10) Cette galanterie et quelques imprudences dans ſa conduite furent la cauſe et des malheurs qu'elle éprouva ſous le gouvernement de *Richelieu*, et des bruits injurieux répandus contr'elle par les frondeurs. *Richelieu* voulait la perdre, et il eût réuſſi ſans la fidélité et le courage de ſes amis et de quelques-uns de ſes domeſtiques. On trouve dans des mémoires non imprimés du duc de *la Rochefoucauld* qu'elle avait formé le projet de ſe retirer à Bruxelles: quoique très-jeune il était à la tête de ce complot, et s'était chargé de l'enlever et de la conduire.

de son frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du roi, sous le premier maréchal de *Villeroi* son gouverneur, était tel qu'il le fallait, savant et aimable : mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation, et le cardinal *Mazarin* souffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aisément l'italien pour elle ; et dans le temps de son mariage il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal *Mazarin*, firent penser à toute la cour qu'il serait toujours gouverné comme *Louis XIII* son père.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour ; entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main ; et prononça ces propres mots : ,, On sait les malheurs qu'ont produits vos ,, assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont ,, commencées sur mes édits. Monsieur le premier ,, président, je vous défends de souffrir des assemblées, et à pas un de vous de les demander. ,, (*ee*)

Son discours au parlement

(*ee*) Ces paroles, fidellement recueillies, sont dans les mémoires authentiques de ce temps-là : il n'est permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune histoire de France.

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après ; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

Un curé a l'impertinence de vouloir abolir les spectacles.

La cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en France n'était pas encore un art, et de la tragédie qui était devenue un art sublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un curé de St Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y assister ; il fit même signer cet anathème par sept docteurs de sorbonne : mais l'abbé de *Beaumont*, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainsi les scrupules de la reine ; et quand il fut archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la sincère madame de *Motteville*.

Il faut observer que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes,

L'auteur des mémoires de *Maintenon* s'avise de dire au hasard dans sa note : ,, Son discours ne fut pas tout-à-fait si beau, et ses yeux en dirent ,, plus que sa bouche. ,, Où a-t-il pris que le discours de *Louis XIV* ne fut pas tout-à-fait si beau, puisque ce furent-là ses propres paroles ? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte.

non-ſeulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui poſſédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſon corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal *Mazarin*, en 1646 et en 1654, fit repréſenter ſur le théâtre du palais royal et du petit Bourbon près du louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les janſéniſtes, que les cardinaux de *Richelieu* et de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaiſirs que ces deux miniſtres procuraient à la nation. Les luthériens et les calviniſtes en avaient uſé ainſi du temps du pape *Léon X*. Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur pour être auſtère. Les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un Etat pour établir une opinion ſouvent abſurde, anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la ſplendeur d'une nation. L'abolition des ſpectacles ferait une idée plus digne du ſiècle d'*Attila* que du ſiècle de *Louis XIV*.

Louis XIV, ainſi que *Louis XIII*, danſe en public.

La danſe qui peut encore ſe compter parmi les arts, (*ff*) parce qu'elle eſt aſſervie à des règles et qu'elle

(*ff*) Le cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des ballets, mais ils étaient ſans goût, comme tout ce qu'on avait eu de ſpectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danſe à la perfection, n'avaient

donne de la grâce au corps, était un des plus grands amuſemens de la cour. *Louis XIII* n'avait danſé qu'une fois dans un ballet en 1625; et ce ballet était d'un goût groſſier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danſes graves, qui convenaient à la majeſté de ſa figure, et qui ne bleſſaient pas celle de ſon rang. Les courſes de bagues, qu'on feſait quelquefois, et où l'on étalait déjà une grande magnificence, feſaient paraître avec éclat ſon adreſſe à tous les exercices. Tout reſpirait les plaiſirs et la magnificence qu'on connaiſſait alors. C'était peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, et après la triſteſſe de la vie ſombre et retirée de *Louis XIII*. Ce prince, malade et chagrin, n'avait été ni ſervi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laiſſa que pour douze cents mille; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

Tout prit, au mariage de *Louis XIV*, un caractère 1660.
plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit ſon entrée avec la reine ſon épouſe, Paris vit avec une admiration reſpectueuſe et tendre cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char ſuperbe d'une invention nouvelle; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à ſa beauté mâle et héroïque, qui arrêtait tous les regards.

dans la jeuneſſe de *Louis XIV* que des danſes eſpagnoles, comme la ſarabande, la pavane, etc.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre ; mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; et il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le dessin. La porte St Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

Opéra introduit en France.

Le cardinal *Mazarin*, pour solemniser ce mariage, fit représenter au louvre l'opéra italien, intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'Etat de *Lionne* se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille* qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lisis* et *Hespérie*. *Lisis* signifiait la France, et *Hespérie* l'Espagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même de *Lisis*. On l'exécuta au louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de

Sourdiac du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même à ses dépens, dans son château de Neubourg, *la Toison d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : *Corneille* avait son nom et la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanterie depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de *Monsieur* frère du roi avec *Henriette d'Angleterre* sœur de *Charles II* ; et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661 par la mort du cardinal *Mazarin*.

Quel était l'homme au masque de fer ?

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Ste Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier dans la route portait un masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance nommé *Saint-Mars*, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la bastille l'an 1690, l'alla prendre à l'île Ste Marguerite, et le conduisit à la bastille toujours masqué. Le marquis de *Louvois* alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et

avec une conſidération qui tenait du reſpect. Cet inconnu fut mené à la baſtille, où il fut logé auſſi-bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitarre. On lui feſait la plus grande chère, et le gouverneur s'aſſéyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la baſtille, qui avait ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue et le reſte de ſon corps. Il était admirablement bien fait, diſait ce médecin; ſa peau était un peu brune; il intéreſſait par le ſeul ton de ſa voix, ne ſe plaignant jamais de ſon état, et ne laiſſant point entrevoir ce qu'il pouvait être. (*gg*)

Mort du maſque de fer.

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroiſſe de St Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya dans l'île Ste Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Ce priſonnier l'était ſans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats ſur ſa table, et enſuite ſe retirait après l'avoir enfermé. Un jour le priſonnier écrivit avec un couteau ſur une aſſiette d'argent, et jeta l'aſſiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage preſque au pied de la tour. Un pêcheur à

(*gg*) Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de *Richelieu*, eſt témoin de ce que j'avance: et M. de *Bernaville*, ſucceſſeur de *Saint-Mars*, me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philoſophique*, articles, ANA, ANECDOTES.)

qui ce bateau appartenait ramaſſa l'aſſiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur: ,, Avez-vous lu ce qui eſt écrit ſur cette ,, aſſiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? ,, Je ne ſais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens ,, de la trouver, perſonne ne l'a vue. ,, Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'aſſiette n'avait été vue de perſonne. Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne ſavoir pas lire. Parmi les perſonnes qui ont eu une connaiſſance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore. (*) M. de *Chamillart* fut le dernier miniſtre qui eût cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de *la Feuillade*, ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de l'*homme au maſque de fer*. *Chamillart* lui répondit que c'était le ſecret de l'Etat, et qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais. Enfin il reſte encore beaucoup de mes contemporains qui dépoſent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux conſtaté.

Fête de Vaux.

Louis XIV cependant partageait ſon temps entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, et les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, et travaillait enſuite ſecrétement avec *Colbert*. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célèbre *Fouquet*, dans laquelle furent enveloppés le ſecrétaire d'Etat *Guenegaud*, *Péliſſon*, *Gourville* et tant d'autres. La chute de ce miniſtre, à qui on avait

(*) Ceci a été écrit en 1760.

bien moins de reproches à faire qu'au cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà réſolue, quand le roi accepta la fête magnifique que ce miniſtre lui donna dans ſa maiſon de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. (*hh*) Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *le Nôtre*, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au-deſſous du médiocre après celles de Verſailles, de Marli et de St Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit millions, dont les comptes exiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'économie qu'il ſervait le roi. Il eſt vrai qu'il s'en fallait beaucoup que St Germain et Fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le ſentit, et fut irrité. On voit par-tout dans cette maiſon les armes et la deviſe de *Fouquet*. C'eſt un écureuil avec ces paroles: *Quo non aſcendam? Où ne monterai-je point?* Le roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à apaiſer le monarque. Les courtiſans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout, pourſuivi par une

(*hh*) Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de *Villars*, fils du maréchal, confirme ce fait. Il eſt moins ſingulier qu'on ne penſe. Vous voyez dans les mémoires de l'abbé de *Choiſi* que le marquis de *Louvois* lui diſait en lui parlant de Meudon: Je ſuis ſur le quatorzième million.

couleuvre, qui était les armes de *Colbert*. La fête fut au-deſſus de celles que le cardinal *Mazarin* avait données, non-ſeulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y repréſenta, pour la première fois, les Fâcheux de *Molière*. *Péliſſon* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaiſirs publics cachent ou préparent ſi ſouvent à la cour des déſaſtres particuliers que, ſans la reine-mère, le ſurintendant et *Péliſſon* auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le reſſentiment du roi, c'eſt que mademoiſelle de *la Vallière*, pour qui le prince commençait à ſentir une vraie paſſion, avait été un des objets des goûts paſſagers du ſurintendant, qui ne ménageait rien pour les ſatisfaire. Il avait offert à mademoiſelle de *la Vallière* deux cents mille livres; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun deſſein ſur le cœur du roi. Le ſurintendant, s'étant aperçu depuis quel puiſſant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le poſſeſſeur; et cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le ſurintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, uſa enſuite d'une diſſimulation peu néceſſaire. On eût dit que ce monarque déjà tout-puiſſant eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; et cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres aſſemblées: mais après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commiſſaires, on eût pu traiter comme eux un

magiſtrat, puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui ſans être injuſtes laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Belle action de *Fouquet* inutile.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre ſa charge. On lui en offrit juſqu'à dix-huit cents mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours, et par un mal-entendu il ne la vendit que quatorze cents mille francs. Le prix exceſſif des places au parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce corps avait conſervé dans ſon abaiſſement même. Le duc de *Guiſe*, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de *Bouillon* que huit cents mille livres.

C'était la fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement long-temps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fuſſent vénales, c'était une ſuite du levain de la ſédition, et c'était une eſpèce d'inſulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'Etat, et pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences et des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de ſa charge; et cette belle action ne le ſauva pas. On
1661. attira avec adreſſe à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne

Diſſimulation de *Louis XIV* peu honorable.

ſais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, et ne peut devenir un talent eſtimable que quand elle eſt abſolument néceſſaire. *Louis XIV* parut ſortir de ſon caractère; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* ſeſait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au dehors et au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la baſtille et à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui reſta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illuſtre madame de *Sévigné*, *Péliſſon*, *Gourville*, mademoiſelle *Scudéri*, pluſieurs gens de lettres ſe déclarèrent hautement pour lui, et le ſervirent avec tant de chaleur qu'ils lui ſauvèrent la vie.

Colbert perſécuteur de *Fouquet*.

On connaît ces vers de *Hénault*, le traducteur de *Lucrèce*, contre *Colbert* le perſécuteur de *Fouquet*:

Miniſtre avare et lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux;

Vois combien des grandeurs le comble eſt dangereux;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux:

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice,
Et près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. *Colbert*, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé? On lui dit que non: „ Je ne le suis donc pas, répondit le ministre. „

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur désavoue. *Colbert* paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon ministre, et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Le chancelier *Séguier* méchant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était *Michel le Tellier*, alors secrétaire d'Etat et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre, et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation? Mais le chancelier *Séguier*, président de la commission, fut celui des juges de *Fouquet* qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Mazarin beaucoup plus coupable que *Fouquet*.

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en son nom et à son profit des munitions des armées. „ Il

„ Il imposait (dit *Fouquet* dans ses défenses) „ par „ lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur „ les généralités, ce qui ne s'était jamais fait que „ par lui et pour lui, et ce qui est punissable de „ mort par les ordonnances. „ C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de *Caumartin*, intendant des finances, que dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais *Mazarin*, où logeait le duc son héritier et la duchesse *Hortense*; quil y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en-bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis long-temps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de *Mazarin* qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit: elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles d'or. Madame de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours. (*ii*)

Arrêt contre *Fouquet*.

L'abus que le cardinal *Mazarin* avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, l'acharnement odieux du chancelier *Séguier* contre lui, le temps qui éteint l'envie publique et qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres

(*ii*) J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *St Evremond*.

pour le perdre ne ſont preſſantes ; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; et les treize autres, (*kk*) parmi leſquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des préſens, opinèrent à un banniſſement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette ſévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'eſprit des citoyens, c'eſt que le chancelier fit exiler l'un des juges nommé *Roquefante* qui avait le plus déterminé la chambre de juſtice à l'indulgence. (*ll*) *Fouquet* fut enfermé au château de Pignerol. Tous les hiſtoriens diſent qu'il y mourut en 1680, mais *Gourville* aſſure dans ſes mémoires qu'il ſortit de priſon quelque temps avant ſa mort. La comteſſe de *Vaux* ſa belle-fille m'avait déjà confirmé ce fait ; cependant on croit le contraire dans ſa famille. Ainſi on ne ſait pas où eſt mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puiſſant.

Le ſecrétaire d'Etat *Guenegaud*, qui vendit ſa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins pourſuivi par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans les arrêts de cette chambre, c'eſt qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs.

(*kk*) Voyez les mémoires de *Gourville*.

(*ll*) *Racine* aſſure dans ſes fragmens hiſtoriques que le roi dit chez mademoiſelle *la Vallière : S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laiſſé mourir*. S'il prononça ces paroles, on ne peut les excuſer : elles paraiſſent trop dures et trop ridicules.

Il s'appelait *Bolève*, c'était le frère d'un partiſan dont il avait partagé les concuſſions. (*mm*)

S[t] Evremond, attaché au ſurintendant, fut enveloppé dans ſa diſgrace. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à madame du *Pleſſis-Bellièvre* ; et dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de *S[t] Evremond* ſur la paix des Pyrenées. On lut au roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de ſe venger de *Hénault*, homme obſcur, perſécuta dans *S[t] Evremond* l'ami de *Fouquet* qu'il haïſſait, et le bel-eſprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême ſévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait long-temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proſcrit impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, et le fut après ſa mort. *S[t] Evremond.*

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philoſophe. Le marquis de *Miremont*, ſon ami, me diſait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cauſe de ſa diſgrace, et que *S[t] Evremond* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorſque *Louis XIV* permit à *S[t] Evremond* de revenir dans ſa patrie ſur la fin de ſes jours, ce philoſophe dédaigna de regarder cette permiſſion comme une grâce ; il prouva que la patrie eſt où l'on vit heureux, et il était à Londres.

Le nouveau miniſtre des finances, ſous le ſimple

(*mm*) Voyez *Gui Patin* et les mémoires du temps.

titre de contrôleur-général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avaient troublé, et en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'Etat.

La cour devint le centre des plaiſirs et le modèle des autres cours. Le roi ſe piqua de donner des fêtes qui fiſſent oublier celles de Vaux.

Splendeur de la cour.

Il ſemblait que la nature prît plaiſir alors à produire en France les plus grands-hommes dans tous les arts, et à raſſembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait ſur tous ſes courtiſans, par la richeſſe de ſa taille et par la beauté majeſtueuſe de ſes traits. Le ſon de ſa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait ſa préſence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à ſon rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient flattait en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité. Ce vieil officier, qui ſe troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit: „ Sire, je ne tremble pas ainſi devant vos ennemis, „ n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues du roi avec ſa belle-ſœur.

Le goût de la ſociété n'avait pas encore reçu toute ſa perfection à la cour. La reine-mère, *Anne-d'Autriche*, commençait à aimer la retraite. La reine régnante ſavait à peine le français, et la bonté feſait ſon ſeul mérite. La princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une converſation douce et animée, ſoutenue bientôt par la lecture des

bons ouvrages et par un goût ſûr et délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, et introduiſit à la cour une politeſſe et des grâces dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. *Madame* avait tout l'eſprit de *Charles II* ſon frère, embelli par les charmes de ſon ſexe, par le don et par le déſir de plaire. La cour de *Louis XIV* reſpirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de *Charles II* était plus hardie, et trop de groſſièreté déshonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre *Madame* et le roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit et de cette intelligence ſecrète, qui ſe remarquèrent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le roi lui envoyait des vers; elle y répondait. Galanteries.
Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de *Madame* dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de *Dangeau*. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; et la princeſſe l'engageait à répondre au roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un qu'il fût employé pour l'autre; et ce fut une des cauſes de ſa fortune.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fond d'eſtime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorſque *Madame* fit depuis travailler *Racine* et *Corneille* à la tragédie de Bérénice, elle avait en vue non-ſeulement la rupture du roi avec la connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV*

eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la Bérénice de *Racine :*

Qu'en quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe et plus ſuivie qu'il eut pour M[lle] de *la Vallière*, fille d'honneur de *Madame*. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, et de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé *Belloc*, compoſa pluſieurs récits, qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la reine, tantôt chez *Madame ;* et ces récits exprimaient avec myſtère le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertiſſemens publics que le roi donnait étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1662 un carrouſel, vis-à-vis les Tuileries, (*nn*) dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la *place du carrouſel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains ; ſon frère, des Perſans ; le prince de *Condé*, des Turcs ; le duc d'*Enghien* ſon fils, des Indiens ; le duc de *Guiſe*, des Américains. Ce duc de *Guiſe* était petit-fils du *Balafré*. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiècle. On diſait de lui,

(*nn*) Non dans la place royale comme le dit l'hiſtoire de *la Hode*, ſous le nom de *la Martinière*.

en le voyant courir avec le grand *Condé : Voilà les héros de l'hiſtoire et de la fable.*

La reine-mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de *Saulx*, fils du duc de *Leſdiguières*, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine-mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des deviſes et des emblèmes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient ſubſiſté après eux.

1662.

Deviſe du ſoleil aſſez ridicule.

Un antiquaire, nommé d'*Ouvrier*, imagina dès-lors pour *Louis XIV* l'emblème d'un ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe, avec ces mots : *nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une deviſe eſpagnole faite pour *Philippe II*, et plus convenable à ce roi qui poſſédait la plus belle partie du nouveau monde et tant d'Etats dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à *Louis XIV* le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même ; et elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie, et cette légende n'a pas un ſens aſſez clair et aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, et ont de l'agrément quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point

G 4

avoir que d'en souffrir de mauvaises et de basses, comme celle de *Louis XII*; c'était un porc-épic avec ces paroles : *qui s'y frotte s'y pique*. Les devises sont par rapport aux inscriptions ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles en 1664 surpassa celle du carrousel, par sa singularité, par sa magnificence et les plaisirs de l'esprit, qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissemens, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

1664. Le 5 mai le roi y vint avec la cour composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi-bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains : mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers ; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par *Périgni* et par *Benserade*. Ce dernier sur-tout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles

il fesait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait *Roger* : tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de Mlle de *la Vallière*. La fête était pour elle seule ; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges, d'or, d'argent, d'airain et de fer, les signes célestes, les Saisons, les Heures suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalle les musettes et les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi et aux dames. Les courses finies, et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages, qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. *Pan* et *Diane* avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les

forêts produiſent de plus délicieux. Derrière les tables en demi-cercle s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une baluſtrade dorée fermait cette vaſte enceinte.

Ces fêtes, ſi ſupérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent ſept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, et laiſſa diſputer enſuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

La comédie de la Princeſſe d'Elide, quoiqu'elle ne ſoit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines ſur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui ſont perdus pour la poſtérité. On était encore très-entêté à la cour de l'aſtrologie judiciaire: pluſieurs princes penſaient, par une ſuperſtition orgueilleuſe, que la nature les diſtinguait juſqu'à écrire leur deſtinée dans les aſtres. Le duc de Savoie *Victoire-Amédée*, père de la ducheſſe de Bourgogne, eut un aſtrologue auprès de lui, même après ſon abdication. *Molière* oſa attaquer cette illuſion dans les Amans magnifiques, joués dans une autre fête en 1670.

Fous de cour, divertiſſement honteux.

On y voit auſſi un fou de cour, ainſi que dans la Princeſſe d'Elide. Ces miſérables étaient encore fort à la mode. C'était un reſte de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le beſoin des amuſemens, l'impuiſſance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de

mauvais goût avaient fait imaginer ce triſte plaiſir, qui dégrade l'eſprit humain. Le fou qui était alors auprès de *Louis XIV* avait appartenu au prince de *Condé*: il s'appelait *l'Angeli*. Le comte de *Grammont* diſait que de tous les fous qui avaient ſuivi M. le prince, il n'y avait que *l'Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'eſprit. C'eſt lui qui dit qu'*il n'allait pas au ſermon*, *parce qu'il n'aimait pas le* brailler, *et qu'il n'entendait pas le* raiſonner.

La farce du Mariage forcé fut auſſi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première repréſentation des trois premiers actes du Tartuffe. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéreſſer la terre et le ciel pour le ſupprimer; et il ſubſiſtera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites. 1664.

La plupart de ces ſolemnités brillantes ne ſont ſouvent que pour les yeux et les oreilles. Ce qui n'eſt que pompe et magnificence paſſe en un jour; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laiſſent après elles une éternelle mémoire.

On ſe ſouvient encore de pluſieurs traits de ces allégories de *Benſerade*, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi repréſentant le ſoleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous ſur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine:

Il n'eſt point là de piége où vous puiſſiez donner;
Le moyen de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuie; et qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe et les talens, venaient de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait ſu que tenir une cour, il n'aurait pas ſu régner; et ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la miſère du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux: mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre: il avait remis au peuple trois millions de tailles: nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée; ſon gouvernement était reſpecté au-dehors. Le roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenait les rènes avaient été ou nobles ou utiles: il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat vient demander pardon. Autre fête. 1664. Le légat *à latere*, *Chigi*, neveu du pape *Alexandre VII*, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient

la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé* à ſa droite et le fils de ce prince à ſa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec *Louis XIV* après l'audience; et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, et de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le doge de Gènes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le roi concilia toujours avec ſes démarches altières.

Querelles des pairs. Tout cela donnait à la cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat attaché à ſa perſonne rejaillît ſur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fuſſent honorés, et qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frère et par M. *le prince.* C'eſt dans cette vue qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les préſidens du parlement. Ceux-ci pretendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla dans un conſeil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de juſtice, en préſence du roi, avant les préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa préſence; et il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des lits de juſtice.

Habits à brevet. Pour diſtinguer ſes principaux courtiſans, il avait inventé des caſaques bleues, brodées d'or et d'argent. La permiſſion de les porter était une grande grâce

pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque par-tout d'imiter la cour de *Louis XIV*.

Magnificence et ordre dans sa maison.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore; régla les rangs et les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par *François I*, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains: il voulait que les étrangers y fussent tous invités: cette attention dura pendant tout son règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié: quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement: on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il fesait, on voyait de la splendeur et de la générosité.

Il fesait présent de deux cents mille francs aux filles de ses ministres à leur mariage. (11)

Présens et pensions aux gens de lettres de l'Europe.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le cardinal de *Richelieu* avait envoyé des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais, sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, *Lionne* et *Colbert*, de choisir un nombre de français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes: les unes eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins et leur mérite. Le bibliothécaire du vatican, *Allazzi*, le comte *Gratiani* secrétaire d'Etat 1663.
du duc de Modène, le célèbre *Viviani* mathématicien du grand duc de Florence, *Vossius* l'historiographe des Provinces-Unies, l'illustre mathématicien *Huyghens*, un résident hollandais en Suède, enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir

(11) Ces profusions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injustice, et certes un beaucoup plus grand péché, excepté aux yeux des jésuites, que ceux qu'il pouvait commettre avec ses maîtresses. Cette foule de charges inutiles, d'abus de tout genre, a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a subsisté long-temps et subsiste même encore, quoiqu'aucun des princes qui lui ont succédé n'ait hérité de son goût pour le faste.

des lettres de M. *Colbert*, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; et toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer *Racine*, *Quinault*, *Fléchier* depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes; ils eurent des présens. Il est vrai que *Chapelain* et *Cotin* eurent des pensions; mais c'était principalement *Chapelain* que le ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poésie, n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense; et ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que *Ronsard* et *Chapelain*. C'est qu'on était barbare dans le temps de *Ronsard*, et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Costar*, le compagnon d'étude de *Balzac* et de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encore fait que des satires; et l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savans que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Maison bâtie à Florence de ses libéralités.

Les présens faits dans les pays étrangers furent si considérables que *Viviani* fit bâtir à Florence une maison des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres d'or sur le frontispice, *Ædes à Deo datæ* : allusion au surnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; et si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères, et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV* en diverses villes d'Italie; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'espérance, et que le marquis *Zampieri* envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres et sur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à *Racine*, la fortune de *Despréaux*, celle de *Quinault*, sur-tout celle de *Lulli*, et de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille louis à *Benserade*, pour faire graver les tailles-douces de ses métamorphoses d'*Ovide* en rondeaux: libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans *Benserade* le petit mérite qu'il avait eu dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à *Colbert* cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de *Louis XIV*: mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité et le goût de son maître. Ce ministre qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans

l'esprit ce goût et cette élévation du roi; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV*.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits; l'usage que le comte de *Bussy* fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la bastille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis, et dont alors on renouvela le souvenir, pour perdre *Bussy* à qui on l'imputait:

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue: il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore; et il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. *Louis XIV* aurait

agi généreusement, s'il lui avait pardonné: il vengea son injure personnelle, en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de *Bussy* fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut privé de ses charges et resta dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant en vain à *Louis XIV* une tendresse que ni le roi ni personne ne croyait sincère.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités et anecdotes.

A LA gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de *Vardes*, confident du goût du roi pour Mme de *la Vallière*. On sait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre Mme de *la Vallière*, qui par sa place devait avoir des jalouses, et qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de *Guiche* et la comtesse de *Soissons*, écrire à la reine régnante une lettre contre-faite, au nom du roi d'Espagne son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les

1665. plus honnêtes gens de la cour, le duc et la ducheſſe de *Navailles*. Ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, et *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocens qu'il avait accuſés, et qui furent obligés de ſe défaire de leurs charges, et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de *Lauzun*, tantôt rival du roi dans ſes amours paſſagers, tantôt ſon confident, et ſi connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec *Mademoiſelle*, et qu'il fit enſuite ſecrétement malgré ſa parole donnée à ſon maître.

Le roi, trompé dans ſes choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui feſait dire auſſi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens et un ingrat.*

Ni les plaiſirs, ni les embelliſſemens des maiſons royales et de Paris, ni les ſoins de la police du royaume, ne diſcontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à St Germain la tragédie de Britannicus ; il fut frappé de ces vers ;

Pour mérite premier, pour vertu ſingulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

Racine eſt cauſe que *Louis XIV* ne danſe plus ſur le théâtre.

Dès-lors il ne danſa plus en public : et le poëte réforma le monarque. Son union avec madame la ducheſſe de *la Vallière* ſubſiſtait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui feſait. Ces infidélités lui coûtaient peu de ſoins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui réſiſtaſſent, et revenait toujours à celle qui par la douceur et par la bonté de ſon caractère, par un amour vrai, et même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669 elle s'aperçut que madame de *Monteſpan* prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire ; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de ſa rivale ; et ſans preſque ſe plaindre, elle ſe crut encore heureuſe, dans ſa douleur, d'être conſidérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir ſans en être aimée.

Enfin, en 1675, elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentimens vifs et profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que DIEU ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célèbre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit carmélite à Paris, et perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureuſement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue ; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoutumée à tant de gloire, de molleſſe et de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom ſeul de *ſœur Louiſe de la miſéricorde*. Un roi qui punirait ainſi une femme coupable ſerait un tyran ; et c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique

ſembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames n'ont guère d'empire que ſur les faibles.

On ſait que quand on annonça à *ſœur Louiſe de la miſéricorde* la mort du duc de *Vermandois* qu'elle avait eu du roi, elle dit : *Je dois pleurer ſa naiſſance encore plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus reſſemblante à ſon père, et qui épouſa le prince *Armand de Conti* neveu du grand *Condé*.

Cependant la marquiſe de *Monteſpan* jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat et d'empire que madame de *la Vallière* avait eu de modeſtie.

Tandis que madame de *la Vallière* et madame de *Monteſpan* ſe diſputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce miniſtre, dont le caractère dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une madame du *Frénoi*, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine; on la fit dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiſelle*, après avoir refuſé tant de ſouverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer *Louis XIV*, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer *Péguilin*, du nom de

Caumont comte de *Lauzun*, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne ſubſiſte plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princeſſes qui avaient épouſé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des ſénateurs : les filles des ſouverains de l'Aſie, plus puiſſans et plus deſpotiques qu'un roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs pères.

Mariage du comte de *Lauzun* avec la petite-fille de *Henri IV*.

1669.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſtimés vingt millions, au comte de *Lauzun*; quatre duchés, la ſouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé. *Lauzun* fut un jour duc de *Montpenſier*. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le roi aſſailli par les repréſentations des princes, des miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre *Mademoiſelle* malheureuſe. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauzun* en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la princeſſe qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouſer en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque

Mis en priſon pour ce mariage.

n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage. Le citoyen qui n'offenſe point les lois de l'équité doit-il être puni ſi ſévèrement par celui qui repréſente l'Etat ? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à ſon ſouverain, et trahir ſon ſouverain ? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux qui ont écrit (*oo*) que madame de *Monteſpan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de *Lauzun*, qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la puſillanimité à ſacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori, qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de *Monteſpan*. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout ſon règne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur était très-juſte ; la priſon était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret n'ont

(*oo*) L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'hiſtoriens, vient du *Segraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſations de *Ségrais*, preſque toutes falſifiées. Il eſt plein de contradictions ; et l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoiſelle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princeſſe, qui s'était plainte ſi amèrement au roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles ſeraient déciſives.

Lauzun et *Fouquet* furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon ; mais *Fouquet* ſur-tout, qui dans ſa gloire et dans ſa puiſſance avait vu de loin *Péguilin* dans la foule comme un gentilhomme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens et les titres de la maiſon de *Montpenſier*.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que Mme de *Monteſpan* eut engagé *Mademoiſelle* à donner la ſouveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette princeſſe. Elle ne fit cette donation que dans l'eſpérance que M. de *Lauzun* ſerait reconnu pour ſon époux ; elle ſe trompa : le roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret et infortuné les terres de St Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que *Lauzun* ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrétement ſa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à

la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions, elle mourut en 1693. *(pp)*

Pour le comte de *Lauzun*, il passa en Angleterre en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine épouse de *Jacques II* et son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens sans avoir fait de grandes choses.

Cependant Mme de *Montespan* était toute-puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athenaïs de Mortemar, femme du marquis de *Montespan*, sa sœur aînée la marquise de *Thiange*,

(pp) On a imprimé à la fin de ses mémoires une histoire des amours de *Mademoiselle* et de M. de *Lauzun*. C'est l'ouvrage de quelque valet-de-chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire et de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui se trouvent dans les mémoires de madame de *Maintenon*, faits par le nommé *la Beaumelle* : il y est dit qu'en 1681 un des ministres du duc de Lorraine vint déguisé en mendiant se présenter dans une église à *Mademoiselle*, lui montra une paire d'heures sur lesquelles il était écrit : *De la part du duc de Lorraine* : et qu'ensuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc son héritier. Tom II, pag. 204. Cette fable est prise de l'aventure vraie ou fausse de la reine *Clotilde*. *Mademoiselle* n'en parla point dans ses mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la succession de *Mademoiselle*; de plus elle avait fait en 1679 le duc du Maine et le comte de Toulouse ses héritiers.

L'auteur de ces misérables mémoires dit, page 207, que le duc de *Lauzun* à son retour ne vit dans *Mademoiselle* qu'*une fille brûlante d'un amour impur* : elle était sa femme, et il l'avoue. Il est difficile d'écrire plus d'impostures dans un style plus indécent.

et sa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur temps; et toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens singuliers dans l'esprit. Le duc de *Vivonne* leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : *Mais à quoi sert de lire?* Le duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : „ La lecture fait à l'esprit „ ce que vos perdrix font à mes joues. „

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlé de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des *Mortemars*. Elles écrivaient toutes avec une légéreté et une grâce particulière. On voit par-là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que Mme de *Montespan* était obligée de faire écrire ses lettres au roi par Mme *Scarron*; et que c'est-là ce qui en fit sa rivale, et sa rivale heureuse.

Mme *Scarron*, depuis Mme de *Maintenon*, avait à la vérité plus de lumières acquises par la lecture; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le style est très-élégant. Mais Mme de *Montespan* n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne; et elle fut long-temps favorite, avant que Mme de *Maintenon* lui fût présentée.

Le triomphe de Mme de *Montespan* éclata au voyage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ſes voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carroſſe à glaces. Les chaiſes de poſte n'étaient point encore inventées. La reine, *Madame* ſa belle-ſœur, la marquiſe de *Monteſpan* étaient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres; et quand Mme de *Monteſpan* allait ſeule, elle avait quatre gardes-du-corps aux portières de ſon carroſſe. Le dauphin arriva enſuite avec ſa cour, *Mademoiſelle* avec la ſienne; c'était avant la fatale aventure de ſon mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaiſance ſon amant favori du roi, à la tête de ſa compagnie des gardes. On feſait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal maſqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maiſon de guerre accompagnait le roi, et toute la maiſon de ſervice précédait ou ſuivait. Les tables étaient tenues comme à St Germain. La cour viſita dans cette pompe toutes les villes conquiſes. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à ſa table; il leur feſait des préſens pleins de galanteries. Tous les officiers des troupes en garniſon recevaient des gratifications. Il en coûta pluſieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour Mme de *Monteſpan*, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du ſecret. Le roi ſavait diſtinguer les affaires d'Etat des plaiſirs.

Madame, chargée ſeule de l'union des deux rois et de la deſtruction de la Hollande s'embarqua à Dunkerque ſur la flotte du roi d'Angleterre *Charles II* ſon frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mlle de *Kéroual*, depuis ducheſſe de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de Mme de *Monteſpan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que Mme de *Monteſpan* était en France, mais avec plus de crédit. Le roi *Charles* fut gouverné par elle juſqu'au dernier moment de ſa vie; et quoique ſouvent infidelle, il fut toujours maîtriſé. Jamais femme n'a conſervé plus long-temps ſa beauté; nous lui avons vu à l'âge de près de ſoixante et dix ans une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Mademoiſelle de *Kéroual* va gouverner le roi d'Angleterre.

Madame alla voir ſon frère à Cantorbéri, et revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite et douloureuſe l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette princeſſe s'était crue empoiſonnée. L'ambaſſadeur d'Angleterre, *Montaigu*, en était perſuadé; la cour n'en doutait pas; et toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari m'a nommé celui qui (ſelon lui) donna le poiſon. „ Cet homme, me diſait-il, „ qui n'était pas riche, ſe retira immédiatement „ après en Normandie, où il acheta une terre, dans „ laquelle il vécut long-temps avec opulence. „ Ce poiſon (ajoutait-il) „ était de la poudre de „ diamant miſe au lieu de ſucre dans des fraiſes. „ La cour et la ville penſèrent que *Madame* avait été

On croit *Madame*, ſœur de *Charles II*, empoiſonnée.

empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée; (*qq*) après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque Mme de *la Fayette* et une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin (*rr*) que la poudre de corail. Il y avait long-temps que *Madame* était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très-mal-saine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de *Lorraine* favori de *Monsieur*, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un

(*qq*) Voyez l'histoire de madame *Henriette d'Angleterre* par madame la comtesse de *la Fayette*, page 171, édition de 1742.

(*rr*) Des fragmens de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles et la déchirer: mais aussi on ne pourrait les avaler, et on ferait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poisons auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant grossièrement pilé.

chevalier de Malthe de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse.

Indiscrétion de *Turenne* cause des malheurs de *Madame*, et de tous ces bruits odieux.

Il n'est que trop vrai qu'une faiblesse et une indiscrétion du vicomte de *Turenne* avaient été la première cause de toutes ces rumeurs odieuses, qu'on se plaît encore à réveiller. Il était à soixante ans l'amant de Mme de *Coatquen* et sa dupe, comme il l'avait été de Mme de *Longueville*. Il révéla à cette dame le secret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi. Mme de *Coatquen*, qui aimait le chevalier de *Lorraine*, le dit à son amant: celui-ci en avertit *Monsieur*. L'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches et les jalousies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à son retour. Les emportemens de *Monsieur*, les querelles de ses favoris avec les amis de *Madame*, remplirent sa maison de confusion et de douleur. *Madame*, quelque temps avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces et attendrissantes, à la marquise de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cause. Cette dame, à genoux auprès de son lit, et arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceslas*:

J'allais... j'étais... l'amour a sur moi tant d'empire.
Je m'égare, Madame, et ne puis que vous dire...

Le chevalier de *Lorraine*, auteur de ces dissentions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-en-Scize; le comte de *Marsan* de la maison de *Lorraine*, et le marquis depuis maréchal de *Villeroi* furent exilés. Enfin on regarda comme la suite coupable de ces

démêlés, la mort naturelle de cette malheureuse princesse. (12)

Origine des fréquens empoisonnemens dont on se plaignit alors.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des

(12) Dans un recueil de pièces extraites du porte-feuille de M. *Duclos* et imprimées en 1781, on trouve qu'un maître d'hôtel de *Monsieur* nommé *Morel* avait commis ce crime, qu'il en fut soupçonné, que *Louis XIV* le fit amener devant lui, que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois s'il ne disait pas la vérité, et lui ayant promis la liberté et la vie s'il avouait tout, *Morel* avoua son crime; que le roi lui ayant demandé si *Monsieur* était instruit de cet horrible complot, *Morel* lui répondit: *Non, il n'y aurait point consenti.* M. de *Voltaire* était instruit de cette anecdote, mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoisonnement, à moins qu'il ne fût absolument impossible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer, on donne pour garant de cette anecdote mademoiselle de *la Chausseraie*, amie subalterne de madame de *Maintenon*. On a demandé comment 40 ans après cet événement *Louis XIV* aurait confié des détails si affligeans à se rappeler à une personne qui n'avait et ne pouvait avoir avec lui aucune liaison intime. Mais mademoiselle de *la Chausseraie* expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que se trouvant seule avec le roi chez madame de *Maintenon* qui était sortie pour quelques momens, *Louis XIV* laissa échapper des plaintes sur les malheurs où il s'était vu condamné; elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la succession et cherchait à le consoler. *Non*, dit le roi, *c'est dans ma jeunesse, c'est au milieu de mes succès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs*; et il cita la mort de *Madame*. Mademoiselle de *la Chausseraie* répondit par un lieu commun de consolation. *Ah, Mademoiselle*, dit le roi, *ce n'est point cette mort, ce sont ses affreuses circonstances que je pleure*; et il se tut. Peu de temps après madame de *Maintenon* rentra, au bout de quelques momens de silence; le roi s'approcha de mademoiselle de *la Chausseraie* et lui dit: *J'ai commis une indiscrétion que je me reproche; ce qui m'est échappé a pu vous donner des soupçons contre mon frère et ils seraient injustes; je ne puis les dissiper que par une confidence entière:* et alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi, qui les tient immédiatement des personnes qui avaient avec mademoiselle de *la Chausseraie* les relations les plus intimes.

plaisirs

plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux italiens, dont l'un s'appelait *Exili*, travaillèrent long-temps avec un apothicaire allemand, nommé *Glaser*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient et voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrétement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confession, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux italiens soupçonnés furent mis à la bastille; l'un des deux y mourut. *Exili* y resta sans être convaincu; et du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets, qui coûtèrent la vie au lieutenant-civil d'*Aubrai* et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de *Brinvilliers*, gendre du lieutenant-civil d'*Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix* (ss) capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui devait arriver arriva: ils s'aimèrent. Le lieutenant-civil,

(*ss*) L'histoire de *Louis XIV* sous le nom de *la Martinière* le nomme *l'abbé de la Croix*. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates et les événemens.

père de la marquiſe, fut aſſez ſévère et aſſez imprudent pour ſolliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la baſtille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à ſon régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureuſement dans la chambre où était *Exili*. Cet italien lui apprit à ſe venger : on en ſait les ſuites qui font frémir. La marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cauſe ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon père, ſes deux frères et ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait ſouvent à confeſſe ; et même lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contr'elle, mais de préſomption. Il eſt faux qu'elle eût eſſayé ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſait le peuple, et comme il eſt écrit dans les *Cauſes célèbres*, ouvrage d'un avocat ſans cauſe, et fait pour le peuple : mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que *Sainte-Croix*, des liaiſons ſecrètes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 qu'*Exili* avait commencé à faire des poiſons, juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler que *Penautier*, le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque temps après d'avoir mis ces ſecrets en uſage, et qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les accuſations.

Prétendus ſortiléges.

La *Voiſin*, la *Vigoureux*, un prêtre nommé *le Sage*, et d'autres, trafiquèrent des ſecrets d'*Exili*, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes et faibles par des

apparitions d'eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arſenal, près de la baſtille, en 1680. Les plus grands ſeigneurs y furent cités, entr'autres deux nièces du cardinal *Mazarin*, la (*tt*) ducheſſe de *Bouillon* et la comteſſe de *Soiſſons* mère du prince *Eugène*.

La ducheſſe de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement perſonnel, et n'était accuſée que d'une curioſité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'eſt pas du reſſort de la juſtice. L'ancienne habitude de conſulter des devins, de faire tirer ſon horoſcope, de chercher des ſecrets pour ſe faire aimer, ſubſiſtait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naiſſance de *Louis XIV* on avait fait entrer l'aſtrologue *Morin* dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoſcope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui ſéduiſit toute l'antiquité ; et toute la philoſophie du célèbre comte de *Boulainvilliers* ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la ducheſſe de *Bouillon*, et à toutes les dames qui eurent les mêmes faibleſſes. Le prêtre *le Sage*, la *Voiſin* et la *Vigoureux* s'étaient fait un revenu de la curioſité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédiſaient l'avenir ; ils feſaient

(*tt*) L'hiſtoire de *Reboulet* dit que la ducheſſe de *Bouillon fut décrétée de priſe de corps, et qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable*. Tout cela eſt très-faux ; il n'y eut point de décret de priſe de corps contr'elle, et alors nuls amis n'auraient pu la ſouſtraire à la juſtice.

voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des préſidens de cette chambre, fut aſſez mal aviſé pour demander à la ducheſſe de *Bouillon* ſi elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguiſé en conſeiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère pouſſé plus loin.

L'affaire de la comteſſe de *Soiſſons* et du maréchal de *Luxembourg* fut plus ſérieuſe. *Le Sage*, la *Voiſin*, la *Vigoureux* et d'autres complices étaient en priſon, accuſés d'avoir vendu des poiſons qu'on appelait *la poudre de ſucceſſion*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus conſulter. La comteſſe de *Soiſſons* fut du nombre. Le roi eut la condeſcendance de dire à cette princeſſe que, ſi elle ſe ſentait coupable, il lui conſeillait de ſe retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la juſtice. Enſuite elle ſe retira à Bruxelles, où elle eſt morte ſur la fin de 1708, lorſque le prince *Eugène* ſon fils la vengeait par tant de victoires, et triomphait de *Louis XIV*.

Maréchal de *Luxembourg* à la baſtille.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville, duc, pair et maréchal de France, qui uniſſait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la maiſon impériale de *Luxembourg*, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ſes gens d'affaires nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adreſſa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il ſe confeſſât,

et qu'il allât enſuite pendant neuf jours en trois différentes égliſes, où il réciterait trois pſeaumes.

Malgré la confeſſion et les pſeaumes les papiers ne ſe trouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée *Dupin*. *Bonard* ſous les yeux de *le Sage* fit au nom du maréchal de *Luxembourg* une eſpèce de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuiſſante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne ſait pas trop ce que c'eſt qu'une fille impuiſſante. La *Dupin* ne rendit rien, et n'en eut pas moins d'amans.

Bonard déſeſpéré ſe fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal, et entre ce plein-pouvoir et la ſignature, il ſe trouva deux lignes d'une écriture différente, par leſquelles le maréchal ſe donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voiſin*, la *Vigoureux* et plus de quarante accuſés ayant été enfermés à la baſtille, *le Sage* dépoſa que le maréchal s'était adreſſé au diable et à lui pour faire mourir cette *Dupin* qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient aſſaſſiné la *Dupin* par ſon ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

Ces accuſations étaient auſſi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accuſé ſe rendit lui-même à la baſtille; démarche qui prouvait ſon innocence ſur cet aſſaſſinat prétendu.

Le ſecrétaire d'Etat *Louvois*, qui ne l'aimait pas, le 1679.
fit enfermer dans une eſpèce de cachot de ſix pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea

le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès ; injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de *Louvois* pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la *Dupin*, et une fille qu'il entretenait.

Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse sans tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin, on lui confronta *le Sage* et un autre prêtre nommé d'*Avaux*, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortiléges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui fesaient la base du procès, *le Sage* dit que le maréchal duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de *Louvois*. L'accusé répondit: *Quand Matthieu de Montmorenci épousa la veuve de Louis le gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux Etats-généraux, qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorencis, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La *Voisin*, la *Vigoureux* et son frère le prêtre, qui s'appelait aussi *Vigoureux*, furent brûlés avec *le Sage* à la grève. Le maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir *Louvois*, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans Paris. Le supplice du feu, dont la *Voisin* et ses complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation: mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

On croit la reine d'Espagne, nièce de *Louis XIV*, empoisonnée.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de Mme *Henriette d'Angleterre*, on le crut ensuite de sa fille *Marie-Louise*, qu'on maria en 1679 au roi d'Espagne *Charles II*. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. *Mademoiselle* avait souvent dit à *Monsieur*, frère du roi: *Ne menez pas si souvent votre fille à la cour, elle sera trop malheureuse ailleurs.* Cette jeune princesse voulait épouser *Monseigneur*. *Je vous fais reine d'Espagne*, lui dit le roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille?* „ Ah! répondit-elle, vous „ pourriez plus pour votre nièce. „ Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de *Charles II* voulait se défaire d'elle, parce qu'elle

aimait son pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France. (13) On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contre-poison ; précaution très-incertaine, puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de *Dangeau* trouveront que le roi dit en soupant : „ La reine d'Espagne est morte „ empoisonnée dans une tourte d'anguille : la com„ tesse de *Pernits*, les caméristes *Zapata* et *Nina*, „ qui en ont mangé après elle, sont mortes du „ même poison. „

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui n'avait presque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domestiques du roi s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à Mme la duchesse de *Saint-Pierre*, qui arrivait d'Espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine ; elle me donna des attestations que toutes trois avaient survécu long-temps à leur maîtresse. Enfin je sus que ces mémoires du marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument

(13) On voit dans les mémoires de *Saint-Philippe* qu'on croyait en Espagne qu'elle avait averti *Louis XIV* de l'impuissance de *Charles II*, seul secret d'Etat dont cette reine infortunée pût être instruite.

précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques ; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes, où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser *Monsieur* ; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités.

> Toi que l'amour fit par un crime,
> Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
> Funeste ouvrage de l'amour,
> De l'honneur funeste victime.... etc.

Plus de filles d'honneur chez la reine.

Les dangers attachés à l'état de fille dans une cour galante et voluptueuse déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur, qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais ; et depuis, la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique, en y fixant les maris et les

parens de ces dames, ce qui augmentait la société et répandait plus d'opulence.

La princeſſe de Bavière, épouſe de *Monſeigneur*, ajouta dans les commencemens de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquiſe de *Monteſpan* attirait toujours l'attention principale: mais enfin elle ceſſait de plaire; et les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant ſurintendante de la maiſon de la reine; et au roi, par ſes enfans, par l'habitude et par ſon aſcendant.

Trois femmes ſe diſputent le cœur de *Louis XIV*.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération et de l'amitié, qui ne la conſolait pas; et le roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la converſation de Mme de *Maintenon* une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé entre Mme de *Monteſpan* qu'il ne pouvait quitter, Mlle de *Fontange* qu'il aimait, et Mme de *Maintenon* de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que *Louis XIV* avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'Etat, ne devraient point entrer dans

l'hiſtoire, ſi le grand ſiècle de *Louis XIV* ne rendait tout intéreſſant, et ſi le voile de ces myſtères n'avait été levé par tant d'hiſtoriens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités et anecdotes.

Mort de mademoiſelle de *Fontange*.

LA jeuneſſe, la beauté de Mlle de *Fontange*, un fils qu'elle donna au roi en 1680, le titre de ducheſſe dont elle fut décorée, écartaient Mme de *Maintenon* de la première place qu'elle n'oſait eſpérer, et qu'elle eut depuis: mais la ducheſſe de *Fontange* et ſon fils moururent en 1681.

Faveur de madame de *Maintenon*.

La marquiſe de *Monteſpan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante; le poids des affaires rend ſur-tout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, madame de *Maintenon*, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art ſi naturel aux femmes, et qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à madame de *Frontenac* ſa couſine, en qui elle avait une entière confiance: „ Je le renvoie toujours affligé, „ et jamais déſeſpéré. „ Dans ce temps où ſa faveur croiſſait, où madame de *Monteſpan* touchait à ſa chute, ces deux rivales ſe voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrète, tantôt avec une confiance paſſagère, que la néceſſité de ſe parler et la

laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. (*uu*) Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de *Monteſpan* ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les dernières années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mêlait à toutes ſes intrigues ſecrètes, affermiſſait encore la faveur de madame de *Maintenon*, et éloignait madame de *Monteſpan*. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, et ſentait ſur-tout ce ſcrupule depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embarraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des ſcènes bien différentes : d'un côté le déſeſpoir et la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles ; Trianon et Marli bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, et des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé* avec mademoiſelle de *Nantes*, fille du roi et de madame de *Monteſpan*, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la cour.

(*uu*) Les mémoires donnés ſous le nom de madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à madame de *Monteſpan*, en parlant de ſes rêves : *J'ai rêvé que nous étions ſur le grand eſcalier de Verſailles : je montais, vous deſcendiez : je m'élevais juſqu'aux nues ; vous allâtes à Fontevraud.* Ce conte eſt renouvelé d'après le fameux duc d'*Epernon*, qui rencontra le cardinal de *Richelieu* ſur l'eſcalier du louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau ? *Non*, lui dit le duc, *ſinon que vous montez, et je deſcends.* Ce conte eſt gâté en ajoutant que d'un eſcalier on s'éleva juſqu'aux nues. Il faut remarquer que dans preſque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue preſque toujours à ceux qu'on fait parler des choſes dites un ſiècle et même pluſieurs ſiècles auparavant.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; mademoiſelle de *Blois* avec le duc de *Chartres* que nous avons vu depuis régent du royaume, et le duc du Maine à *Louiſe-Bénédicte de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, et ſœur de M. *le Duc*, princeſſe célèbre par ſon eſprit et par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du palais royal et de Sceaux ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. (*xx*)

Faux bruits réfutés.

Fêtes brillantes. 1685.

Avant la célébration du mariage de M. *le Duc* avec mademoiſelle de *Nantes*, le marquis de *Seignelai*, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *le Nôtre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y exécuta l'idylle de la Paix, compoſée par *Racine*. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel ; et après le mariage, le roi étala une magnificence ſingulière, dont le cardinal *Mazarin* avait donné la première idée en 1656. On établit dans le ſallon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de *Monteſpan* en tenait une

(*xx*) Il y a plus de vingt volumes, dans leſquels vous verrez que la maiſon d'Orléans et la maiſon de Condé s'indignèrent de ces propoſitions ; vous lirez que la princeſſe mère du duc de *Chartres* menaça ſon fils ; vous lirez même qu'elle le frappa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement que le roi s'étant ſervi de l'abbé *Dubois*, ſous-précepteur du duc de *Chartres*, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, et qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

avec *Monſeigneur*. Sa rivale, madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; M. *le Duc* avec madame de *Thiange*; et madame *la Ducheſſe*, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la ducheſſe de *Chevreuſe*. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au ſort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainſi le roi fit des préſens à toute la cour d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuſe et moins brillante. Ces loteries avaient été miſes en uſage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Dernières années de madame de *Monteſpan.*

Après le mariage de ſa fille, madame de *Monteſpan* ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager; et le roi lui fit payer toujours une penſion de mille louis d'or par mois. (*) Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, et y mariait des filles du voiſinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frappée par de vives impreſſions envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Mort du grand *Condé.*

Un an après le mariage de mademoiſelle de *Nantes* avec M. *le Duc*, mourut à Fontainebleau le prince de *Condé* à l'âge de ſoixante-ſix ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame *la Ducheſſe* qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empreſſement qui lui coûta la vie s'il avait eu de

(*) Environ vingt mille de nos livres.

la répugnance au mariage de ſon petit-fils avec cette fille du roi et de madame de *Monteſpan*, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de menſonges dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une hiſtoire du prince de *Condé*, ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'impoſture, que le roi ſe plaiſait en toute occaſion à mortifier ce prince, et qu'au mariage de la princeſſe de *Conti*, fille de madame de *la Vallière*, le ſecrétaire d'Etat lui refuſa le titre de *haut et puiſſant ſeigneur*, comme ſi ce titre était celui qu'on donne aux princes du ſang. L'écrivain qui a compoſé l'hiſtoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvait-il aſſez ignorer le monde et les uſages de notre cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles?

Cependant après le mariage de madame *la Ducheſſe*, après l'éclipſe totale de la mère, madame de *Maintenon* victorieuſe prit un tel aſcendant, et inſpira à *Louis XIV* tant de tendreſſe et de ſcrupules que le roi, par le conſeil du père *la Chaiſe*, l'épouſa ſecrétement au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'archevêque de Paris, *Harlay de Chanvalon*, leur donna la bénédiction; le confeſſeur y aſſiſta; *Montchevreuil* (*yy*) et *Bontems*

Mariage de *Louis XIV* avec madame de *Maintenon.*

(*yy*) Et non pas le chevalier de *Forbin*, comme le diſent les mémoires de *Choiſi*. On ne prend pour confidens d'un tel ſecret que des domeſtiques affidés, et des hommes attachés par leur ſervice à la perſonne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration: on n'en fait que pour conſtater un état; et il ne s'agiſſait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conſcience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, *Harlay*, en 1695, près de dix ans après le mariage, *ſes laquais trouvèrent*

premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu et ſur les dates. *Louis XIV* était alors dans ſa quarante-huitième année, et la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang : il fut toujours problématique à la cour ſi madame de *Maintenon* était mariée. On reſpectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

Son hiſtoire. La deſtinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La marquiſe de *Saint-Sébaſtien*, que le roi de Sardaigne *Victor-Amédée* épouſa, n'était pas au-deſſus de madame de *Maintenon* : l'impératrice de Ruſſie *Catherine* était fort au-deſſous ; et la première femme de *Jacques II* roi d'Angleterre lui était bien inférieure, ſelon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reſte du monde.

Elle était d'une ancienne maiſon, petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son père, *Conſtant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établiſſement à la Caroline, et s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur nommé *Cardillac*, gentilhomme bordelois. *Conſtant d'Aubigné* épouſa ſa bienſaitrice en 1627, et

dans ſes vieilles culottes l'acte de célébration ? Ce conte, qui n'eſt pas même fait pour des laquais, ne ſe trouve que dans les mémoires de *Maintenon*.

la

la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette priſon de Niort que naquit, en 1635, *Françoiſe d'Aubigné*, deſtinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laiſſée par la négligence d'un domeſtique ſur le rivage, prête à y être dévorée d'un ſerpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de *Neuillant*, mère de la ducheſſe de *Navailles* ſa parente, elle fut trop heureuſe d'épouſer en 1651 *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du parlement, illuſtrée par de grandes alliances ; mais le burleſque dont il feſait profeſſion l'aviliſſait en le feſant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiſelle d'*Aubigné* d'épouſer cet homme diſgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la religion calviniſte, qui était la ſienne comme celle de ſes ancêtres. Sa beauté et ſon eſprit la firent bientôt diſtinguer. Elle fut recherchée avec empreſſement de la meilleure compagnie de Paris : et ce temps de ſa jeuneſſe fut ſans doute le plus heureux de ſa vie. (22)

(22) Il eſt dit dans les prétendus mémoires de *Maintenon*, tom. I, pag. 216, qu'*elle n'eut long-temps qu'un même lit avec la célèbre Ninon Lenclos, ſur les ouï-dire de l'abbé de Châteauneuf et de l'auteur du Siècle de Louis XIV*. Mais il ne ſe trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ni dans tout ce qui nous reſte de M. l'abbé de *Châteauneuf*. L'auteur des mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au haſard. Ce fait n'eſt rapporté que dans les mémoires du marquis de *la Fare*, p. 190, édition de Rotterdam. C'était encore la mode de partager ſon lit avec ſes amis : et cette mode, qui ne ſubſiſte plus, était très-ancienne même à la cour. On voit dans

Après la mort de ſon mari, arrivée en 1660, elle fit long-temps ſolliciter auprès du roi une petite penſion de quinze cents livres, dont *Scarron* avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui diſant: „ Madame, je vous ai „ fait attendre long-temps; mais vous avez tant „ d'amis que j'ai voulu avoir ſeul ce mérite auprès „ de vous. „

Ce fait m'a été conté par le cardinal de *Fleuri*, qui ſe plaiſait à le rapporter ſouvent, parce qu'il diſait que *Louis XIV* lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il eſt prouvé par les lettres mêmes de madame de *Maintenon* qu'elle dut à madame de *Monteſpan* ce léger ſecours qui la tira de la miſère. On ſe reſſouvint d'elle quelques années après, lorſqu'il fallut élever en ſecret le duc du Maine, que le roi avait eu en 1670 de la marquiſe de *Monteſpan*. Ce ne fut certainement qu'en 1672 qu'elle fut choiſie pour préſider à cette éducation ſecrète: elle dit dans une de ſes lettres: *Si les enfans ſont au roi, je le veux bien; car je ne me chargerais pas ſans ſcrupule de ceux de madame de Monteſpan:* (14) *ainſi il faut que le roi me l'ordonne; voilà mon dernier mot.* Mme de *Monteſpan* n'avait deux enfans qu'en 1672, le duc du Maine et le comte de *Vexin*. Les dates des lettres de Mme de *Maintenon* de 1670, dans leſquelles elle parle de ces deux enfans, dont l'un n'était pas encore né, ſont donc évidemment fauſſes. Preſque toutes les dates de ces lettres imprimées ſont erronées. Cette infidélité pourrait donner de violens ſoupçons ſur l'authenticité de ces lettres, ſi d'ailleurs on n'y reconnaiſſait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il eſt preſque impoſſible de contrefaire.

Il n'eſt pas fort important de ſavoir en quelle année cette dame fut chargée du ſoin des enfans naturels de *Louis XIV*; mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel ſcrupule on a écrit les faits principaux de cette hiſtoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin d'*Aquin*, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. (*a*) Le roi ſe ſouvint de Mme *Scarron*. M. de *Louvois* alla ſecrétement à Paris lui propoſer ce voyage. Elle eut ſoin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par Mme de *Monteſpan*, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ſes lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de ſa fortune: ſon mérite fit tout le reſte.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à

l'hiſtoire de France que *Charles IX*, pour ſauver le comte de *la Rochefoucauld* des maſſacres de la St Barthelemi, lui propoſa de coucher au louvre dans ſon lit; et que le duc de *Guiſe* et le prince de *Condé* avaient long-temps couché enſemble.

(14) On peut par vanité ne point vouloir être gouvernante des enfans d'un particulier, et conſentir à élever ceux d'un roi: mais le mot de *ſcrupule* eſt abſurde; il ne peut rien y avoir de contraire aux principes de la morale à ſe charger de l'éducation d'un enfant quel qu'il ſoit. Le bâtard d'un roi, et celui d'un particulier ſont égaux devant la conſcience. Cette lettre prouve que, même avant d'être à la cour, madame de *Maintenon* ſavait parler le langage de l'hypocriſie.

(*a*) L'auteur du roman des mémoires de madame de *Maintenon* lui fait dire, à la vue du château Trompette: *Voilà où j'ai été élevée*, etc. Cela eſt évidemment faux; elle avait été élevée à Niort.

elle, paſſa de l'averſion à la confiance et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle ſont un monument bien plus précieux qu'on ne penſe : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité et de faibleſſe, qui ſe trouve ſi ſouvent dans le cœur humain, et qui était dans celui de *Louis XIV*. Celui de Mme de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne ſe combattent jamais. Son confeſſeur *Gobelin* approuve également l'une et l'autre ; il eſt directeur et courtiſan ; ſa pénitente, devenue ingrate envers Mme de *Monteſpan*, ſe diſſimule toujours ſon tort. Le confeſſeur nourrit cette illuſion ; elle fait venir de bonne foi la religion au ſecours de ſes charmes uſés, pour ſupplanter ſa bienfaitrice devenue ſa rivale.

Ce commerce étrange de tendreſſe et de ſcrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtreſſe, paraît durer depuis 1681 juſqu'à 1686 qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans ſon appartement qui était de plain-pied à celui du roi, elle ſe bornait à une ſociété de deux ou trois dames retirées comme elle ; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après ſon dîner, avant et après le ſouper, et y demeurait juſqu'à minuit. Il y travaillait avec ſes miniſtres, pendant que Mme de *Maintenon* s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains ; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'Etat, paraiſſant ſouvent les ignorer ; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue

et de cabale ; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant ſon crédit en ne l'employant qu'avec une circonſpection extrême. Elle ne profita point de ſa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans ſa famille. Son frère, le comte d'*Aubigné*, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts ſecrètes (*b*) dans les fermes générales furent ſa ſeule fortune ; auſſi diſait-il au maréchal de *Vivonne*, frère de Mme de *Monteſpan*, qu'*il avait eu ſon bâton de maréchal en argent comptant.*

Le marquis de *Villette* ſon neveu, ou ſon couſin, ne fut que chef-d'eſcadre. Mme de *Cailus*, fille de ce marquis de *Villette*, n'eut en mariage qu'une penſion modique donnée par *Louis XIV*. Mme de *Maintenon*, en mariant ſa nièce d'*Aubigné* au fils du premier maréchal de *Noailles*, (*c*) ne lui donna que deux cents mille francs : le roi fit le reſte. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât ſon élévation en faveur de ſon déſintéreſſement. La ſeconde femme du marquis de *Villette*, depuis Mme de *Bolingbroke*, ne put jamais rien obtenir

(*b*) Voyez les lettres à ſon frère. „ Je vous conjure de vivre commodément, et de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons „ faite : nous en ferons d'autres. „

(*c*) Le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, tom. IV, pag. 200. *Rouſſeau, vipère acharnée contre ſes bienfaiteurs, fit des couplets ſatiriques contre le maréchal de Noailles.* Cela n'eſt pas vrai : il ne faut calomnier perſonne. *Rouſſeau*, très-jeune alors, ne connaiſſait pas le premier maréchal de *Noailles*. Les chanſons ſatiriques dont il parle étaient d'un gentilhomme nommé de *Cabanac*, qui les avouait hautement.

d'elle. Je lui ai fouvent entendu dire qu'elle avait reproché à fa coufine le peu qu'elle fefait pour fa famille; et qu'elle lui avait dit en colère : ,, Vous ,, voulez jouir de votre modération, et que votre ,, famille en foit la victime. ,, Mme de *Maintenon* oubliait tout, quand elle craignait de choquer les fentimens de *Louis XIV*. Elle n'ofa pas même foutenir le cardinal de *Noailles* contre le père *le Tellier*. Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine*; mais cette amitié ne fut pas affez courageufe pour le protéger contre un léger reffentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la mifère du peuple en 1698, mifère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jufqu'à une extrémité déplorable, elle engagea fon ami à faire un mémoire, qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut; et en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faibleffe d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. *Racine*, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau. (*d*)

L'illuftre *Racine* affez faible pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au roi.

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre fervice, elle l'était auffi de nuire. L'abbé de *Choifi* rapporte que le miniftre *Louvois* s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour l'empêcher d'époufer la veuve *Scarron*. Si l'abbé de *Choifi* favait ce fait, Mme de *Maintenon* en était inftruite; et nonfeulement elle pardonna à ce miniftre, mais elle appaifa le roi dans les mouvemens de colère que

(*d*) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illuftre *Racine* dans la vie de fon père.

l'humeur brufque du marquis de *Louvois* infpirait quelquefois à fon maître. (*e*)

(*e*) Qui croirait que dans les mémoires de madame de *Maintenon*, tom. III, pag 273, il eft dit que ce miniftre craignait que le roi ne l'empoifonnât. Il eft bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs fi infenfées, à la fuite de tant de contes ridicules.

Cette fottife atroce eft fondée fur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de *Louvois*. Ce miniftre prenait des eaux que *Séron* fon médecin lui avait ordonnées, et que *la Ligerie* fon chirurgien lui fefait boire. C'eft ce même *la Ligerie* qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des chartreux*. Ce *la Ligerie* m'a fouvent dit qu'il avait averti M. de *Louvois* qu'il rifquait fa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le miniftre continua fon travail : il mourut prefque fubitement le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, comme le dit l'auteur des faux mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit, et ne trouva d'autre caufe de fa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avifa de foupçonner le médecin *Séron* d'avoir empoifonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funeftes foupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voifin, que *Louvois* avait extrêmement irrité et maltraité, avait gagné le médecin *Séron*. On trouve une partie de ces anecdotes dans les mémoires du marquis de *la Fare*, pag. 249. La famille même de *Louvois* fit mettre en prifon un favoyard qui frottait dans la maifon; mais ce pauvre homme très-innocent fut bientôt relâché. Or fi l'on foupçonna, quoique très-mal-à-propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un miniftre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raifon pour en foupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même auteur, qui dans les mémoires de *Maintenon* a raffemblé tant de fauffetés, prétend, au même endroit, que le roi dit qu'*il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait fouffrir, le maréchal de la Feuillade, le marquis de Seignelai et le marquis de Louvois*. Premièrement, monfieur de *Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En fecond lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonfpection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles fi imprudentes et fi odieufes? à qui a-t-il développé une ame fi ingrate et fi dure? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien aife d'être défait de trois hommes qui l'avaient fervi avec le plus grand zèle? Eft-il permis de calomnier ainfi, fans la plus légère preuve, fans la moindre vraifemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé fagement? Tout lecteur fenfé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impoftures, dont le public eft furchargé; et l'auteur des mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, fi le mépris dont il abufe ne le fauvait de la punition.

Louis XIV, en épousant Mme de *Maintenon*, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui fesait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné à la cour et auprès du roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisi plusieurs filles de qualité ; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de St Denis à cette communauté naissante. St Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec *Godet Desmarets* évêque de Chartres, et fut elle-même

N. B. On a prétendu que ce médecin *Séron* était mort empoisonné lui-même peu de temps après, et qu'on l'avait entendu répéter plus d'une fois pendant son agonie : *Je n'ai que ce que j'ai mérité.* Ces bruits sont dénués de preuves ; et si le prince qui en était l'objet eut souvent une politique artificieuse, jamais il ne fut accusé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoisonné par l'ordre du roi, que *la Beaumelle* attribue à *Louvois*, est une véritable absurdité.

Louis XIV était fatigué du caractère dur et impérieux de *Louvois* ; et l'ascendant qu'il avait laissé prendre à ce ministre lui était devenu insupportable. L'indignation que les violences ordonnées par *Louvois* et sur-tout le deuxième incendie du Palatinat avaient excitée en Europe contre *Louis XIV*, lui avaient rendu odieux un ministre dont les conseils le fesaient haïr. On a dit aussi que *Louis XIV* avait promis à *Louvois* confident de son mariage de ne jamais reconnaître madame de *Maintenon* pour reine, qu'il eut la faiblesse de vouloir oublier sa parole, et que *Louvois* la lui rappella avec une fermeté et une hauteur que ni le roi ni madame de *Maintenon* ne purent lui pardonner.

Le chagrin et l'excès du travail accélérèrent sa mort.

supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures ; et quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à Mme de *la Maisonfort*, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme :

Vanité des grandeurs démontrée par l'exemple de madame de *Maintenon*.

„ Que ne puis-je vous donner mon expérience ! „ que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore „ les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs „ journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de „ tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à „ imaginer ? J'ai été jeune et jolie ; j'ai goûté les „ plaisirs ; j'ai été aimée par-tout. Dans un âge plus „ avancé, j'ai passé des années dans le commerce „ de l'esprit ; je suis venue à la faveur, et je vous „ proteste, ma chère fille, que tous les états laissent „ un vide affreux. „ (*f*)

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Mme de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'*Aubigné* son frère : „ Je n'y puis „ plus tenir, je voudrais être morte : „ On sait quelle réponse il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le Père.*

A la mort du roi, elle se retira entièrement à St Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingts mille livres, qui lui fut

(*f*) Cette lettre est authentique, et l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût fait imprimer.

exactement payée jufqu'à fa mort, arrivée en 1719 le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans fon épitaphe le nom de *Scarron:* ce nom n'eft point aviliffant; et l'omiffion ne fert qu'à faire penfer qu'il peut l'être.

Le roi attaqué de la fiftule.

La cour fut moins vive et plus férieufe, depuis que le roi commença à mener avec Mme de *Maintenon* une vie plus retirée; et la maladie confidérable qu'il eut en 1686 contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jufque-là fignalé prefque toutes fes années. Il fut attaqué d'une fiftule dans le dernier des inteftins. L'art de la chirurgie, qui fit fous ce règne plus de progrès en France que dans tout le refte de l'Europe, n'était pas encore familiarifé avec cette maladie. Le cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églifes furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérifon de fon roi les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendriffement général fut prefque femblable à ce que nous avons vu, lorfque fon fucceffeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui fait aimer ainfi.

Dès que *Louis XIV* reffentit les premières atteintes de ce mal, fon premier chirurgien *Félix* alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fuffent dans le même péril; il confulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des inftrumens qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureufe. Le roi la fouffrit fans fe plaindre. Il fit travailler

fes miniftres auprès de fon lit le jour même; et afin que la nouvelle de fon danger ne fit aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambaffadeurs. A ce courage d'efprit fe joignait la magnanimité avec laquelle il récompenfa *Félix*; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Mort de la dauphine de Bavière.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux fpectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, fe refufa à tous les plaifirs, et refta obftinément dans fon appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans fa mélancolie, elle n'aimait plus que la folitude.

Ce fut le couvent de St Cyr qui ranima le goût des chofes d'efprit. Mme de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au théâtre pour le janfénifme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être repréfentée par fes élèves. Elle voulut un fujet tiré de la Bible. *Racine* compofa Efther. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maifon de St Cyr, le fut enfuite plufieurs fois à Verfailles devant le roi dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jéfuites s'empreffaient d'obtenir la permiffion de voir ce fingulier fpectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un fuccès univerfel: et que deux ans après Athalie, jouée par les mêmes perfonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, long-temps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. Athalie, repréfentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec tranfport; et Efther en 1721 n'infpira que de la

Efther, et Athalie.

froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtiſans qui reconnuſſent avec flatterie *Eſther* dans Mme de *Maintenon*, et avec malignité *Vaſthi* dans Mme de *Monteſpan*, *Aman* dans M. de *Louvois*, et ſur-tout les huguenots perſécutés par ce miniſtre dans la proſcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure ſans intérêt et ſans vraiſemblance; un roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir, ſans s'informer même qui elle eſt; un miniſtre aſſez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfans, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même miniſtre aſſez bête pour ſignifier l'ordre de tuer tous les juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de ſe défendre: un roi imbécille qui ſans prétexte ſigne cet ordre ridicule, et qui ſans prétexte fait pendre ſubitement ſon favori: tout cela, ſans intrigue, ſans action, ſans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du ſens et du goût. (*g*) Mais malgré le vice du ſujet, trente

(*g*) Il eſt dit dans les mémoires de *Maintenon* que *Racine*, voyant le mauvais ſuccès d'Eſther dans le public, s'écria: *Pourquoi m'y ſuis-je expoſé? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux? Mille louis le conſolèrent.*

1°. Il eſt faux qu'Eſther fut alors mal reçue.

2°. Il eſt faux et impoſſible que *Racine* ait dit qu'on l'avait empêché alors de ſe faire chartreux, puiſque ſa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au haſard et tout confondu, devait conſulter les mémoires ſur la vie de *Jean Racine* par *Louis Racine* ſon fils; il y aurait vu que *Jean Racine* voulait ſe faire chartreux avant ſon mariage.

3°. Il eſt faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fauſſeté eſt encore prouvée par les mêmes mémoires. Le roi lui fit préſent d'une charge de gentilhomme ordinaire de ſa chambre en 1690, après la repréſentation d'Athalie à Verſailles. Ces minuties acquièrent quelque importance

vers d'Eſther valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de grands ſuccès.

Ces amuſemens ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie* ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics, et que de l'autre on ait regardé ces repréſentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des perſonnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de Mme de *Maintenon*. La ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les perſonnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet de chambre du roi, furent compoſées pour ce théâtre; et l'abbé *Genêt*, aumônier de la ducheſſe d'Orléans, en feſait pour la ducheſſe du Maine, que cette princeſſe et ſa cour repréſentaient.

La ducheſſe de Bourgogne joue la comédie.

Ces occupations formaient l'eſprit et animaient la ſociété. (*h*)

quand il s'agit d'un auſſi grand-homme que *Racine*. Les fauſſes anecdotes ſur ceux qui illuſtrèrent le beau ſiècle de *Louis XIV* ſont répétées dans tant de livres ridicules, et ces livres ſont en ſi grand nombre, tant de lecteurs oiſifs et mal inſtruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces menſonges. Et ſi l'on dément ſouvent l'auteur des mémoires de *Maintenon*, c'eſt que jamais auteur n'a plus menti que lui.

(*h*) Comment le marquis de *la Fare* peut-il dire dans ſes mémoires que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confuſion et impoliteſſe?* On jouait beaucoup dans les voyages de Marli et de Fontainebleau, mais jamais chez madame de *Maintenon*; et la cour fut en tout temps le modèle de la plus parfaite politeſſe. La ducheſſe d'Orléans, alors ducheſſe de Chartres,

Aucun de ceux qui ont trop cenſuré *Louis XIV* ne peut diſconvenir qu'il ne fût, juſqu'à la journée d'Hochſtet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros, comme *Jean Sobieski* et des rois de Suède, qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il ſoutint ſes malheurs et qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait de grandes fautes: mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à ſa place?

La ducheſſe de Bourgogne croiſſait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à ſa ſœur en Eſpagne lui inſpirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que ſon fils; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par ſon eſprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les ſuffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette d'Angleterre*, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang: elle touchait au trône: la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les ſages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'auſtérité ſerait tempérée par les grâces de cette princeſſe, plus faites encore pour être ſenties que la philoſophie de

la princeſſe de *Conti*, madame la *Ducheſſe*, démentaient bien ce que le marquis de *la Fare* avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a preſque écrit qu'une ſatire. Il était mécontent du gouvernement: il paſſait ſa vie dans une ſociété qui ſe feſait un mérite de condamner la cour; et cette ſociété fit d'un homme très-aimable un hiſtorien quelquefois injuſte.

ſon époux. Le monde ſait comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de *Louis XIV* de voir périr en France toute ſa famille par des morts prématurées, ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à cinquante; (*i*) et un an après que nous eûmes perdu ſon fils, nous vîmes ſon petit-fils le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine ſa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à St Denis au même tombeau au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après; et ſa fille, dans le même temps, paſſa du berceau au cercueil.

Louis XIV voit mourir preſque toute ſa famille.

Ce temps de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu pluſieurs perſonnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant

(*i*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon*, tom. IV, dans un chapitre intitulé *Mademoiſelle Choin*, dit que *Monſeigneur* fut amoureux d'une de ſes propres ſœurs, et qu'il épouſa enſuite mademoiſelle *Choin*. Ces contes populaires ſont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-ſeulement contemporain, mais être muni de preuves pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que *Monſeigneur* eût épouſé mademoiſelle *Choin*. Renouveler ainſi, au bout de ſoixante ans, des bruits de ville, ſi vagues, ſi peu vraiſemblables, ſi décriés, ce n'eſt point écrire l'hiſtoire, c'eſt compiler au haſard des ſcandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, pag. 244, que madame la ducheſſe de Bourgogne dit au prince ſon époux: *Si j'étais morte, auriez-vous fait le troiſième tome de votre famille?* Il fait parler *Louis XIV*, tous les princes, tous les miniſtres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ces mémoires qui ne ſoient remplies de ces menſonges hardis qui ſoulèvent tous les honnêtes gens.

de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du royaume.

Soupçons de poiſon et calomnies.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eus à la mort de *Madame* et à celle de *Marie-Louiſe* reine d'Eſpagne, ſe réveillèrent avec une fureur ſingulière. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes royales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, ſa femme et ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq cents perſonnes. M. le duc de *Bourbon*, petit-fils du prince de *Condé*, le duc de *la Trimouille*, Mme de *la Vrillière*, Mme de *Liſtenai*, en furent attaqués à la cour. Le marquis de *Gondrin*, fils du duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine *François*, deſtiné à être un jour empereur et à relever la maiſon d'Autriche.

Cependant ce fut aſſez qu'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaiſir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : „ Nous n'entendons rien à de „ pareilles maladies : „ c'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe duc d'Orléans neveu de *Louis XIV* avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainſi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve ſans réplique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir

été témoin pour le croire. Pluſieurs écrits et quelques malheureuſes hiſtoires de *Louis XIV* éterniſeraient les ſoupçons, ſi des hommes inſtruits ne prenaient ſoin de les détruire. J'oſe dire que, frappé de tout temps de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans ſon palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des larmes, aliéné par le déſeſpoir. Son chimiſte *Homberg* court ſe rendre à la baſtille pour ſe conſtituer priſonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuſe. Le prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon ; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innoncence ; ſa mère demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'eſt point ſignée : et le marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'eſprit, conſerva ſeul aſſez de ſang-froid pour ſentir les conſéquences d'une démarche ſi déſeſpérée. Il fit que la mère du prince s'oppoſa à cette lettre de cachet ignominieuſe. Le monarque qui l'accordait, et ſon neveu qui la demandait, étaient également malheureux. (*k*)

(*k*) L'auteur de la vie du duc d'*Orléans* eſt le premier qui ait parlé de ces ſoupçons atroces : c'était un jéſuite nommé *la Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant ſa régence, et qui ſe réfugia enſuite en Hollande ſous le nom de *la Hode*. Il était inſtruit de quelques faits publics. Il dit, tom. I, pag. 112, que le prince ſi injuſtement ſoupçonné demanda à ſe conſtituer priſonnier ; et ce fait eſt très-vrai. Ce jéſuite

n'était pas à portée de favoir comment M. de *Canillac* s'oppofa à cette démarche trop injurieufe à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte font fauffes. *Reboulet*, qui l'a copié, dit d'après lui, pag. 143, tom. VIII, que le dernier enfant du duc et de la ducheffe de Bourgogne *fut fauvé par du contre-poifon de Venife*. Il n'y a point de contre-poifon de Venife qu'on donne ainfi au hafard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puiffent guérir un mal dont on ne connaît point la fource. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne font qu'un amas d'erreurs populaires.

C'eft une fauffeté de peu de conféquence, dans le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon*, de dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie; c'eft une calomnie puérile de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'hiftoire n'a été déshonorée par de plus abfurdes menfonges que dans ces prétendus mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avife d'imaginer que le duc et la ducheffe de Bourgogne, et leur fils aîné, moururent de la petite vérole; il avance cette fauffeté pour fe donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainfi dans la même page il fe trouve qu'il parle en 1753 de ce qui eft arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de fortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux mémoires, tant d'impoftures fur le gouvernement et fur les citoyens, que c'eft un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

LOUIS XIV dévorait fa douleur en public; il fe laiffa voir à l'ordinaire; mais en fecret les reffentimens de tant de malheurs le pénétraient et lui donnaient des convulfions. Il éprouvait toutes ces pertes domeftiques à la fuite d'une guerre malheureufe, avant qu'il fût affuré de la paix, et dans un temps où la mifère défolait le royaume. On ne le vit pas fuccomber un moment à fes afflictions.

Le refte de fa vie fut trifte. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jéfuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'eft une chofe très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes fes maîtreffes, ne lui pardonna pas fon confeffeur. Il perdit les trois dernières années de fa vie, dans l'efprit de la plupart de fes fujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Le jéfuite *le Tellier* flétrit la fin de ce règne.

Privé de prefque tous fes enfans, fa tendreffe, qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Touloufe fes fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs defcendans, au défaut des princes du fang, par un édit qui fut enregiftré fans aucune remontrance en 1714. Il tempérait ainfi, par la loi naturelle, la févérité des lois de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage de tous droits à la fucceffion paternelle. Les rois difpenfent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour fon

sang ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut sur-tout pouvoir établir pour deux de ses enfans ce qu'il avait fait passer au parlement sans opposition pour les princes de la maison de Lorraine. Il égala ensuite le rang de ses bâtards à celui des princes du sang en 1715. Le procès que les princes du sang intentèrent depuis aux princes légitimés est connu. Ceux-ci ont conservé pour leurs personnes et pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV*. Ce qui regarde leur postérité dépendra du temps, du mérite et de la fortune.

Dernière maladie du roi. *Louis XIV* fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de *Stair* ambassadeur d'Angleterre paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empirique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. ,, Si le roi mange une seconde fois, ,, dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus personne. ,, Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très-limitée par son testament déposé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *Je vous ai conservé tous les droits*

que vous donne votre naissance. (*l*) C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père. (15)

Il meurt avec courage sans ostentation. D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de *Maintenon* : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir* ; et à ses domestiques : *Pourquoi pleurez-vous ? m'avez vous cru immortel ?* donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. *Louis XIII*, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel *Louis XIV* vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant

1 septembre 1715.

(*l*) Les mémoires de madame de *Maintenon*, tom. V, pag. 194, disent que *Louis XIV* voulut faire le duc du Maine lieutenant-général du royaume. Il faut avoir des garans authentiques pour avancer une chose aussi extraordinaire et aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du duc d'Orléans : c'eût été tout bouleverser : aussi le fait est-il faux.

(15) Le maréchal de *Berwick* dit dans ses mémoires qu'il tient de la reine d'Angleterre, que cette princesse ayant félicité *Louis XIV* sur la sagesse de son testament : *On a voulu absolument que je le fisse*, répondit-il, *mais dès que je serai mort, il n'en sera ni plus ni moins.*

ſur ſon lit entre ſes bras : ces paroles ne ſont point telles qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidellement copiées :

Ses dernières paroles au dauphin.

,, Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. ,, Ce que je vous recommande plus fortement eſt ,, de n'oublier jamais les obligations que vous avez à ,, DIEU. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce ,, que vous êtes. Tâchez de conſerver la paix avec ,, vos voiſins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez ,, pas en cela, non plus que dans les trop grandes ,, dépenſes que j'ai faites. Prenez conſeil en toutes ,, choſes, et cherchez à connaître le meilleur pour le ,, ſuivre toujours. Soulagez vos peuples le plutôt ,, que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le ,, malheur de ne pouvoir faire moi-même, etc.

Ce diſcours eſt très-éloigné de la petiteſſe d'eſprit qu'on lui impute dans quelques mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté ſur lui des reliques les dernières années de ſa vie. Ses ſentimens étaient grands, mais ſon confeſſeur, qui ne l'était pas, l'avait aſſujetti à ces pratiques peu convenables, et aujourd'hui déſuſitées, pour l'aſſujettir plus pleinement à ſes inſinuations. Et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faibleſſe de porter, lui avaient été données par Mme de *Maintenon*.

Moins regretté qu'il devait l'être.

Quoique la vie et la mort de *Louis XIV* euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun ſe figurait une fortune, la querelle de la *Conſtitution* qui aigriſſait les eſprits ; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait plus loin que l'indifférence.

Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guériſon de ſon roi malade, ſuivre ſon convoi funèbre avec des démonſtrations bien différentes. On prétend que la reine ſa mère lui avait dit un jour dans ſa grande jeuneſſe : *Mon fils, reſſemblez à votre grand-père, et non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raiſon : *C'eſt*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII.* (*m*)

Sa réputation.

Quoiqu'on lui ait reproché des petiteſſes, des duretés dans ſon zèle contre le janſéniſme, trop de hauteur avec les étrangers dans ſes ſuccès, de la faibleſſe pour pluſieurs femmes, de trop grandes ſévérités dans des choſes perſonnelles, des guerres légérement entrepriſes, l'embraſement du Palatinat, les perſécutions contre les réformés ; cependant ſes grandes qualités et ſes actions, miſes enfin dans la balance, l'ont emporté ſur ſes fautes. Le temps qui mûrit les opinions des hommes a mis le ſceau à ſa réputation ; et malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, et ſans concevoir à ce nom l'idée d'un ſiècle éternellement mémorable. Si l'on conſidère ce prince dans ſa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de ſa grandeur, mais affable ; ne donnant point à ſa mère de part au gouvernement, mais rempliſſant avec elle tous les devoirs d'un fils, et obſervant avec

(*m*) J'ai vu de petites tentes dreſſées ſur le chemin de St Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les ſentimens des citoyens de Paris avaient paſſé juſqu'à la populace. Le jéſuite *le Tellier* était la principale cauſe de cette joie univerſelle. J'entendis pluſieurs ſpectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maiſons des jéſuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

Sa conduite et ſes paroles.

ſon épouſe tous les dehors de la bienſéance ; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, penſant juſte, parlant bien, et aimable avec dignité.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde-robe ſe diſputaient l'honneur de le ſervir : *Qu'importe lequel de mes valets me ſerve ?* Un diſcours ſi groſſier ne pouvait partir d'un homme auſſi poli et auſſi attentif qu'il l'était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de *la Rochefoucauld*, au ſujet de ſes dettes : *Que ne parlez-vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'eſt pas même vrai qu'il ait écrit au duc de *la Rochefoucauld :* „ Je vous fais mon compliment „ comme votre ami, ſur la charge de grand-maître „ de la garde-robe, que je vous donne comme votre „ roi. „ Les hiſtoriens lui font honneur de cette lettre. C'eſt ne pas ſentir combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le maître, qu'on eſt ſon maître. Cela ſerait à ſa place, ſi on écrivait à un ſujet qui aurait été rebelle : c'eſt ce que *Henri IV* aurait pu dire au duc de *Mayenne* avant l'entière réconciliation. Le ſecrétaire du cabinet *Roſe* écrivit cette lettre ; et le roi avait

Son bon goût.

trop de bon goût pour l'envoyer. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes, dont *Charpentier* de l'académie françaiſe avait chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de Verſailles ;

l'incroyable paſſage du Rhin ; la merveilleuſe priſe de Valenciennes, etc. Le roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin diſaient davantage. *Charpentier* avait eu raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de ſa patrie ; la flatterie ſeule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques répouſes, quelques mots de ce prince, qui ſe réduiſent à très-peu de choſe. On prétend que, quand il réſolut d'abolir en France le calviniſme, il dit : „ Mon grand père aimait les „ huguenots, et ne les craignait pas ; mon père ne „ les aimait point, et les craignait : moi, je ne les „ aime, ni ne les crains. „

Ayant donné en 1658 la place de premier préſident du parlement de Paris à M. de *Lamoignon* alors ~~miniſtre~~ maître des requêtes, il lui dit : „ Si j'avais connu „ un plus homme de bien et un plus digne ſujet, „ je l'aurais choiſi. „ Il uſa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de *Noailles*, lorſqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'eſt qu'elles étaient vraies, et qu'elles inſpiraient la vertu.

Paroles mémorables.

On prétend qu'un prédicateur indiſcret le déſigna un jour à Verſailles : témérité qui n'eſt pas permiſe envers un particulier, encore moins envers un roi. On aſſure que *Louis XIV* ſe contenta de lui dire : *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un ſermon, mais je n'aime pas qu'on me le faſſe.* Que ce mot ait été dit ou non, il peut ſervir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement et avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en ſouverain. Lorſque le duc d'Anjou partit pour aller

régner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux nations: *Il n'y a plus de Pyrenées.*

Rien ne peut aſſurément faire mieux connaître ſon caractère que le mémoire ſuivant qu'on a tout entier écrit de ſa main. (*n*)

Ecrit de ſa main, où il rend compte de ſa conduite.

,, Les rois ſont ſouvent obligés à faire des choſes ,, contre leur inclination, et qui bleſſent leur bon ,, naturel. Ils doivent aimer à faire plaiſir, et il faut ,, qu'ils châtient ſouvent et perdent des gens à qui ,, naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de ,, l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer ſon ,, inclination, et ne pas ſe mettre en état de ſe ,, reprocher, dans quelque choſe d'importance, ,, qu'on pouvait faire mieux. Mais quelques intérêts ,, particuliers m'en ont empêché, et ont déterminé ,, les vues que je devais avoir pour la grandeur, le ,, bien et la puiſſance de l'Etat. Souvent il y a des ,, endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il ,, eſt difficile de démêler: on a des idées confuſes. ,, Tant que cela eſt, on peut demeurer ſans ſe ,, déterminer; mais dès que l'on ſe fixe l'eſprit à ,, quelque choſe, et qu'on croit voir le meilleur parti, ,, il le faut prendre. C'eſt ce qui m'a fait réuſſir ,, ſouvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que ,, j'ai faites, et qui m'ont donné des peines infinies, ,, ont été par complaiſance, et pour me laiſſer aller ,, trop nonchalamment aux avis des autres. Rien ,, n'eſt ſi dangereux que la faibleſſe, de quelque ,, nature qu'elle ſoit. Pour commander aux autres,

(*n*) Il eſt dépoſé à la bibliothéque du roi depuis quelques années.

,, il faut s'élever au-deſſus d'eux; et après avoir ,, entendu ce qui vient de tous les endroits, on ſe ,, doit déterminer par le jugement qu'on doit faire ,, ſans préoccupation, et penſant toujours à ne rien ,, ordonner ni exécuter qui ſoit indigne de ſoi, du ,, caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'Etat. ,, Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque ,, connaiſſance de leurs affaires, ſoit par expérience, ,, ſoit par étude et une grande application à ſe rendre ,, capables, trouvent tant de différentes choſes par ,, leſquelles ils ſe peuvent faire connaître, qu'ils ,, doivent avoir un ſoin particulier et une application ,, univerſelle à tout. Il faut ſe garder contre ſoi-même, ,, prendre garde à ſon inclination, et être toujours ,, en garde contre ſon naturel. Le métier de roi eſt ,, grand, noble, flatteur, quand on ſe ſent digne de ,, bien s'acquitter de toutes les choſes auxquelles il ,, engage; mais il n'eſt pas exempt de peines, de ,, fatigues, d'inquiétude. L'incertitude déſeſpère ,, quelquefois; et quand on a paſſé un temps raiſon- ,, nable à examiner une affaire, il faut ſe déterminer ,, et prendre le parti qu'on croit le meilleur. (*o*)

,, Quand on a l'Etat en vue, on travaille pour

(*o*) L'abbé *Caſtel de Saint-Pierre*, connu par pluſieurs ouvrages ſinguliers, dans leſquels on trouve beaucoup de vues philoſophiques et très-peu de praticables, a laiſſé des *Annales politiques* depuis 1658 juſqu'à 1739. Il condamne ſévèrement en pluſieurs endroits l'adminiſtration de *Louis XIV*. Il ne veut pas ſur-tout qu'on l'appelle *Louis le grand*. Si *grand* ſignifie *parfait*, il eſt ſûr que ce titre ne lui convient pas: mais par ces mémoires écrits de la main de ce monarque, il paraît qu'il avait d'auſſi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de *Saint-Pierre*. Ces mémoires de l'abbé de *Saint-Pierre* n'ont rien de curieux que la bonne-foi groſſière avec laquelle cet homme ſe croit fait pour gouverner.

,, soi; le bien de l'un fait la gloire de l'autre: quand ,, le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui ,, en est cause en est glorieux, et par conséquent doit ,, plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à ,, eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. ,, Quand on s'est mépris, il faut réparer sa faute le-,, plutôt qu'il est possible, et que nulle considération ,, n'en empêche, pas même la bonté.

,, En 1671 un homme mourut qui avait la charge ,, de secrétaire d'Etat ayant le département des ,, étrangers. Il était homme capable, mais non pas ,, sans défauts: il ne laissait pas de bien remplir ce ,, poste qui est très-important.

,, Je fus quelque temps à penser à qui je ferais ,, avoir cette charge; et après avoir bien examiné, ,, je trouvai qu'un homme, qui avait long-temps servi ,, dans des ambassades, était celui qui la remplirait ,, le mieux. (*p*)

,, Je lui fis mander de venir. Mon choix fut ,, approuvé de tout le monde; ce qui n'arrive pas ,, toujours. Je le mis en possession de cette charge à ,, son retour. Je ne le connaissais que de réputation ,, et par les commissions dont je l'avais chargé, et ,, qu'il avait bien exécutées; mais l'emploi que je ,, lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu ,, pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages ,, que je pouvais avoir, et tout cela par complai-,, sance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne ,, de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui ,, perdait de la grandeur et de la force qu'on doit ,, avoir en exécutant les ordres d'un roi de France.

(*p*) M. de *Pompone.*

,, Si j'avais pris le parti de l'éloigner plutôt, j'aurais ,, évité les inconvéniens qui me sont arrivés, et je ,, ne me reprocherais pas que ma complaisance pour ,, lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait ce détail pour faire ,, voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. ,,

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de *Pompone*, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix du prince confirmé par l'approbation universelle; et s'il se condamne sur le choix de M. de *Pompone*, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de *Chamillart*, dont le ministère fut si infortuné et condamné si universellement?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du dauphin duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire et aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils *Philippe V* partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre

Conseils à son petit-fils roi d'Espagne.

bien mieux l'ame qu'un difcours étudié. On y voit le père et le roi.

,, Aimez les Efpagnols et tous vos fujets attachés ,, à vos couronnes et à votre perfonne. Ne préférez ,, pas ceux qui vous flatteront le plus; eftimez ceux ,, qui pour le bien hafarderont de vous déplaire. ,, Ce font-là vos véritables amis.

,, Faites le bonheur de vos fujets; et dans cette ,, vue n'ayez de guerre que lorfque vous y ferez ,, forcé, et que vous en aurez bien confidéré et bien ,, pefé les raifons dans votre confeil.

,, Effayez de remettre vos finances; veillez aux ,, Indes et à vos flottes; penfez au commerce; vivez ,, dans une grande union avec la France; rien n'étant ,, fi bon pour nos deux puiffances que cette union ,, à laquelle rien ne pourra réfifter. (*q*)

,, Si vous êtes contraint de faire la guerre, ,, mettez-vous à la tête de vos armées.

,, Songez à rétablir vos troupes par-tout, et ,, commencez par celles de Flandre.

,, Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaifir; ,, mais faites-vous une forte de règle qui vous donne ,, des temps de liberté et de divertiffement.

,, Il n'y en a guère de plus innocens que la chaffe ,, et le goût de quelque maifon de campagne, pourvu ,, que vous n'y faffiez pas trop de dépenfe.

,, Donnez une grande attention aux affaires ,, quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans ,, le commencement, fans rien décider.

,, Quand vous aurez plus de connaiffance, fouve- ,, nez-vous que c'eft à vous à décider; mais quelque

(*q*) On voit qu'il fe trompa dans cette conjecture.

,, expérience que vous ayez, écoutez toujours tous ,, les avis et tous les raifonnemens de votre confeil, ,, avant que de faire cette décifion.

,, Faites tout ce qui vous fera poffible pour bien ,, connaître les gens les plus importans, afin de ,, vous en fervir à propos.

,, Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs foient ,, toujours efpagnols.

,, Traitez bien tout le monde; ne dites jamais ,, rien de fâcheux à perfonne; mais diftinguez les ,, gens de qualité et de mérite.

,, Témoignez de la reconnaiffance pour le feu ,, roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous ,, choifir pour lui fuccéder.

,, Ayez une grande confiance au cardinal *Porto-* ,, *Carrero*, et lui marquez le gré que vous lui favez ,, de la conduite qu'il a tenue.

,, Je crois que vous devez faire quelque chofe de ,, confidérable pour l'ambaffadeur qui a été affez ,, heureux pour vous demander et pour vous faluer ,, le premier en qualité de fujet.

,, N'oubliez pas *Bedmar*, qui a du mérite, et qui ,, eft capable de vous fervir.

,, Ayez une entière créance au duc d'*Harcourt*; il ,, eft habile homme, et honnête homme, et ne vous ,, donnera des confeils que par rapport à vous.

,, Tenez tous les Français dans l'ordre.

,, Traitez bien vos domeftiques, mais ne leur ,, donnez pas trop de familiarité, et encore moins de ,, créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils feront ,, fages: renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, ,, et ne les foutenez jamais contre les Efpagnols.

,, N'ayez de commerce avec la reine douairière ,, que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. ,, Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ,, ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, ,, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se ,, mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux ,, qui auront trop de commerce avec elle.

,, Aimez toujours vos parens. Souvenez-vous de ,, la peine qu'ils ont eu à vous quitter. Conservez ,, un grand commerce avec eux dans les grandes ,, choses et dans les petites. Demandez-nous ce que ,, vous auriez besoin ou envie d'avoir qui ne se ,, trouve pas chez vous; nous en userons de même ,, avec vous.

,, N'oubliez jamais que vous êtes français, et ce ,, qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré ,, la succession d'Espagne par des enfans, visitez vos ,, royaumes, allez à Naples et en Sicile, passez à ,, Milan et venez en Flandre; (*r*) ce sera une ,, occasion de nous revoir : en attendant visitez la ,, Catalogne, l'Arragon et autres lieux. Voyez ce ,, qu'il y aura à faire pour Ceuta.

,, Jetez quelque argent au peuple quand vous ,, serez en Espagne, et sur-tout en entrant à Madrid.

,, Ne paraissez pas choqué des figures extraor- ,, dinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez ,, point. Chaque pays a ses manières particulières;

(*r*) Cela seul peut servir à confondre tant d'historiens qui, sur la foi des mémoires infidèles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, (signé par *Philippe V* avant son départ) par lequel traité ce prince cédait à son grand-père la Flandre et le Milanais.

et

,, et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous ,, paraîtra d'abord le plus surprenant.

,, Evitez, autant que vous pourrez, de faire des ,, grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les ,, obtenir. Donnez à propos et libéralement; et ne ,, recevez guère de présens, à moins que ce ne soit ,, des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez ,, éviter d'en recevoir, faites-en de plus considéra- ,, bles à ceux qui vous en auront donné, après avoir ,, laissé passer quelques jours.

,, Ayez une cassette pour mettre ce que vous ,, aurez de particulier, dont vous aurez seul la ,, clef.

,, Je finis par un des plus importans avis que je ,, puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouver- ,, ner. Soyez le maître; n'ayez jamais de favori ni ,, de premier ministre. (16) Ecoutez, consultez ,, votre conseil, mais décidez. DIEU, qui vous a fait ,, roi, vous donnera les lumières qui vous sont ,, nécessaires, tant que vous aurez de bonnes inten- ,, tions. ,, (*s*)

(16) *Philippe V* était trop jeune et trop peu instruit pour se passer de premier ministre; et en général l'unité de vues, de principes, si nécessaire dans un bon gouvernement, doit obliger tout prince, qui ne gouverne point réellement par lui-même, à mettre un seul homme à la tête de toutes les affaires.

(*s*) Le roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un prince vertueux.

L'auteur des mémoires de *Maintenon*, tom. V, pag. 200, et suiv. l'accuse d'avoir fait un *souper scandaleux avec la princesse des Ursins le lendemain de la mort de sa première femme*, et d'avoir voulu épouser cette dame qu'il charge d'opprobres. Remarquez que *Anne-Marie* de *la Trimouille* princesse *des Ursins*, dame d'honneur de la feue reine, avait alors plus de soixante ans, et que c'était cinquante-cinq ans après son premier mariage et quarante après le second. Ces contes populaires, qui ne méritent que

Sa politesse. *Louis XIV* avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillies; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, sur-tout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur. ,, Je le trouve, Madame, dit le roi encore ,, plus haut, un des plus beaux hommes de mon ,, royaume; car c'est un des plus braves. ,,

Un officier-général, homme un peu brusque, et

l'oubli, deviennent des calomnies punissables quand on les imprime, et qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans apporter la plus légère preuve.

N. B. Philippe V est un des princes les plus chastes dont l'histoire ait fait mention. Cette chasteté portée à l'excès a été regardée comme une des principales causes de la mélancolie qui s'empara de lui dès les premières années de son règne, et qui finit par le rendre incapable d'application pendant des intervalles de temps considérables.

qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait au roi qui l'avait pourtant récompensé, autant qu'on peut le faire pour un bras cassé: ,, Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, ,, et ne plus servir votre majesté. ,, *J'en serais bien fâché pour vous et pour moi*, lui répondit le roi: et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables; et quelquefois même il fesait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci: Amusemens.

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil:

Le conseil à ses yeux a beau se présenter;
Si tôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle:
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

M 2

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agrémens de l'esprit fesaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sageffe, circonspection et bonté.

Sa lettre à l'archevêque de Rheims au sujet du marquis de *Barbesieux*, quoiqu'écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'Etat de la guerre, qu'avait eue le marquis de *Louvois* son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'Etat, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue il s'adresse à son oncle l'archevêque de Rheims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle.

,, Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de
,, M. de *Louvois*; (*t*) mais si votre neveu ne change
,, de conduite, je serai forcé de prendre un parti.
,, J'en serai fâché; mais il en faudra prendre un.
,, Il a des talens; mais il n'en fait pas un bon usage.
,, Il donne trop souvent à souper aux princes au
,, lieu de travailler; il néglige les affaires pour ses
,, plaisirs; il fait attendre trop long-temps les offi-
,, ciers dans son antichambre; il leur parle avec
,, hauteur, et quelquefois avec dureté. ,,

(*t*) Ces mots démentent bien l'infame calomnie de *la Beaumelle*, qui ose dire que le marquis de *Louvois* avait craint que *Louis XIV* ne l'empoisonnât.

Au reste, cette lettre doit être encore parmi les manuscrits laissés par M. le garde-des-sceaux *Chauvelin*.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru, et qu'il savait gouverner ses ministres.

Amour des louanges, mais envie de les mériter.

Il aimait les louanges; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci: *Quelle est, de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence?* Le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de *Quinault*; mais c'était dans les beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. *Virgile* et *Horace* par reconnaissance, et *Ovide* par une indigne faiblesse, prodiguèrent à *Auguste* des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du cardinal de *Richelieu* à quelqu'un des courtisans: Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui; jamais ce ministre ne lui eût pardonné; c'est pourtant ce que *Despréaux* dit tout haut du roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que *Despréaux* condamnait. *Il a raison*, dit le roi, *il s'y connait mieux que moi.*

Le duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément

Indulgence.

Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV* en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le roi, que *Villiers* ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Hé bien, lui dit-il, en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire? Non, répondit *Villiers.* Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontens. Cela peut être, repartit *Villiers*, chacun a son avis. Le roi en riant répondit : On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait ; les courtisans demeuraient dans le silence Le comte de *Gramont* arrive. Jugez-nous, lui dit le roi. Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit? Eh! Sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause?

Le duc d'*Antin* se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg ; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés.

Galanteries singulières.

C'est parce que votre majesté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus, répond le duc.

Nous avons aussi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois assez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade, et tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces traits sont d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

Le maréchal de *la Feuillade* lui érige une statue.

On a accusé *Louis XIV* d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue à la place des Victoires est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'ame et de la reconnaissance du premier maréchal de *la Feuillade* pour son souverain. Il y dépensa cinq cents mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves ; mais ils figurent des vices domptés, aussi bien que des nations vaincues ; le duel aboli, l'hérésie détruite ; les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue ; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs, de mettre des esclaves aux pieds des statues des

rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoyens libres et heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément *Henri IV* et de *Louis XIII* à Paris ; on en voit à Livourne ſous la ſtatue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna aſſurément aucune nation ; on en voit à Berlin ſous la ſtatue d'un électeur, qui repouſſa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voiſins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injuſtement *Louis XIV* reſponſable de cet uſage. L'inſcription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme ſi ce mot ſignifiait autre choſe que l'immortalité de ſa gloire. L'inſcription de *Viviani*, à ſa maiſon de Florence, *Ædes à Deo datæ, Maiſon donnée par un Dieu*, ſerait bien plus idolâtre : elle n'eſt pourtant qu'une alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, et au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la ſtatue de la place de Vendôme, c'eſt la ville qui l'a érigée. Les inſcriptions latines, qui rempliſſent les quatre faces de la baſe, ſont des flatteries plus groſſières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien ſolemnellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on ſe ſouviendra plus long-temps que de ces inſcriptions ignorées de lui, et qui ne ſont que l'ouvrage de la baſſeſſe de quelques gens de lettres.

Le roi avait deſtiné les bâtimens de cette place pour ſa bibliothèque publique. La place était plus vaſte ; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles

d'un palais immenſe, dont les murs étaient déjà élevés, lorſque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce palais commencé. Ainſi le louvre n'a point été fini ; ainſi la fontaine et l'obéliſque, que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'ont paru que dans les deſſeins ; ainſi le beau portail de S[t] Gervais eſt demeuré offuſqué ; et la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation déſirait que *Louis XIV* eût préféré ſon louvre et ſa capitale au palais de Verſailles, que le duc de *Créqui* appelait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de ſuperbe et de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince, qui ayant fait d'auſſi grandes choſes que lui ſerait encore ſimple et modeſte, ſerait le premier des rois, et *Louis XIV* le ſecond.

S'il ſe repentit en mourant d'avoir entrepris légérement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événemens : car de toutes ſes guerres, la plus juſte et la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau ; huit

autres vécurent légitimés, et cinq eurent poſtérité. Il eut encore d'une demoiſelle attachée à Mme de *Monteſpan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommé *de la Queuë*.

On ſoupçonna, avec beaucoup de vraiſemblance, une religieuſe de l'abbaye de Moret, d'être ſa fille. Elle était extrêmement baſanée, et d'ailleurs lui reſſemblait. (*u*) Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance lui donnait un orgueil dont ſes ſupérieures ſe plaignirent. Mme de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; et voulant inſpirer plus de modeſtie à cette religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſait ſa fierté. „ Madame, lui dit „ cette perſonne, la peine que prend une dame „ de votre élévation, de venir exprès ici me dire „ que je ne ſuis pas fille du roi, me perſuade que „ je le ſuis. „ Le couvent de Moret ſe ſouvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philoſophe: mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

(*u*) L'auteur l'a vue avec M. de *Caumartin*, l'intendant des finances qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Juſtice. Commerce. Police. Lois. Diſcipline militaire. Marine, etc.

On doit cette juſtice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur ſiècle, de regarder le point dont ils ſont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La poſtérité leur doit une éternelle reconnaiſſance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils ſont ſurpaſſés. Cette juſte gloire eſt leur unique récompenſe. Il eſt certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorſque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon royaume, embellir ſa cour et perfectionner les arts.

Son aſſiduité au travail.

Non-ſeulement il s'impoſa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ſes miniſtres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui préſenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apoſtillés; ils furent dans la ſuite renvoyés aux bureaux des miniſtres. Les projets étaient examinés dans le conſeil quand ils méritaient de l'être: et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les miniſtres en préſence du roi. Ainſi on vit entre le trône et la nation une correſpondance qui ſubſiſta, malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV ſe forma et s'accoutuma lui-même au travail ; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premières dépêches à ſes ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main : et il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

Finances. Libéralités au peuple. A peine *Colbert*, après la chute de *Fouquet*, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 juſqu'en 1656, et ſur-tout trois millions de tailles (17). On abolit pour cinq cents mille écus par an de droits onéreux. Ainſi l'abbé de *Choiſi* paraît, ou bien mal inſtruit, ou bien injuſte, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il eſt certain qu'elle fut diminuée par ces remiſes et augmentée par le bon ordre.

Hôpitaux. Les ſoins du premier préſident de *Bellièvre*, aidés des libéralités de la ducheſſe d'*Aiguillon*, et de pluſieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Chemins. Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu à peu devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous *Louis XV*, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de Paris, on voyage à préſent environ cinquante à ſoixante

(17) Ces arrérages des tailles n'étaient dûs que par des gens qu'il était impoſſible de faire payer. Si le retranchement de 500000 écus de droits ne fut pas remplacé ſur le champ par un autre impôt, ce qui eſt très-douteux, il ne tarda point à l'être.

lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas ſi ſpacieux et ſi beaux. (18)

Commerce. Le génie de *Colbert* ſe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, feſaient par leurs vaiſſeaux preſque tout le commerce de la France. Les Hollandais ſur-tout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les diſtribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ſes ſujets d'une impoſition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaiſſeaux étrangers ; et il donna aux Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi ; et le roi y préſidait tous les quinze jours.

Ports. Les ports de Dunkerque et de Marſeille furent déclarés francs ; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marſeille, et celui du Nord à Dunkerque.

Compagnies. On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie

(18) La véritable beauté des grands chemins conſiſte, non dans leur largeur, qui nuit à l'agriculture, mais dans leur ſolidité, et ſur-tout dans l'art de les diriger à travers les montagnes, en conciliant la commodité avec l'économie. Cet art s'eſt perfectionné de nos jours, ſur-tout dans les pays où la corvée a été abolie.

hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie, timide, ignorante et reſſerrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne feſaient pas réflexion que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'eſpèces qu'on n'en retire, et que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpèces viennent du Pérou et du Mexique; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix; et il reſte plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en abſorbent.

Le roi donna plus de ſix millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours ſupérieures donnèrent douze cents mille livres, les financiers deux millions, le corps des marchands ſix cents cinquante mille livres. Toute la nation ſecondait ſon maître.

Cette compagnie a toujours ſubſiſté. Car encore que les Hollandais euſſent pris Pondichéri en 1694, et que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle ſous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulières, fut pendant quelques années une des plus grandes

reſſources du royaume. (19) Le roi forma encore une compagnie du Nord en 1669: il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puiſque les plus grandes maiſons s'intéreſſaient à ces établiſſemens, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres: le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Encouragemens dans le commerce maritime.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent conſtruire des vaiſſeaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. (20)

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de *Choiſi* ait cenſuré ces établiſſemens, dans ſes mémoires

(19) Il a été prouvé depuis, que la compagnie des Indes n'avait jamais fait qu'un commerce déſavantageux, qu'elle n'avait pu ſoutenir qu'aux dépens du tréſor public. Toute compagnie, même lorſqu'elle eſt floriſſante, dépenſe plus en frais de commerce que les particuliers, et rend les denrées, dont elle a le privilége, plus chères que ſi le commerce était reſté libre.

(20) Les ſommes employées à payer les primes ſont levées ſur la nation, ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime eſt d'augmenter pour le commerçant l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce; il peut donc ſe contenter d'un moindre profit. Ainſi l'effet de ces primes eſt d'augmenter le prix des denrées pour le vendeur, ou de les diminuer pour l'acheteur, ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorſqu'elles ont lieu ſeulement pour le commerce d'un lieu à un autre, leur effet eſt donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat, et de le diminuer au lieu de la vente. Ainſi propoſer une prime d'exportation, c'eſt forcer tous les citoyens à payer, pour que les conſommateurs d'une deurée l'achètent plus cher, et que ceux qui la récoltent la vendent auſſi plus cher.

Propoſer une prime d'importation, c'eſt forcer tous les citoyens à payer, pour que ceux qui ont beſoin de certaines denrées puiſſent les acheter à meilleur marché.

qu'il faut lire avec défiance. (*x*) Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre *Colbert* fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le sentait pas : Il travaillait pour des ingrats. On lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il fesait. (21) Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, et rétrécit l'esprit ; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand nommé *Hazon* qui, consulté par ce ministre, lui dit : *Vous avez trouvé la voiture renversée*

Injustice envers *Colbert*.

L'établissement de ces primes ne peut donc être ni juste ni utile que pour des temps très-courts et dans des circonstances particulières. Si elles sont perpétuelles et générales, elles ne servent qu'à rompre l'équilibre qui dans l'état de liberté s'établit naturellement entre les productions et les besoins de chaque espèce.

(*x*) L'abbé *Castel de Saint-Pierre* s'exprime ainsi pag. 105 de son manuscrit intitulé : Annales politiques : *Colbert grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de soin des sciences curieuses et des beaux arts, prit l'ombre pour le corps.* Mais *Colbert* fut si loin de négliger le commerce maritime que ce fut lui seul qui l'établit : jamais ministre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'est contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe.

Cette note a été écrite au mois d'août 1756.

(21) Nous ne pouvons dissimuler ici que ces plaintes étaient justes. Le retranchement des rentes était une banqueroute ; et toute banqueroute est un véritable crime, lorsqu'une nécessité absolue n'y contraint point. La morale des Etats n'est pas différente de celle des particuliers ; et jamais un homme qui fraude ses créanciers ne sera digne d'estime, quelque bienfesant qu'il paraisse dans le reste de sa conduite.

d'un

d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre, était encore citée avec complaisance dans ma jeunesse ; et cette anecdote se retrouve dans *Moréri*. (22) Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand-homme. Il avait la même exactitude que le duc de *Sulli*, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager ; l'autre savait faire de grands établissemens. *Sulli* depuis la paix de Vervins n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère ; et il fallut que *Colbert* trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667 et pour celle de 1672. *Henri IV* secondait l'économie de *Sulli* : les magnificences de *Louis XIV* contrarièrent toujours le systême de *Colbert*.

(22) Un autre négociant, consulté par lui sur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laisser faire*, et *laisser passer* ; et il avait raison. *Colbert* fit précisément le contraire, il multiplia les droits de toute espèce, prodigua les réglemens en tout genre. Quelques artistes instruits lui ayant donné des mémoires sur la méthode de fabriquer différentes espèces de tissus, sur l'art de la teinture etc. ; il imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la description des procédés usités dans les meilleures manufactures ; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner sans cesse leurs procédés ; comme si le génie d'invention pouvait attendre, pour agir, la permission du législateur ; comme si les produits des manufactures ne devaient pas changer, suivant les différentes modes de se vêtir, de se meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des réglemens établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaine, la nature de la soie, du fil qu'on devait employer : et on a long-temps appelé ces réglemens ridicules et tyranniques une protection accordée aux arts. On doit pardonner à *Colbert* d'avoir ignoré des principes inconnus de son temps, et même long-temps après lui ; mais ces condamnations rigoureuses, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excusées.

Cependant presque tout fut réparé, ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi et des particuliers, fut la preuve sensible en 1665 d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfans était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ses enfans qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Manufactures.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta dans l'année 1669 quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; et non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

Gobelins, savonnerie, glaces, etc.

On commença dès 1666 à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit, dont la grandeur

et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Sédan, Aubusson, etc. etc.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On sait que le ministère acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des

calviniftes, qui avaient le fecret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent en 1686 ce fecret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cents mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans fon royaume, et il en fefait des préfens.

Paris embelli.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle eft aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni fureté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoyement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entière, y conftruire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle à pied et à cheval pour la fureté des citoyens. Le roi fe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenfes néceffaires. Il créa en 1667 un magiftrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-temps après; et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; et Rome même n'eft pas éclairée.

Police.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection que le fecond lieutenant de police qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce fiècle; auffi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le miniftère; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-deffous de fa naiffance et de fon mérite; et

cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le miniftère gêné et paffager qu'il obtint fur la fin de fa vie.

On doit obferver ici que M. d'*Argenfon* ne fut pas le feul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magiftrature. La France eft prefque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne nobleffe ait pris fouvent le parti de la robe. Prefque tous les autres Etats, par un refte de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profeffion. (23)

Bâtimens.

Le roi ne ceffa de bâtir au louvre, à S[t] Germain, à Verfailles depuis 1661. Les particuliers, à fon exemple, élevèrent dans Paris mille édifices fuperbes et commodes. Le nombre s'en eft accru tellement que, depuis les environs du Palais-royal et ceux de S[t] Sulpice, il fe forma dans Paris deux villes nouvelles, fort fupérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carroffes ornés de glaces et fufpendus par des refforts; de forte qu'un citoyen de Paris fe promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. Cet ufage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; et devenu commun, il n'eft plus un luxe.

(23) Cette affertion a befoin d'être expliquée. M. de *Voltaire* n'ignorait pas que dans les républiques ariftocratiques, comme Venife, comme la Pologne, le droit d'exercer les magiftratures fupérieures eft un de ceux de la nobleffe; qu'en Angleterre les pairs font de vrais magiftrats, et y forment feuls la nobleffe. Il ne veut parler que des monarchies qui fe font élevées fur les débris du gouvernement féodal; et fon obfervation eft vraie pour tous ces pays.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la ſculpture; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur-général *Colbert* eut en 1664 la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtère des arts, (*y*) il s'appliqua à ſeconder les

(*y*) L'abbé de *Saint-Pierre* dans ſes *Annales politiques*, pag. 104 de ſon manuſcrit, dit que *ces choſes prouvent le nombre des fainéans; leur goût pour la fainéantiſe, qui ſuffit à entretenir et à nourrir d'autres eſpèces de fainéans; que c'eſt préſentement ce qu'eſt la nation italienne où ces arts ſont portés à une haute perfection; ils ſont gueux, fainéans, pareſſeux, vains, occupés de niaiſeries etc.*

Ces réflexions groſſières, et écrites groſſièrement, n'en ſont pas plus juſtes. Lorſque les Italiens réuſſirent le plus dans ces arts, c'était ſous les *Médicis*, pendant que Veniſe était la plus guerrière et la plus opulente. C'était le temps où l'Italie produiſit de grands-hommes de guerre, et des artiſtes illuſtres en tout genre; et c'eſt de même dans les années floriſſantes de *Louis XIV* que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de *Saint-Pierre* s'eſt trompé dans beaucoup de choſes, et a fait regretter que la raiſon n'ait pas ſecondé en lui les bonnes intentions.

N. B. Cette différence d'opinion entre les deux hommes des temps modernes, qui ont conſacré leur vie entière à plaider la cauſe de l'humanité avec le plus de conſtance et le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monumens publics eſt une ſuite de l'induſtrie et de la richeſſe d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, ſi tous les impôts onéreux ſont ſupprimés, ſi le revenu public n'eſt en quelque ſorte que le ſuperflu de la richeſſe publique, alors cette magnificence n'a rien qui bleſſe la juſtice. Elle peut même devenir avantageuſe, parce qu'elle peut ſervir, ſoit à former des ouvriers utiles à la ſociété, ſoit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une eſpèce de travail, dans les temps où, par des circonſtances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux arts adouciſſent les mœurs, ſervent à donner des charmes à la raiſon, à inſpirer le goût de l'inſtruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les ames, de rendre les mœurs moins féroces ou moins groſſières, de répandre des principes utiles.

Mais ſurcharger le peuple d'impôts, pour étonner les étrangers par une vaine magnificence, obérer le tréſor public, pour embellir des jardins,

projets de ſon maître. Il fallut d'abord travailler à achever le louvre. *François Manſard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eu la France, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenſes, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de St Pierre, par la ſtatue équeſtre de *Conſtantin*, et par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante mille écus, avec une penſion de deux mille, et une de cinq cents pour ſon fils. Cette généroſité de *Louis XIV* envers le *Bernin* fut encore plus grande que la magnificence de *François I*

Munificence envers *Bernini.*

bâtir des théâtres, lorſqu'on manque de fontaines, élever des palais, lorſqu'on n'a point de fonds pour creuſer des canaux néceſſaires à l'abondance publique, ce n'eſt point protéger les arts, c'eſt ſacrifier un peuple entier à la vanité d'un ſeul homme.

Offrir un aſile à ceux qui ont verſé leur ſang pour la patrie, élever, aux dépens du public, les enfans de ceux qui ont ſervi leur pays, c'eſt remplir un devoir de reconnaiſſance, c'eſt acquitter une dette ſacrée pour la nation même: qui pourrait blâmer de tels établiſſemens? Mais ſi l'on y déploie une magnificence inutile, ſi l'on emploie à ſecourir cent familles ce qui en eût ſoulagé deux cents, ſi ce qu'on ſacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépenſé en bienfeſance, alors ces mêmes établiſſemens méritent une juſte critique. C'eſt ſur-tout en ce point que l'amour de la juſtice l'emporte ſur l'amour de la gloire. L'un et l'autre inſpirent également le bien: mais l'amour de la juſtice apprend ſeul à le bien faire. Ainſi M. de *Voltaire* et l'abbé de *Saint-Pierre* avaient tous deux raiſon; et on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

pour *Raphaël.* Le *Bernin* par reconnaiſſance fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien ſurpris de voir le deſſin de la façade du louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'architecture qui ſoient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce deſſin exécuté par *Louis de Vau* et *Dorbay.* Il inventa les machines avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on eſt redevable à ce *Perrault* que *Boileau* oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ſont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au ſeul château de Maiſons, qu'avait bâti *François Manſard* à ſi peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompenſé, et ne mérita pas ſes récompenſes : il donna ſeulement des deſſins qui ne furent pas exécutés.

Perrault fait mieux que *Bernini.*

Fondations.

Le roi, en feſant bâtir ce louvre dont l'achèvement eſt tant déſiré, en feſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, et en feſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Obſervatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur et par ſes difficultés, fut ce canal du Languedoc, qui joint

les deux mers, et qui tombe dans le port de *Cette*, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; et on le continua ſans interruption juſqu'en 1681. La fondation des invalides et la chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établiſſement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire bénir ſa mémoire. (2) Quatre mille ſoldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſiles une conſolation dans leur vieilleſſe, et des ſecours pour leurs bleſſures et pour leurs beſoins, deux cents cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célèbrent *Louis XIV.* L'établiſſement de Saint-Cyr ſera ſurpaſſé par celui que *Louis XV* vient de former pour élever cinq cents gentilshommes ; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait ſouvenir : c'eſt l'art de faire du bien qui s'eſt perfectionné.

Lois.

Louis XIV voulut en même temps faire des choſes plus grandes et d'une utilité plus générale ; mais d'une exécution plus difficile ; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, et ſur-tout le conſeiller d'Etat *Puſſort.* Il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes premières lois et de ſes conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; enſuite le code des eaux et forêts ; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code

(2) L'abbé de *Saint-Pierre* critique cet établiſſement, que preſque toutes les nations ont imité.

du commerce; celui de la marine: tout cela ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies, eſpèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité. (24)

Une connaiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des lois principales; il en poſſédait l'eſprit; et ſavait ou les ſoutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non-ſeulement dans le conſeil des ſecrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *conſeil des parties.* Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Beaux jugemens rendus par *Louis XIV.*

Dans le premier, en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un préſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration et ſa

(24) Tous ces codes ſont des monumens de l'ignorance où la France, et toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, étaient plongées ſur les objets qui intéreſſent le plus les hommes. *Puſſort*, loué par *Deſpréaux*, n'avait d'autre mérite que d'être parent de *Colbert* et d'avoir montré autant de barbarie que de baſſeſſe dans l'affaire de *Fouquet*. Le code criminel eſt une preuve du mépris que des hommes, qui ſe croient au-deſſus des lois, oſent quelquefois montrer pour le peuple; le code noir n'a ſervi qu'à montrer que les gens de loi, conſultés par *Louis XIV*, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

reconnaiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'ambaſſadeur perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

Duel aboli.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les parlemens mêmes et par l'Egliſe; et quoiqu'ils fuſſent défendus depuis *Henri IV*, cette funeſte coutume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat de *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voiſines qui ſe conformèrent à nos ſages coutumes, après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de *Louis XIII.* (25)

Légiſlateur de ſes peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui la première année de ſon adminiſtration, ordonna que chaque régiment fût diſtingué par la couleur des habits ou par différentes marques; réglement

(25) La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la ſociété ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. *Louis XIV* n'a réellement détruit que l'uſage d'appeler des ſeconds. Ses lois n'ont pas empêché que de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuſe un appel, ou qui ſouffre une injure, ne ſoit déshonoré. *Louis XIV* lui-même n'eût ni oſé, ni voulu forcer un régiment à conſerver un officier qui eût obéi à ſes édits. Etablir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préférait la mort à l'infamie eſt une loi également abſurde et barbare, digne, en un mot, de la ſuperſtition qui l'avait inſpirée.

adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui (*aa*) qui inſtitua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maiſon du roi eſt formée, ſur le pied où ils ſont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mouſquetaires des gardes du cardinal *Mazarin*, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Réglemens militaires.

Sous lui plus de connétable; et après la mort du duc d'*Epernon*, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de *Gramont*, ſimple meſtre-de-camp des gardes françaiſes ſous le duc d'*Epernon*, et prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il inſtallait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré avec une pique, et enſuite un eſponton quand l'uſage des piques fut aboli. Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui eſt de ſa création; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaiſes; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant; et ils furent d'une

(*aa*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſes annales, ne parle que de cette inſtitution de brigadiers, et oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la diſcipline militaire.

grande reſſource pour remonter la cavalerie. Reſſource importante, depuis trop négligée. (26)

L'uſage de la baïonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice: tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

Artillerie.

La manière dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui lui eſt due toute entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg; et le régiment d'artillerie s'eſt vu enfin rempli d'officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magaſins du royaume étaient pourvus, et on y diſtribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers et un de houſſards: avant lui on ne connaiſſait les houſſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des campagnes. (27)

(26) Pour qu'un pays produiſe des chevaux, il faut que les propriétaires de terre, ou les cultivateurs qui les repréſentent, trouvent du profit à en élever, il faut de plus que les impôts permettent aux cultivateurs de faire les avances qu'exigent ce commerce. Il eſt aiſé de voir que des haras régis pour le compte du roi ne peuvent produire que des chevaux à un prix exorbitant; et que les réglemens, pour les étalons diſtribués dans les provinces n'étaient, comme tant d'autres, qu'un impôt déguiſé ſous la forme d'un établiſſement de police.

(27) Ces milices étaient tirées au ſort; ainſi on forçait des hommes

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le deſſin et tous les exercices, et feſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe trop difficile à diſcipliner : mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, et auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de *Vauban* et ſes élèves, qui ſurpaſſèrent le comte de *Pagan*. Il conſtruiſit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour ſoutenir la diſcipline militaire, il créa des inſpecteurs-généraux, enſuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; et on voyait par leur rapport, ſi les commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

à s'expoſer malgré eux aux dangers de la guerre ſans leur permettre de racheter leur ſervice perſonnel par de l'argent ; ſans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fuſſent écoutés ; ſans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait ; car un homme, qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ſes travaux par un ordre, trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la déſolation dans les villages, feſaient abandonner tous les travaux, excitaient entre ceux qui cherchaient à ſe dérober au ſort, et ceux qui voulaient les contraindre à le ſubir, des haines durables, et ſouvent des querelles ſanglantes. Ce fardeau tombait principalement ſur les habitans des campagnes, qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les miſſent à l'abri de ce fléau. M. de *Voltaire* n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce ſpectacle, également horrible et déchirant, eût une fois frappé ſes regards, il n'eût pu ſe réſoudre à citer avec éloge cet établiſſement de *Louis XIV*.

Il inſtitua l'ordre de S[t] Louis, récompenſe honorable, plus briguée ſouvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux ſoins qu'il prit pour mériter d'être bien ſervi. Ordre de S[t] Louis.

C'eſt par de tels ſoins que dès l'an 1672 il eut cent quatre-vingts mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre et la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre cents cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en oppoſèrent à peine d'auſſi conſidérables : mais il fallait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait ; et il eut toujours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Il fut le premier qui en temps de paix donna une image et une leçon complète de la guerre. Il aſſembla à Compiègne ſoixante et dix mille hommes en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'inſtruction de ſes trois petit-fils. Le luxe fit une fête ſomptueuſe de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes et bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le cardinal *Mazarin* avait laiſſé pourrir dans les ports ſont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède ; et dès la troiſième année de ſon gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſayer à Gigeri ſur la côte d'Afrique. Le duc de *Beaufort*

purge les mers de pirates dès l'an 1665; et deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement: mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens et de nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi *Charles II* insiste sur ce droit, que la force, l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais. *Louis XIV* écrit au comte d'*Estrade* son ambassadeur: „ Le roi „ d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles „ sont mes forces; mais ils ne voient pas mon cœur. „ Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur. „

Hauteur de *Louis XIV* avec l'Angleterre.

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir; et en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solemnelle accordée en 1662.

Nouveaux ports.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine, capable de justifier ces sentimens de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports, pour donner aux vaisseaux la forme la plus

plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grace. Dans l'année 1672 on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681 il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges; et trente galères sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés, pour tous les services divers de la marine. On compta les années suivantes dans ce service mille gentilshommes ou enfans de famille, fesant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre: ce sont les gardes-marines: ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Marine.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine: et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Etrées* fut le premier maréchal en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer dans tous les genres cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue en 1692, lorsque le

comte de *Tourville*, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouèrent et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec les forces maritimes se soutinrent toujours dans la guerre de la succession. Le cardinal de *Fleuri* les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix ; seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de St Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent ; mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors ; car, depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissemens avaient été à charge.

Colonies.

En 1664 le roi envoie une colonie à Cayenne ; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eu si long-temps la France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce seul coup d'œil quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat; changemens utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes ; que les arts n'eussent point été

encouragés ; et tout cela de concert, et en même temps avec persévérance, et sous différens ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois*, lorsque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par-là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits ; mais on manqua le plan, en n'assujettissant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Mémoires de tous les intendans pour l'instruction du dauphin duc de Bourgogne.

Tous ces objets ſont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y ſont peu approfondies et peu exactes ; il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, et qu'un miniſtre doit trouver ſous ſa main et embraſſer d'un coup d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins et les reſſources. Le projet était excellent ; et une exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Ce que fit *Louis XIV*, et ce qui reſtait à faire.

Voilà en général ce que *Louis XIV* fit et eſſaya pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts ſans quelque reconnaiſſance, et ſans être animé du bien public qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, et ce qu'il eſt de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à ſa nation que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble ; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Ryſvick, commença la ruine de ce grand commerce que ſon miniſtre *Colbert* avait établi ; et la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le louvre, les ſommes immenſes que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles, travaux interrompus et devenus inutiles ; s'il avait dépenſé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Verſailles, Paris ſerait dans toute ſon étendue auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries et du pont-royal, et ſerait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'eſt beaucoup d'avoir réformé les lois ; mais la chicane n'a pu être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme ; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore comme des reſtes du gouvernement féodal qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la nobleſſe, du clergé, des magiſtrats, des cultivateurs, doivent être différens ; mais il eſt à ſouhaiter ſans doute que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui eſt juſte ou vrai dans la Champagne ne ſoit pas réputé faux ou injuſte en Normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, à laquelle le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la

O 3

France n'eût pas perdu tant de citoyens. (*bb*) Ce pays cependant, malgré ſes ſecouſſes et ſes pertes, eſt encore un des plus floriſſans de la terre, parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* ſubſiſte, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas ſaire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en peſant les vertus et les faibleſſes de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt : *A Louis le grand après ſa mort.* Dom *Uſtaris*, homme d'Etat, qui a écrit ſur les finances et le commerce d'Eſpagne, appelle *Louis XIV un homme prodigieux.*

Changemens heureux dans la nation.

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement, et dans tous les ordres de l'Etat, en produiſirent néceſſairement un très-grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur et de rebellion, qui poſſédait les citoyens depuis le temps de *François II*, devint une émulation de ſervir le prince. Les ſeigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de poſtes importans à donner, chacun ſongea à ne mériter de grâces que celles du ſouverain; et l'Etat devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt-là ce qui délivra la cour des factions et des conſpirations qui avaient troublé l'Etat pendant

(*bb*) Voyez le chapitre du calviniſme.

tant d'années. Il n'y eut, ſous l'adminiſtration de *Louis XIV*, qu'une ſeule conſpiration en 1674, imaginée par *la Truaumont* gentilhomme normand, perdu de débauches et de dettes, et embraſſée par un homme de la maiſon de *Rohan*, grand-veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en ſortant de ſon audience, il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de *Caumartin*, et ſe jetant ſur un lit de repos: Il faudra, dit-il, que ce... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colère paſſagère: mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des deſſeins dangereux. Les temps de la fronde ſont paſſés, lui dit-il; croyez-moi, vous vous perdrez, et vous ne ſerez regretté de perſonne. Le chevalier ne le crut pas; il ſe jeta à corps perdu dans la conſpiration de *la Truaumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de *Préaux*, neveu de *la Truaumont*, qui, ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maîtreſſe la marquiſe de *Villiers*. Leur but et leur eſpérance n'étaient pas, et ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient ſeulement vendre et livrer Quillebœuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé et inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

O 4

S'il y eut quelques féditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aifément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles, jufqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation jufque-là turbulente, un peuple paifible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent fans faire tort au courage. (28)

Plus de politeffe et d'agrémens qu'auparavant.

Les maifons que tous les feigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politeffe, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-temps à la mode, et qui n'infpirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent

(28) C'eft ici la véritable caufe de la profpérité de la nation françaife fous *Louis XIV*. Les circonftances où il fe trouva contribuèrent fans doute à cette tranquillité de l'Etat; mais le caractère du roi, et la perfuafion qu'il fut établir que tout ce qui était ordonné en fon nom était fa volonté propre, y fervirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois, malgré les vices des principes d'adminiftration, l'augmentation des impôts, leur forme onéreufe, la dureté des lois fifcales; malgré les mauvaifes maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la législation du commerce et des manufactures; enfin malgré les perfécutions contre les proteftans, on peut obferver que les peuples de l'intérieur du royaume, et même jufqu'à la guerre de la fucceffion, ceux des provinces frontières ont vécu en paix, à l'abri des lois; le cultivateur, l'artifan, le manufacturier, le marchand étaient fûrs de recueillir le fruit de leur travail, fans craindre ni les brigands ni les petits oppreffeurs. On put donc perfectionner la culture et les arts, fe livrer à de grandes entreprifes dans les manufactures et dans le commerce, y confacrer des capitaux confidérables, faire des avances, même pour des temps éloignés. Cette paix dans l'intérieur d'un Etat eft d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un Etat tranquille a profpéré, il ne faut point en conclure qu'il ait eu, ni de bonnes lois, ni une bonne conftitution, ni un bon gouvernement.

à fi peu de chofe que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une difpofition aux querelles fréquentes, qui cefsèrent quand cet ufage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui raffemblèrent la fociété chez elles, rendit les efprits plus agréables; et la lecture les rendit à la longue plus folides. Les trahifons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent prefque plus connus. Les horreurs des *Brinvilliers* et des *Voifins* ne furent que des orages paffagers, fous un ciel d'ailleurs ferein, et il ferait auffi déraifonnable de condamner une nation fur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canonifer pour la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaiffables par des défauts qui les caractérifaient. Les militaires, et les jeunes gens qui fe deftinaient à la profeffion des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de juftice une gravité rebutante; à quoi ne contribuait pas peu l'ufage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des univerfités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes, lorfqu'ils s'affemblaient et qu'ils allaient chez les miniftres, et les plus grands commerçans étaient alors des hommes groffiers. Mais les maifons, les fpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à fe raffembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens prefque femblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jufque dans le fond d'une boutique, que la politeffe a gagné toutes les conditions. Les provinces fe font reffenties avec le temps de tous ces changemens,

Aisance générale.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

Paris, centre des arts.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes, dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les goûts et les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette partie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talens, sont un témoignage honorable à leur pays, ou c'est le rebut de la nation qui essaie de profiter de la considération qu'elle inspire, ou bien ce sont des émigrans qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV*, lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes:* ou enfin ce sont des officiers mécontens du ministère, des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée; et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la fronde, sous *Louis XIII*, et dans les siècles précédens. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si long-temps avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui se seraient crus honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux et très-souvent leurs supérieurs dans le service militaire; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un Etat est florissant.

On a comparé le siècle de *Louis XIV* à celui d'*Auguste*. Ce n'est pas que la puissance et les événemens personnels soient comparables. Rome et *Auguste* étaient dix fois plus considérables dans le monde que *Louis XIV* et Paris. Mais il faut se souvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'*Auguste*, cependant toute l'Europe ensemble est très-supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'*Auguste* qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par *Louis XIV*.

CHAPITRE XXX.

Finances et réglemens.

Colbert. Si l'on compare l'adminiſtration de *Colbert* à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie et leur commerce, et par conſéquent cette opulence dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe r'ouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant en 1672 on avait encore l'ingratitude de rejeter ſur *Colbert* la langueur qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'Etat. Un *Bois-Guillebert*, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire. La France n'avait jamais été ſi floriſſante que depuis la mort du cardinal *Mazarin* juſqu'à la guerre de 1689; et même dans cette guerre le corps de l'Etat commençant à être malade ſe ſoutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ſes membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660 les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuadèrent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être perſuadés. C'eſt ainſi qu'en Angleterre, dans les temps les plus floriſſans, on voit

cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat eſt ruiné. (29)

Il était plus aiſé en France qu'ailleurs de décrier le miniſtère des finances dans l'eſprit des peuples. Ce miniſtère eſt le plus odieux, parce que les impôts le ſont toujours: il régnait d'ailleurs en général, dans la finance, autant de préjugés et d'ignorance que dans la philoſophie. *Peu d'intelligence alors dans la nation.*

On s'eſt inſtruit ſi tard que, de nos jours même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'Orléans que *la valeur intrinſèque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle, intrinſèque, que celle du poids et du titre; et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez pour relever cette mépriſe du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la ſcience et du génie. (*) Il commença comme le duc de *Sulli* par arrêter les abus et les pillages qui étaient énormes. La recette fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible; et par une économie qui tient du prodige, il augmenta le tréſor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait

(29) *Bois-Guillebert* n'était pas un écrivain mépriſable. On trouve dans ſes ouvrages des idées ſur l'adminiſtration et ſur le commerce, fort ſupérieures à celles de ſon ſiècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son ſtyle, qui a quelquefois de la force et de la chaleur, eſt ſouvent obſcur et incorrect. On peut le comparer aux chimiſtes du même temps. Pluſieurs eurent du génie, firent des découvertes; mais la ſcience n'exiſtait pas encore, et ils laiſſèrent à d'autres l'honneur de la créer.

(*) Voyez dans la Henriade une note des éditeurs ſur *Colbert*.

Voyez l'excellent ouvrage de M. de *Forbonnais.*

tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitans, que des négocians anglais s'étant adressés à M. *Colbert de Croissi* son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies en 1667, le contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Défense au parlement de faire des remontrances avant l'enregistrement.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on rembourfa sur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis *François I.* Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits en 1664. (30)

Il se souvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal son premier ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens

(30) Ce fut vers ce temps que *Colbert* fit achever le cadastre dans quelques provinces. On ignorait tellement la méthode de faire ces opérations avec exactitude, que l'impôt d'un très-grand nombre de terres en surpassait le produit. Les propriétaires étaient forcés de les abandonner au fisc. *Colbert* fit rendre un édit qui défendit aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçassent en même temps à toutes leurs autres possessions. Des villages entiers laissèrent leurs terres en friche, et l'on fut obligé de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de *Voltaire* ignorait surement ces détails, puisqu'il parle ici *de la science et du génie de Colbert.*

attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'Etat, il ordonna en 1667 que le parlement ne fit jamais de représentation que dans la huitaine après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi dans tout le cours de son administration il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances fesait à l'Etat par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitans qui trompaient le roi et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'Etat, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité *Louis XIV* qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les privilèges de noblesse qu'il avait accordés dans sa minorité en 1644 à toutes les cours supérieures.

13 août 1669.

Mais malgré cet édit enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une

charge de judicature dans une cour ſupérieure, ou qui ſont morts dans leurs emplois.

Edit de 1666 enregiſtré à la chambre des comptes, et à la cour des aides.

En mortifiant ainſi une compagnie de magiſtrats, il voulut encourager la nobleſſe qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourriſſent. Déjà par ſon édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de penſion, qui en font près de quatre aujourd hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfans, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était aſſurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles; et parmi les taillables tout père de famille qui avait, ou qui avait eu dix enfans, était à l'abri de toute impoſition.

Abus.

Il eſt vrai que le miniſtre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre et même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries. (31)

(31) Si *Colbert* eût été aſſez éclairé ſur ces objets, s'il eût propoſé à *Louis XIV* de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'héſiter. Mais *Colbert* ne connaiſſait point aſſez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni ſur-tout ceux d'y remédier ſans cauſer au tréſor royal une perte momentanée : les guerres continuelles et la magnificence de la cour rendaient ce ſacrifice bien difficile. Cette cauſe eſt la ſeule qui, ſous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'adminiſtration des finances des changemens utiles. Sous un gouvernement faible il y en exiſte une autre, la crainte des hommes puiſſans à qui la deſtruction des abus peut nuire, et qui ſe réuniſſent pour les protéger.

La

La plus grande faute qu'on reproche à ce miniſtre eſt de n'avoir pas oſé encourager l'exportation des blés. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du miniſtère de *Richelieu*; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine en 1661 acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, ſecondée du travail, eſt toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit, dans cette année malheureuſe, un arrêt qui paraiſſait juſte dans ſon principe, mais qui fut preſque auſſi funeſte dans les conſéquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, ſous les peines les plus graves, de contracter aucune aſſociation pour ce commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une diſette paſſagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait tous les agriculteurs. Caſſer un tel arrêt dans un temps de criſe et de préjugés, c'eût été ſoulever les peuples.

Le miniſtre n'eut d'autre reſſource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'Etat; et l'ordre que M. *Colbert* avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la diſette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant dans ſa province ſe fit même un mérite de s'oppoſer au tranſport des grains dans la province voiſine.

On ne put dans les bonnes années vendre ſes grains que par une requête au conſeil. Cette fatale adminiſtration ſemblait excuſable par l'expérience du paſſé. Tout le conſeil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée ſi néceſſaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conſeil, craignit de ſe ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait eſpérer un grand profit; et les terres ne furent pas auſſi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'adminiſtration étant floriſſantes, empêchèrent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'eſt la ſeule tache de ſon miniſtère ; elle eſt grande; mais ce qui l'excuſe, ce qui prouve combien il eſt mal-aiſé de détruire les préjugés dans l'adminiſtration françaiſe, et comme il eſt difficile de faire le bien, c'eſt que cette faute, ſentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun miniſtre pendant cent années entières, juſqu'à l'époque mémorable de 1764, où un miniſtère plus éclairé a tiré la France d'une miſère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des reſtrictions à peu près ſemblables à celles dont on uſe en Angleterre. (32)

(32) Tout miniſtère fiſcal et oppreſſeur ſe conforme néceſſairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui ne ſe rapportent point directement à l'intérêt du fiſc. Il eſt également de l'intérêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs joints à l'ignorance ont déterminé les mauvaiſes lois ſur le commerce des blés: et les mauvaiſes lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle monopole, et on empêchait les emmagaſinemens,

Colbert ne peut faire tout le bien qu'il veut.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenſes des guerres, des bâtimens et des plaiſirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672 ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en partie, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui ſoutient l'Etat quelque temps, et l'obère pour des ſiècles.

Il fut emporté hors de ſes meſures; car, par toutes les inſtructions qui reſtent de lui, on voit qu'il était perſuadé que la richeſſe d'un pays ne conſiſte que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail induſtrieux et le commerce: on voit que le roi, poſſédant très-peu de domaines particuliers, et n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aiſés à percevoir et également répartis.

Traitans.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux traitans que, quelque temps après la diſſolution de la chambre de juſtice, qu'il avait fait ériger contr'eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il voulait, par cet arrêt

qui ſont le ſeul moyen de prévenir l'effet des mauvaiſes récoltes générales, et le commerce dont l'activité peut ſeule remédier aux diſettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en feſant baiſſer les prix pour quelques inſtans et dans quelques villes; cependant on décourageait la culture et par conſéquent on rendait la denrée plus rare et dès-lors conſtamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marchés et l'abondance qui y règne, on peut dans un commerce libre juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce gêné par des réglemens: de-là l'uſage de ces permiſſions particulières le plus ſouvent achetées par des gens avides, et dont l'effet eſt toujours contraire au but qu'ont, ou diſent avoir, ceux qui les accordent.

Obſervons enfin que c'eſt ſur-tout dans les temps de diſette que les lois prohibitives ſont dangereuſes; elles augmentent le mal et ôtent les reſſources.

comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt: le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée, dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le règne de *Louis XIII*, et infecta sur-tout les derniers temps de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'Etat par une économie sage que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. *Colbert* soutint l'Etat, malgré le luxe d'un maître fastueux, qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

Le Pelletier contrôleur-général.

On sait qu'après la mort de *Colbert*, lorsque le roi se proposa de mettre *le Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit: *Sire, il n'est pas propre à cet emploi. Pourquoi?* dit le roi. *Il n'a pas l'ame assez dure*, dit *le Tellier*. *Mais vraiment*, reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet ce nouveau ministre était bon et juste; mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd: le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et

la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Meubles d'argent proscrits.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple: il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent massif et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de *Ballin* homme unique en son genre, et tous exécutés sur les dessins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

Refontes nuisibles.

On fit ensuite une de ces énormes fautes dont le ministère ne s'est corrigé que dans nos derniers temps; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts: il arriva que, les quarts étant plus forts et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même, pour subsister encore avec force après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit: la finance était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le ministère; il en coûta quatre-vingts millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'Etat parurent donc ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de *Louis XIV* dans ſes bâtimens, dans les arts et dans les plaiſirs, ne ſavaient pas qu'au contraire les dépenſes, qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un Etat. (33) C'eſt la guerre qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'Italie au ſeizième ſiècle n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas ſubſiſté longtemps, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Eſpagnols, et ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Angleterre s'eſt toujours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flottes françaiſes : et le commerce ſeul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très-miſérable.

La guerre appauvrit toujours.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre où

(33) La véritable richeſſe d'un Etat conſiſte dans la quantité des productions du ſol qui reſte au-delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'induſtrie contribue à augmenter la richeſſe. Dans un peuple ſans induſtrie chacun ne cultiverait que pour avoir le néceſſaire phyſique, et la culture ſerait languiſſante. Mais, quelque ſoit l'induſtrie, ſi les dépenſes du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduiſent le cultivateur au néceſſaire, l'induſtrie de la nation ceſſe de contribuer à augmenter la richeſſe, et ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raiſon ſi le luxe empêche d'employer à ſoutenir ou à augmenter la culture une partie des ſommes qui y ſeraient conſacrées, il peut nuire à la richeſſe, quoiqu'il paraiſſe favoriſer l'induſtrie.

tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du ſouverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent ; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Capitation.

Nul remède précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe et ſtable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. On établit la capitation en 1695. (*cc*) Elle fut ſupprimée à la paix de Ryſvick, et rétablie enſuite. Le contrôleur-général *Pontchartrain* vendit des lettres de nobleſſe pour deux mille écus en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent : mais la reſſource fut paſſagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries et de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le miniſtère n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

Dixième.

On n'oſa impoſer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la ſuite de tant

(*cc*) Au tom. IV, pag. 136, des Mémoires de *Maintenon*, on trouve que la capitation *rendit au-delà des eſpérances des fermiers*. Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il eſt dit que *les laquais de Paris allèrent à l'hôtel-de-ville prier qu'on les impoſât à la capitation*. Ce conte ridicule ſe détruit de lui-même ; les maîtres payèrent toujours pour leurs domeſtiques.

d'autres impôts onéreux, parut ſi dur qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures invariables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination juſqu'à quarante livres idéales, reſſource fatale, par laquelle le roi était ſoulagé un moment, pour être ruiné enſuite: car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait preſque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-ſix livres en 1668 donnait un marc; et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui ſuivirent, dérangèrent le peu qui reſtait du commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une reſſource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de proſpérité, pour ſe ſoutenir dans un temps malheureux.

Chamillart miniſtre. Le miniſtre *Chamillart* commença en 1706 à payer en billets de monnaie, en billets de ſubſiſtance, d'uſtenſile; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée preſqu'auſſitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à

conſommer d'avance quatre années des revenus de la couronne. (*dd*)

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires: on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent ſe mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant aviliſſant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, et les gages conſidérables, attachés à ces nouvelles charges, invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles ſeront ſupprimées dans des temps moins fâcheux. Ainſi en 1707 on inventa la dignité des conſeillers du roi rouleurs et courtiers de vin; et cela produiſit cent quatre-vingts mille livres. On imagina des greffiers royaux, des ſubdélégués des intendans des provinces. On inventa des conſeillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois, des conſeillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-viſiteurs de beurre frais, des eſſayeurs de beurre ſalé. Ces extravagances ſont rire aujourd'hui, mais alors elles feſaient pleurer.

(*dd*) Il eſt dit dans l'hiſtoire écrite par *la Hode*, et rédigée ſous le nom de *la Martinière*, qu'il en coûtait ſoixante et douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'eſt une abſurdité. Le fait eſt que M. de *Chamillart*, pour payer les armées, ſe ſervait du crédit du chevalier *Bernard*. Ce miniſtre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent ſortit du royaume, comme ſi l'on donnait cet argent pour rien, et comme s'il était poſſible qu'une nation débitrice à une autre, et qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant: ce miniſtre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger, ſans faire ſortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change qui allait à cinq ou ſix pour cent de perte, et le banquier était obligé, malgré ſa promeſſe, de ſolder ſon compte en argent avec l'étranger, ce qui produiſait une perte conſidérable.

Desmarets ministre. Le contrôleur-général *Desmarets*, neveu de l'illustre *Colbert*, ayant en 1709 succédé à *Chamillart*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune, pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux cents vingt et un millions; et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement et fut si peu réparé que long-temps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en espèces. Enfin il laissa à sa mort deux milliars six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliars cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande. Car lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la

circulation suffisent pour payer. (34) Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts, pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliars; ce qui revient, année commune, à trois cents trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions, à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlemens du royaume; et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de payemens. Le roi doit aux

(34) Ceci paraît demander quelques restrictions. 1°. Il est clair que si l'intérêt de la dette surpasse la totalité des revenus, il est impossible de le payer. 2°. Si la dette annuelle a une proportion très-forte avec le revenu, l'intérêt qu'ont les propriétaires à veiller sur leurs biens diminue; s'ils sont cultivateurs, les sommes, qu'ils peuvent employer à augmenter les produits de la terre, sont moins fortes; s'ils afferment, ils sont obligés, pour se soulager d'une partie de la dette, de retrancher sur le profit qu'ils laissent au fermier, et la culture languit: la richesse diminue donc, et l'Etat s'obère de plus en plus.

citoyens plus de millions numéraires par an, ſous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retirés des domaines de la couronne.

Pour ſe faire une idée de ce prodigieux accroiſſement de taxes, de dettes, de richeſſes, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut conſidérer qu'à la mort de *François I* l'Etat devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles ſur l'hôtel-de-ville, et qu'à préſent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis XV*, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-ſept millions de revenu, que ſon ſucceſſeur ne l'était en 1730 avec près de deux cents millions : et cela eſt très-vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-ſept millions numéraires, au marc de vingt-huit livres, font une ſomme plus forte que deux cents millions, à quarante-neuf livres, à quoi ſe montait le revenu du roi en 1730 : et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auſſi les revenus du roi, c'eſt-à-dire de l'Etat, ſont accrus depuis, et l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuſe de 1741, il n'y a pas eu un moment de diſcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une

partie de leur ſyſtème de finance, ainſi que leur philoſophie ; et ſi, dans un Etat purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, l'adminiſtration de la France acquerrait ſon dernier degré de perfection, mais perfection trop voiſine de l'abus dans une monarchie. (*ee*)

Combien d'argent dans le royaume.

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683, et il y en avait environ douze cents en 1730 de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire,

(*ee*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſon *Journal politique*, à l'article du *Syſtème*, dit qu'en Angleterre et en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'eſpèces : mais il eſt avéré que le papier l'emporte beaucoup, et ne ſubſiſte que par la confiance.

N. B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que ſur la confiance qu'ils peuvent, à volonté, être échangés pour de l'argent ; et cette confiance eſt fondée ſur celle que la banque dont ils partent eſt en état de payer à chaque inſtant ceux qui feraient préſentés. La confiance eſt donc précaire, lorſque la maſſe de ces billets ſurpaſſe la ſomme que cette banque peut raſſembler en peu de temps. Les billets font aux emprunts pour les Etats, ce que les billets à vue font aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une ſomme à peu près équivalente à ſa fortune ; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet ſur lui que juſqu'à la concurrence de la ſomme que vous croyez qu'il pourra raſſembler, au moment de votre demande. Ces billets ſont utiles, 1°. parce qu'ils procurent à un Etat une ſomme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il eſt ſûr de ne jamais rembourſer, tant que la confiance durera. 2°. Ils ſervent néceſſairement, en diminuant la néceſſité des tranſports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'Etat comme les particuliers, et à faire baiſſer le taux de ces frais. Mais ils ont un grand déſavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'Etat, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainſi dans un gouvernement éclairé et ſage, on n'en aurait jamais que ce qui eſt néceſſaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.

ſous le miniſtère du cardinal de *Fleuri*, fut preſque le double du numéraire du temps de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un ſixième plus riche en eſpèces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'eſt beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées et miſes en œuvre pour le ſervice et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui en 1690; et vers l'an 1730 on en poſſédait autant que d'eſpèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont *Colbert* ouvrit les ſources, s'eſt accru, lorſque ſes canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes; et cette induſtrie augmente encore tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, et de plus grandes encore que ſous *Louis XIV*, parce que le génie et le commerce ſe fortifient toujours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Veniſe. Nos belles et parantes étoffes ſont

moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'eſt point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux ferait très-miſérable: un peuple qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ferait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'induſtrie s'étant perfectionnée dans les villes s'eſt accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes ſur le ſort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde; et ces murmures ſont preſque par-tout ceux des oiſifs opulens, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il eſt vrai que preſque en tout pays, ſi ceux qui paſſent leurs jours dans les travaux ruſtiques avaient le loiſir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur ſubſtance. Ils déteſteraient la néceſſité de payer des taxes qu'ils ne ſe ſont point impoſées, et de porter le fardeau de l'Etat ſans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'eſt pas du reſſort de l'hiſtoire d'examiner comment le peuple doit contribuer ſans être foulé, et de marquer le point précis, ſi difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'hiſtoire doit faire voir qu'il eſt impoſſible qu'une ville ſoit floriſſante ſans que les campagnes d'alentour ſoient dans l'abondance; car certainement ce ſont ces campagnes qui la nourriſſent. On entend, à des jours

Induſtrie, vraie richeſſe.

réglés dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profeſſion permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de conſommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il eſt évident que les alimens de ce luxe ne ſont fournis que par le travail induſtrieux des cultivateurs; travail toujours chèrement payé.

Culture. On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées. On a fait de nouveaux vins qu'on ne connaiſſait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a ſu donner la couleur, la fève, et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage. Cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits a reçu de prodigieux accroiſſemens, et le commerce des comeſtibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté. Les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater ſur la miſère de la campagne, ont ceſſé alors d'être fondées. D'ailleurs, dans ces plaintes vagues on ne diſtingue pas les cultivateurs, les fermiers d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, et cela eſt ainſi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de ſa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers, où le cultivateur, le fermier, ſoit plus à ſon aiſe que dans quelques provinces de France, et l'Angleterre ſeule peut lui diſputer cet avantage. La taille proportionnelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus ſolides les fortunes des cultivateurs qui poſſèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au néceſſaire

pour

pour travailler; telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre, mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable. (35)

Le moyen ordre s'eſt enrichi par l'induſtrie. Les miniſtres et les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens et les penſions ſont reſtés les mêmes, et le prix des denrées eſt monté à plus du double: c'eſt ce qui eſt arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires ſont partout reſtés ſur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'inveſtiture de ſes Etats, ne paye que ce que ſes prédéceſſeurs payaient du temps de l'empereur *Charles IV* au quatorzième ſiècle, et il n'eſt dû qu'un écu au ſecrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paye du ſoldat eſt reſtée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans: on donne cinq ſous numéraires au fantaſſin, comme on le donnait du temps de *Henri IV*. (36) Aucun de ce grand nombre

(35) En France les mauvaiſes lois ſur les ſucceſſions et les teſtamens, les priviléges multipliés dans le commerce, les manufactures, l'induſtrie, la forme des impôts qui occaſionne de grandes fortunes en finance, celles dont la cour eſt la ſource et qui s'étendent bien au-delà de ce qu'on appelle les grands et les courtiſans, toutes ces cauſes, en entaſſant les biens ſur les mêmes têtes, condamnent à la pauvreté une grande partie du peuple: et cela eſt indépendant du montant réel des impôts.

L'inégalité des fortunes eſt la cauſe de ce mal; et comme le luxe en eſt auſſi un effet néceſſaire, on a pris pour cauſe ce qui n'était qu'un effet d'une cauſe commune.

(36) Ceci n'eſt pas rigoureuſement vrai; les appointemens des places qui donnent du crédit, ou qui ſont néceſſaires à l'adminiſtration, ont

d'hommes ignorans qui vendent leur vie à si bon marché, ne sait qu'attendu le surhaussement des espèces et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de *Henri IV*. S'il le savait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointemens de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin de quelque manière que les finances de l'Etat soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitans un trésor inestimable.

augmenté. Quant à la paye des soldats, quoiqu'elle paraisse la même, à l'exception d'une augmentation d'un sou établie en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites, en nature ou gratuitement, ou à un prix au-dessous de leur valeur. La vie du soldat est non-seulement plus assurée, mais plus douce que celle du cultivateur, et même que celle de beaucoup d'artisans. L'usage de les faire coucher deux dans un lit étroit, et de ne leur payer l'année que sur le pied de trois cents soixante jours, sont peut-être les seules choses dont ils aient réellement à se plaindre. Mais les paysans, les artisans n'ont pas toujours chacun un lit, et ils ne gagnent rien les jours de fêtes.

CHAPITRE XXXI.

Des sciences.

Ce siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence du temps de *Louis XIII* qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France, et les querelles du calvinisme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine que le fut le fanatisme du temps de *Cromwell* en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien système planétaire des Caldéens, oublié depuis si longtemps, cette vérité était condamnée à Rome, et la congrégation du St Office, composée de sept cardinaux, ayant déclaré non-seulement hérétique, mais absurde, le mouvement de la terre sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de soixante et dix ans d'avoir eu raison, il n'y avait pas d'apparence que la vérité put être reçue sur la terre.

Le chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait découvert les lois de la chute des corps : *Torricelli* commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité,

et le monde dans l'ignorance. *Descartes* parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de *Descartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire. (*)

Ce qu'il y avait de romanesque réussit; et le peu de vérités, mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite: car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; et du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre; et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal *Léopold de Médicis*, vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les jours de *Galilée* et dès le temps de *Torricelli*, rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de *Cromwell*, s'assemblèrent pour

(*) Voyez dans les Elémens de philosophie de *Newton* la préface des éditeurs.

chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. *Charles II*, rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir et par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société royale, ou plutôt la société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, et cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce siècle *le siècle des Anglais*, aussi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666, M. *Colbert*, jaloux de cette nouvelle gloire voulut que les Français la partageassent; et à la prière de quelques savans, il fit agréer à *Louis XIV* l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699 comme celle d'Angleterre et comme l'académie française. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Cassini*, *Huyghens* de Hollande, et *Roëmer* de Danemarck par de fortes pensions. *Roëmer* détermina la vîtesse des rayons solaires. *Huyghens* découvrit l'anneau et un des satellites de *Saturne*, et *Cassini* les quatre autres. On doit à *Huyghens*, sinon la première invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvemens, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. (37) On a acquis

(37) *Huyghens* et *Roëmer* quittèrent la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. On proposa, dit-on, à *Huyghens* de rester; mais il refusa, dédaignant de profiter d'une tolérance qui n'aurait été que pour lui. La liberté de penser est un droit; et il n'en voulait pas à titre de grâce.

peu à peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie phyſique, en rejetant tout ſyſtème. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature; une aſtronomie qui ne prédiſait pas les événemens du monde, une médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On étudia dans toutes ſes productions.

La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'obſervatoire qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par *Dominique Caſſini* et par *Picard*. Elle eſt continuée vers le Nord en 1683 par *la Hire*; et enfin *Caſſini* la prolonge en 1700 juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, et il ſuffit pour éterniſer ce ſiècle.

On envoie en 1672 des phyſiciens à la Caïenne faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaiſſance de l'aplatiſſement de la terre, démontré depuis par le grand *Newton*; et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le règne de *Louis XV*.

On fait partir en 1700 *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliothèque royale, déjà nombreuſe, s'enrichit ſous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes; et cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours qu'elle en

contient déjà plus de cent quatre-vingts mille. Il fait r'ouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de France un profeſſeur de droit français. Il ſemble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un ſeul corps des lois de la nation. (38)

Sous lui les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le *Journal des ſavans*, qui commença en 1665, eſt le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, et dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuſe des opinions et des faits. Elle fit à peu près dans l'hiſtoire ce que l'académie des ſciences feſait dans la phyſique; elle diſſipa des erreurs.

(38) Il n'y a pas dans l'Europe une ſeule grande nation qui ait un code de droit civil formant un ſyſtème régulier, et dont toutes les déciſions ſoient des conſéquences de principes liés entr'eux. Par-tout le droit civil eſt un mélange des lois romaines, des codes des nations barbares, de coutumes locales et de lois nouvelles, où ces quatre ſources de déciſions dominent plus ou moins. Aucune grande nation n'a même un code criminel. Les uſages et la collection de lois faites ſucceſſivement, et dans un eſprit ſouvent oppoſé, forment la juriſprudence criminelle de toute l'Europe. Peut-être le moment approche-t-il où les peuples auront enfin de véritables lois: du moins les hommes éclairés, et en état de concevoir et d'exécuter ce grand ouvrage, ne manqueraient point aux ſouverains qui voudraient l'entreprendre.

L'efprit de fageffe et de critique, qui fe communiquait de proche en proche, détruifit infenfiblement beaucoup de fuperftitions. C'eft à cette raifon naiffante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les fimples accufations de forcellerie. On ne l'eût pas ofé fous *Henri IV* et fous *Louis XIII*; et fi depuis 1672 il y a eu encore des accufations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accufés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poifon. (*ff*)

Sorciers. Il était très-commun auparavant d'éprouver les forciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes; s'ils furnageaient, ils étaient convaincus. Plufieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; et elles continuèrent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était forcier; et les amulettes, les anneaux conftellés étaient en ufage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les fources, les tréfors et les voleurs, paffaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait prefque perfonne qui ne fe fît tirer fon horofcope. On

(*ff*) En 1609 fix cents forciers furent condamnés, dans le reffort du parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. *Nicolas Remi*, dans fa Démonolatrie, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des forciers dans la feule Lorraine. Le fameux curé *Louis Gofridi*, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était forcier, et les juges l'avaient cru.

C'eft une chofe honteufe que le père *le Brun*, dans fon traité des *pratiques fuperftitieufes*, admette encore de vrais fortiléges : il va même jufqu'à dire, page 524, que le parlement de Paris reconnaît des fortiléges; il fe trompe : le parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets furnaturels opérés par le diable. Le livre de dom *Calmet* fur les vampires et fur les apparitions a paffé pour un délire; mais il fait voir combien l'efprit humain eft porté à la fuperftition.

n'entendait parler que de fecrets magiques; prefque tout était illufion. Des favans, des magiftrats avaient écrit férieufement fur ces matières. On diftinguait parmi les auteurs une claffe de démonographes. Il y avait des règles pour difcerner les vrais magiciens, les vrais poffédés d'avec les faux; enfin jufque vers ces temps-là on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Superftitions. Les idées fuperftitieufes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On ofait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernoulli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partifans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un figne de la colère divine, parce que cette chevelure eft éternelle; mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne font éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raifon ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

Philofophie néceffaire. On ne croirait pas que les fouverains euffent obligations aux philofophes. Cependant il eft vrai que cet efprit philofophique, qui a gagné prefque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des fouverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des fchifmes, n'en ont point caufé. Si on a dit que les peuples feraient heureux quand ils auraient

des philosophes pour rois, il est très-vrai de dire que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévènes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à *St Médard*, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'Etat; les miracles de *St Médard* eussent été accrédités par les plus considérables citoyens; et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévènes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; et la gloire du siècle en est plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des beaux arts.

La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la

France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* et *Ovide*; les avocats *St Augustin* et *St Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de *Malherbe* fesaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de *Thou*, un chancelier de l'*Hospital*, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encore recommandable que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté. Eloquence.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de Lingendes.

ſon temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le ſurpaſſèrent. L'oraiſon funèbre de *Charles-Emmanuel* duc de Savoie, ſurnommé *le grand* dans ſon pays, prononcée par *Lingendes* en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que *Fléchier* long-temps après en prit l'exorde tout entier auſſi-bien que le texte et pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funèbre du vicomte de *Turenne*.

Balzac. *Balzac* en ce temps-là donnait du nombre et de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai que ſes lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier cardinal de *Retz*: „ Vous venez de „ prendre le ſceptre des rois et la livrée des „ roſes. „ Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de ſenteur: „ Je me ſauve „ à la nage dans ma chambre au milieu des „ parfums. „ Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes qu'on admira *Balzac* dans ſon temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et néceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des paroles; et même pour l'avoir employée ſouvent hors de ſa place.

Voiture. *Voiture* donna quelque idée des grâces légères de ce ſtyle épiſtolaire, qui n'eſt pas le meilleur, puiſqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage, que deux tomes de lettres dans leſquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes; c'eſt plutôt un abus qu'un uſage de l'eſprit.

La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme conſtante. On en était redevable à l'académie françaiſe, et ſur-tout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; et il s'y trouve peu d'expreſſions et de tours qui aient vieilli. *Vaugelas.*

Olivier Patru, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; et quoiqu'il ne paſſât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau. *Patru.*

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un eſprit de juſteſſe et de préciſion, fut le petit recueil des *Maximes de François duc de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que l'*amour-propre eſt le mobile de tout*, cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés qu'elle eſt preſque toujours piquante. C'eſt moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penſer et à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres. *Le duc de la Rochefoucauld.*

Mais le premier livre de génie, qu'on vit en proſe, fut le recueil des *Lettres provinciales* en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées. Il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altère ſouvent *Paſcal.*

les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon fils du célèbre *Buſſy* m'a dit qu'ayant demandé à monſieur de *Meaux* quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, *Boſſuet* lui répondit : *Les lettres provinciales.* Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorſque les jéſuites ont été abolis et les objets de leurs diſputes mépriſés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres, ne corrigèrent pas d'abord le ſtyle lâche, diffus, incorrect et découſu, qui depuis long-temps était celui de preſque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Bourdaloue. Un des premiers, qui étala dans la chaire une raiſon toujours éloquente, fut le père *Bourdaloue* vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père *Maſſillon*, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du ſiècle, mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtyle plus nerveux que fleuri, ſans aucune imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher; et jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait-il à ſouhaiter qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coutume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-temps ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout

ſon diſcours ſur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtère. Le texte devient une eſpèce de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes qui, comme la morale, n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverſe, eſt encore une coutume gênante, que le père *Bourdaloue* trouva introduite, et à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par *Boſſuet*, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand-homme, s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe à épouſer mademoiſelle *Des-Vieux*, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie et pour cette eſpèce d'éloquence qui le caractériſe, ſe montrèrent de ſi bonne heure que ſes parens et ſes amis le déterminèrent à ne ſe donner qu'à l'Egliſe. Mademoiſelle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même : préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. (*gg*) Il avait prêché aſſez jeune devant le roi et la reine-mère en 1662, long-temps avant que le père *Bourdaloue* fût connu. Ses diſcours ſoutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchaſſent du ſublime, eurent un ſi grand ſuccès que le roi fit écrire en ſon nom à ſon père, intendant de Soiſſons, pour le féliciter d'avoir un tel fils. *Boſſuet.*

(*gg*) Voyez le catalogue des écrivains à l'article *Boſſuet*.

Cependant, quand *Bourdaloue* parut, *Boſſuet* ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraiſons funèbres, genre d'éloquence, qui demande de l'imagination et une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poéſie, dont il faut toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'oraiſon funèbre de la reine-mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce diſcours n'était pas encore digne de lui ; et il ne fut pas imprimé, non plus que ſes ſermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre veuve de *Charles I*, qu'il fit en 1669, parut preſqu'en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pièces d'éloquence ſont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'eſt en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage. L'éloge funèbre de *Madame*, enlevée à la fleur de ſon âge et morte entre ſes bras, eut le plus grand et le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour: il fut obligé de s'arrêter après ces paroles: *O nuit déſaſtreuſe ! nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle: Madame ſe meurt, Madame eſt morte etc.* L'auditoire éclata en ſanglots ; et la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs et par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque temps après en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. Il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son *Diſcours*

Diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle, compoſé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le ſyſtème qu'il adopte pour concilier la chronologie des juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les ſavans, ſon ſtyle n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majeſtueuſe dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroiſſement et la chute des grands empires ; et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et dont il juge les nations.

Preſque tous les ouvrages qui honorèrent ce ſiècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* eſt de ce nombre. *Fénélon*, le diſciple, l'ami de *Boſſuet*, et depuis devenu malgré lui ſon rival et ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui ſubſtitue une proſe cadencée à la verſification. Il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman comme monſieur de *Meaux* avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et ſur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre-humain ; morale entièrement négligée dans preſque toutes les inventions fabuleuſes. On a cru qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de thèmes et d'inſtruction au duc de Bourgogne et aux autres enfans de France, dont il fut précepteur ; ainſi que *Boſſuet* avait fait ſon *Hiſtoire univerſelle* pour l'éducation de *Monſeigneur*. Mais ſon neveu le marquis de *Fénélon*, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a aſſuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calypſo* et d'*Eucharis* euſſent été les *Fénélon.*

premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorſqu'il fut relégué dans ſon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un ſtyle qui n'était qu'à lui, et qui coulait de ſource avec abondance. J'ai vu ſon manuſcrit original: il n'y a pas dix ratures. Il le compoſa en trois mois au milieu de ſes malheureuſes diſputes ſur le quiétiſme; ne ſe doutant pas combien ce délaſſement était ſupérieur à ces occupations. On prétend qu'un domeſtique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer: ſi cela eſt, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe; mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV. Séſoſtris* qui triomphait avec trop de faſte, *Idoménée* qui établiſſait le luxe dans Salente et qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du roi; quoiqu'après tout il ſoit impoſſible d'avoir chez ſoi le ſuperflu que par la ſurabondance des arts de la première néceſſité. Le marquis de *Louvois* ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté, ſous le nom de *Protéſilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui ſervaient l'Etat et non le miniſtre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent ſon trône dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtyle harmonieux, qui

inſinue d'une manière ſi tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, laſſés de tant de guerres, virent avec une conſolation maligne une ſatire dans un livre fait pour enſeigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaiſe. Il eſt vrai qu'après la mort de ce monarque ſi craint, ſi envié, ſi reſpecté de tous, et ſi haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a ceſſé de s'aſſouvir des alluſions prétendues qui cenſuraient ſa conduite, les juges d'un goût ſévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les deſcriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un ſiècle floriſſant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de *la Bruyère*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un ſtyle rapide, concis, nerveux, des expreſſions pittoreſques, un uſage tout nouveau de la langue, mais qui n'en bleſſe pas les règles, frappèrent le public; et les alluſions qu'on y trouvait en foule achevèrent le ſuccès. Quand *la Bruyère* montra ſon ouvrage manuſcrit à M. de *Maleſieux*, celui-ci lui dit: *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis.* Ce livre baiſſa dans l'eſprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut paſſée. Cependant, comme il y a des choſes de tous les temps et de tous les lieux, il eſt à croire qu'il ne ſera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de *la Bruyère*

La Bruyère.

R 2

en ont produit davantage. Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des choſes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe et qui inſtruiſe à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces juſque ſur la philoſophie fut encore une choſe nouvelle, dont le livre *des Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philoſophie eſt l'ordre, la clarté et ſur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimère des tourbillons de *Deſcartes*.

Bayle. Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produiſit *Bayle* en donnant une eſpèce de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave et de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici *Bayle* parmi les auteurs qui ont honoré le ſiècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expreſſément qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiècle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie ſingulières ou neuves qui le caractériſent et qui le diſtinguent des autres ſiècles. L'éloquence de *Boſſuet* et de *Bourdaloue*, par exemple,

n'était et ne pouvait être celle de *Cicéron*: c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque choſe approche de l'orateur romain, ce ſont les trois mémoires que *Péliſſon* compoſa pour *Fouquet*. Ils ſont dans le même genre que pluſieurs oraiſons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traité ſolidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante. *Péliſſon.*

Nous avons eu des hiſtoriens, mais point de *Tite-Live*. Le ſtyle de la *Conſpiration de Veniſe* eſt comparable à celui de *Salluſte*. On voit que l'abbé de St *Réal* l'avait pris pour modèle; et peut-être l'a-t-il ſurpaſſé. Tous les autres écrits dont on vient de parler ſemblent être d'une création nouvelle. C'eſt-là ſur-tout ce qui diſtingue cet âge illuſtre; car pour des ſavans et des commentateurs, le ſeizième et le dix-ſeptième ſiècle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé. *St Réal.*

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en proſe n'auraient probablement jamais exiſté, s'ils n'avaient été précédés par la poéſie? c'eſt pourtant la deſtinée de l'eſprit humain dans toutes les nations: les vers furent par-tout les premiers enfans du génie et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples ſont ce qu'eſt chaque homme en particulier. *Platon* et *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un paſſage noble et ſublime de proſe françaiſe, quand on ſavait par cœur le peu de belles ſtances que laiſſa *Malherbe*; et il y a grande apparence que ſans *Pierre Corneille*, le génie des proſateurs ne ſe ferait pas développé. *Le grand Corneille.*

Cet homme eſt d'autant plus admirable qu'il

n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés; et pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompensait de méprisables écrivains qui d'ordinaire sont rampans; et par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protège sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux et le cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le Cid. Je remarquerai seulement que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre *Corneille* et *Scudéri*, eut trop de complaisance pour le cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de son père, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le seul ouvrage de *Corneille* que le cardinal de *Richelieu* voulut rabaisser. L'abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce ministre désapprouva *Polyeucte*.

Le Cid, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Castro*, (*hh*) et en plusieurs

(*hh*) Il y avait deux tragédies espagnoles sur ce sujet. Le Cid de *Guillain de Castro*, et l'Honrador de su padre de *Jean-Baptiste Diamante*. *Corneille* imita autant de scènes de *Diamante* que de *Castro*.

endroits une traduction. Cinna qui le suivit était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de *Condé*, qui disait que le grand *Condé* à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de Cinna, versa des larmes à ces paroles d'*Auguste*.

Je suis maître de moi, comme de l'univers;
Je le suis, je veux l'être. O siècles! ô mémoire!
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous!
Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* fesant pleurer le grand *Condé* d'admiration est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand-homme; ainsi que les fautes considérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, et sur-tout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* et *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué. *Racine.*

La raiſon en eſt que *Racine* dans tous ſes ouvrages, depuis ſon Alexandre, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop ſouvent à tous ces devoirs. *Racine* paſſa de bien loin et les Grecs et *Corneille* dans l'intelligence des paſſions, et porta la douce harmonie de la poéſie, ainſi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignèrent à la nation à penſer, à ſentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſévères pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de perſonnes en France, du temps du cardinal de *Richelieu*, capables de diſcerner les défauts du Cid; et en 1702, quand Athalie, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez madame la ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand-homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première perſonne de ſon ſiècle pour le ſtyle épiſtolaire, et ſur-tout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin.* Elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt.* Il faut du temps pour que les réputations mûriſſent.

Molière. La ſingulière deſtinée de ce ſiècle rendit *Molière* contemporain de *Corneille* et de *Racine*. Il n'eſt pas vrai que *Molière*, quand il parut, eût trouvé le théâtre abſolument dénué de bonnes comédies.

Corneille lui-même avait donné le Menteur, pièce de caractère et d'intrigue, priſe du théâtre eſpagnol comme le Cid; et *Molière* n'avait encore fait paraître que deux de ſes chefs-d'œuvre, lorſque le public avait la Mère coquette de *Quinault*, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle eſt de 1664; c'eſt la première comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands ſeigneurs de la cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux, et cette envie dominante de ſe faire valoir, juſqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-temps. *Molière* l'attaqua ſouvent; et il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affectation des *précieuſes*, du pédantiſme des *femmes ſavantes*, de la robe et du latin des médecins. *Molière* fut, ſi on oſe le dire, un légiſlateur des bienſéances du monde. Je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiècle; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de *Corneille* et de *Racine*, les perſonnages de *Molière*, les ſymphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation, et (puiſqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Boſſuet* et des *Bourdaloue* ſe feſaient entendre à *Louis XIV*, à *Madame* ſi célèbre par ſon goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert* et à cette foule d'hommes

fupérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne fe retrouvera plus, où un duc de *la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, au fortir de la converfation d'un *Pafcal* et d'un *Arnaud*, allait au théâtre de *Corneille*.

Boileau. *Defpréaux* s'élevait au niveau de tant de grands-hommes, non point par fes premières fatires, car les regards de la poftérité ne s'arrêteront point fur les *embarras de Paris*, et fur les noms des *Caffaignes* et des *Cotins;* mais il inftruifait cette poftérité, par fes belles épîtres, et fur-tout par fon Art poétique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine. *La Fontaine*, bien moins châtié dans fon ftyle, bien moins correct dans fon langage, mais unique dans fa naïveté et dans les grâces qui lui font propres, fe mit, par les chofes les plus fimples, prefqu'à côté de ces hommes fublimes.

Quinault. *Quinault*, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aifé, fut digne d'être placé avec tous ces illuftres contemporains. On fait avec quelle injuftice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir facrifié aux grâces. Il chercha en vain toute fa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eft qu'on retienne fes vers. On fait par cœur des fcènes entières de *Quinault;* c'eft un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La mufique françaife eft demeurée dans une fimplicité qui n'eft plus du goût d'aucune nation. Mais la fimple et belle nature, qui fe montre fouvent dans *Quinault* avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui poffèdent notre langue et qui ont

le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ferait reçu! mais *Quinault* était moderne.

Tous ces grands-hommes furent connus et protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême fimplicité, pouffée jufqu'à l'oubli de foi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; et il reçut dans fa vieilleffe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré fon génie, prefque auffi fimple que les héros de fes fables. Un prêtre de l'oratoire, nommé *Pouget*, fe fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs fi innocentes, comme s'il eût parlé à la *Brinvilliers* et à la *Voifin*. Ses contes ne font que ceux du *Pogge*, de l'*Ariofte* et de la reine de Navarre. Si la volupté eft dangereufe, ce ne font pas des plaifanteries qui infpirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* fon aimable fable *des animaux malades de la pefte*, qui s'accufent de leurs fautes: on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours: et un animal innocent eft dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices et l'inftruction des fiècles à venir, il fe forma une foule d'efprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amufement des honnêtes gens, ainfi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Pouffin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* et des *Vanlo*.

Cependant, vers la fin du règne de *Louis XIV*, *La Motte.* deux hommes percèrent la foule des génies médiocres,

et eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdart*, (*ii*) homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie, et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après ; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang.

Rousseau. L'autre était *Rousseau*, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte*; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses pseaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de *Racine*. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réussit bien moins dans les opéra qui demandent de la sensibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales qui veulent de la vérité ; tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une

(*ii*) Voyez le catalogue des écrivains à l'article *la Motte*.

mode passagère. Quelques - unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de *Despréaux*, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie, soit que son principal mérite, consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable, et trop mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens ; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres, et à peu près vers le temps de la mort de *Louis XIV*, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché : elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands-hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on sait. Enfin, une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de *Louis XIV* a donc en tout la destinée des siècles de *Léon X*, d'*Auguste*, d'*Alexandre*. Les terres

qui firent naître dans ces temps illuſtres tant de fruits du génie avaient été long-temps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les cauſes morales et dans les cauſes phyſiques la raiſon de cette tardive fécondité, ſuivie d'une longue ſtérilité. La véritable raiſon eſt que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas ſont faits, alors les génies ſe développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talens. Chaque artiſte ſaiſit en ſon genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui-même, ſavoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, ſont en petit nombre. Les ſujets et les embelliſſemens propres aux ſujets ont des bornes bien plus reſſerrées qu'on ne penſe. L'abbé *du Bos*, homme d'un très-grand ſens, qui écrivait ſon traité ſur la poéſie et ſur la peinture vers l'an 1714, trouva que dans toute l'hiſtoire de France il n'y avait de vrai ſujet de poëme épique que la deſtruction de la ligue par *Henri le grand.* Il devait ajouter que les embelliſſemens de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième et du ſeizième ſiècle, étant proſcrits parmi les Français, les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monſtres, les ſortiléges, les métamorphoſes, les aventures romaneſques n'étant plus de ſaiſon, les beautés propres au poëme épique ſont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il ſe trouve jamais quelque artiſte qui

s'empare des ſeuls ornemens convenables au temps, au ſujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en eſt de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paſſions tragiques et les grands ſentimens puiſſent ſe varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ſes bornes.

La haute comédie a les ſiennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences, qui ſont dans les caractères des hommes, peuvent être maniées auſſi heureuſement que les grands ſujets. Les nuances à la vérité ſont innombrables, mais les couleurs éclatantes ſont en petit nombre; et ce ſont ces couleurs primitives qu'un grand artiſte ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et ſur-tout celle des oraiſons funèbres, ſont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des miſères et des faibleſſes humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On eſt réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre ſuffiſant de fables étant compoſé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et preſque dans les mêmes aventures. Ainſi donc le génie n'a qu'un ſiècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les ſujets ſe renouvellent ſans ceſſe, comme l'hiſtoire, les obſervations phyſiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un eſprit commun, peuvent plus aiſément ſe ſoutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la ſculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artiſtes. Car on peut en peinture et en ſculpture traiter cent fois les mêmes ſujets: on peint encore la ſainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce ſujet toute la ſupériorité de ſon art: mais on ne ferait pas reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'Art poétique, le Tartuffe.

Il faut encore obſerver que le ſiècle paſſé ayant inſtruit le préſent, il eſt devenu ſi facile d'écrire des choſes médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles; et ce qui eſt encore bien pis, de livres ſérieux inutiles: mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu néceſſaire dans une ville immenſe, opulente et oiſive, où une partie des citoyens s'occupe ſans ceſſe à amuſer l'autre, il ſe trouve de temps en temps d'excellens ouvrages, ou d'hiſtoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délaſſe toutes ſortes d'eſprits.

La nation françaiſe eſt de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue eſt devenue la langue de l'Europe: tout y a contribué; les grands auteurs du ſiècle de *Louis XIV*, ceux qui les ont ſuivis, les paſteurs calviniſtes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un *Bayle* ſur-tout, qui écrivant en Hollande, s'eſt fait lire de toutes les nations; un *Rapin de Thoyras*, qui a donné en français la ſeule bonne hiſtoire d'Angleterre; (*) un *Saint-Evremond*, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la ducheſſe de *Mazarin*, à qui l'on ambitionnait de plaire; Mme d'*Olbreuſe* devenue ducheſſe de *Zell*, qui porta en Allemagne toutes les grâces de ſa patrie. L'eſprit de ſociété eſt le partage naturel des Français: c'eſt un mérite et un plaiſir dont les autres peuples ont ſenti le beſoin. La langue françaiſe eſt de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicateſſe tous les objets de la converſation des honnêtes gens, et par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'eſprit, comme la muſique, la peinture, la ſculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme *le ſiècle de Louis XIV*. La muſique était au berceau: quelques chanſons languiſſantes, quelques airs de violon, de guitare et de téorbe, la plupart même compoſés en Eſpagne, étaient tout ce qu'on connaiſſait. *Lulli* étonna par ſon goût et par ſa ſcience. Il fut le premier en France qui fit des baſſes, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ſes compoſitions, qui

Muſique.

Lulli.

(*) Celle de M. *Hume* n'avait pas encore paru.

paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples et ſi aiſées. Il y a de nos jours mille perſonnes qui ſavent la muſique, pour une qui la ſavait du temps de *Louis XIII*; et l'art s'eſt perfectionnée dans cette progreſſion. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; et Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la muſique de la France.

Les connaiſſances qui appartiennent à la muſique et aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès que ſur la fin du règne de *Louis XIV* on a inventé l'art de noter la danſe; de ſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire qu'on danſe à livre ouvert.

Architecture. Nous avions eu de très-grands architectes, du temps de la régence de *Marie de Médicis*. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toſcan, pour honorer ſa patrie, et pour embellir la nôtre. Le même de *Broſſe*, dont nous avons le portail de S[t] Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de *Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'eſprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais royal, en eſt la preuve. Nous conçûmes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, qui fait tant déſirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont conſtruit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui ſatisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des Vitruves, il faut que les *Auguſtes* les emploient.

Il faut auſſi que les magiſtrats municipaux ſoient animés par le zèle et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands, comme le préſident *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal conſtruit et mal ſitué; cette place ſi petite et ſi irrégulière, qui n'eſt célèbre que par des gibets et de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le ſein de tous les arts.

La peinture commença ſous *Louis XIII* avec *le Pouſſin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie: mais ſans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le deſſin et dans la compoſition, nous avons eu plus de trente peintres, qui ont laiſſé des morceaux très-dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartemens qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite. J'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaſte ouvrage de peinture que le plafond de *le Moine* à Verſailles; et je ne Peinture.

ſais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis *Vanloo*, qui chez les étrangers même paſſait pour le premier de ſon temps.

Académie de peintres français à Rome. Non-ſeulement *Colbert* donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667 il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y ſont inſtruits et entretenus aux frais du roi. Ils y deſſinent les antiques. Ils étudient *Raphaël* et *Michel Ange*. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le déſir de l'imiter ; et on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-dœuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

Sculpture. C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé ; et dans l'art de jeter en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du cardinal de *Richelieu* trop peu montré au public, dans la chapelle de ſorbonne, la ſtatue équeſtre de *Louis XIV*, faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercure* dont *Louis XV* a fait préſent au roi de Pruſſe, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il eſt à croire que ces productions

de nos jours ſeraient miſes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, ſur la fin du règne de *Louis XIII*. C'eſt maintenant une choſe admirable que ces poinçons et ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre hiſtorique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artiſtes. Il y en a pour deux millions, et la plupart ſont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réuſſi dans l'art de graver Gravure. les pierres précieuſes. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniſer par le moyen des planches en cuivre, de tranſmettre facilement à la poſtérité toutes les repréſentations de la nature et de l'art, était encore très-informe en France avant ce ſiècle. C'eſt un des arts des plus agréables et des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième ſiècle ; et il a été pouſſé plus loin en France que dans le lieu même de ſa naiſſance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eſtampes du roi ont été ſouvent un des plus magnifiques préſens qu'il ait fait aux ambaſſadeurs. La ciſelure en or et en argent, qui dépend du deſſin et du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme ſoit capable.

Après avoir ainſi parcouru tous ces arts, qui Chirurgie. contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'Etat, ne paſſons pas ſous ſilence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les nations du monde : je veux

parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avait guère d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires : il en fournissait tous ses voisins; et je tiens du célèbre *Cheselden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres en 1715 les instrumens de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre, et sous le fameux *Boerhaave* (*ii*) en Hollande; mais il arriva à la médecine comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siècle, qui commença au temps du cardinal de *Richelieu*, et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; et s'il l'est en quelques genres, il restera le modèle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

(*ii*) Chez les Hollandais la diphtongue *oe* se prononce *ou*.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux arts en Europe du temps de Louis XIV.

NOUS avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire, que les désastres publics dont elle est composée, et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes lois, les instituts, les monumens produits par les sciences et par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pélerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII* et de *Boniface VIII*; ils admirent les temples que les *Bramante* et les *Michel Ange* ont élevés, les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini*; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* et le *Tasse*; et ils respectent la cendre de *Galilée*. En Angleterre on parle un moment de *Cromwell*; on ne s'entretient plus des guerres de la *Rose blanche*; mais on étudie *Newton* des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre-humain*, et on le serait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'Etat honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands-hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle

Pourquoi ce siècle est celui de *Louis XIV*.

celui de *Louis XIV*, non-feulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois fes contemporains enfemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, et à quelques années après lui; c'eft en effet dans cet efpace de temps que l'efprit humain a fait les plus grands progrès.

Milton. Les Anglais ont plus avancé vers la perfection prefqu'en tous les genres, depuis 1660 jufqu'à nos jours, que dans tous les fiècles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton.* Il eft vrai que plufieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans fes peintures, fon paradis des fots, fes murailles d'albâtre qui entourent le paradis terreftre; fes diables qui de géans qu'ils étaient fe transforment en pygmées pour tenir moins de place au confeil, dans une grande falle toute d'or bâtie en enfer: les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties fe rejoignent foudain. On fe plaint de fes longueurs, de fes répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide* ni *Héfiode*, dans fa longue defcription de la manière dont la terre, les animaux et l'homme furent formés. On cenfure fes differtations fur l'aftronomie qu'on croit trop fèches, et fes inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleufes, plus dégoûtantes que fortes; telles font une longue chauffée fur le chaos; le péché et la mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans

de leur incefte; et la mort *qui lève le nez pour renifler à travers l'immenfité du chaos; le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui fent les cadavres;* cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de fa maffue pétrifique fur le froid et fur le fec; ce froid et ce fec, avec le chaud et l'humide, qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduifent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'eft épuifé fur les critiques, mais on ne s'épuife pas fur les louanges. *Milton* refte la gloire et l'admiration de l'Angleterre: on le compare à *Homère*, dont les défauts font auffi grands; et on le met au-deffus du *Dante*, dont les imaginations font encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poëtes agréables qui *Dryden.* décorèrent le règne de *Charles II*, comme les *Waller*, les comtes de *Dorfet* et de *Rochefter*, le duc de *Buckingham*, etc. on diftingue le célèbre *Dryden*, qui s'eft fignalé dans tous les genres de poéfie: fes ouvrages font pleins de détails naturels à la fois et brillans, animés, vigoureux, hardis, paffionnés; mérite qu'aucun poëte de fa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a furpaffé. Si *Pope*, qui eft venu *Pope.* après lui, n'avait pas fur la fin de fa vie fait fon *Effai fur l'homme*, il ne ferait pas comparable à *Dryden.*

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaife; c'eft-là, ce me femble, le plus grand mérite de fes poëtes.

Il y a une autre forte de littérature variée, qui *Addiffon.* demande un efprit plus cultivé et plus univerfel; c'eft

celle qu'*Addiſſon* a poſſédée ; non-ſeulement il s'eſt immortaliſé par ſon Caton, la ſeule tragédie anglaiſe écrite avec une élégance et une nobleſſe continue ; mais ſes autres ouvrages de morale et de critique reſpirent le goût ; on y voit par-tout le bon ſens paré des fleurs de l'imagination ; ſa manière d'écrire eſt un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen *Swift* pluſieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'eſt *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraiſons funèbres ; ce n'eſt pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les égliſes ; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-groſſière à Londres avant *Charles II*, ſe forma tout d'un coup. L'évêque *Burnet* avoue dans ſes mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils ſurpaſſé leurs maîtres : leurs ſermons ſont moins compaſſés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il eſt encore remarquable que ces inſulaires ſéparés du reſte du monde, et inſtruits ſi tard, aient acquis pour le moins autant de connaiſſances de l'antiquité qu'on en a pu raſſembler dans Rome, qui a été ſi long-temps le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Egypte ; il n'y a point de Perſan qui ait connu la religion de *Zoroaſtre* comme le ſavant *Hyde*. L'hiſtoire de *Mahomet* et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'anglais *Sale*, qui a voyagé ſi utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été ſi fortement combattue, et défendue ſi ſavamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII*

juſqu'à *Cromwell* on avait diſputé et combattu comme cette ancienne eſpèce de gladiateurs qui deſcendaient dans l'arène, un cimeterre à la main, et un bandeau ſur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles ; et quand depuis la reſtauration juſqu'à nos jours on a attaqué tout le chriſtianiſme preſque chaque année, ces diſputes n'ont pas excité le moindre trouble ; on n'a répondu qu'avec la ſcience : autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'eſt ſur-tout en philoſophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agiſſait plus de ſyſtèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient diſparaître depuis long-temps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : *Boyle* paſſa ſa vie à en faire. Ce n'eſt pas ici le lieu d'une diſſertation phyſique ; il ſuffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* eſt le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les élémens de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les aſtres ſont retenus dans leur cours. Il eſt le premier qui ait vu en effet la lumière ; avant lui on ne la connaiſſait pas. (*) *Newton.*

Ses principes mathématiques, où règne une phyſique toute nouvelle et toute vraie, ſont fondés ſur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il

(*) Voyez l'avertiſſement des éditeurs pour le volume des œuvres phyſiques.

avait fait à vingt-quatre ans. C'eſt ce qui a fait dire à un grand philoſophe, au ſavant *Halley*, qu'*il n'eſt pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.*

Une foule de bons géomètres, de bons phyſiciens, fut éclairée par ſes découvertes, et animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer eut, quoique ſimple aſtronome, le commandement d'un vaiſſeau du roi en 1698. C'eſt ſur ce vaiſſeau qu'il détermina la poſition des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la bouſſole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaiſon que le paſſage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choſes devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites, eſt encore une preuve de la prodigieuſe ſupériorité de notre ſiècle ſur les anciens. *Boileau* en France, le chevalier *Temple* en Angleterre, s'obſtinaient à ne pas reconnaître cette ſupériorité : ils voulaient dépriſer leur ſiècle pour ſe mettre eux-mêmes au-deſſus de lui. Cette diſpute entre les anciens et les modernes eſt enfin décidée, du moins en philoſophie. Il n'y a pas un ancien philoſophe qui ſerve aujourd'hui à l'inſtruction de la jeuneſſe chez les nations éclairées.

Locke bien au-deſſus de *Platon*.

Locke ſeul ſerait un grand exemple de cet avantage que notre ſiècle a eu ſur les plus beaux âges de la

Grèce. Depuis *Platon* juſqu'à lui il n'y a rien : perſonne dans cet intervalle n'a développé les opérations de notre ame : et un homme qui ſaurait tout *Platon*, et qui ne ſaurait que *Platon*, ſaurait peu et ſaurait mal.

C'était à la vérité un grec éloquent ; ſon apologie de *Socrate* eſt un ſervice rendu aux ſages de toutes les nations ; il eſt juſte de le reſpecter, puiſqu'il a rendu ſi reſpectable la vertu malheureuſe, et les perſécuteurs ſi odieux. On crut long-temps que ſa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaiſe métaphyſique ; on en fit preſque un père de l'Egliſe, à cauſe de ſon *Ternaire* que perſonne n'a jamais compris. Mais que penſerait-on aujourd'hui d'un philoſophe qui nous dirait qu'une matière eſt *l'autre*, que le monde eſt une figure de douze pentagones, que le feu qui eſt une pyramide eſt lié à la terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempſycoſes de l'ame, en diſant que le ſommeil naît de la veille, la veille du ſommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant ? Ce ſont-là les raiſonnemens qu'on a admirés pendant tant de ſiècles ; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke ſeul a développé *l'entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités ; et ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités ſont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier ſiècle l'emporte ſur tous les autres, on peut jeter les yeux ſur l'Allemagne et ſur le Nord. Un *Hevelius* à Dantzick *Hevelius.* eſt le premier aſtronome qui ait bien connu la planète de la lune ; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands-hommes que cet âge

a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de *Louis XIV*. *Hevelius* perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Munificence singulière de *Louis XIV* envers *Hevelius*.

Mercator dans le Holstein fut en géométrie le précurseur de *Newton* ; les *Bernoulli* en Suisse ont été les dignes disciples de ce grand-homme. *Leibnitz* passa quelque temps pour son rival.

Leibnitz.

Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipsick : il mourut en sage à Hanovre, adorant un Dieu comme *Newton*, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe : historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude : métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique ; poëte latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, et pour faire douter quelque temps entre *Newton* et lui. (*)

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre, à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Egypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes ; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

entre les philosophes ne fut plus universelle ; *Leibnitz* servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe malgré les guerres, et malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels ; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin *Boerhaave* était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers, et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations ; les véritables savans dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits répandue par-tout et par-tout indépendante. Cette correspondance dure encore ; elle est une des consolations des maux que l'ambition et la politique répandent sur la terre.

L'Italie dans ce siècle a conservé son ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Tasses*, ni de nouveaux *Raphaëls*. C'est assez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera*, et ensuite les *Zappi*, les *Filicaia* ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La Mérope de *Maffei*, et les ouvrages dramatiques de *Metastasio* sont de beaux monumens du siècle.

L'étude de la vraie physique, établie par *Galilée*, s'est toujours soutenue malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les *Cassini*, les *Viviani*, les *Manfredi*, les *Bianchini*, les *Zanotti* et tant d'autres ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays ; et quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre, les

écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts, autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'effor à l'efprit chez d'autres nations. Ce fiècle fur-tout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe enfemble; et plus on a déterré de ces monumens, plus la fcience s'eft étendue.

On doit ces progrès à quelques fages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, prefque tous long-temps obfcurs et fouvent perfécutés: ils ont éclairé et confolé la terre, pendant que les guerres la défolaient. On peut trouver ailleurs des liftes de tous ceux qui ont illuftré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger ferait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illuftres. Il fuffit ici d'avoir fait voir que dans le fiècle paffé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédens.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXV.

Affaires eccléfiaftiques. Difputes mémorables.

Des trois ordres de l'Etat, le moins nombreux eft l'Eglife; et ce n'eft que dans le royaume de France que le clergé eft devenu un ordre de l'Etat. C'eft une chofe auffi vraie qu'étonnante, on l'a déjà dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'Etat, eft celui qui a toujours exigé du fouverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conferver à la fois l'union avec le fiége de Rome, et foutenir les libertés de l'Eglife gallicane, qui font les droits de l'ancienne Eglife; favoir faire obéir les évêques comme fujets, fans toucher aux droits de l'épifcopat; les foumettre en beaucoup de chofes à la jurifdiction féculière, et les laiffer juges en d'autres; les faire contribuer aux befoins de l'Etat, et ne pas choquer leurs priviléges: tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que *Louis XIV* eut prefque toujours.

Evêques non-prêtres.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne fouffrit plus enfin, ni que les féculiers poffédaffent des bénéfices, fous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres euffent des évêchés, comme le cardinal *Mazarin* qui avait poffédé l'évêché de Metz, n'étant pas même fous-diacre, et le duc de *Verneuil* qui en avait auffi joui étant féculier.

Ce que payait au roi le clergé de France et des

villes conquiſes allait, année commune, à environ deux millions cinq cents mille livres; et depuis, la valeur des eſpèces ayant augmenté numériquement, ils ont ſecouru l'Etat d'environ quatre millions par année, ſous le nom de décimes, de ſubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilége de *don gratuit* ſe ſont conſervés comme une trace de l'ancien uſage où étaient tous les ſeigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les beſoins de l'Etat. Les évêques et les abbés étant ſeigneurs de fiefs, par un ancien abus, ne devaient que des ſoldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres ſeigneurs. Lorſque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conſerva l'uſage d'aider l'Etat par des dons gratuits. (39)

Don gratuit.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'aſſemble

(39) En France le clergé eſt exempt, comme la nobleſſe, des tailles et de quelques-uns des droits d'aides. La nobleſſe était cenſée remplacer les impôts par ſon ſervice perſonnel, et le clergé par ſes prières. Pendant quelque temps on demanda au pape la permiſſion d'impoſer des décimes ſur le clergé, toujours ſous le prétexte de combattre les infidèles ou les hérétiques. Enfin l'uſage de s'adreſſer au clergé aſſemblé, et de ſe paſſer du conſentement de Rome, a prévalu: mais pour ménager Rome qui excommuniait, il n'y a pas encore long-temps, chaque jeudi-ſaint, les ſouverains qui obligeaient le clergé à contribuer aux charges publiques, on donna aux décimes le nom de *don gratuit*. Lorſqu'à la fin du règne de *Louis XIV* on ajouta la capitation et le dixième aux impôts déjà trop onéreux, on n'oſa établir ces nouvelles taxes d'une manière rigoureuſe; et le clergé obtint facilement d'être exempt de ces impôts, en payant des dons gratuits plus conſidérables. Il eſt donc évident qu'il ne doit point ce dernier privilége aux anciens uſages de la nation, puiſque juſqu'à ce moment il n'avait joui que des priviléges de la nobleſſe, et que la nobleſſe a payé ces nouveaux impôts. Cette exemption eſt donc une pure grâce accordée par *Louis XIV*; grâce qui eſt une injuſtice à l'égard des citoyens; grâce que ni le temps, ni aucune aſſemblée nationale n'ont conſacrée. Nos ſouverains, mieux inſtruits de leurs droits et

ſouvent conſerve, et qu'un corps qui ne s'aſſemble point perd néceſſairement, ſe joint l'immunité toujours réclamée par l'Egliſe, et cette maxime, que *ſon bien eſt le bien des pauvres:* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat dont elle tient tout; car le royaume, quand il a des beſoins, eſt le premier pauvre: mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des ſecours volontaires; et *Louis XIV* exigea toujours ces ſecours, de manière à n'être pas refuſé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paye ſi peu; on ſe figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il poſſédait ce tiers, il eſt indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui ſe monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits ſur les conſommations qu'il paye comme les autres ſujets; mais on ſe fait des idées vagues et des préjugés ſur tout.

Richeſſes du clergé.

Il eſt inconteſtable que l'Egliſe de France eſt de toutes les Egliſes catholiques celle qui a le moins accumulé de richeſſes. Non-ſeulement il n'y a point d'évêque qui ſe ſoit emparé, comme celui de Rome, d'une grande ſouveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouiſſe des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Caſſin et les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne ſont pas d'un revenu trop immenſe. Ceux de Strasbourg et de Cambrai ſont les

de ceux de leurs peuples, ſentiront ſans doute un jour que leur intérêt et la juſtice exigent également de ſoumettre aux taxes les biens du clergé dans la proportion qu'ont ces biens avec ceux du reſte de la nation; et qu'en général tout privilége, en matière d'impôt, eſt une véritable injuſtice, depuis que la conſtitution militaire ayant changé, il n'exiſte plus de ſervice perſonnel gratuit, et que les eſprits s'étant éclairés, on ſait que ce ne ſont point les proceſſions des moines, mais les évolutions des ſoldats qui décident du ſuccès des batailles.

plus forts; mais c'eſt qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Egliſe d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Livre II, chapitre 6. *Giannone*, dans ſon hiſtoire de Naples, aſſure que les eccléſiaſtiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Egliſe poſſède le tiers du royaume, comme on dit au haſard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on ſe donnait ſeulement la peine de ſupputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que ſur le pied d'un revenu annuel de quatre millions; et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cents mille livres. Il eſt vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-deſſous de la valeur; et ſi on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la ſomme totale des rentes de tous les bénéfices conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable, qui ne revient jamais, et qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du roi envers le S[t] Siége: elle dépouille l'Etat dans l'eſpace d'un ſiècle de plus de quatre cents mille marcs d'argent; ce qui dans la ſuite des temps appauvrirait le royaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte. (40)

(40) Un Etat ne s'appauvrit pas en payant chaque année un faible tribut, comme un homme ne ſe ruine pas en payant une rente ſur les revenus de ſa terre. Mais ce tribut payé à Rome eſt en finance une diminution de la richeſſe annuelle, et en théologie une véritable ſimonie, qui damne infailliblement dans l'autre monde celui qu'elle enrichit ſur la terre.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés et tous les autres bénéfices enſemble. Mais s'ils ſont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux auſſi ſévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Egliſe gallicane ſéculière et régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'eſt pas une ſomme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille perſonnes religieuſes et environ cent ſoixante mille eccléſiaſtiques, que l'on comptait en 1700. Et ſur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de meſſes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monaſtère: il y a des moines abbés réguliers, qui jouiſſent de deux cents mille livres de rentes. C'eſt cette énorme diſproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oiſif, devenu abbé et non moins oiſif, poſſède une ſomme immenſe, et qu'il reçoit des titres faſtueux de ceux qui lui ſont ſoumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Eſpagne, et ſur-tout dans les Etats catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes. (41)

(41) Cet article eſt la meilleure réponſe que l'on puiſſe faire à ceux qui ont accuſé M. de *Voltaire* d'avoir ſacrifié la vérité des détails hiſtoriques

Les abus fervent de lois dans prefque toute la terre; et fi les plus fages des hommes s'affemblaient pour faire des lois, où eft l'Etat dont la forme fubfiftât entière?

Ufage du clergé dans fes fubfides.

Le clergé de France obferve toujours un ufage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plufieurs millions pour quelques années. Il emprunte; et après en avoir payé les intérêts, il rembourfe le capital aux créanciers: ainfi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat et pour le clergé en général, et plus conforme à la raifon, que ce corps eût fubvenu aux befoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes font toujours attachés à leurs anciens ufages. C'eft par le même efprit que le clergé, en s'affemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une falle d'affemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il eft clair qu'il eût pu, en dépenfant moins, aider le roi davantage, et fe bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Anciennes maximes du clergé.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de

à fes opinions générales. Il eft ici très-favorable au clergé. Cependant il réfulte de cette évaluation, portée feulement à quatre-vingt-dix millions, que l'impôt des vingtièmes mis fur le clergé, comme il l'eft fur les particuliers, produirait dix millions, fomme fort au-deffus de celle où montent les dons gratuits évalués en annuités. Cette même évaluation, en la fuppofant auffi exacte que celle qui a fervi à l'établiffement des vingtièmes, ne porterait la maffe des biens du clergé qu'à environ un huitième de la totalité des biens du royaume. Cependant il y a des cantons très-étendus où la dixme feule eft pour la plus grande partie de terres environ un cinquième du produit net; et dans ces mêmes cantons le clergé a des poffeffions immenfes.

Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeuneffe de *Louis XIII* et dans les derniers états tenus en 1614 la plus nombreufe partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, et qui eft le fond de l'Etat, demander en vain avec le parlement, qu'on pofât pour loi fondamentale, ,, qu'aucune puiffance fpirituelle ne peut priver les ,, rois de leurs droits facrés, qu'ils ne tiennent que ,, de DIEU feul; et que c'eft un crime de lèfe-,, majefté au premier chef d'enfeigner qu'on peut ,, dépofer et tuer les rois. ,, C'eft la fubftance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le fang de *Henri le grand* fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal *du Perron*, s'oppofa violemment à cette propofition, fous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à propofer des lois fur ce qui peut concerner l'Eglife. Que ne fefait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire? mais il en était fi loin qu'il s'emporta jufqu'à dire, ,, que la puiffance du pape était ,, pleine, pléniffime, directe au fpirituel, indirecte ,, au temporel, et qu'il avait charge du clergé de ,, dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient ,, que le pape ne peut dépofer les rois. ,, On gagna la nobleffe, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela fes anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante et la perfonne des rois facrée. La chambre eccléfiaftique, en avouant que la perfonne était facrée, perfifta à foutenir que la couronne était dépendante. C'était le même efprit qui avait autrefois dépofé *Louis le débonnaire*. Cet

T 4

esprit prévalut au point que la cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne; c'est qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maison d'Autriche. (*)

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les rois que *Jacques I* roi d'Angleterre écrivit contre le cardinal *du Perron*; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu; et *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Conduite du roi avec le clergé.

Antonio Pérès avait recommandé trois choses à *Henri IV*, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernières avec tant de supériorité qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la jurisdiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois; car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiscopale, elles assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Eglise gallicane contre les prétentions

(*) Voyez le chapitre de *Louis XIII* dans l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*.

de la cour de Rome: de sorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adversaires et comme leurs défenseurs, et le gouvernement eut soin que, malgré les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes; c'est au législateur à les balancer.

Des libertés de l'Eglise gallicane.

Ce mot de *libertés* suppose l'assujettissement. Des libertés, des priviléges sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Eglise gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Eglises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre jurisdiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'Orient: mais dans les ruines de l'empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'Eglise de France fut long-temps la seule qui disputa contre le siége de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsqu'après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modéla sur le gouvernement civil, et que chaque évêque eut son diocèse, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *à latere*, avec pouvoir de *juger*, *réformer*, *dispenser et lever de l'argent sur les peuples*:

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome:

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume,

ſous les noms de vacances, dépouilles, ſucceſſions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de ſuccéder :

De caſſer les teſtamens de ceux qui ſont morts ſans donner une partie de leur bien à l'Egliſe :

De permettre aux eccléſiaſtiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de ſoixante et dix uſurpations contre leſquelles les parlemens du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jéſuites ſous *Louis XIV*, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlemens depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occaſion de réprimer les prétentions de la cour de Rome, et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits eſſentiels de la nation étaient les droits du prince.

De la régale.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale. C'eſt un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices ſimples d'un diocèſe pendant la vacance du ſiége, et d'économiſer à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative eſt particulière aujourd'hui aux rois de France, mais chaque Etat a les ſiennes. Les rois de Portugal jouiſſent du tiers du revenu des évêchés de leur

royaume. L'empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la plupart fondés ſur l'uſage plutôt que ſur des titres primitifs.

Autrefois les rois donnaient tous les bénéfices.

Les rois de la race de *Mérovée* conféraient de leur ſeule autorité les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742 *Carloman* créa archevêque de Mayence ce même *Boniface*, qui depuis ſacra *Pepin* par reconnaiſſance. Il reſte encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les rois de diſpoſer de ces places importantes ; plus elles le ſont, plus elles doivent dépendre du chef de l'Etat. Le concours d'un évêque étranger paraiſſait dangereux ; et la nomination réſervée à cet évêque étranger a ſouvent paſſé pour une uſurpation plus dangereuſe encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puiſque les rois conféraient les évêchés, il ſemblait juſte qu'ils conſervaſſent le faible privilége de diſpoſer du revenu, et de nommer à quelques bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le ſerment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. Pluſieurs évêques de villes réunies à la couronne, ſous la troiſième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des ſeigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes ſe déclarèrent pour les évêques ; et ces prétentions reſtèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement en 1608, ſous *Henri IV*, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume ; le clergé ſe plaignit, et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à ſon conſeil, et ſe garda bien de la décider.

Les cardinaux de *Richelieu* et *Mazarin* firent rendre plufieurs arrêts du confeil, par lefquels les évêques, qui fe difaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout refta indécis jufqu'en 1673 ; et le roi n'ofait pas alors donner un feul bénéfice dans prefque tous les diocèfes fitués au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un fiége.

Réfiftance de l'évêque de Pamiers.

Enfin en 1673 le chancelier *Etienne d'Aligre* fcella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient foumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureufement les deux plus vertueux hommes du royaume, refuferent opiniâtrément de fe foumettre; c'était *Pavillon* évêque d'Alet, et *Caulet* évêque de Pamiers. Ils fe défendirent d'abord par des raifons plaufibles : on leur en oppofa d'auffi fortes. Quand des hommes éclairés difputent long-temps, il y a grande apparence que la queftion n'eft pas claire; elle était très-obfcure : mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéreffés à empêcher un roi de faire dans deux diocèfes ce qu'il fefait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregiftrer fon ferment de fidélité; et le roi fe croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églifes. (42)

(42) Cette queftion n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorité et l'ufage. En ne confultant que la raifon, il eft évident que la puiffance législative a le pouvoir abfolu de régler la manière dont il fera pourvu à toutes les places, ainfi que de fixer les appointemens de chacune, et la nature de ces appointemens. Les évêchés peuvent être électifs comme les places de maires, ou nommés par le roi comme les intendances, felon que la loi de l'Etat l'aura réglé; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle fera toujours légitime. La loi peut de même, fans être injufte, fubftituer des appointemens en argent aux terres dont on laiffe la jouiffance aux eccléfiaftiques, fupprimer même ces appointemens, fi elle juge ces places eccléfiaftiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes eft légitime; et le pouvoir législatif de chaque Etat, en quelques mains qu'il réfide, a droit de la faire. Toute propriété qui ne fe perpétue point en vertu d'un ordre naturel, mais feulement par une loi pofitive, n'eft point une propriété, mais un ufufruit accordé par la loi, dont après la mort de l'ufufruitier une autre loi peut changer la difpofition. C'eft par cette raifon que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs héritiers; que les biens des communautés leur appartiennent, et que ceux du clergé et de tout autre corps font à la nation.

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient fufpects de janfénifme. Ils avaient eu contr'eux le pape *Innocent X*; mais quand ils fe déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux *Innocent XI*, *Odefcalchi*: ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi fe contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui fe piquaient de fainteté. On laiffa mourir paifiblement l'évêque d'Alet dont on refpectait la grande vieilleffe. L'évêque de Pamiers reftait feul, et n'était point ébranlé. Il redoubla fes excommunications, et perfifta de plus à ne point faire enregiftrer fon ferment de fidélité, perfuadé que dans ce ferment on foumet trop l'Eglife à la monarchie. Le roi faifit fon temporel. Le pape et les janféniftes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de fes revenus; et il mourut en 1680, convaincu qu'il avait foutenu la caufe de DIEU contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre poffeffion; des religieux, qui fe prétendaient chanoines et grands-vicaires, les font fortir de l'églife et les excommunient. Le métropolitain

Montpésat, archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France, usage qui contredit les libertés gallicanes: mais tous les gouvernemens des hommes sont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine nommé *Cerle*, qui était l'un de ces grands-vicaires, casse et les sentences du métropolitain et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi; et le pape le soutient. Ce pontife fait plus: persuadé comme l'évêque de Pamiers que le droit de régale est un abus dans l'Eglise, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, les pourvus en régale, et leurs fauteurs.

Grand-vicaire traîné sur la claie en effigie.

Fameuse assemblée du clergé.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trente-cinq évêques, et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti d'un pape; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégeait ce prince: de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe et de l'Eglise, il fallait que le roi *Jacques* se fît huguenot, et le pape catholique.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante: l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annullé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement; et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis long-temps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes: c'est *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix*. Le roi, l'Eglise gallicane, les parlemens furent contens. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible: il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de

La France prête à se séparer de Rome.

quoi séparer à jamais l'Eglise de France de celle de Rome. On avait parlé sous le cardinal de *Richelieu* et sous *Mazarin* de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du St Siége*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul de tous les papes de ce siècle ne savait pas s'accommoder au temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions et plus d'effervescence dans les esprits pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses decisions de la même assemblée du clergé en 1682, dont voici la substance :

Les quatre propositions.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Eglise gallicane approuve le concile de *Constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent demeurer inébranlables.

4.

4. Les décisions du pape, en matières de foi, ne sont sûres qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestans de l'Europe comme un faible effort d'une Eglise née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de *Louis XIV* elles commencèrent à devenir problématiques; et le cardinal de *Fleuri* les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que dans le ministère du cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Innocent XI ennemi de *Louis XIV*.

Cependant *Innocent XI* s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma; de sorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus, mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Eglise *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*.

Le procureur-général de *Harlay*, et l'avocat-général *Talon* le firent aſſez entendre quand ils appelèrent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchiſes et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laiſſait tant d'égliſes ſans paſteurs. Mais jamais le roi ne voulut conſentir à cette démarche, qui était plus aiſée qu'elle ne paraiſſait hardie.

La cauſe d'*Innocent XI* devint cependant la cauſe du St Siége. Les quatre propoſitions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité,(qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y ſoutient) et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* et *Innocent XII* ſuivirent les traces du fier *Odeſcalchi*, quoique d'une manière moins dure; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'aſſemblée du clergé: ils refuſèrent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait aſſez. Les évêques, laſſés de n'être que nommés par le roi et de ſe voir ſans fonctions, demandèrent à la cour de France la permiſſion d'apaiſer la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit ſéparément qu'il était *douloureuſement affligé des procédés de l'aſſemblée*; chacun déclare dans ſa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli*, (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odeſcalchi*, ſe contenta de cette démarche. Les quatre propoſitions n'en furent pas moins enſeignées en France de temps en temps. Mais ces armes ſe rouillèrent quand on ne combattit plus; et la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans

être décidée, comme il arrive preſque toujours, dans un Etat qui n'a pas ſur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainſi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, ſuivant les caractères de ceux qui gouvernent, et ſuivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé eccléſiaſtique avec Rome, et n'eſſuya aucune oppoſition du clergé dans les affaires temporelles.

Réforme du clergé.

Sous lui, ce clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal; abſolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de *Louis XIII*, et ſur-tout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement que l'on commença à deſſiller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il mêle toujours à ſa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix et malgré les carmes, de ſavoir que *Lazare* et *Magdelène* n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que *Denys l'aréopagite* eût gouverné l'égliſe de Paris. Les ſaints ſuppoſés, les faux miracles, les fauſſes reliques commencèrent à être décriés. La ſaine raiſon, qui éclairait les philoſophes, pénétrait par-tout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-ſur-Marne, *Gaſton-Louis de Noailles* frère du cardinal, eut une piété aſſez éclairée, pour enlever en 1702, et faire jeter une relique,

conservée précieusement depuis plusieurs siècles dans l'église de Notre-Dame, et adorée sous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Présidens, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, protestèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le *saint nombril*, et alléguant la robe de JESUS-CHRIST conservée à Argenteuil, son mouchoir à Turin et à Laon, un des clous de la croix à S[t] Denis, son prépuce à Rome, le même prépuce au Puy en Velai, et tant d'autres reliques que l'on conserve et que l'on méprise, et qui font tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Superstitions supprimées en partie.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestans en ont triomphé : mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a point d'église catholique où ces abus soient moins communs et plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siècle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissentions, qui sont la honte de la raison humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du Calvinisme au temps de Louis XIV.

Pourquoi y a-t-il toujours eu des querelles théologiques ?

IL est affreux sans doute que l'Eglise chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux; et si quelquefois chez les juifs et chez les païens on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre-humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause ; car les gymnosophistes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste, qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain, qui

anima les premières égliſes contre l'autorité qui hait la réſiſtance en tout genre? Les aſſemblées ſecrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un Etat dans l'Etat. C'était une république cachée au milieu de l'Empire. *Conſtantin* la tira de deſſous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands ſiéges ſe trouva en oppoſition avec l'eſprit populaire, qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſemblées des chrétiens. Souvent dès que l'évêque d'une métropole feſait valoir un ſentiment, un évêque ſuffragant, un prêtre, un diacre en avaient un contraire. Toute autorité bleſſe en ſecret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorſqu'on trouve, pour lui réſiſter, un prétexte qu'on croit ſacré, on ſe fait bientôt un devoir de la révolte. Ainſi les uns deviennent perſécuteurs, les autres rebelles, en atteſtant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les diſputes du prêtre *Arius* (kk) contre un évêque, la fureur de dominer ſur les ames a troublé la terre. Donner ſon ſentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire ſous peine de la mort du corps et des tourmens éternels de l'ame, a été le dernier période du deſpotiſme de l'eſprit dans quelques hommes : et réſiſter à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Eſſai ſur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis *Théodoſe* une lutte perpétuelle entre la juriſdiction ſéculière et

(kk) *Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations.*

l'eccléſiaſtique, et depuis *Charlemagne* les efforts réitérés des grands fiefs contre les ſouverains, les évêques élevés ſouvent contre les rois, les papes aux priſes avec les rois et les évêques.

On diſputait peu dans l'Egliſe latine aux premiers ſiècles. Les invaſions continuelles des barbares permettaient à peine de penſer; et il y avait peu de dogmes qu'on eût aſſez développés pour fixer la croyance univerſelle. Preſque tout l'Occident rejeta le culte des images au ſiècle de *Charlemagne*. Un évêque de Turin nommé *Claude* les proſcrivit avec chaleur, et retint pluſieurs dogmes qui ſont encore aujourd'hui le fondement de la religion des proteſtans. Ces opinions ſe perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième ſiècle : elles produiſirent bientôt après la guerre des Albigeois; et ayant paſſé enſuite dans l'univerſité de Prague, elles excitèrent la guerre des Huſſites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague*, et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embraſſés par les Vaudois, les Albigeois, les Huſſites, renouvelés et différemment expliqués par *Luther* et *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les évêques et les abbés s'étaient mis en poſſeſſion, et pour réſiſter aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir deſpotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemarck, pays où les peuples étaient libres ſous des rois.

Origine des ſectes du ſeizième ſiècle.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, et en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Ecosse, dans les temps malheureux, une espèce de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, et même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Ecosse que quand la raison, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison; et elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, et peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un Etat entièrement républicain, en devenant calviniste.

Ces sectes bannies des Etats monarchiques

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses Etats, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les Etats du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées piémontaises ont éprouvé en 1655 ce que les peuples de Mérindol et de Cabrière éprouvèrent en France sous *François I*. Le duc de Savoie absolu a exterminé chez lui la secte dès qu'elle lui a paru

dangereuse : il n'en reste que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de *François I* et de *Henri II*. Mais dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* et les *Coligni*, devenus calvinistes parce que les *Guise* étaient catholiques, bouleversèrent l'Etat à l'envi. La légèreté et l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthousiasme, firent pendant quarante ans du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Pourquoi établies en France ?

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne put, malgré ses victoires et ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si long-temps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie sa couronne; et s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France fesaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissans : des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de sureté : *Henri III* leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné; Montauban, Nîmes dans le Languedoc; Saumur et sur-tout la Rochelle, qui fesait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin *Henri IV* sembla satisfaire son goût, sa politique et même son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes

Edit de Nantes.

en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des privilèges que les proteſtans de France avaient obtenus des rois précédens, les armes à la main, et que *Henri le grand* affermi ſur le trône leur laiſſa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes que le nom de *Henri IV* rendit plus célèbre que tous les autres, tout ſeigneur de fief haut-juſticier pouvait avoir dans ſon château plein exercice de la religion prétendue réformée : tout ſeigneur ſans haute juſtice pouvait admettre trente perſonnes à ſon prêche. L'entier exercice de cette religion était autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un parlement.

Les calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſupérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'Etat ; et il y parut bien en effet, puiſque le roi fit ducs et pairs les ſeigneurs de la *Trimouille* et de *Roſni*.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, compoſée d'un préſident et de ſeize conſeillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un ſeul calviniſte admis de droit parmi les conſeillers de cette juriſdiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, et que les hommes ſe piquent toujours de remplir un devoir qui les diſtingue, cette chambre compoſée de catholiques rendit toujours

aux huguenots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpèce de petit parlement à Caſtres, indépendant de celui de Toulouſe. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties, catholiques et calviniſtes. Leurs Egliſes s'aſſemblaient en ſynodes, comme l'Egliſe gallicane. Ces privilèges et beaucoup d'autres incorporèrent ainſi les calviniſtes au reſte de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis enſemble ; mais l'autorité, la bonté et l'adreſſe de ce grand roi les continrent pendant ſa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de *Henri IV*, dans la faibleſſe d'une minorité et ſous une cour diviſée, il était bien difficile que l'eſprit républicain des réformés n'abuſât de ſes privilèges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les reſtreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient ſouvent ſéditieux ; et il y avait dans le parti des ſeigneurs pleins d'ambition. Le duc de *Bouillon*, et ſur-tout le duc de *Rohan*, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'eſprit remuant des prédicans, et le zèle aveugle des peuples. L'aſſemblée générale du parti oſa dès 1615 préſenter à la cour un cahier, par lequel, entr'autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conſeil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616 ; et l'audace des huguenots ſe joignant aux diviſions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des ſéditions, des intrigues, des menaces, des priſes d'armes,

Séditions des réformés.

des paix faites à la hâte, et rompues de même; c'eſt ce qui feſait dire au célèbre cardinal *Bentivoglio*, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages. Dans l'année 1621, les Egliſes réformées de France offrirent à *Leſdiguières*, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, et cent mille écus par mois. Mais *Leſdiguières* plus éclairé dans ſon ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaiſſait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et pour réponſe à leurs offres, il ſe fit catholique. Les huguenots s'adreſſèrent enſuite au maréchal duc de *Bouillon*, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureuſe place au duc de *Rohan* qui, conjointement avec ſon frère *Soubiſe*, oſa faire la guerre au roi de France.

Nouvelles guerres civiles des réformés.

La même année le connétable de *Luynes* mena *Louis XIII* de province en province. Il ſoumit plus de cinquante villes, preſque ſans réſiſtance; mais il échoua devant Montauban: le roi eut l'affront de décamper. On aſſiégea en vain la Rochelle: elle réſiſtait par elle-même et par les ſecours de l'Angleterre; et le duc de *Rohan*, coupable du crime de lèſe-majeſté, traita de la paix avec ſon roi, preſque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de *Luynes*, il fallut encore recommencer la guerre et aſſiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre ſon ſouverain avec l'Angleterre et avec les calviniſtes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de *Richelieu*, et contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta

plus d'une fois la mort à ce ſiége. La ville ſouffrit toutes les extrémités de la faim; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long, que le cardinal de *Richelieu* fit conſtruire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochelois. Le maire *Guiton*, qui voulait s'enſevelir ſous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à diſcrétion, de paraître avec ſes gardes devant le cardinal de *Richelieu*. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les ſiens à *Guiton*, et les priviléges à la ville. Le duc de *Rohan*, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour ſon parti: et abandonné des Anglais quoique proteſtans, il ſe liguait avec les Eſpagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de *Richelieu* força les huguenots, battus de tous côtés, à ſe ſoumettre.

Edit de grâce aux réformés.

Tous les édits qu'on leur avait accordés juſqu'alors avaient été des traités avec les rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé l'*édit de grâce*. Le roi y parla en ſouverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reſte on laiſſa ſubſiſter l'édit de Nantes, que les calviniſtes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de *Richelieu*, ſi abſolu et ſi audacieux, n'abolît pas ce fameux édit: il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de ſon ambition et à la hauteur de ſes penſées. Il rechercha la gloire de ſubjuguer les eſprits; il s'en croyait

capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présens et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise; laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin *Joseph* d'un côté, et deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de *Richelieu* avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu veut enfin réunir les deux religions.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, et sur-tout les jésuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les

ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Eglise, pour des écoles, pour des droits de château, pour des enterremens, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de devastations et de saccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de *Rohan* cessa de l'être, et que la maison de *Bouillon* n'eut plus Sédan. Ils se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la fronde et des guerres civiles que des princes, des parlemens et des évêques excitèrent, en prétendant servir le roi contre le cardinal *Mazarin*.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un calviniste étranger nommé *Hervart*. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup d'huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV*, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'Etat, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques

Réformés protégés par *Colbert*.

d'une cour galante jetaient même du ridicule ſur le pédantiſme des huguenots. A meſure que le bon goût ſe perfectionnait, les pſeaumes de *Marot* et de *Beze* ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégoût. Ces pſeaumes qui avaient charmé la cour de *François II* n'étaient plus faits que pour la populace ſous *Louis XIV*. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des diſputes de controverſe.

Mais en attendant que la raiſon ſe fit peu à peu écouter des hommes, l'eſprit même de diſpute pouvait ſervir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les janſéniſtes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les ſuffrages de ceux qui ſe nourriſſent de ces ſubtilités : ils écrivaient contre les jéſuites et contre les huguenots : ceux-ci répondaient aux janſéniſtes et aux jéſuites : les luthériens de la province d'Alſace écrivaient contr'eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choſes, et que le gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oiſifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV excité contre eux.

Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de ſon clergé, par les inſinuations des jéſuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier *le Tellier* et *Louvois* ſon fils, tous deux ennemis de *Colbert*, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des ſujets utiles. *Louis XIV*, nullement inſtruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les

les regardait, non ſans quelque raiſon, comme d'anciens révoltés ſoumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple ſur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouſer des filles catholiques ; et en cela on ne fut pas peut-être aſſez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un ſexe, que la cour pourtant connaiſſait ſi bien. Les intendans et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plauſibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre en 1681 de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainſi ſous le joug, ne l'appeſantiſſait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contr'eux. On mêla les inſinuations aux ſévérités ; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la juſtice.

On employa ſur-tout un moyen ſouvent efficace de converſion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. *Péliſſon* fut chargé de ce miniſtère ſecret. C'eſt ce même *Péliſſon* long-temps calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par ſon attachement au ſurintendant *Fouquet*, dont il avait été le premier commis, le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit eccléſiaſtique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de S Germain-des-Prés et de Cluni, vers l'année 1677, avec les

revenus du tiers des économats, pour être diſtribués à ceux qui voudraient ſe convertir. Le cardinal *le Camus*, évêque de Grenoble, s'était déjà ſervi de cette méthode. *Péliſſon*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de converſions pour peu d'argent. De petites ſommes, diſtribuées à des indigens, enflaient la liſte que *Péliſſon* préſentait au roi tous les trois mois, en lui perſuadant que tout cédait dans le monde à ſa puiſſance ou à ſes bienfaits.

Le conſeil, encouragé par ces petits ſuccès que le temps eût rendus plus conſidérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de ſept ans, et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parens.

Petits enfans convertis.

Ce fut cette précipitation du chancelier *le Tellier* et de *Louvois* ſon fils, qui fit d'abord déſerter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voiſines. Les étrangers ſe hâtèrent d'en profiter.

Meſures du gouvernement.

Les rois d'Angleterre et de Danemarck, et ſur-tout la ville d'Amſterdam, invitèrent les calviniſtes de France à ſe réfugier dans leurs États, et leur aſſurèrent une ſubſiſtance. Amſterdam s'engagea même à bâtir mille maiſons pour les fugitifs.

Le conſeil vit les ſuites dangereuſes de l'uſage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On ſentait combien étaient néceſſaires les artiſans dans un pays où le commerce floriſſait, et les gens

de mer dans un temps où l'on établiſſait une puiſſante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces profeſſions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que pluſieurs familles calviniſtes vendaient leurs immeubles. Auſſitôt parut une déclaration qui confiſqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs ſortiſſent dans un an du royaume. Alors la ſévérité redoubla contre les miniſtres. On interdiſait leurs temples ſur la plus légère contravention. Toutes les rentes, laiſſées par teſtament aux conſiſtoires, furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calviniſtes de recevoir des penſionnaires. On mit les miniſtres à la taille; on ôta la nobleſſe aux maires proteſtans. Les officiers de la maiſon du roi, les ſecrétaires du roi qui étaient proteſtans, eurent ordre de ſe défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des proſélytes et il était défendu aux paſteurs réformés d'en faire, ſous peine de banniſſement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement ſollicités par le clergé de France. C'était après tout les enfans de la maiſon, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Péliſſon continuait d'acheter des convertis; mais madame *Hervart*, veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les converſions, que *Péliſſon* pour en faire.

Péliſſon convertit pour de l'argent.

Enfin les huguenots osèrent désobéir en quelques
1682. endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils se défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chef, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart-d'heure: les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur *Chamier* qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte, et ce nom de *Chamier* a été long-temps en vénération chez les protestans.

Prédicans roués.

L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant *Chomel*. On condamna trois autres au même supplice
1683. et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps ; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un temps chez les hommes ; que si les pères avaient été rebelles sous *Louis XIII*,

les enfans étaient soumis sous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine *Christine* avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri.*

Les huguenots s'enfuient.

Louis XIV qui, en se saisissant de Strasbourg en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses Etats le calvinisme que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel et protestans et catholiques, et Français et étrangers avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI* ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la

fois humilier le pape d'une main, et écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait, dans ces deux entreprises, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendans, tout le conseil, lui persuadèrent que ses soldats, en se montrant seulement, achèveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châ-

Dragonade. teaux où il y avait le plus de protestans; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonade*.

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Eglise. C'était une espèce de chasse qu'on fesait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, sur-tout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obstinés étaient livrés aux soldats qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays

étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Eglise dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie, qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année 1685, conçues en ces termes:

„ Sa majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières „ rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa „ religion; et ceux qui auront la sotte gloire de „ vouloir demeurer les derniers, doivent être „ poussés jusqu'à la dernière extrémité. „

Lettre apostolique de *Louvois*.

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

Edit de Nantes révoqué. 1685.

Tandis qu'on fesait ainsi tomber par-tout les temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice, qui était déjà miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du Parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus

fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques ; ordre contre lequel la nature réclamait à ſi haute voix qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était propoſé. On voulait la réunion des calviniſtes à l'Egliſe dans le royaume. *Gourville*, homme très-judicieux, conſulté par *Louvois*, lui avait propoſé, comme on ſait, de faire enfermer tous les miniſtres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des penſions ſecrètes, abjureraient en public, et ſerviraient à la réunion plus que des miſſionnaires et des ſoldats. Au lieu de ſuivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les miniſtres qui ne voulaient pas ſe convertir de ſortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penſer qu'en chaſſant les paſteurs, une grande partie du troupeau ne ſuivrait pas. C'était bien préſumer de ſa puiſſance, et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, ſur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur conſtance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuſes de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en ſignant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis ſervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Il ne

ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France. (*ll*)

Louvois ſon fils ſe trompait encore, en croyant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes, contre ceux qui ſe feſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie, occupée à tromper la loi eſt toujours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles en trois ans de temps ſortirent du royaume, et furent après ſuivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Preſque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreſte et dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en ſoie ; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. (*mm*)

Peuples, argent, manufactures tranſportées.

(*ll*) Si vous liſez l'oraiſon funèbre de *le Tellier* par *Boſſuet*, ce chancelier eſt un juſte, et un grand-homme. Si vous liſez les annales de l'abbé de *St Pierre*, c'eſt un lâche et dangereux courtiſan, un calomniateur adroit, dont le comte de *Gramont* diſait, en le voyant ſortir d'un entretien particulier avec le roi : „ Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des „ poulets, en ſe léchant le muſeau plein de leur ſang. „

(*mm*) Le comte d'*Avaux*, dans ſes lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa ſoixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait paſſer : on lui avait fait un rapport trop exagéré.

Ainſi la France perdit environ cinq cents mille habitans, une quantité prodigieuſe d'eſpèces, et ſur-tout des arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers et des ſoldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes ſouverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leur pays, ſoudoyaient ceux de France ; et ce n'était pas aſſurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent juſque vers le cap de Bonne-Eſpérance. Le neveu du célèbre *du Quêne*, lieutenant-général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre : elle n'a pas proſpéré, ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des reſtes de cette colonie voiſine des Hottentots. Les Français ont été diſperſés plus loin que les juifs.

Priſons et galères.

Ce fut en vain qu'on remplit les priſons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourmens ? comment laiſſer aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes ? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conſeil imagina que, quand la ſortie du royaume ne ſerait plus défendue, les eſprits n'étant plus animés par le plaiſir ſecret de déſobéir, il y aurait moins de déſertions. On ſe trompa encore ; et après avoir ouvert les paſſages, on les referma inutilement une ſeconde fois.

On défendit aux calviniſtes, en 1685, de ſe faire ſervir par des catholiques, de peur que les maîtres

ne pervertiſſent les domeſtiques ; et l'année d'après un autre édit leur ordonna de ſe défaire des domeſtiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de ſtable dans la manière de les perſécuter, que le deſſein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte. Il en reſtait plus (*nn*) de quatre cents mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la meſſe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hoſtie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les ſacremens à la mort, étaient traînés ſur la claie et jetés à la voirie.

Toute perſécution fait des proſélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthouſiaſme. Les calviniſtes s'aſſemblèrent par-tout pour chanter leurs

(*nn*) On a imprimé pluſieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération eſt intolérable. M. de *Bâville* n'en comptait pas cent mille en Languedoc, et il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point.

N. B. Les proteſtans qui vivent à Paris ſont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts eſt donc connu par ſes regiſtres, et il en réſulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne ſerait pas ſurprenant que les proteſtans, relégués par les lois dans les claſſes qui peuplent le plus, euſſent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite ici aucune croyance. Il eſt très-vraiſemblable que la terreur qu'il avait inſpirée, avait forcé les huguenots à ſortir du Languedoc, ou à diſſimuler et à ſe cacher. Il était d'ailleurs intéreſſé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à *Louis XIV*, et pourquoi, après avoir verſé tant de ſang pour ſe frayer la route du miniſtère, ſe ferait-il fait ſcrupule d'un menſonge ?

pſeaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des aſſemblées. Il y avait auſſi peine de mort contre les miniſtres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompenſe pour qui les dénoncerait. Il en revint pluſieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue. (43)

(43) Toutes ces violences, qui déshonorent le règne de *Louis XIV*, furent exercées dans le temps où, dégoûté de Mme de *Monteſpan*, ſubjugué par Mme de *Maintenon*, il commençait à ſe livrer à ſes confeſſeurs. Ces lois, qui violaient également et les premiers droits des hommes et tous les ſentimens de l'humanité, étaient demandées par le clergé, et préſentées par les jéſuites à leur pénitent, comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ſes maîtreſſes. On lui propoſait pour modèle *Conſtantin*, *Théodoſe* et quelques autres ſcélérats du bas Empire. Jamais ſes miniſtres, eſclaves des prêtres et tyrans de la nation, n'oſèrent lui faire connaître ni l'inutilité, ni les ſuites cruelles de ſes lois.

La nation aidait elle-même à le tromper : au milieu des cris de ſes ſujets innocens, expirans ſur la roue et dans les bûchers, on vantait ſa juſtice et même ſa clémence. Dans les lettres, dans les mémoires du temps, on parle ſouvent du ſanguinaire *Bâville* comme d'un grand-homme. Tel eſt le malheureux ſort d'un prince qui accorde ſa confiance à des prêtres, et qui, trompé par eux, laiſſe gémir ſa nation ſous le joug de la ſuperſtition. *Louis* aimait la gloire, et il marchandait honteuſement la conſcience de ſes ſujets : il voulait faire régner les lois, et il envoyait des ſoldats vivre à diſcrétion chez ceux qui ne penſaient point comme ſon confeſſeur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'eſprit, et il ſignait chaque mois des édits pour régler de quelle religion devaient être les marmitons, les maîtres en fait d'armes, et les écuyers de ſes Etats; il aimait la décence, et les ſoldats, envoyés par ſes ordres, donnaient le fouet aux filles proteſtantes pour les convertir.

Qu'il nous ſoit permis de faire ici quelques réflexions ſur les cauſes de nos derniers troubles de religion.

L'eſprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les ſouverains ſe ſont montrés leurs ennemis. Le clergé proteſtant de Danemarck a été un des principaux agens de la révolution qui a établi l'autorité abſolue. En France, ſous *Louis XIII*, les miniſtres proteſtans les plus éclairés écrivirent pour exhorter les peuples à obéir aux lois du prince; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent poſitivement une action contraire à la loi de DIEU. Mais on ſe plaiſait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait, par une

La ſecte ſubſiſta en paraiſſant écraſée. Elle eſpéra en vain dans la guerre de 1689 que le roi *Guillaume*, ayant détrôné ſon beau-père catholique, ſoutiendrait

foule de petites injuſtices, à ſe jeter entre les bras des factieux, tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidèlement l'édit de Nantes, pour ôter à ces factieux l'appui des réformés. Cet édit de Nantes à la vérité reſſemblait plus à une convention entre deux partis qu'à une loi donnée par un prince à ſes ſujets. Une tolérance abſolue aurait été plus utile à la nation, plus juſte, plus propre à conſerver la paix qu'une tolérance limitée : mais *Henri IV* n'oſa l'accorder, pour ne pas déplaire aux catholiques; et les proteſtans ne comptaient point aſſez ſur ſon autorité, pour ſe contenter d'une loi de tolérance, quelqu'étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à *Richelieu*, et plus encore à *Louis XIV*, de réparer ce déſordre en étendant la tolérance accordée par l'édit, et en détruiſant tout le reſte. Mais *Richelieu* avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie, et les proteſtans les avaient réfutés. *Louis XIV*, élevé, gouverné par des prêtres dans ſa jeuneſſe, entouré de femmes qui joignaient les faibleſſes de la dévotion aux faibleſſes de l'amour, et de miniſtres qui croyaient avoir beſoin de ſe couvrir du manteau de l'hypocriſie, ne put jamais ſoulever un coin du bandeau que la ſuperſtition avait jeté ſur ſes yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être inſtruit, et la baſſeſſe de ſes courtiſans qui, en vendant leur conſcience, feſaient ſemblant de ſe convertir par conviction, l'affermiſſait dans cette idée.

Ses miniſtres ſemblaient choiſir les moyens les plus ſûrs pour forcer les proteſtans à la révolte : on joignait l'inſulte à la violence, on outrageait les femmes, on enlevait les enfans à leurs pères. On ſemblait ſe plaire à les irriter, à les plonger dans le déſeſpoir par des lois ſouvent oppoſées, mais toujours oppreſſives, qu'on feſait ſuccéder de mois en mois. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il y ait eu parmi les proteſtans des fanatiques, et que ce fanatiſme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévènes, pays alors impraticable, habité par un peuple à demi ſauvage, qui n'avait jamais été ſubjugué ni par les lois ni par les mœurs; livré à un intendant violent par caractère, inacceſſible à tout ſentiment d'humanité, mêlant le mépris et l'inſulte à la cruauté, dont l'ame trouvait un plaiſir barbare dans les ſupplices longs et recherchés, et qui, inſtrument ambitieux et ſervile du deſpotiſme et de la ſuperſtition de ſon maître, voulait mériter par des meurtres et par l'oppreſſion d'une province l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des perſécutions de *Louis XIV*? Une foule de ſes meilleurs ſujets emportant dans les pays étrangers leurs richeſſes et leur induſtrie; les armées de ſes ennemis, groſſies par des régimens français,

en France le calvinifme. Mais dans la guerre de 1701 la rebellion et le fanatifme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voifines.

qui joignaient les fureurs du fanatifme et de la vengeance à leur valeur naturelle; la haine de la moitié de l'Europe, une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère, la crainte de voir fes provinces livrées aux étrangers par les Français, et l'humiliante néceffité de faire un traité avec un garçon boulanger. (Cavalier, voyez p. 339)

Voilà ce que le clergé célébrait dans des harangues, ce que la flatterie confacrait dans des infcriptions et fur des médailles.

Après lui, les proteftans furent tranquilles et foumis. *Albéroni* forma inutilement le projet abfurde de les engager à fe foulever contre le régent, c'eft-à-dire contre un prince tolérant par raifon, par politique et par caractère, pour fe donner un maitre, pénitent des jéfuites, et qui s'était foumis au joug honteux de l'inquifition. Pendant le miniftère du duc de *Bourbon*, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires eccléfiaftiques, fit rendre en 1724, contre les proteftans, une loi plus févère que celles de *Louis XIV*; elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Auffi indifférent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'oppofition fecrète du duc de *Bourbon*. Il trahiffait par cette conduite et fon pays et le fouverain qui lui avait accordé fa confiance; mais quand le cardinalat eft le prix de la trahifon, quel prêtre eft refté fidèle?

Sous *Louis XV* les proteftans furent traités avec modération, fans qu'on ait rien changé cependant aux lois portées contr'eux; leur fortune, leur état, celui de leurs enfans ne font appuyés que fur la bonne-foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion fans encourir la peine des galères; ils font exclus non-feulement des places honorables, mais de la plupart des métiers. Nous devons efpérer que la raifon, qui à la longue triomphera du fanatifme, et la politique, qui dans tous les temps l'emporte fur la fuperftition, détruiront enfin ces lois. La tolérance établie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Efpagne et la France; l'Amérique appelle l'induftrie et offre la liberté, la tolérance et la fortune à tout homme qui, ayant un métier, voudra quitter fon pays; et la politique ne permettra point de laiffer fubfifter plus long-temps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt et la confcience, et elles pourraient amener des émigrations plus funeftes que celles du fiècle dernier, et nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce dont la révolution de l'Amérique doit être la fource.

Rebelles et prophètes.

Cette rebellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'eft fervi pour féduire les fimples, et pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie ofe prédire, fi la fortune en amène un feul, les autres font oubliés, et celui-là refte comme un gage de la faveur de DIEU, et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau fens; les enthoufiaftes l'adoptent, et les imbécilles le croient.

Le miniftre *Jurieu* fut un des plus ardens prophètes. Il commença par fe mettre au-deffus d'un *Cotterus*, de je ne fais quelle *Chriftine*, d'un *Juftus Velfius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens infpirés de DIEU. Enfuite il fe mit prefque à côté de l'auteur de l'Apocalypfe et de *St Paul*; fes partifans, ou plutôt fes ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cette exergue, *Jurius propheta*. Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et des Cévènes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicans.

Prophètes verriers.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, fur une montagne du Dauphiné, appelée Peira; un vieil huguenot, nommé de *Serre*, y annonça la ruine de Babylone, et le rétabliffement de Jérufalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui difent: „ Quand trois ou quatre font affemblés „ en mon nom, mon efprit eft parmi eux; et avec un „ grain de foi on tranfportera des montagnes. „

Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche, parce qu'il est dit dans St *Matthieu* que JESUS souffla sur ses disciples avant sa mort : il était hors de lui-même ; il avait des convulsions ; il changeait de voix ; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfans recevaient ainsi le don de prophétie ; et s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, et pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévènes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Ministre roué. *Claude Brousson*, d'une famille considérée de Nîmes, homme éloquent et plein de zèle, très-estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu, non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correspondances avec les ennemis de l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet écrit de sa main, et adressé au duc de *Schomberg*, avait été intercepté depuis long-temps, et était entre les mains de l'intendant de la province. *Brousson* errant de ville en ville fut saisi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ses juges l'interrogèrent ; il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST, qu'il avait reçu le St ESPRIT, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que son devoir était

était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les 1698.
premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un saint, qui avait scellé sa foi de son sang ; et on imprima le martyre de M. de *Brousson*.

Alors les prophètes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 un abbé de la maison *du Chaila*, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé *du Chaila* ; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : *Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi* : et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de DIEU le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone. Un abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

Prophètes assassins.

L'abbé de *la Bourlie.* C'était le fils du marquis de *Guiscard* sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévènes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté en 1711 pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier *Harlay*, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques et leur promettre de puissans secours.

1703. Une grande partie du pays les favorisait secrétement. Leur cri de guerre était: *Point d'impôts et liberté de conscience.* Ce cri séduit par-tout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le calvinisme. Mais sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre des fanatiques. Le roi envoie d'abord le maréchal de *Montrevel* avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contr'eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contr'eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de *Montrevel*, succéda en 1704 le maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entr'eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait *David* dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du S[t] ESPRIT. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages: on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de *Villars*. Un garçon boulanger fait la guerre à *Louis XIV*.

Il promit de former quatre régimens de révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de 1704.

France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promeſſes. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques : mais ayant donné ſa parole au maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former ſon régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu ſouvent de la bouche du maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à ſon âge avoir eu tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces et ſi indiſciplinables. Il répondit que, quand on lui déſobéiſſait, ſa prophéteſſe, qu'on appelait *la grande Marie*, était ſur le champ inſpirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait ſans raiſonner. (*oo*) Ayant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Le garçon boulanger traite avec le maréchal de *Villars*.

Cette négociation ſingulière ſe feſait après la bataille de Hochſtet. *Louis XIV*, qui avait proſcrit le calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de *Villars* lui préſenta le brevet de colonel et celui d'une penſion de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Verſailles; il y reçut les ordres du miniſtre de la guerre. Le roi le vit, et

(*oo*) Ce trait doit ſe trouver dans les véritables mémoires du maréchal de *Villars*. Le premier tome eſt certainement de lui : il eſt conforme au manuſcrit que j'ai vu : les deux autres ſont d'une main étrangère et bien différente.

hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le miniſtère, craignit, et ſe retira en Piémont. De là il paſſa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment ſert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* ſe trouva oppoſée à un régiment français. Dès qu'ils ſe reconnurent, ils fondirent l'un ſur l'autre avec la baïonnette ſans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne compoſée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du ſort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait preſque jamais la valeur. Il ne reſta pas trois cents hommes de ces régimens. Le maréchal de *Berwick* contait ſouvent avec étonnement cette aventure.

Fureur ſingulière.

Cavalier eſt mort officier-général et gouverneur de l'île de Jerſey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ſes premières fureurs conſervé que le courage, et ayant peu à peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoutenu par l'exemple.

Le maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de *Berwick*. Les malheurs des armes du roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc, qui eſpéraient des ſecours du ciel et en recevaient des alliés. On leur feſait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

Conſpiration des prophètes.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations celle qu'ils formèrent de ſaiſir dans Nîmes le duc de *Berwick* et l'intendant *Bâville*, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire les ennemis. Le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux cents perſonnes périrent dans les ſupplices. Le maréchal de *Berwick* fit exterminer par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent, les armes à la main, les autres ſur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés céleſtes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des pſeaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Pluſieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre: mais trouvant que l'Egliſe épiſcopale tenait trop de l'Egliſe romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fit beaucoup de miracles, ils offrirent de reſſuſciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choiſir. Par-tout le peuple eſt peuple; et les presbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, *Fatio Duillier*, et un homme de lettres fort ſavant, nommé *Daudé*, fuſſent à la tête de ces énergumènes? Le fanatiſme rend la ſcience même ſa complice, et étouffe la raiſon.

Prophètes réfugiés à Londres propoſent de reſſuſciter un mort.

Le miniſtère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On

leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'égliſe cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſa juridiquement. La ſcène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatiſme ne pouvaient guère réuſſir en Angleterre, où la philoſophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée y étaient également protégées par les traités de Veſtphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur ſein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut ſur la fin de ce ſiècle que la France qui eſſuya de grandes querelles eccléſiaſtiques, malgré les progrès de la raiſon. Cette raiſon, ſi lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle ſoit établie dans les principales têtes; elle deſcend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ſes ſupérieurs ſont modérés, apprend auſſi à l'être. C'eſt un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII.

Du Janfénifme.

Janfénifme moins turbulent que le calvinifme.

LE calvinifme devait néceffairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondemens des Etats. Le janfénifme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume; car les réformateurs du feizième fiècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Eglife romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus facré, ayant ouvert les portes de fes cloîtres, et remis fes tréfors dans les mains des féculiers, il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de *Calvin* et de *Luther* ait paru, fans exciter des perfécutions et des guerres.

Mais les janféniftes, n'attaquant point l'Eglife, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant fur des queftions abftraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les conftitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur fecte méprifée dans prefque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu plufieurs partifans très-refpectables par leurs talens et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention férieufe, le janfénifme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces difputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain, nommé *Michel Bay*, qu'on appelait

Baïus, felon la coutume du pédantifme de ces temps-là, s'avifa de foutenir, vers l'an 1552, quelques propofitions fur la grâce et fur la prédeftination. Cette queftion, ainfi que prefque toute la métaphyfique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'eft égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui l'y conduife.

Baïus inintelligible.

L'efprit de curiofité donné de DIEU à l'homme; cette impulfion néceffaire pour nous inftruire, nous emporte fans ceffe au-delà du but, comme tous les autres refforts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouffer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais affez.

Ainfi on a difputé fur tout ce qu'on connaît et fur tout ce qu'on ne connaît pas: mais les difputes des anciens philofophes furent toujours paifibles; et celles des théologiens fouvent fanglantes, et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queftions que *Michel Baïus*, crurent le libre arbitre renverfé et la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baïus* au fujet d'une querelle à peu près dans le même goût, ils déférèrent foixante et feize propofitions de *Baïus* au pape *Pie V*. Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des cordeliers, qui dreffa la bulle de condamnation en 1567.

Soit crainte de fe compromettre, foit dégoût d'examiner de telles fubtilités, foit indifférence et mépris pour des thèfes de Louvain, on condamna refpectivement les foixante et feize propofitions en gros, comme hérétiques, fentant l'héréfie, mal-fonnantes, téméraires et fufpectes, fans rien fpécifier et

Rome fe moque de *Baïus*.

ſans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la ſuprême puiſſance, et laiſſe peu de priſe à la diſpute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle; il y avait ſur-tout une phraſe dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baïus*. L'univerſité députa à Rome pour ſavoir du St Père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponſe à ces Flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand-vicaire nommé *Morillon* dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce *Morillon* avait raiſon en politique; car aſſurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adverſaires. *Baïus* crut *Morillon* et ſe rétracta paiſiblement.

Molina viſionnaire.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcholaſtiques que ſtérile en philoſophes, produiſit *Molina* le jéſuite, qui crut avoir découvert préciſément comment DIEU agit ſur les créatures, et comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel et l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grâce et la prédeſtination à la gloire, la grâce prévenante et la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moyenne et du congruiſme. Cette ſcience moyenne et ce congruiſme étaient ſur-tout des idées rares; DIEU, par ſa ſcience moyenne, conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera quand il aura eu ſa grâce; et enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre

arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme, et ces arrangemens ſont le congruiſme.

Les dominicains eſpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jéſuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina était le précurſeur de l'Antechriſt*.

La cour de Rome évoqua la diſpute, qui était déjà entre les mains des grands inquiſiteurs, et ordonna, avec beaucoup de ſageſſe, le ſilence aux deux partis qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Procès à Rome pour ſes viſions.

Enfin on plaida ſérieuſement devant *Clément VIII*, et à la honte de l'eſprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jéſuite, nommé *Achilles Gaillard*, aſſura le pape qu'il avait un moyen ſûr de rendre la paix à l'Egliſe; il propoſa gravement d'accepter la prédeſtination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la ſcience moyenne, et qu'on ajuſterait ces deux ſyſtèmes comme on pourrait. Les dominicains refuſèrent l'accommodement d'*Achilles Gaillard*. Leur célèbre *Lemos* ſoutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active. Les congrégations ſe multiplièrent ſans que perſonne s'entendît.

Ni les plaideurs ni les juges ne s'entendent.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour et contre à un ſens clair. *Paul V* reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Veniſe, il fit ceſſer toutes les congrégations qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait, parce que ce mot ſignifie *ſecours*, et qu'il s'agiſſait,

dans cette dispute, des secours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congruisme, *Cornélius Jansénius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baïus*, dans un gros livre sur *St Augustin*, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles; mais *du Verger de Haurane*, abbé de St Cyran, ami de *Jansénius*, homme aussi ardent qu'écrivain diffus et obscur, vint à Paris, et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de *Jansénius* comme une suite de celle de *Baïus*, et l'obtinrent en 1641: mais à Paris la faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec *Jansénius* que DIEU commande des choses impossibles; cela n'est ni philosophique ni consolant: mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se distinguer et l'inquiétude d'esprit formèrent une secte.

Jansénius tout comme *Baïus*.

La faculté condamna cinq propositions de *Jansénius* à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très-fidellement, quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus; et la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point: mais d'un

côté, un docteur nommé *Habert* soulevait les esprits contre *Jansénius*; de l'autre, le fameux *Arnauld*, disciple de *St Cyran*, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe et dans l'épée. Son génie, et les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guerre de plume et à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites et contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siècle de *Louis XIV*, et qui sont la bibliothèque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie: les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géométrie, la grammaire raisonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

Arnauld digne de ne point entrer dans ces querelles.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses

propositions, les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider, et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea ; il condamna chacune des cinq propositions à part, mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les suivait.

Les cinq propositions aussi ridicules que cinq cents autres.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la sorbonne, et par les jansénistes, et par les jésuites, et par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans *Jansénius*. Il n'y a qu'à ouvrir le troisième tome à la page 138, édition de Paris 1641, on y lira mot à mot : ,, Tout cela démontre pleinement et évi-,, demment qu'il n'est rien de plus certain et de ,, plus fondamental dans la doctrine de *St Augustin*, ,, qu'il y a certains commandemens impossibles, non-,, seulement aux infidèles, aux aveugles, aux endur-,, cis ; mais aux fidèles et aux justes, malgré leurs ,, volontés et leurs efforts, selon les forces qu'ils ,, ont ; et que la grâce, qui peut rendre ces com-,, mandemens possibles, leur manque. ,, On peut aussi lire à la page 165, que ,, JESUS-CHRIST n'est ,, pas, selon *St Augustin*, mort pour tous les ,, hommes. ,,

Le cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape ; il n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'Eglise de France : mais

les jansénistes écrivirent tant de lettres, on cita tant *St Augustin*, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Tracasseries plus ridicules encore.

Un prêtre de St Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de *Liancourt*, parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans *Jansénius*, et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* se signala ; et dans une nouvelle lettre à un duc et pair ou réel ou imaginaire, il soutint que les propositions de *Jansénius* condamnées n'étaient pas dans *Jansénius*, mais qu'elles se trouvaient dans *St Augustin* et dans plusieurs pères. Il ajouta que *St Pierre était un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il est vrai que *St Augustin* et *St Chrysostome* avaient dit la même chose ; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints pères ; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla ; le chancelier *Séguier* y vint même de la part du roi. *Arnauld* fut condamné et exclus de la sorbonne en 1654. La présence du chancelier parmi des théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public ; et le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à *Pascal*, dans ses provinciales, *qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons.*

Disputes insensées.

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce versatile de

Molina; mais ils soutenaient une grâce suffisante à laquelle la volonté peut consentir et ne consent jamais, une grâce efficace à laquelle on peut résister, et à laquelle on ne résiste pas; et ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé.

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'*Arnauld* et des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes et des arminiens. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire *Barnevelt*: violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution, et sur l'heureuse nécessité de la tolérance; ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet et des brochures; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld persécuté.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis: mais lui et les jansénistes eurent toujours contr'eux l'Eglise et le pape. Une des premières démarches d'*Alexandre VII*, successeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les évêques

évêques de France, qui avaient déjà dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes: ,, Je condamne de cœur et de ,, bouche la doctrine des cinq propositions contenues ,, dans le livre de *Cornélius Jansénius*, laquelle doctrine ,, n'est point celle de *S.t Augustin*, que *Jansénius* a mal ,, expliquée. ,,

Il fallut depuis souscrire cette formule; et les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme: *S.t Cyran* et *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastère de Port-royal-des-champs, une maison où s'étaient retirés plusieurs savans vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentimens: ils y instruisaient de jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. *Pascal* le premier des satiriques français, car *Despréaux* ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres et dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de *Jansénius* qu'elles n'avaient pas lu; qu'assurément on n'avait pas pris sa pensée; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que *Jansénius* n'avait pas tort.

Formulaire à des filles.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil, d'*Aubrai* (il n'y avait point encore de lieutenant de

police) alla à Port-royal-des-champs faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaſtères : un miracle les ſauva.

Mlle *Perrier*, penſionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célèbre *Paſcal*, avait mal à un œil ; on fit à Port-royal la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque temps à Port-royal. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été ſauvée et tranſportée de Jéruſalem au faubourg St Jacques. La malade la baiſa ; elle parut guérie pluſieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'atteſter qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fiſtule lacrymale déſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes, qui ont long-temps vécu avec elle, m'ont aſſuré que ſa guériſon avait été fort longue ; et c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable : mais ce qui ne l'eſt guère, c'eſt que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre à qui cette religion eſt ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifier une douzaine de religieuſes, qui prétendaient que *Cornélius Janſénius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée.

Grand miracle d'un œil guéri.

Le miracle eut un ſi grand éclat que les jéſuites écrivirent contre lui. Un père *Annat*, confeſſeur de *Louis XIV*, publia le *Rabat-joie des Janſéniſtes à l'occaſion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-royal, par un docteur catholique*. *Annat* n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que ſi une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS eſt mort pour *tous*, et non pour *pluſieurs* : tous ſifflèrent le père *Annat*. Les jéſuites prirent alors le parti de faire auſſi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-royal une ſœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès : le temps était paſſé ; et ſœur *Gertrude* n'avait point un *Paſcal* pour oncle.

Jéſuites font auſſi leurs miracles.

Les jéſuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'eſprit des peuples. On renouvelait contr'eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de *Henri le grand*, médité par *Barriere*, exécuté par *Châtel* leur écolier ; le ſupplice du père *Guignard*, leur banniſſement de France et de Veniſe, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Paſcal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modèle d'éloquence et de plaiſanterie. Les meilleures comédies de *Molière* n'ont pas plus de ſel que les premières lettres provinciales : *Boſſuet* n'a rien de plus ſublime que les dernières.

Lettres provinciales chef-d'œuvre.

Il eſt vrai que tout le livre portait ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la ſociété les opinions extravagantes de pluſieurs

jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi-bien chez des casuistes dominicains et franciscains; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes; dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva, dans leurs querelles, la même chose à peu près qu'au cardinal *Mazarin*. Les *Blot*, les *Marigny* et les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à ses dépens; et il fut le maître de la France.

Ce chef-d'œuvre brûlé.

Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence; ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

Religieuses enlevées.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes, et on les dispersa dans d'autres couvens; on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur *Perdreau* et sœur *Passart*, qui signèrent et en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries et des chansons dont la ville fut inondée par cette espèce d'hommes oisifs, qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant, et qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament, et que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution.

Quatre prélats, *Arnauld* évêque d'Angers, frère du docteur, *Buzanval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, et *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis résista à *Louis XIV* sur la régale, se déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire composé par le pape *Alexandre VII* lui-même, semblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques et même par le parlement. *Alexandre VII* indigné nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

Paix de Clément IX.

Mais lorsque tout était en feu, pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans *Jansénius*, *Rospigliosi*, devenu pape sous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à signer *sincèrement* le formulaire, au lieu de *purement et simplement*; ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de *Jansénius*. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications; l'accortise italienne calma la vivacité française. Un mot substitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX* et même *la paix de l'Eglise*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baïus*, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux partis à enseigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raisonnable, mais on avait à faire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui

étaient prisonniers à la bastille, et entr'autres *Saci*, auteur de la version du testament. On fit revenir les religieuses exilées; elles signèrent *sincèrement*, et crurent triompher par ce mot. *Arnauld* sortit de la retraite où il s'était caché, et fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un père de l'Eglise; il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole*; et ce fut le sujet de la grande controverse entr'eux et *Claude* le ministre; controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trève passagère. Les cabales sourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

La duchesse de *Longueville*, sœur du grand *Condé*, si connue par les guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote; et comme elle haïssait la cour, et qu'il lui fallait de

Port-royal. l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal-des-champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui quoique moins célèbres avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel-esprit que la duchesse de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet*, leurs conversations solides, et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et

animé, qui fesait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

La faction des jésuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Mme de *Longueville* ne pouvant plus cabaler pour Assemblées jansénistes.
la fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait 1679.
des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le roi, qui avait résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça; et enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de Mme de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui, dont le neveu avait été ministre d'Etat; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694 dans une retraite ignorée du monde et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte et inébranlable.

Son parti fut toujours perſécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, et où les bulles des papes ſont des lois ſouveraines. Il le fut encore plus en France.

Cas de conſcience auſſi ridicule que tout ce que deſſus.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſénius*, était toujours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine. La diſtinction du *fait* et du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin en 1711 un problème théologique, qu'on appela *le cas de conſcience par excellence*: ,, Pouvait-on donner les ſacremens à un homme ,, qui aurait ſigné le formulaire, en croyant dans ,, le fond de ſon cœur que le pape et même l'Egliſe ,, peuvent ſe tromper ſur les faits ? ,, Quarante docteurs ſignèrent qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût ſur les faits. L'archevêque de Paris, *Noailles*, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine et le *fait* d'une foi humaine. Les autres et même l'archevêque de Cambrai *Fénélon*, qui n'était pas content de monſieur de *Noailles*, exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être ſe donner la peine de citer les paſſages du livre; c'eſt ce qu'on ne fit jamais.

Le pape *Clément XI* donna en 1705, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, ſans expliquer ſi c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'eſt une nouveauté introduite dans l'Egliſe, de faire ſigner des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuſes de Port-royal-des-champs.

Le cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles ſignèrent, ſans déroger à la paix de *Clément IX*, et ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait.

On ne ſait ce qui eſt plus ſingulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propoſitions étaient dans un livre latin, ou le refus obſtiné de ces religieuſes.

Port-royal démoli.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la ſuppreſſion de leur monaſtère. Le cardinal de *Noailles* les priva des ſacremens. Leur avocat fut mis à la baſtille. Toutes les religieuſes furent enlevées et miſes chacune dans un couvent moins déſobéiſſant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maiſon de fond en comble; et enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'égliſe et dans le cimetière, pour les tranſporter ailleurs.

Queſnel.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaſtère. Les janſéniſtes voulaient toujours cabaler, et les jéſuites ſe rendre néceſſaires. Le père *Queſnel* prêtre de l'oratoire, ami du célèbre *Arnauld*, et qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 compoſé un livre de réflexions pieuſes ſur le texte du nouveau teſtament. Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au janſéniſme; mais elles ſont confondues dans une ſi grande foule de maximes ſaintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés, et le mal il faut le chercher. Pluſieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, et les confirmèrent

quand le livre eut reçu encore par l'auteur ſa dernière perfection. Je ſais même que l'abbé *Renaudot*, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce pape qui aimait les ſavans et qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du père *Queſnel*. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome qui ſoit capable d'écrire ainſi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'eſt le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clément XI*, et les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner enſuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus ſincère au livre de *Queſnel*, était le cardinal de *Noailles* archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorſqu'il était évêque de Châlons; et le livre lui était dédié. Ce cardinal plein de vertus et de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques janſéniſtes ſans l'être, et aimait peu les jéſuites, ſans leur nuire et ſans les craindre.

Queſnel priſonnier et délivré.

Ces jéſuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père de *la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Egliſe gallicane. Le père *Queſnel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, et pluſieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, et jouiſſait comme lui

de cette gloire flatteuſe de s'établir un empire ſecret indépendant des ſouverains, de régner ſur des conſciences, et d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés. Les jéſuites, plus répandus que ſa faction et plus puiſſans, déterrèrent bientôt *Queſnel* dans ſa ſolitude. Ils le perſécutèrent auprès de *Philippe V* qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient pourſuivi *Arnauld* ſon maître auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du roi d'Eſpagne, de faire arrêter ces ſolitaires. *Queſnel* fut 1703.
mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, et fit évader *Queſnel*, qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort en 1719 dans une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes de janſéniſtes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Contrat de janſéniſtes avec la Bourignon.

Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers, et on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les janſéniſtes avec *Antoinette Bourignon*, célèbre viſionnaire, femme riche, et qui avait acheté ſous le nom de ſon directeur l'île de Nordſtrand près du Holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocier à une ſecte de myſtiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ſes frais dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries, et dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélytes. Elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre ridicule, et même avait eſſuyé les perſécutions attachées à toute innovation. Enfin déſeſpérant de s'établir dans ſon île, elle l'avait

revendue aux janséniftes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encore dans les manufcrits de *Quefnel* un projet plus coupable s'il n'avait été infenfé. *Louis XIV* ayant envoyé en Hollande en 1684 le comte d'*Avaux*, avec plein pouvoir d'admettre à une trève de vingt années les puiffances qui voudraient y entrer, les janféniftes, fous le nom des *difciples de St Auguftin*, avaient imaginé de fe faire comprendre dans cette trève, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calviniftes le fut fi long-temps. Cette idée chimérique était demeurée fans exécution ; mais enfin les propofitions de paix des janféniftes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de fe rendre trop confidérables ; et c'en était affez pour être criminels. On fit aifément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Projet fou des janféniftes.

Il n'était pas affez inftruit pour favoir que de vaines opinions de fpéculation tomberaient d'ellesmêmes, fi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père *Quefnel* comme coupable, après que l'auteur eut été traité en féditieux. Les jéfuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On fe flattait avec raifon que le pape *Clément XI* mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut favoir que

quand *Clément XI* était le cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout molinifte de fon ami le cardinal de *Sfondrate*, et que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penfer qu'*Albani*, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à *Quefnel* ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne fe trompa point : le pape *Clément XI* donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de *Quefnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire fpirituelle, qu'on avait follicitée, ne réufsît. La cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'archiduc *Charles* pour roi d'Efpagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans fon décret : il ne fut point reçu en France ; et les querelles furent affoupies jufqu'à la mort du père de *la Chaife* confeffeur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait dans le cardinal de *Noailles* l'allié de Mme de *Maintenon*.

Le Tellier confeffeur du roi, fourbe, infolent et factieux.

Les jéfuites étaient en poffeffion de donner un confeffeur au roi, comme à prefque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur inftitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléfiaftiques. Ce que leur fondateur établit par humilité était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieilliffait, plus la place de confeffeur devenait un miniftère confidérable. Ce pofte fut donné à *le Tellier*, fils d'un procureur de Vire en baffe Normandie, homme fombre, ardent, inflexible,

cachant ſes violences ſous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il eſt trop aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, et de perdre qui l'on hait : il avait à venger ſes injures particulières. Les janſéniſtes avaient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le cardinal de *Noailles* ; et il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'Egliſe de France. Il dreſſa en 1711 des lettres et des mandemens, que des évêques devaient ſigner.

Le Tellier fripon.

Il leur envoyait des accuſations contre le cardinal de *Noailles*, au bas deſquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies ; elles furent découvertes, et n'en réuſſirent pas moins. (*pp*)

(*pp*) Il eſt dit dans la vie du duc d'Orléans, imprimée en 1737, que le cardinal de *Noailles* accuſa le père *le Tellier* de vendre les bénéfices, et que le jéſuite dit au roi : *Je conſens à être brûlé vif, ſi l'on prouve cette accuſation, pourvu que le cardinal ſoit brûlé vif auſſi en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte eſt tiré des pièces qui coururent ſur l'affaire de la conſtitution ; et ces pièces ſont remplies d'autant d'abſurdités que la vie du duc d'Orléans. La plupart de ces écrits ſont compoſés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne ſavent pas qu'un homme qui doit ménager ſa conſidération auprès d'un roi qu'il confeſſe, ne lui propoſe pas, pour ſe diſculper, de faire brûler vif ſon archevêque.

Tous les petits contes de cette eſpèce ſe retrouvent dans les mémoires de *Maintenon*. Il faut ſoigneuſement diſtinguer entre les faits et les ouï-dire.

N. B. On propoſa pour confeſſeurs à *Louis XIV le Tellier* et *Tournemine*. *Tournemine*, littérateur aſſez ſavant, penſait avec autant de liberté, et avait auſſi peu de fanatiſme qu'il était poſſible à un jéſuite. Mais il était d'une naiſſance illuſtre, et *Louis XIV* ne voulut pas d'un confeſſeur fait pour aſpirer aux premières places de l'Egliſe et de l'Etat ; il craignait d'ailleurs l'ambition de ſa famille.

La conſcience du roi était allarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de *Noailles* lui demanda juſtice de *ces myſtères d'iniquité*. Le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines pour faire réuſſir les choſes divines ; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adreſſa au dauphin duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. *Fénélon* n'était pas encore aſſez philoſophe pour oublier que le cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner ; et *Queſnel* payait alors pour Mme *Guyon*.

Madame de *Maintenon* faible et bigotte autant qu'ambitieuſe.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Mme de *Maintenon*. Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame qui n'avait guère de ſentimens à elle, et qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du roi. Trois lignes de ſa main au cardinal de *Noailles* développent tout ce qu'il faut penſer et d'elle et de l'intrigue du père *le Tellier*, et des idées du roi et de la conjoncture. „ Vous me connaiſſez aſſez pour ſavoir ce que je „ penſe ſur la découverte nouvelle ; mais bien des „ raiſons doivent me retenir de parler. Ce n'eſt point „ à moi à juger et à condamner ; je n'ai qu'à me „ taire et à prier pour l'Egliſe, pour le roi et pour „ vous. J'ai donné votre lettre au roi ; elle a été lue : „ c'eſt tout ce que je puis vous en dire, étant abattue „ de triſteſſe. „

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. (*qq*) ,, Je crains, écrivit-il à Mme de *Maintenon*, de ,, marquer au roi trop de soumission en donnant ,, les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je ,, prie DIEU de lui faire connaître le péril qu'il ,, court, en confiant son ame à un homme de ce ,, caractère. (*rr*) ,,

On voit, dans plusieurs mémoires, que le père *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît sa place ou le cardinal la sienne. Il est très-vraisemblable qu'il le pensa, et peu qu'il l'ait dit.

Autorité royale employée par les jésuites.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du père *le Tellier*, des évêques qui espéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux

(*qq*) Consultez les lettres de Mme de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées, et qu'il n'a rien hasardé.

(*rr*) Quand on a des lettres aussi authentiques, on peut les citer: ce sont les plus précieux matériaux de l'histoire. Mais quel fond faire sur une lettre qu'on suppose écrite au roi par le cardinal de *Noailles*... *J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour sauver votre Etat et pour soutenir votre trône... Il ne vous est pas permis de demander compte de ma conduite.* Est-il vraisemblable qu'un sujet aussi sage et aussi modéré que le cardinal de *Noailles* ait écrit à son souverain une lettre si insolente et si outrée? Ce n'est qu'une imputation mal-adroite: elle se trouve page 141, tome V des mémoires de *Maintenon*; et comme elle n'a ni authenticité ni vraisemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

deux

deux partis; au lieu de réprimer un religieux et de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels, et de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison et par tous les magistrats, *Louis XIV* crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, et de faire venir la fameuse constitution *unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Bulle dressée par eux.

Le jésuite *le Tellier* et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le St Office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint et souleva contr'elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme; et elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent et une propositions il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi et la multitude. Mais le cardinal de *Noailles*, et sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs

Bulle qui met tout en désordre.

mêmes à ſa ſainteté. C'était un affront qu'ils lui feſaient reſpectueuſement. Le roi ne le ſouffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèſes, défendit au cardinal de paraître à la cour. La perſécution donna à cet archevêque une nouvelle conſidération dans le public. Sept autres évêques ſe joignirent encore à lui. C'était une véritable diviſion dans l'épiſcopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agiſſait pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avait une guerre civile dans les eſprits, comme s'il eût été queſtion du renverſement du chriſtianiſme, et on fit agir des deux côtés tous les reſſorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces reſſorts furent employés pour faire accepter la conſtitution par la ſorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle; et cependant elle y fut enregiſtrée. Le miniſtère avait peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoyaient en priſon ou en exil les oppoſans.

Cette bulle avait été enregiſtrée au parlement, avec la réſerve des droits ordinaires de la couronne,
1714. des libertés de l'Egliſe gallicane, du pouvoir et de la juriſdiction des évêques ; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéiſſance. Le cardinal de *Biſſy*, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua dans une de ſes lettres qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les eſprits étaient ſur-tout révoltés contre le jéſuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un

Le jéſuite *le Tellier* en horreur.

religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux ; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Toutes les priſons étaient pleines depuis long-temps de citoyens accuſés de janſéniſme. On feſait accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, et qu'il ne pouvait expier ſes péchés qu'en perſécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'eſt qu'on portait à ce jéſuite *le Tellier* les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la juſtice ; jamais la baſſeſſe ne ſacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé en 1768, à la maiſon profeſſe des jéſuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chaſſés par tous les parlemens du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de *Louis XV*. *Le Tellier* oſa préſumer de ſon
crédit juſqu'à propoſer de faire dépoſer le cardinal 1715.
de *Noailles* dans un concile national. Ainſi un religieux feſait ſervir à ſa vengeance ſon roi, ſon pénitent et ſa religion.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiſſait de dépoſer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractère, et plus encore par la perſécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregiſtrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et ſimplement*, ferait tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſerait pourſuivi ſuivant la rigueur des canons. Le chancelier *Voiſin*, ſecrétaire d'Etat de la guerre, dur et

despotique, avait dressé cet édit. Le procureur-général d'*Aguesseau*, plus versé que le chancelier *Voisin* dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de *Mesme* en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre; et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut, et tout changea.

Changement dans les affaires.

Le duc d'Orléans régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV*, et ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'Etat, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de *Noailles* fut le président. On exila le jésuite *le Tellier*, chargé de la haine publique et peu aimé de ses confrères.

Bulle méprisée.

Les évêques opposés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel; et enfin le cardinal de *Noailles* fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Eglise de France resta divisée en deux factions, les *acceptans* et les *refusans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous

Louis XIV avec les jésuites et les capucins. Les refusans étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptans se prévalaient de Rome; les autres, des universités, des parlemens et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Rheims, du nom de *Mailly*, grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des schismatiques. DIEU le récompensa; il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé *Languet*, ayant essuyé le même traitement du parlement, et ayant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt aussi cardinal.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations : on appelait, on réappelait; et tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

Le système de *Lass* fait oublier la bulle.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle, ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus

qu'à la guerre qui se fesait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on fesait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques; et le plaisir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'Eglise de France. Sa politique y était intéressée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne et cent évêques. (*ss*)

Il fallait engager le cardinal de *Noailles*, non-seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV* son bienfaiteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoise; cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil, avec les princes et pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'humanité et la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand-conseil avait enregistré; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire, le maintien

Pacification apparente.

(*ss*) On verra dans le *Siècle de Louis XV* quelles furent les vues et la conduite du régent.

des libertés de l'Eglise gallicane, et des lois du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; et on afficha son mandement de rétractation le 20 août 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai *du Bois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal et premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de *Louis XIV* avait échoué. Personne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencieux *du Bois* subjugua le pieux *Noailles*. On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans et son ministre parlaient des querelles qu'ils apaisèrent, quel ridicule ils jetèrent sur cette guerre de controverse. Ce mépris et ce ridicule servirent encore à la paix. On se lasse enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelans restèrent opiniâtrément attachés à leurs sentimens.

Mais il y eut quelques évêques connus, et quelques ecclésiastiques ignorés, qui persistèrent dans leur enthousiasme janséniste. Ils se persuadaient que DIEU allait détruire la terre, puisqu'une feuille de papier nommée *bulle*, imprimée en Italie était reçue en France. S'ils avaient seulement considéré sur quelque mappemonde, le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font

des évêques de province et des habitués de paroisse, ils n'auraient pas écrit que DIEU anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de *Fleuri* eut une autre sorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'Etat.

Singulier concile d'Embrun.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape *Benoît XIII*, de l'ancienne maison *Ursini*, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de DIEU même. *Ursini* et *Fleuri* firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner *Soanen*, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'oratoire, jansénisté beaucoup plus entêté que le pape.

Le président de ce concile était *Tencin*, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle. Il avait été poursuivi au parlement de Paris comme simoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti *Lass* le banquier, contrôleur-général; et de presbytérien écossais il en avait fait un français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent, et l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria DIEU pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, et sur-tout le président

du concile indignèrent toute la France; et au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti jansénisté eut recours à des miracles, mais les miracles ne fesaient plus fortune. Un vieux prêtre de Rheims nommé *Rousse*, mort, comme on dit, en odeur de sainteté, eut beau guérir les maux de dents et les entorses; le saint sacrement, porté dans le faubourg saint Antoine à Paris, guérit en vain la femme *la Fosse* d'une perte de sang, au bout de trois mois en la rendant aveugle.

Convulsionnaires.

Enfin, des enthousiastes s'imaginèrent qu'un diacre nommé *Pâris*, frère d'un conseiller au parlement, appelant et réappelant, enterré dans le cimetière de S[t] Médard, devait faire des miracles. Quelques personnes du parti, qui allèrent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple; la foule s'y pressait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps des secousses, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait; les

miracles redoublaient; et il fallut enfin fermer le cimetière, et y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du jansénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient à faire.

La superstition alla si loin qu'un conseiller du parlement, nommé *Carré* et surnommé *Montgeron*, eut la démence de présenter au roi en 1736 un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé, organe et victime d'insensés, dit dans son mémoire au roi, qu'il *faut croire aux témoins qui se font égorger pour soutenir leurs témoignages.* Si son livre subsistait un jour, et que les autres fussent perdus, la postérité croirait que notre siècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte, qui n'étant plus soutenue par des *Arnauld*, des *Pascal* et des *Nicole*, et n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison et font tort à la religion, s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuans, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes du feu dont ils essaient de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent, la dispute du molinisme et du jansénisme ne sera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les

hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire, quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguiser les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'est pas de ce siècle, qui est inaccessible aux progrès de la raison, et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Décadence des jésuites.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre; ils perdirent à la cour le crédit dont *le Tellier* avait abusé; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé les confondirent avec les autres religieux; et ceux-ci, ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'université qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature, et à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse; et ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie, et des conjonctures favorables; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances: leur chute, l'abolition de leur ordre en France, leur bannissement d'Espagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner sa confiance.

Il serait très-utile à ceux qui sont entêtés de toutes

ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

CHAPITRE XXXVIII.

Du quiétisme.

Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

Mme *Guyon* extravagante. La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands-hommes qui fussent alors dans l'Eglise. Son nom était *Bouvières de la Mothe*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de *Guyon* entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté et un esprit fait

pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *la Combe*, fut son directeur. Cet homme connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans les rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une *Ste Thérèse* en France, ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que *Ste Thérèse*. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de son cœur. *La Combe* directeur de la *Guyon*.

Son directeur *la Combe* la conduisit en Savoie dans son petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie ; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte ; ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Anneci par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, sur-tout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchés de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des

profélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fît fortir du pays, elle et fon directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, et un autre fous le nom des *Torrens*, écrits du ftyle dont elle parlait; et fut encore obligée de fortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confeffeurs, elle eut une vifion, et elle prophétifa; elle envoya fa prophétie au père *la Combe*. *Tout l'enfer fe bandera*, dit-elle, *pour empêcher les progrès de l'intérieur et la formation de* JESUS-CHRIST *dans les ames. La tempête fera telle qu'il ne reftera pas pierre fur pierre; et il me femble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renverfement. La femme fera enceinte de l'efprit intérieur, et le dragon fe tiendra debout devant elle.*

La prophétie fe trouva vraie en partie: l'enfer ne fe banda point, mais étant revenue à Paris conduite par fon directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatifé en 1687, l'archevêque de *Harlay de Chanvalon* obtint un ordre du roi, pour faire enfermer *la Combe* comme un féducteur, et pour mettre dans un couvent Mme *Guyon* comme un efprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais Mme *Guyon*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la fervirent. Elle avait dans la maifon de St Cyr, encore naiffante, une coufine nommée Mme de *la Maifon-Fort*, favorite de Mme de *Maintenon*. Elle s'était infinuée dans l'efprit des ducheffes de *Chevreufe* et de *Beauvilliers*. Toutes fes amies fe plaignirent hautement que l'archevêque de *Harlay*, connu pour aimer trop les femmes, perfécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La protection toute-puiffante de madame de *Maintenon* impofa filence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à Mme *Guyon*. Elle alla à Verfailles, s'introduifit dans St Cyr, affifta à des conférences dévotes que fefait l'abbé de *Fénélon* après avoir dîné en tiers avec Mme de *Maintenon*. La princeffe d'*Harcourt*, les ducheffes de *Chevreufe*, de *Beauvilliers* et de *Charôt* étaient de ces myftères.

L'abbé de *Fénélon*, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus féduifant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, fon efprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et fublime, à ce qu'elle a de fombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne fais quoi de romanefque, qui lui infpira, non pas les rêveries de Mme *Guyon*, mais un goût de fpiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs paffions. Sa paffion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans Mme *Guyon* qu'une ame pure éprife du même goût que lui, et fe lia fans fcrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût féduit par une femme à révélations, à prophéties et à galimatias, qui fuffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui fe vidait (à ce qu'elle difait) de la furabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était affis auprès d'elle. Mais *Fénélon*, dans l'amitié et dans fes idées myftiques, était ce

qu'on eſt en amour: il excuſait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Mme *Guyon*, aſſurée et fière d'un tel diſciple qu'elle appelait ſon fils, et comptant même ſur Mme de *Maintenon*, répandit dans St Cyr toutes ſes idées. L'évêque de Chartres *Godet*, dans le diocèſe duquel eſt St Cyr, s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premières pourſuites.

Mme de *Maintenon*, qui ne penſait qu'à faire de St Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpèce de ſecte, et qui enfin n'avait en vue que ſon crédit et ſon repos, rompit tout commerce avec Mme *Guyon*, et lui défendit le ſéjour de St Cyr.

L'abbé de *Fénélon* voyait un orage ſe former, et craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célèbre *Boſſuet* évêque de Meaux, regardé comme un père de l'Egliſe. Elle ſe ſoumit aux déciſions de ce prélat, communia de ſa main, et lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'aſſocia pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de *Noailles*, et l'abbé *Tronſon* ſupérieur de St Sulpice. Ils s'aſſemblèrent ſecrétement au village d'Iſſi, près de Paris. L'archevêque de Paris *Chanvalon*, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour juges dans ſon diocèſe, fit afficher une

une cenſure publique des livres qu'on examinait. Mme *Guyon* ſe retira dans la ville de Meaux même, elle ſouſcrivit à tout ce que l'évêque *Boſſuet* voulut, et promit de ne plus dogmatiſer.

Cependant *Fénélon* fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, et ſacré par l'évêque de Meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoupie, dans laquelle il n'y avait eu juſque-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller. Mais Mme *Guyon*, accuſée de dogmatiſer toujours, après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, et miſe en priſon à Vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe dans l'Etat. Elle ne pouvait l'être; et ſes pieuſes rêveries ne méritaient pas l'attention du ſouverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encore que ſa proſe; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent:

Madame *Guyon* enfermée à Vincennes.

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne penſe:
On ne ſait pas, lorſqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon Mme *Guyon*, qui avait épouſé JESUS-CHRIST dans une de ſes extaſes, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les ſaints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques; dans ce temps-là, dis-je, on ſollicitait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de

Marie d'Agreda plus folle que la *Guyon*, regardée comme ſainte.

visions et de révélations que tous les mystiques ensemble : et pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en sorbonne cette même d'*Agreda*, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie ; mais c'en est sans doute une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois. (*tt*)

Bossuet, qui s'était long-temps regardé comme le père et le maître de *Fénélon*, devenu jaloux de la réputation et du crédit de son disciple, et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât Mme *Guyon* avec lui, et souscrivît à ses instructions pastorales. *Fénélon* ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On proposa des tempéramens ; on donna des promesses : on se plaignit, de part et d'autre, qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre *des Maximes des saints* ; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guère.

Fénélon persécuté pour aimer DIEU.

(*tt*) Ce qu'on aurait dû remarquer, c'est que le quiétisme est dans dom *Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir *Dulcinée*, sans autre récompense que celle d'être son chevalier. *Sancho* lui répond : *Con esta manera de amor he oydo yo predicar que se ha de amar a nuestro senor por si solo, sin que nos mueva esperança degloria o temor de pena : aunque yo le querria amar y servir por lo que puede ser.*

L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à *Bossuet*, dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale hérésie de M. de *Cambrai*.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de *Fénélon*. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme *Bossuet* regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse d'aimer DIEU pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus dans sa haine secrète pour *Fénélon*, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations, qui déshonoreraient un homme de guerre, honore un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

Très-mauvais procédé de *Bossuet*.

Le roi et Mme de *Maintenon* consultent aussitôt le père de *la Chaise* ; le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'évêque de Meaux n'était pas janséniste ; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées ; et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. *Bossuet* écrivit contre *Fénélon*. Tous deux

Pape *Innocent XII* juge cette inintelligible dispute.

envoyèrent leurs ouvrages au pape *Innocent XII*, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à *Fénélon* : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'espagnol *Molinos*, le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'*Etrées*, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi *Molinos*. Ce cardinal d'*Etrées*, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société que de théologie, avait persécuté *Molinos*, pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément. De sorte que *Louis XIV* se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matières délicates, que de trouver, dans un livre qu'on juge, des passages ressemblans à ceux d'un livre déjà proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de *Beauvilliers*, le duc de *Chevreuse* et le cardinal de *Bouillon*, depuis peu ambassadeur de France à Rome. M. de *Meaux* avait son grand nom et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi les signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des Maximes des saints*.

Telle était l'autorité de *Bossuet*, que le père de *la Chaise* n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi son pénitent, et que Mme de *Maintenon* abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape *Innocent XII* qu'on lui avait déféré le livre de

l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait sa sainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de Mme de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le père de *la Chaise* à presser le roi de la reconnaître pour reine ; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de *Fénélon*, et que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune ; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie. (*uu*) Fausses anecdotes.

Il est très-vrai que *Fénélon*, ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi dans cet intervalle avait entendu parler confusément de ses liaisons avec Mme *Guyon* et avec Mme de *la Maison-Fort*. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légérement

(*uu*) Ce conte se retrouve dans l'histoire de *Louis XIV* imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque et de madame de *Maintenon* savent à quel point tout cela est éloigné de la vérité.

entrepriſes, de ce goût pour les fêtes et pour les plaiſirs, qui avaient caractériſé ſon règne.

Louis XIV peu content des idées de Fénélon ſur le gouvernement.

Il voulut avoir une converſation avec le nouvel archevêque ſur ſes principes de politique. *Fénélon*, plein de ſes idées, laiſſa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il développa enſuite dans les endroits du Télémaque où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon* que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la converſation, dit qu'il avait entretenu le plus bel eſprit et le plus chimérique de ſon royaume.

Le duc de Bourgogne fut inſtruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de *Malezieux*, qui lui enſeignait la géométrie. C'eſt ce que je tiens de M. de *Malezieux*, et ce que le cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette converſation, le roi crut aiſément que *Fénélon* était auſſi romaneſque en fait de religion qu'en politique.

Il eſt très-certain que le roi était perſonnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. *Godet Deſmarets* évêque de Chartres, qui gouvernait Mme de *Maintenon* et St Cyr avec le deſpotiſme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit ſon affaire principale de toute cette diſpute ridicule dans laquelle il n'entendait rien. Il était ſans doute très-aiſé de la laiſſer tomber, puiſqu'en ſi peu de temps elle eſt tombée d'elle-même; mais elle feſait tant de bruit à la cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une héréſie. Voilà la véritable origine de la perſécution excitée contre *Fénélon*.

Le roi ordonna au cardinal de *Bouillon* alors ſon

ambaſſadeur à Rome, par ſes lettres du mois d'auguſte (que nous nommons ſi mal à propos *Aouſt*) 1697, de pourſuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait abſolument faire paſſer pour un hérétique. Il écrivit de ſa propre main au pape *Innocent XII*, pour le preſſer de décider.

Moines de Rome, juges de *Fénélon* et de *Boſſuet*.

La congrégation du St Office nomma, pour inſtruire le procès, un dominicain, un jéſuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant et un auguſtin. C'eſt ce qu'on appelle à Rome les conſulteurs. Les cardinaux et les prélats laiſſent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour ſe livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oiſiveté. (*xx*)

Les conſulteurs examinèrent, pendant trente-ſept conférences, trente-ſept propoſitions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix; et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome le 13 mars 1699.

L'archevêque de Cambrai ſe ſoumet.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de ſa défaite. Il ſe ſoumit ſans reſtriction et ſans réſerve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner ſon propre livre. Il empêcha ſes amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un ſavant, qui pouvait ſe faire un grand parti par la perſécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs, et firent preſque haïr celui qui avait remporté la victoire. *Fénélon* vécut toujours depuis

(*xx*) Le nonce *Roberti* diſait: *Biſogna infarinarſi di teologia e fare un fondo di politica.*

dans son diocèse en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répandue dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution et son Télémaque lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais sur-tout, qui firent la guerre dans son diocèse, s'empressaient à lui témoigner leur respect. Le duc de *Marlborough* prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; et il aurait eu part au gouvernement si ce prince eût vécu. (44)

Dans sa retraite philosophique et honorable, on voyait combien il était difficile de se détacher d'une cour telle que celle de *Louis XIV*; car il y en a d'autres que plusieurs hommes célèbres ont quittées sans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de philosophie, de théologie, de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes pensent. Il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu, si ce Dieu veut un culte, quel est le culte qu'il approuve, si l'on peut l'offenser en choisissant mal? Il fesait beaucoup de questions de cette nature, en philosophe qui cherchait à s'instruire; et l'archevêque répondait en philosophe et en théologien.

Après avoir été vaincu sur les disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne se mêlât

(44) Pendant la campagne que le duc de Bourgogne fit en Flandre, il ne vit *Fénélon* qu'une fois, et en public.

point des querelles du jansénisme; cependant il y entra. Le cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort: l'archevêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendrait à la cour, et qu'il y serait consulté; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses désirs cependant étaient modérés comme ses écrits; et même sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les disputes: semblable en cela seul à l'évêque d'Avranches, *Huet*, l'un des plus savans hommes de l'Europe, qui sur la fin de ses jours reconnut la vanité de la plupart des sciences et celle de l'esprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait!) parodia ainsi un air de *Lulli*:

Fénélon détrompé enfin des sottes disputes.

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir:
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu le marquis de *Fénélon*, depuis ambassadeur à la Haye. C'est de lui que je les tiens. (*yy*) Je garantis la certitude de

(*yy*) Ces vers se trouvent dans les poésies de madame *Guyon*: mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant assuré plus d'une fois qu'ils étaient de son oncle, et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû restituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du Télémaque faite par les soins du marquis de *Fénélon* en Hollande, et supprimés dans les autres exemplaires.

Je suis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains la lettre de *Ramsay*, élève de M. de *Fénélon*, dans laquelle il me dit: *S'il était né en*

ce fait. Il ferait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons fouvent avec des regards différens, dans la trifte tranquillité de la vieilleffe, ce qui nous a paru fi grand et fi intéreffant dans l'âge où l'efprit plus actif eft le jouet de fes défirs et de fes illufions.

Ces difputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainfi que beaucoup d'autres nées de l'oifiveté, fe font évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animofités. L'efprit philofophique, qui gagne de jour en jour, femble affurer la tranquillité publique; et les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philofophes, leur doivent la paix dont ils jouiffent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétifme fi malheureufement importante fous *Louis XIV*, aujourd'hui fi méprifée et fi oubliée, perdit à la cour le cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célèbre *Turenne* à qui le roi avait

Angleterre, il aurait développé fon génie et donné l'effor à fes principes qu'on n'a jamais bien connu.

L'auteur du *Dictionnaire hiftorique, littéraire et critique à Avignon 1759*, dit, à l'article *Fénélon*, *qu'il était artificieux, fouple, flatteur et diffimulé.* Il fe fonde, pour flétrir ainfi fa mémoire, fur un libelle de l'abbé *Phelippeaux* ennemi de ce grand-homme. Enfuite il affure que l'archevêque de Cambrai était *un pauvre théologien*, parce qu'il n'était pas janfénifte. Nous fommes inondés depuis peu de dictionnaires qui font des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été fi déshonorée, ni la vérité fi attaquée. Le même auteur nie que M. *Ramfay* m'ait écrit la lettre dont je parle, et il le nie avec une groffièreté infultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de fes articles du *Siècle de Louis XIV*. Les plagiaires janféniftes ne font pas polis : moi qui ne fuis ni quiétifte, ni janfénifte, ni molinifte, je n'ai autre chofe à lui répondre, finon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : *Were he born in a free country he would have difplay'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

dû fon falut dans la guerre civile, et depuis, l'agrandiffement de fon royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il eft conftant par fes lettres qu'il ne trahit jamais fon miniftère en étant fidèle à fon ami. Il preffait le jugement du pape felon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien nommé *Giori*, qui était auprès de lui l'efpion de la faction contraire, s'introduifit dans fa confiance, et le calomnia dans fes lettres; et pouffant la perfidie jufqu'au bout, il eut la baffeffe de lui demander un fecours de mille écus; et après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce miférable qui perdirent le cardinal de *Bouillon* à la cour. (45) Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant par toutes fes dépêches qu'il s'était conduit avec autant de fageffe que de dignité.

Il obéiffait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieufement ridicules des myftiques, qui font les alchimiftes de la religion : mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la perfonne de *Fénélon*. Suppofé qu'il importât à l'Eglife qu'on n'aimât pas DIEU pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureufement voulut que *Fénélon* fût

(45) Elles furent appuyées par les intrigues de la princeffe des *Urfins*, qui, après avoir été long-temps l'amie du cardinal, s'était brouillée avec lui pour une ridicule querelle d'étiquette.

condamné ; soit aigreur contre lui, ce qui semblait au-dessous d'un grand roi ; soit asservissement au parti contraire, ce qui semble encore plus au-dessous de la dignité du trône. Quoi qu'il en soit, il écrivit au cardinal de *Bouillon* le 16 mars 1699 une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle est d'un homme piqué. Le Télémaque fesait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; et les *Maximes des saints*, que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le Télémaque qu'il avait lues.

On rappela aussitôt le cardinal de *Bouillon*. Il partit ; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir sur ses pas pour prendre possession de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du sacré collége donne à Rome de très-grandes prérogatives ; et selon la manière de penser de ce temps-là, c'était une chose agréable pour la France qu'elle fût occupée par un français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de se mettre en possession de son bien, et de partir ensuite. Cependant cette démarche aigrit le roi sans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé, et cet exil dura dix années entières.

Enfin lassé d'une si longue disgrace, il prit le parti de sortir de France pour jamais en 1710, dans le temps que *Louis XIV* semblait accablé par

les alliés, et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince *Eugène*, et le prince d'*Auvergne* ses parens, le reçurent sur les frontières de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du *St Esprit*, et la démission de sa charge de grand-aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : „ Je reprends la liberté que me „ donnaient ma naissance de prince étranger fils „ d'un souverain ne dépendant que de DIEU, et „ ma dignité de cardinal de la sainte Eglise romaine „ et de doyen du sacré collége.... Je tâcherai de „ travailler le reste de mes jours à servir DIEU „ et l'Eglise dans la première place après la „ suprême, etc. „

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée non-seulement sur l'axiome de plusieurs jurisconsultes, qui assurent que *qui renonce à tout n'est plus tenu à rien*, et que tout homme est libre de choisir son séjour, mais sur ce qu'en effet le cardinal était né à Sédan dans le temps que son père était encore souverain de Sédan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la suprême, il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui ont passé incontestablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur-général d'*Aguesseau*, depuis chancelier, l'accusa devant les chambres assemblées, qui

rendirent contre lui un décret de prise de corps, et confisquèrent tous ses biens. Il vécut à Rome honoré quoique pauvre, et mourut victime du quiétisme qu'il méprisait, et de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de *la Trimouille* du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte. ,, On peut ,, tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu de ,, l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il ,, suffira que la place dont le cardinal de *Bouillon* ,, est présentement ébloui lui paraisse inférieure à ,, sa naissance et à ses talens : il se croira toute voie ,, permise pour parvenir à la première place de ,, l'Eglise, lorsqu'il en aura contemplé la splendeur ,, de plus près. ,,

Ainsi en décrétant le cardinal de *Bouillon*, et en donnant ordre qu'on le *mît dans les prisons de la conciergerie*, *si on pouvait se saisir de lui*, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique ; et qu'alors en s'unissant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne se vengeât encore, plus que le prince *Eugène* ; les armes de l'Eglise ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIX.

Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.

Ce n'était pas assez, pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept cents ans sur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens ; mais elle caractérisa, plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux et querelleur qui règne dans nos climats.

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septième siècle, avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient et sont encore, en philosophie et en littérature, à peu près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps et de la hardiesse de l'esprit. Mais la morale et la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Christianisme en Chine.

Après *Ricci*, beaucoup d'autres jésuites pénétrerent dans ce vaste empire ; et à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter secrétement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la mission, accusèrent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble et le plus sacré, le respect des enfans pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et sur-tout à *Confutzée*, nommé par nous *Confucius*, ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres ; les lettrés en public, pour honorer *Confutzée*. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce que les Romains, qui trouvèrent cet usage dans toute l'Asie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies et des pastilles. Des colao, que les Portugais ont nommé mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère *Confutzée*, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques ? sont-elles purement civiles ? reconnaît-on ses pères et *Confutzée* pour des dieux ? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints ? est-ce enfin un usage politique, dont

dont quelques chinois superstitieux abusent ? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Dominicains contre jésuites en Chine.

Les dominicains déférèrent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome en 1645. Le St Office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soutinrent la cause des Chinois et de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire, sans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire si jaloux de ses usages. Ils représentèrent leurs raisons. L'inquisition en 1656 permit aux lettrés de révérer *Confutzée*, et aux enfans chinois d'honorer leurs pères, *en protestant contre la superstition, s'il y en avait.*

Procès de la Chine en cour de Rome.

L'affaire étant indécise, et les missionnaires toujours divisés, le procès fut sollicité à Rome de temps en temps ; et cependant les jésuites qui étaient à Pékin, se rendirent si agréables à l'empereur *Cam-hi*, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par sa bonté et par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires et d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer que cet empereur si despotique, et petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant si soumis par l'usage aux lois de l'empire, qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme, qu'il fallut s'adresser à un tribunal, et qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin en 1692 le christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables et par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangères. Quelques prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le pape qui envoie des vicaires apoſtoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*, choiſit un prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſider, en qualité de vicaire, à la miſſion de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoiſe dans le Fokien. Ce français, évêque à la Chine, déclara non-ſeulement les rites obſervés pour les morts, ſuperſtitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le ſentiment de tous les rigoriſtes de France. Ces mêmes hommes qui ſe ſont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une ſociété d'athées pouvait ſubſiſter, qui ont tant écrit qu'un tel établiſſement eſt impoſſible, ſoutenaient froidement que cet établiſſement floriſſait à la Chine dans le plus ſage des gouvernemens. Les jéſuites eurent alors à combattre les miſſionnaires leurs confrères, plus que les mandarins et le peuple. Ils repréſentèrent à Rome qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées et idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière ; en ce cas il était difficile qu'ils invoquaſſent les ames de leurs pères et celle de *Confutzée*. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de

Contradictions impertinentes au ſujet de la Chine.

Rome. Cependant on attaqua les jéſuites de tous côtés.

Un de leurs ſavans miſſionnaires, le père *le Comte*, avait écrit dans ſes mémoires de la Chine, „ que „ ce peuple a conſervé pendant deux mille ans la „ connaiſſance du vrai DIEU ; qu'il a ſacrifié au „ Créateur dans le plus ancien temple de l'univers ; „ que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de „ la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur „ et dans la corruption. „

Nous avons vu que cette nation remonte, par une hiſtoire authentique, et par une ſuite de trente-ſix éclipſes de ſoleil calculées, juſqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge univerſel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être ſuprême. Leur culte fut la juſtice. Ils ne purent connaître les lois ſucceſſives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïſe*, et enfin la loi perfectionnée du Meſſie, inconnue ſi long-temps aux peuples de l'Occident et du Nord. Il eſt conſtant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaſte empire de la Chine cultivaient les mœurs et les lois, en reconnaiſſant un ſeul Dieu, dont le culte ſimple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient juſtifier les expreſſions du jéſuite *le Comte*. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propoſitions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en ſorbonne.

Culte d'un ſeul Dieu plus ancien à la Chine qu'ailleurs.

L'abbé *Boileau*, frère de *Deſpréaux*, non moins critique que ſon frère, et plus ennemi des jéſuites,

dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blasphème. L'abbé *Boileau* était un esprit vif et singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses et hardies. Il est l'auteur du livre des *Flagellans*, et de quelques autres de cette espèce. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; et *Despréaux* son frère disait de lui: *S'il n'avait été docteur de sorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne.* Il déclama violemment contre les jésuites et les Chinois, et commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé son cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un docteur nommé *le Sage* opina qu'on envoyât sur les lieux douze de ses confrères des plus robustes, s'instruire à fond de la cause. La scène fut violente; mais enfin la sorbonne déclara les louanges des Chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies et hérétiques.

Disputes ridicules en sorbonne sur la Chine.

Chine déclarée hérétique par la sorbonne.

Cette querelle, qui fut aussi vive que puérile, envenima celle des cérémonies; et enfin le pape *Clément XI* envoya l'année d'après un légat à la Chine. Il choisit *Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela est plus absurde que si la république de St Marin se portait pour médiatrice entre le grand-turc et le royaume de Perse.

L'empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche de *Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprètes

de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entr'eux, et que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire, et qu'on soupçonnait même sa majesté chinoise et les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si sa majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion contre les usages de son pays et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audience. Il savait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-dessus de son trône. *Maigrot* n'en put lire que deux; mais il soutint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel.* L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna

Un *Maigrot* nommé évêque d'une province chinoise critique l'empereur.

que tous les européens, qui voudraient rester dans le sein de l'empire, viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes et subir un examen.

Tournon, légat à la Chine, renvoyé.

Pour le légat de *Tournon*, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le Dieu du ciel*.

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions, parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorsque la cour ayant apporté plus d'attention à connaître les européens, sut que non-seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur *Cam-hi* mourut en 1724. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très-éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils *Yontching*, nommé par lui à l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône sans que ces aînés murmurassent. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'est un crime et un opprobre de se plaindre des dernières volontés d'un père.

L'empereur *Yontching* le meilleur des princes.

Le nouvel empereur *Yontching* surpassa son père dans l'amour des lois et du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta son attention sur ce premier des arts nécessaires, jusqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé par les magistrats de son canton le plus diligent, le plus industrieux et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues: il restait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province, et de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une salle publique. On dit que ce réglement, si éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne, subsiste encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât personne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, et même présenté trois fois. Deux raisons qui motivent cet édit sont aussi respectables que l'édit même. L'une est le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendresse qu'un roi doit à son peuple.

Belles actions de *Yontching*.

Il fit établir de grands magasins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, et qui prévenait pour jamais les

disettes. Toutes les provinces fesaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles, et leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à cesser ces spectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, et défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des grâces*, dit-il dans son rescrit aux mandarins, *ce n'est pas pour avoir une vaine réputation; je veux que le peuple soit heureux; je veux qu'il soit meilleur, qu'il remplisse tous ses devoirs. Voilà les seuls monumens que j'accepte.*

Il proscrit poliment la religion chrétienne.

Tel était cet empereur, et malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne. Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques, et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême: on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon fesaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme trop généralement méconnu n'en pouvait faire. On sut que précisément en ce temps-là les disputes, qui aigrissaient les missionnaires de différens ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin; et ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entr'eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice

du christianisme. L'arrêt fut porté le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires; l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, et ordonna par son édit qu'on renvoyât les missionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin, pour avoir soin d'eux dans le chemin, et pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Missionnaires chassés poliment.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres le jésuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célèbre par ses connaissances et par la sagesse de son caractère, qui parlait très-bien le chinois et le tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur *Cam-hi*, et conservait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint avec deux autres jésuites audience du prince frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt et d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince qui les protégeait leur dit: *Vos affaires m'embarrassent, j'ai lu les accusations portées contre vous: vos querelles continuelles avec les autres européens sur les rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous si, nous transportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite*

Belle mercuriale aux missionnaires.

que vous tenez ici? en bonne foi le fouffririez-vous? Il était difficile de répliquer à ce difcours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur; et lorfqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui fe difaient miffionnaires.

Nous avons déjà rapporté ces paroles: *Si vous avez fu tromper mon père, n'efpérez pas me tromper de même.* (22)

Grands maux occafionnés par ces miffionnaires.

Malgré les ordres fages de l'empereur, quelques jéfuites revinrent depuis fecrétement dans les provinces fous le fucceffeur du célèbre *Yontching*; ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifeftement les lois de l'empire. C'eft ainfi que nous fefons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens, malgré les ordres du roi. Cette fureur des profélytes eft une maladie particulière à nos climats, ainfi qu'on l'a déjà remarqué; elle a toujours été inconnue dans la haute Afie.

Sageffe des Afiatiques en un point.

Jamais ces peuples n'ont envoyé de miffionnaires en Europe, et nos nations font les feules qui aient voulu porter leurs opinions comme leur commerce aux deux extrémités du globe.

Les jéfuites mêmes attirèrent la mort à plufieurs chinois, et fur-tout à deux princes du fang qui les favorifaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, et faire périr deux princes par le dernier fupplice?

Miracle ridicule.

Ils crurent rendre leur miffion refpectable en Europe, en prétendant que DIEU fe

(22) Voyez l'*Effai fur les mœurs*.

déclarait pour eux, et qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées fur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes et curieufes*; mais fi DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, fe ferait-il contenté de mettre des croix dans l'air? ne les aurait-il pas mifes dans le cœur des Chinois?

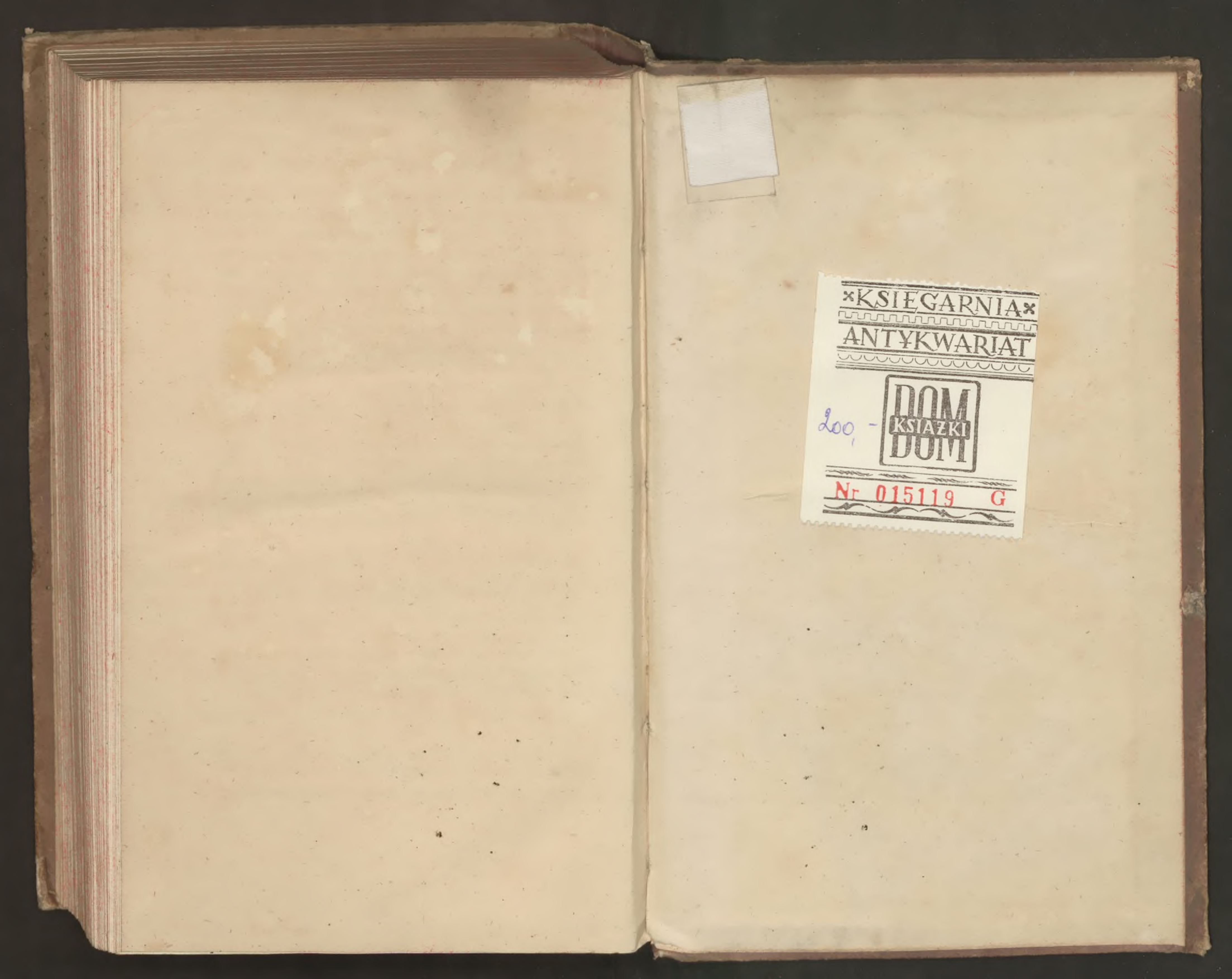
Fin du IIe et dernier volume du Siècle de Louis XIV.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la table des Chapitres du tome II.

Nota. On a placé à la fin du Précis du Siècle de Louis XV la *Table générale ou liste alphabétique de tous les noms des personnes dont il est fait mention dans les Siècles de Louis XIV et de Louis XV.*

à BASLE, de l'Imprimerie de J. J. TOURNEISEN.


KSIĘGARNIA
ANTYKWARIAT
DOM KSIĄŻKI
200,-
Nr 015119 G

